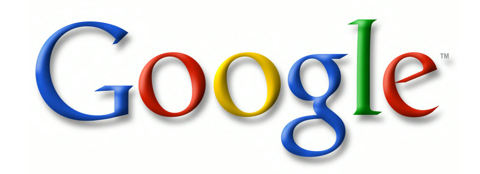
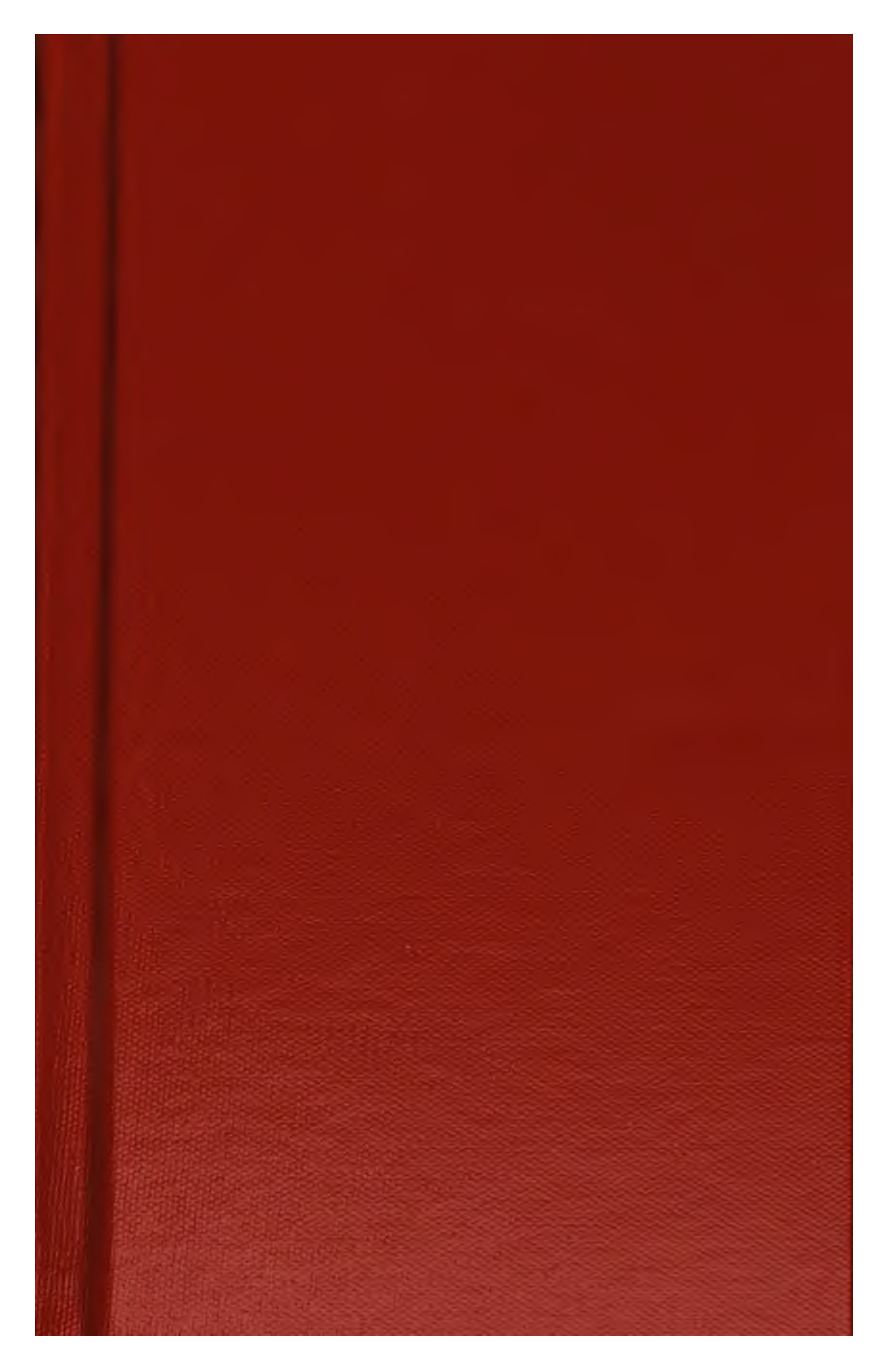

Google





MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XI



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1895



MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XI



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1895

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XI



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1895

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 juin 1894.

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

La séance est ouverte à 8 heures.

Après une rectification de M. Dumay, qui est prise en considération, le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Bibliothécaire donne connaissance des divers ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le Président dépouille la correspondance et adresse les remerciements de la Société, notamment à M. Dumay, pour dépôt de son ouvrage « *Les Origines de l'Église de Talmay* » ; à M. le Bibliothécaire Cornereau pour dépôt de la brochure de son discours de réception à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; et enfin à M. J. Moreau pour l'envoi de 10 volumes du « *Nobiliaire Universel de France* », de L. de Magny.

M. le Président communique aussi le programme, envoyé par le Ministre de l'Instruction publique et

des Beaux-Arts, du 33e congrès des Sociétés savantes qui se réunira à Paris le 16 avril 1895.

La candidature est proposée de M. l'abbé Henri Huguenin, à Nod-sur-Seine, présenté par MM. Huguenin père et fils ; conformément à l'usage, il est immédiatement statué sur cette candidature, cette séance étant la dernière avant les vacances. Au scrutin, M. Blaudin-Valière, étudiant ès-lettres, à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Pierre Huguenin ;

M. l'abbé Henri Huguenin, à Nod-sur-Seine, présenté par MM. Huguenin, père et fils, sont proclamés membres de la Société.

M. Chabeuf, vice-président, donne ensuite lecture de ses notes sur le Parc de Dijon.

M. Julien Guillemot présente quelques remarques ; M. l'Ingénieur en chef Mocquery expose que l'allée circulaire du Parc a été tracée et faite sur la demande de l'empereur Napoléon Ier en vue d'un projet de courses et M. Gaffarel, doyen de la Faculté des Lettres, rappelle un épisode dont le Parc a été le théâtre, en octobre 1815, lors de l'occupation de Dijon par les alliés.

M. le Président remercie M. Chabeuf de sa communication.

M. Jules Regnier cite quelques extraits du *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Montréal* (Canada), au sujet d'un vieux bourguignon nommé Oneil, natif de Talmay, mort à Montréal depuis longtemps et resté légendaire au Canada pour son exubérante gaieté et ses bons mots.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 9 novembre 1894

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

La séance est ouverte à 8 heures.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance donne lieu à plusieurs observations. M. Chabeuf notamment demande la parole au sujet de la discussion toute courtoise et instructive qui s'est élevée entre M. Julien Guillemot et lui. Il s'agissait de l'attribution à un Dijonnais jusqu'ici complètement inconnu, Dimanche Primard, jardinier du prince de Condé à la Colombière, de la belle avenue du Parc, dont les Dijonnais et les étrangers admirent les belles proportions et l'harmonie. M. Guillemot a défendu la tradition qui en fait l'œuvre de Le Nôtre. Désireux comme son contradicteur d'arriver à une précision aussi grande que possible, M. Chabeuf a recouru à la pièce originale, le marché fait par la chambre de ville avec Dimanche Primard, le 8 octobre 1671, en exécution de l'arrêt du Conseil en date du 23 août précédent. On y lit que Primard « ....avoit convenu « de faire le plan de l'avenue depuis la porte Sainct « Pierre jusqu'au parc de Monseigneur le Prince... » De plus Primard doit tracer les allées, les fossés, jalonner les plantations, indiquer où et comment on se débarrassera des terres extraites, etc. Ainsi Primard est chargé de deux choses distinctes : le plan et le tracé sur le terrain. Il reçoit 550 livres par ordonnance du 25 octobre. Si à cette preuve,qui

paraît sans réplique à M. Chabeuf, on ajoute que dans ces registres où les moindres dépenses sont inscrites, le nom de Le Nôtre n'est jamais prononcé, on est amené à considérer Primard comme l'auteur de l'avenue. Il ne faudrait pas d'ailleurs prendre pour un homme chargé d'un simple travail d'entretien celui qui avait le titre de jardinier du prince de Condé; Le Nôtre aussi était qualifié de jardinier. Les pièces citées et toutes celles qui ont trait au parc sont aux archives municipales M 247, f. 960 v° et 369, f. 244 r°.

M. Gaffarel demande s'il existe aux archives départementales ou municipales quelques pièces relatives à la création du parc. M. Chabeuf répond que, le parc ayant été créé et payé par le prince, aucune trace des opérations n'existe à Dijon dans les dépôts publics; peut-être le mot de l'énigme est-il à Chantilly, dans les archives de la maison de Condé. L'attribution du plan à Le Nôtre est traditionnelle et la beauté de l'œuvre n'y contredit pas; mais on sait combien de traditions se sont évanouies sans retour, à la lumière des documents. Il se pourrait fort bien que Dimanche Primard eût aussi tracé le parc d'après les principes de Le Nôtre.

Sous le bénéfice de ces observations le procès-verbal est adopté.

M. le bibliothécaire donne connaissance des divers ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le président rappelle le douloureux événement de la fin tragique du président Carnot survenu depuis la dernière séance et renouvelle au nom de la

Société les regrets exprimés en tête du dernier volume de nos mémoires.

Des remerciements sont adressés :

A M. le Ministre des colonies pour l'envoi d'un atlas en 22 feuilles, des côtes du Congo français ;

A M. le Préfet de la Côte-d'Or pour le dépôt dans nos archives du recueil des actes du Conseil général ;

Au Conseil général de la Côte-d'Or pour l'allocation votée de mille francs en faveur de notre Société ;

A notre sociétaire M. Pierre Huguenin pour l'hommage fait à la Société de son nouvel ouvrage « *les Idylles* ».

La lecture d'une lettre de M. Georges Weill, appelé comme professeur au lycée Janson de Sailly, à Paris, fournit à M. le président l'occasion de rappeler que M. Weill a rempli pendant quelque temps les fonctions de secrétaire de notre Société, dont il était un membre très zélé. Il lui adresse les félicitations de la Société tout en regrettant son départ.

L'un des sociétaires, M. Emile Naijon, à Haute-Roche, étant décédé, des compliments de condoléance sont adressés à sa famille.

La demande du Comité de l'Afrique française d'échanger ses bulletins avec nos mémoires ne réunit pas le nombre de suffrages suffisants et n'est pas prise en considération.

M. le président exprime ses regrets que le très intéressant travail sur « *Dijon à la fin du* XVIIIe *siècle* », par notre sociétaire M. J. Moreau, avocat, n'ait pas été mentionné dans l'une de nos précéden-

tes séances. Il prie M. Moreau d'accepter les tardives félicitations de la Société.

La publication de notre dernier volume a été très coûteuse. Les dépenses ont dépassé les prévisions budgétaires et une somme de 882 fr. manque à nos ressources disponibles en caisse pour y faire face. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs sociétaires, M. le trésorier est autorisé à procéder à la vente de l'une de nos obligations et à prélever ainsi sur notre réserve la somme nécessaire au paiement des mémoires restant à régler.

L'une des causes de l'élévation des dépenses étant la nécessité dans laquelle on s'est trouvé de fournir un grand nombre d'épreuves d'imprimerie à quelques auteurs, la Société, sur la proposition de M. Chabeuf, décide qu'à l'avenir tout auteur n'aura droit, pour la publication de ses travaux dans nos mémoires, qu'à deux corrections d'épreuves d'imprimerie. Si un plus grand nombre d'épreuves étaient demandées, elles seraient à la charge de l'auteur.

Communication est donnée des candidatures sur lesquelles il sera statué à la prochaine séance; ce sont celles de :

MM. Robert de Loisy, à Mirande;
Alfred d'Authume, à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire), présentés par MM. d'Hugues et Chabeuf;
Coquillon (Jacques), rue Louis-Blanc, à Dijon, présenté par MM. Bazot et Gaffarel;

Payan (Louis), banquier, rue Gueymard, à la Ciotat;
Kleinklaus, professeur d'histoire au lycée, à Dijon;
Dubuisson, bibliothécaire de l'Université, à Dijon ;
L'abbé Noirot, aumônier chez les Frères, rue du Gaz, à Dijon ;
Boyenval (Charles), directeur de la manufacture des tabacs, à Dijon ;
Pelissonnier (Fernand), avocat, 49, boulevard Carnot, à Dijon;
Rémond fils (Victor), 6, rue de la Liberté, à Dijon;
Wolff (Albert), banquier, 19, rue Vauban, à Dijon;
Vialay, notaire, 45, rue de la Préfecture, à Dijon, présentés par MM. Gaffarel et d'Hugues.

M. le Président rappelle qu'aux termes des statuts il sera, à la prochaine séance, procédé au renouvellement par voie d'élections du bureau ainsi que du Comité de publication. Le Président et les deux vice-Présidents étant arrivés au terme de leur mandat ne seront pas rééligibles dans leurs fonctions. Les autres membres du bureau et ceux du Comité de publication pourront être réélus.

Lecture est donnée de quelques passages d'un manuscrit inédit de J.-B. Peincedé, ancien Archiviste de la Chambre des Comptes de Dijon. Des remerciements sont adressés à M. Mochot pour cette communication.

M. le Président donne également lecture de quelques fragments des « Idylles » de M. Pierre Huguenin et en félicite ce sociétaire.

Bon accueil est fait à la perspective d'une prochaine conférence de M. Marcel Rougé.

M. Chabeuf a la parole pour une communication. A la séance du 10 mars 1893 il a fait l'histoire de la statue équestre de Louis XIV, « le cheval de bronze », comme on disait à Dijon, œuvre du statuaire E. Le Hongre, mais M. le baron d'Avout fit observer qu'il était de tradition constante à Nancy et en Lorraine que le cheval de Dijon avait été fondu à Nancy par les frères Chaligny pour une statue de Charles III, duc de Lorraine; que Louis XIV le fit transporter à Paris comme un trophée de guerre et le céda à la Province pour la statue triomphale de Dijon. M. Chabeuf fit dès lors ses réserves sur une tradition que contredisaient tous les documents, puisqu'on a le compte du bronze employé pour le cheval, soit 36,000 livres. Une lettre de M. Benoist, ancien Président de l'Académie de Metz, de septembre 1894, semble indiquer que l'on abandonne en Lorraine une opinion difficile à soutenir en l'absence de documents précis ; il en résulterait, en effet, que cette tradition ne remonterait qu'à l'année 1766 et à un *Eloge historique de Callot* par le P. Husson, gardien des Cordeliers de Nancy ; reproduite par M. Lyonnois. Elle a été combattue à Nancy même. M. Benoist se propose de publier une étude sur la question.

M. le baron d'Avout ne croit pas que l'opinion

traditionnelle soit si facilement abandonnée en Lorraine ; d'après lui l'adhésion de M. Benoist à la théorie bourguignonne n'engage que celui-ci. M. Chabeuf fait remarquer que dans cette question les parties en désaccord ne sont animées que du seul désir d'arriver à la vérité, sans y mêler le moindre esprit particulariste et provincial ; mais les Lorrains n'apportent à l'appui de leur prétention que des documents de seconde main, de plus fort postérieurs à l'érection de la statue, tandis que les preuves bourguignonnes forment un faisceau difficile à rompre. C'est donc aux Lorrains à faire la preuve et jusque-là on est fondé à considérer le monument de Louis XIV comme une œuvre de Le Hongre, faite entièrement pour la Bourgogne, et non l'appropriation d'un bronze ancien à une destination nouvelle.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 14 décembre 1894

PRÉSIDENCE DE MM. D'HUGUES ET GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures et le procès-verbal de la précédente séance est, après lecture, adopté sans observation.

M. le Président rend compte de ses pourparlers avec M. Marcel Rougé qui a consenti à ajourner en janvier la conférence promise.

M. l'Archiviste étant absent M. le Président donne

connaissance des divers ouvrages reçus depuis la dernière séance. Des remerciements sont adressés :

1° A la Commission des antiquités pour le catalogue du musée de la commission et pour le 3e fascicule du tome XIIe de ses mémoires;

2° A M. Joseph Garnier, archiviste, pour le tome IVe de l' « *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790* »;

3° A M. P. Foncin, Inspecteur général de l'enseignement secondaire pour son ouvrage « *Le Pays de France* » ;

4° A M. Ernest Serrigny, membre de la société, ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, pour ses deux brochures :

a) « *Le Grand Pardon Général de Chaumont* »,
b « A propos du pèlerinage langrois à Domremy, « *La Jeanne d'Arc de Schiller* » ;

5° A M. le Président d'Hugues pour sa brochure sur « *Bussy-Rabutin et Madame de Scudéry.*

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Gascon, de Fontaine-Française, Membre de la Société et Agent-voyer principal, donne un itinéraire descriptif de l'intéressante ligne de tramway actuellement en construction de Fontaine-Française à Mornay. Des remerciements sont également adressés à ce sociétaire.

Des compliments de condoléance sont adressés aux familles de deux sociétaires décédés : M. Guyot, Directeur ingénieur des Télégraphes en retraite, et

M. Joseph Moreau, avocat, Directeur des Archives de la Noblesse.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la séance précédente et, après le dépouillement du scrutin, sont proclamés membres de la Société :

MM. Robert de Loisy, à Mirande ;
Alfred d'Authume, à Saint-Loup-de-la-Salle, présentés par MM. Chabeuf et d'Hugues ;
Coquillon, rue Louis-Blanc, à Dijon, présenté par MM. Bazot et Gaffarel ;
Louis Payan, banquier à La Ciotat ;
Kleinklaus, professeur d'Histoire au Lycée, à Dijon ;
Dubuisson, Bibliothécaire de l'Université, à Dijon ;
L'abbé Noirot, aumônier des Frères, rue du Gaz, à Dijon ;
Charles Boyenval, Directeur de la manufacture des Tabacs, à Dijon ;
Fernand Pélissonnier, avocat, 49, boulevard Carnot, à Dijon ;
Victor Rémond fils, 6, rue de la Liberté, à Dijon ;
Albert Wolff, banquier, rue Vauban, à Dijon ;
Vialay, notaire, 45, rue de la Préfecture, à Dijon, présentés par MM. Gaffarel et d'Hugues.

A la prochaine séance il sera statué sur les candidatures nouvelles suivantes :

MM. Lennel, professeur au collège d'Avallon;
Longin (Adéodat), étudiant ès-lettres à Dijon;
Azan, étudiant ès-lettres, à Dijon, présentés par MM. d'Hugues et Gaffarel;
Ladey de Saint-Germain, rue Buffon, à Dijon, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues.

M. le président donne lecture du compte financier de la société et des propositions de budget pour l'année 1895, présentés par M. Idoux, trésorier. Une commission composée de MM. Bulon, Jules Regnier et Vincent est nommée pour examiner ces documents et faire son rapport dans une prochaine séance.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement du bureau et du comité de publication. Avant de céder le fauteuil à un successeur, M. le président d'Hugues, dans une allocution fréquemment interrompue par les applaudissements de l'auditoire, remercie ses collègues de l'assistance qu'ils lui ont prêtée dans l'accomplissement de sa tâche. Il annonce qu'il désire décliner toute candidature nouvelle.

ALLOCUTION DE M. D'HUGUES EN QUITTANT LA PRÉSIDENCE

MESSIEURS,

Je ne veux pas quitter ce fauteuil de la présidence sans vous remercier encore une fois de l'insigne honneur que vous m'avez fait, il y a trois ans, en m'invitant à m'y asseoir. Vous vous rappelez sans doute les anxiétés que je manifestais le jour où j'en pris possession, et vous avez pu vous convaincre

depuis qu'elles n'étaient pas sans fondement. Mais enfin, après beaucoup de difficultés, de mécomptes et d'erreurs même que je pourrais aussi bien appeler des fautes, me voici arrivé au terme de mes responsabilités, et ce n'est pas sans une sensation de soulagement que je vais, dans quelques minutes, remettre en des mains plus expérimentées et plus habiles le mandat dont vous m'avez investi et honoré.

Je ne me fais d'ailleurs aucune illusion sur l'espèce de succès négatif qui m'a permis de rester jusqu'au bout plus ou moins solide à mon poste. Je le dois à des causes où ma personne n'a rien à voir, c'est-à-dire, et tout d'abord, au concours bienveillant que notre Société depuis sa fondation a toujours trouvé dans les pouvoirs publics et dans leurs représentants à tous les degrés de la hiérarchie administrative ; mais je le dois encore et surtout à la force même et à la vitalité de votre institution, qui peut dès à présent braver tous les périls et défier tous les orages, puisqu'elle a survécu à ma présidence.

Si le mouvement ascensionnel que je me plaisais à prédire à notre chère Société ne s'est pas accéléré au gré de mes désirs, au moins puis-je dire qu'il ne s'est pas non plus trop sensiblement ralenti, comme en fait foi l'élection qui vient de nous donner tout à l'heure douze nouveaux collègues. Nos ressources financières ont été à peine entamées par les belles publications que vous avez prises à votre charge, et j'ai le plaisir de vous assurer que, jusqu'à présent du moins, (mais il faudra prende garde à l'avenir), la Société a été assez riche pour payer sa gloire. Les conférences, que des hommes de grand mérite et de mérites divers ont données sous votre patronage, ont été suivies par l'élite et même aussi par le gros de la population dijonnaise avec un empressement que justifiait le talent des orateurs, et qui a affirmé avec éclat votre raison d'être. Et quant aux travaux dont vous avez enrichi la collection de nos Mémoires, les trois derniers volumes sont là, attestant l'activité et la fécondité de vos esprits, l'énergique persévérance de vos efforts et la montée de sève qui

[illegible] de si beaux et de si excellents fruits. La Bourgogne, Messieurs, sera contente de vous.

Je vais maintenant reprendre mon ancienne place dans vos rangs, la place où l'on ne préside pas, mais où l'on travaille, ce qui vaut sans doute mieux, et ceci soit dit sans vouloir décourager mon successeur que je ne connais pas encore, mais à qui je souhaite d'avance et cordialement la bienvenue.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection du président. Le scrutin donne les résultats suivants:

Nombre de votants : 43

M. Gaffarel	obtient	23	suffrages.
M. Chabeuf	—	17	—
M. Maillet	—	1	—
M. Dumay	—	1	—
Bulletin blanc		1	—

En conséquence M. Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres, est proclamé pour trois ans président de la société, et prend place au fauteuil. Dans une courte improvisation, il remercie ses collègues du mandat qui lui est confié.

La nomination des vice-présidents nécessite deux tours de scrutin.

Au premier tour, sur 41 suffrages exprimés,

M. Mocquery	obtient	20	voix.
M. d'Hugues	—	13	—
M. Dumay	—	11	—
M. d'Avout	—	6	—
M. Chabeuf	—	5	—

MM. A. Huguenin, Maillet, Moser, chacun 3.

MM. Clerget-Vaucouleur, Idoux, Lory, chacun 2.

MM. d'Arbaumont, A. Darantiere, V. Darantiere, Détourbet, Gadeault, Lejay, Oubert, Jules Regnier et Wolff, chacun 1.

Au deuxième tour 43 suffrages sont exprimés.

M. Mocquery en obtient		28
M. d'Hugues	—	21
M. Dumay	—	20
M. d'Avout	—	7
M. A. Huguenin	—	2

MM. Gerson, Joliet Gaston, Lory, Maillet, Jules Regnier, E. Serrigny et Wolff, chacun un.

En conséquence MM. Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées et M. d'Hugues, professeur à la Faculté des lettres, sont proclamés également pour trois ans vice-présidents de la Société. M. Mocquery n'assistant pas à la réunion, M. d'Hugues répond seul à l'invitation du président de prendre place au bureau.

M. Oubert, professeur au Lycée, membre du conseil municipal, est réélu secrétaire général par 27 voix sur 40 votants. M. Dumay a obtenu 10 voix. M. Chabeuf 2 et MM. Gerson et Mallard, chacun une.

Pour l'élection des deux secrétaires, M. R. Moser est au premier tour réélu par 36 voix sur 36 votants. MM. Dumay, Pierre Huguenin, Mallard et Vincent ont obtenu chacun 6 voix ; M. A. Huguenin 4, M. Gadeault 3, MM. d'Avout, Julien Guillemot et Vincent, chacun 2.

Au deuxième tour 36 suffrages sont exprimés et M. Pierre Huguenin est élu par 17 voix ; M. Vincent obtient 13 voix ; MM. Dumay et Mallard chacun 2 ; M. Fourrier une.

M. Idoux, trésorier et M. Cornereau, archiviste, sont réélus dans leurs fonctions par acclamation et à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection des 10 membres du Comité de publication. 35 suffrages sont exprimés. MM. A. Darantiere et Dumay obtiennent chacun 33 voix ; MM. A. Huguenin, Lejay et Mallard, chacun 32 ; M. d'Avout 30 ; M. Chabeuf 28 ; M. Clerget-Vaucouleur 27 ; M. Aaron, dit Gerson 24, et M. d'Arbaumont 23 voix. Ces Messieurs sont élus membres du Comité de publication. Ont en outre obtenu des voix : M. Vincent 12, MM. Détourbet et Serrigny chacun 6, M. Gadeault 5, MM. Julien Guillemot et Lory chacun 3, MM. Arnal, Govin et Ignace chacun 2, MM. Blondel, Paul Darantiere, V. Darantiere, Fourrier, Obriot et Saleilles chacun une.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 11 janvier 1895

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. Le secrétaire M. Moser donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. Gaffarel remercie la Société de l'avoir choisi comme président, et prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à présider vos séances. Je suis très fier de ce témoignage d'estime et de sympathie, et je vous prie d'agréer tous mes remerciements, du fond du cœur, et sans phrases ; car le temps est passé des périodes plus ou moins académiques. Nous sommes tout à l'action et c'est justement en cela qu'une société comme la nôtre peut rendre de vrais services. Nous ne nous occupons pas seulement du passé, mais aussi du présent. Nous sommes à la fois historiens et géographes, et, sans vouloir faire prédominer l'une de ces sciences sur l'autre, nous ne perdons pas de vue, tout en nous souvenant de la vieille Bourgogne, que nous sommes aussi les fils actifs et laborieux de la France nouvelle. Nous aurons certes beaucoup à faire pour nous tenir au courant des prodigieuses modifications qui s'opèrent sous nos yeux, mais les bonnes volontés ne nous feront pas défaut, et j'espère bien que nos séances seront aussi animées et nos mémoires aussi intéressants que par le passé.

Car nous avons déjà un passé, et je ne peux me le rappeler sans un mélancolique retour sur les années d'autrefois. Nous ne sommes plus très nombreux nous qui avons fondé la société. Des cinq présidents qui m'ont précédé, l'un, l'honorable M. Muteau, appelé à Paris par ses fonctions, ne nous appartient plus que par l'honorariat que vous lui avez conféré. Nous avons rendu les derniers devoirs à MM. Durandeau et Rabut. MM. Chabeuf et d'Hugues sont encore avec nous, et, je l'espère, pour de longues années, toujours pleins d'entrain, de verve et d'activité. Ce serait de ma part une inconvenance et une injustice que de ne pas vous rappeler ici avec quelle cordialité de bon goût, avec quel zèle,

avec quelle autorité l'un et l'autre ont dirigé nos séances. A ce propos permettez-moi, et je suis bien certain d'être ici votre interprète, de protester amicalement contre certains passages de l'allocution que vous adressait M. d'Hugues en quittant ce fauteuil. Il parlait de son insuffisance, mais qui de nous y croit ? Il faisait allusion à des fautes commises, mais jamais la société n'a été plus prospère. Non, mon cher collègue, vous avez poussé trop loin la modestie. Vous avez au contraire rendu la tâche difficile à votre successeur. Il ne lui reste qu'à vous imiter, et c'est ce qu'il s'efforcera de faire.

L'allocution de M. Gaffarel est couverte par les applaudissements de l'assemblée.

M. Jules Regnier demande que les discours de M. d'Hugues, président sortant, et de M. Gaffarel soient insérés dans les mémoires de la société.

M. le bibliothécaire rend compte des ouvrages envoyés à la Société pendant le mois de décembre.

M. le président engage les sociétaires à parcourir les livres envoyés à la société, en se les partageant, afin de signaler ce qui pourrait intéresser plus particulièrement la généralité des membres.

M. Cuny demande si un catalogue de la bibliothèque existe. Sur la réponse négative de M. le bibliothécaire, il offre gracieusement son concours pour la rédaction de ce catalogue.

M. le président donne lecture d'une lettre de la société de Finlande (Helsingfors) qui réclame les volumes I et III de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. Petit.

Le *Journal de Géographie de Gotha* demande un exemplaire des *Mémoires de la Société*.

Des remerciements seront adressés à M. Bazot pour un article botanique, extrait de la *Revue générale de Botanique,* dont il a fait hommage à la Société.

M. le président donne lecture d'une lettre du mandarin Ly-Chao-Pee qui offre à la société de venir faire une conférence sur la guerre Sino-Japonaise. La société décide de ne pas donner suite pour le moment à cette proposition.

M. le président attire l'attention de la société sur une lettre de M. le lieutenant Sadi Carnot qui demande à faire partie de la société, en remplacement de son père Sadi Carnot, président de la République, décédé.

M. le président donne lecture d'une lettre de la société nationale des conférences populaires offrant des vues photographiques pour les conférences.

M. Jules Regnier chargé de vérifier les comptes du trésorier déclare qu'ils sont en bon ordre.

Il ressort du compte du trésorier :

Que les recettes pour l'année 1893-1894 se sont élevées à la somme de	6.807 fr. 91
Et les dépenses à.	6.682 82
D'où il résulte un reliquat entre les mains du trésorier de	125 fr. 09

Savoir :

Livret de caisse d'épargne.	69 72
Et espèces	55 37
Total pareil . .	125 09

M. Regnier continue son rapport verbal par le projet de budget pour l'exercice 1894-1895.

Le total de l'actif est évalué à. . .	7.482 09
Le passif à	4.478 »
D'où un actif probable au 31 décembre 1895 de	3.004 09

Il exprime le vœu que dorénavant la société ne dépense pas une somme plus forte que celle prévue au budget pour l'impression des mémoires et autres travaux, sans l'avis préalable de la société.

Le projet de budget pour cette année est voté.

L'approbation des comptes est mise aux voix et adoptée avec des remerciements à M. le trésorier.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures nouvelles de :

MM. Lennel, professeur au collège d'Avallon (Yonne), présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Azan (Paul), étudiant, rue du Vieux-Collège, à Dijon ;

Longin (Adéodat), étudiant, présentés tous deux par MM. d'Hugues et Gaffarel.

Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues.

Il est procédé au vote et les quatre candidats sont proclamés membres de la société.

M. le président annonce les candidatures suivantes pour la prochaine séance :

MM. Oudotte, licencié ès-lettres, professeur à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Gadeault;
Bécoulet, bijoutier, rue Rameau, à Dijon;
Maréchal, ancien inspecteur primaire, à Dijon, présentés par MM. Gaffarel et d'Hugues;
Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et R. Moser;
Parizon, ancien notaire, rue Montigny, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Ignace;
Laugier, entrepreneur de travaux publics à Craïova (Roumanie), présenté par MM. Gaffarel et Mocquery;
Lucien Couvreux, conseiller référendaire à la Cour des comptes, 88, rue de la Victoire, à Paris, présenté par MM. Daguin et d'Hugues;
Sadi Carnot, officier d'infanterie, à Dijon, présenté par MM. Jules d'Arbaumont et le lieutenant Doyen;
Le colonel Sorlin, rue Devosge, à Dijon, présenté par MM. Lory et Gaffarel;
L'abbé Clément Gareau, vicaire de Saint-Pierre, présenté par MM. l'abbé Thomas et Gaffarel;
Auguste Bassot, conseiller général, présenté par MM. A. Huguenin et Pierre Huguenin;
Reynold de Sérésin (Elisée), capitaine de cavalerie démissionnaire, place Saint-Pierre, à Dijon, présenté par MM. Huguenin et Lejeay.

M. le président donne la parole à M. Marcel Rougé

pour une conférence sur son voyage à travers les Carpathes.

Le secrétaire rédacteur du procès-verbal souhaiterait d'écrire aussi bien que parle M. Rougé pour exprimer tout le plaisir que l'orateur a procuré aux membres de la société présents à la séance.

M. le président remercie M. Marcel Rougé et lui exprime tous les compliments de la société.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 8 février 1895

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures 1/4. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, indiquant la date d'ouverture du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne;

Puis d'une lettre de l'Union coloniale, délégation de Tunis, relative à une demande de propagande en faveur de la colonisation de la Tunisie.

M. le bibliothécaire donne communication des ouvrages adressés à la Société pendant le mois de janvier.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures proposées à la dernière séance.

Après un vote affirmatif: MM. Oudotte, Bécoulet,

Sadi Carnot, Taffamier, Laugier, Couvreux, Sorlin, l'abbé Gareau, Maréchal, Bassot, Reynold de Séré-sin, sont proclamés membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

M. le président propose pour la prochaine séance les candidatures suivantes :

MM. Fritsch, professeur au conservatoire, présenté par MM. Gaffarel et Ignace ;

Gardey, agréé au tribunal de commerce, présenté par MM. Darantiere, imprimeur et Gaffarel ;

Jobard (Jean-François), industriel à Dijon, présenté par MM. Huguenin et Pierre Huguenin ;

Millot, proviseur honoraire, rue Chancelier-L'Hôpital, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Mme Georgescu (Constantin) de Craïova (Roumanie), présenté par MM. Gaffarel et Cornereau.

M. le président donne la parole à M. le baron d'Avout pour une lecture d'un travail intitulé : *Un épisode de la campagne de Masséna en **Portugal**.* Mission du commandant Pelet.

Après cette lecture M. le président remercie M. d'Avout de son intéressante communication.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 15 mars 1895

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations. M. le bibliothécaire communique la liste des ouvrages adressés à la société pendant le mois de février. A signaler particulièrement le rapport de M. le marquis de Croizier, président de la société accadémique Indo-Chinoise, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

M. le vice-président donne lecture d'une lettre de la société de géographie de l'Est de Nancy, sur les renseignements coloniaux; puis d'une lettre de la société royale de géographie de Londres invitant notre société à prendre part au Congrès International de Londres. Les observations que M. Fourrier doit présenter, sur l'abbaye de Saint-Seine, sont reportées à la prochaine séance.

La parole est à M. Coquillon qui présente à la société deux cartes agronomiques dont il donne une intéressante explication.

M. le vice-président remercie M. Coquillon.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures présentées à la dernière séance.

Après un vote favorable,

MM. Fritsch, professeur au Conservatoire;
Gardey, agréé au Tribunal de Commerce;
Jobard, industriel;
Millot, ancien proviseur;

M[me] Georgescu, Craïova (Roumanie),

sont proclamés membres de la société de géographie.

M. le vice-président propose pour la prochaine séance les candidatures suivantes :

MM. le docteur Legrand, à Nuits-Saint-Georges, présenté par MM. Gaffarel et Victor Darantiere ;
Vallée, conservateur des archives municipales, présenté par MM. Chabeuf et Cornereau ;
de Vienne, lieutenant-colonel à l'arsenal, présenté par MM. Mocquery et d'Avout;
Servais, professeur au lycée de Chaumont, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 26 avril 1895

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, et il est adopté sans observations. M. le bibliothécaire donne communication des ouvrages adressés à la Société. — A signaler : *Le Manuel de l'Emigrant en Algérie*, par Jules Saurin ; des remercîments seront adressés à l'auteur.

M. le président lit une lettre de M. le Préfet de la

Côte-d'Or invitant la Société à désigner quelques-uns de ses membres pour faire partie du comité de l'exposition universelle; puis une lettre de M. de Marsy invitant la Société à se faire représenter au Congrès tenu en vue de la conservation des monuments historiques, à Clermont, du 5 au 13 juin 1895; puis d'une lettre de l'archiviste de l'Orne demandant des renseignements sur des Bourguignons du XVIII[e] siècle. M. Huguenin se charge de fournir ces renseignements. M. le président communique un manuscrit de M. Gascon intitulé : Une sépulture mérovingienne. On fait observer justement que ce manuscrit est plutôt du ressort de la Commission des Antiquités. M. Huguenin est chargé de l'examen de ce travail.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures proposées à la dernière séance.

MM. Legrand, Vallée, de Vienne, Servan, sont proclamés membres de la Société.

M. le président annonce pour la prochaine séance les candidatures suivantes :

MM. Clerget-Buffet fils, à Volnay, présenté par MM. Gaffarel et Moser ;

Garcenot, Mathieu, propriétaire à Flacey, présenté par MM. Huguenin et Pierre Huguenin ;

Moris, ingénieur en chef du P.-L.-M., présenté par MM. Mocquery et Gaffarel ;

Fougère, conseiller à la cour de Dijon, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;

Carnot, Ernest, député à Paris, présenté par MM. Mocquery et Gaffarel.

M. Fourrier a la parole pour des communications relatives à diverses rectifications à l'ouvrage de Courtépée. Des remercîments lui sont adressés par M. le président.

M. Oubert donne lecture de deux passages des Souvenirs militaires de M. le colonel Duban.

Puis M. Cornereau lit un mémoire de M. Noël Garnier sur l'habitation à Arc-sur-Tille.

M. le président remerciera MM. Duban et Garnier de leurs travaux.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Séance du 10 mai 1895

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. M. le président donne lecture des lettres de remerciements de MM. Vallée et de Vienne. Il signale à la société le succès de M. Henri Chabeuf qui a obtenu à l'Académie Française l'un des prix Thérouane, pour son ouvrage, *Dijon, monuments et souvenirs*.

M. Pierre Huguenin signale à la société la médaille d'or obtenue à l'exposition universelle d'Anvers par M. Gaffarel pour l'ensemble de ses travaux sur l'Afrique. M. Pierre Huguenin fait observer que cette récompense et le prix obtenu par M. Chabeuf étant

très honorables pour la société, il en faudrait faire mention au procès-verbal, ce qui est adopté.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidats proposés à la dernière séance.

MM. Clerget-Buffet (Victor), négociant à Volnay, présenté par MM. Gaffarel et Moser;
Garcenot (Mathieu), à Flacey, présenté par MM. Huguenin père et fils;
Moris, ingénieur en chef des ponts et chaussées du P.-L.-M., présenté par MM. Mocquery et Gaffarel;
Fougère, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues;
Carnot (Ernest), député et conseiller général de la Côte-d'Or, présenté par MM. Gaffarel et Mocquery.

Après un vote favorable, MM. Clerget-Buffet, Garcenot, Moris, Fougère et Carnot sont déclarés membres de la société bourguignonne de géographie et d'histoire.

La parole est donnée à M. Dumay qui lit un travail très intéressant sur Dijon en 1814 et 1815. M. le président remercie M. Dumay.

M. Oubert lit un fragment des souvenirs militaires de M. le colonel Duban.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1895

Président honoraire : M. MUTEAU (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. GAFFAREL, doyen de la Faculté des lettres.
Vice-présidents : MM. d'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres, et Mocquery, ingénieur en chef, élus pour trois ans, le 14 décembre 1894.

Secrétaire général : M. OURSEL, professeur au Lycée, à Dijon.
Secrétaires : MM. MOSER, négociant en vins, à Dijon, et Pierre HUGUENIN.
Trésorier : M. IDOUX, directeur de la Banque de France, à Dijon.
Archiviste-bibliothécaire : M. CORNEREAU, juge suppléant, membre de la commission départementale des Antiquités, à Dijon ; tous élus pour un an, le 14 décembre 1894.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1895 :

MM.
AARON (Michel), dit GERSON, rabbin, membre de la Commission départementale des Antiquités, à Dijon.
AVOUT (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.
CLERGET-VAUCOULEUR (E.), conseiller à la Cour d'appel.
DARANTIERE (Arthur), notaire honoraire.
DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

MM.

HUGUENIN (Anatole), membre de la Commission départementale des Antiquités.

LEJAY (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités.

MALLARD (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

CHABEUF (Henri), ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

D'ARBAUMONT (Jules), président de l'Académie et de la Commission départementale des Antiquités.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Coëllo (le colonel du génie), colonel du service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Drapeyron, directeur de la *Revue de Géographie*.

Faucon (Narcisse), publiciste à Alger.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 5e classe, 9, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Palha, sénateur du royaume, maire de Lisbonne.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

Zeppelin (comte Eberahrdt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE
ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES
AU 1er AOUT 1895

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

	MM.
9 juillet 1884.	Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Charrue, 26, à Dijon.
18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 23, à Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Anciaux (Louis), instituteur, à l'Etang-Vergy (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbaumont (Jules d'), Président de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Saumaise, 43, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, 2, place de la République, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
14 décembre 1894.	Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, 14, rue de Mirande, à Dijon.
11 janvier 1895.	Azan (Paul), étudiant ès-lettres, rue du Vieux-Collège, à Dijon.
10 février 1893.	Badet (Michel), agent général du Soleil, place Darcy, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 10, à Dijon.

27 décembre 1881. Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).

9 juin 1893. Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay (Côte-d'Or).

8 février 1895. Bassot (Auguste), conseiller général, à Renève (Côte-d'Or).

26 mai 1882. Bastide (Louis), chancelier du consulat général à la Paz (Bolivie), place Saint-Jean, 1, à Dijon.

8 juillet 1885. Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.

2 janvier 1894. Bazot, ancien professeur, rue des Marmuzots, 5, à Dijon.

10 juin 1885. Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).

8 février 1895. Bécoulet, bijoutier, rue Rameau, à Dijon.

9 juin 1893. Belime (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 20, à Dijon.

12 décembre 1883. Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Bergery, instituteur à Corgoloin (Côte-d'Or).

9 mars 1894. Berlier, étudiant en droit, boulevard Carnot, 25, Dijon.

F. 6 mai 1881. Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.

10 février 1886. Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.

8 avril 1892. Bibliothèque (La), populaire de Nuits.

20 avril 1882. Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.

14 décembre 1894. Bizos (Gaston), recteur de l'Académie, à Dijon.

9 février 1894. Blagny, avocat, rue Devosge, 31, à Dijon.

14 janvier 1884. Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.

8 juin 1894. Blaudin-Valière, étudiant ès lettres, boulevard Carnot, 42.

13 janvier 1893. Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.

	MM.
9 décembre 1892.	Bobin, architecte, rue de Sèvres, 46, à Paris.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rempart Richelieu, 20, à Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), directeur de la manufacture des tabacs, boulevard Voltaire, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), député, conseiller général de la Côte-d'Or, rue de Lubeck, 38, à Paris.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne, 19, avenue de l'Alma, à Paris.
17 juin 1895.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, secrétaire de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, à Gilly (Côte-d'Or).
8 janvier 1892.	Chalon, étudiant, à Créancey, par Pouilly (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Chambellan, instituteur à Savouges (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
10 juin 1892.	Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne).
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Saint-Philibert, 49, à Dijon.

	MM.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
9 février 1887.	Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue Vannerie, 47, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur à Genlis (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Choiset (Alice) Mme, née Gros, institutrice à Til-Châtel (Côte-d'Or).
10 mars 1886.	Clausse Jean, instituteur.
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
10 mai 1895.	Clerget-Buffet (Victor), négociant à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.
11 mars 1892.	Cocusse, instituteur à Nuits (Côte-d'Or).
9 juillet 1894.	Collardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
9 juin 1893.	Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue du Tillot, 4, à Dijon.
12 janvier 1894.	Colot, instituteur à Corgoloin (Côte-d'Or).
10 avril 1891.	Coquille (Justin), instituteur en retraite (Côte-d'Or).
14 décembre 1895.	Coquillon (Jacques), rue Louis-Blanc, Dijon.
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.
14 janvier 1885.	Corot (Henri), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).
10 janvier 1890.	Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).
10 juin 1892.	Court (Paul), rue Bossuet, 12, à Dijon.

	MM.
8 février 1895.	Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 88, rue de la Victoire, Paris.
10 décembre 1884.	Coville, profes. à la Faculté des lettres, à Lyon.
12 mai 1895.	Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.
13 mai 1892.	Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.
18 novembre 1881.	Daigney, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).
F. 6 mai 1881.	Dameron (Mlle Augustine), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Arthur), notaire honoraire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
13 janvier 1893.	Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
14 juin 1889.	Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, propriétaire à Is-sur-Tille.
8 décemdre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen.
13 janvier 1886.	Deresse (Ernest), ancien négociant, boulevard Thiers, 53, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosges, 41, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue des Bons-Enfants, 1, à Dijon.

MM.

12 mars 1884. Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.

18 novembre 1881. Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.

14 juin 1889. Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).

18 mars 1886. Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.

12 mars 1893. Dorison, professeur à la faculté des lettres, rue Piron, 1, à Dijon.

12 décembre 1883. Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

8 mai 1891. Doyen (André), lieutenant au 26e dragons, place des Cordeliers, 17, à Dijon.

12 décembre 1888. Drouhin, conseiller général, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Dubard (Ernest), propriét. à Velars (Côte-d'Or).

14 décembre 1594. Dubuisson, bibliothécaire de l'Université, à Dijon.

10 mai 1889. Duguey, substitut du procureur de la République, à Chalon-sur-Saône.

14 mars 1889. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.

9 janvier 1884. Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.

9 juin 1893. Duvergey, régisseur de la maison Guichard, Potheret et fils, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

9 décembre 1885. Elie, professeur au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).

11 décembre 1891. Etiévant (Emile), conducteur des ponts et chaussées, rue La Trémouille, 4, à Dijon.

12 mai 1893. Eyraud (Henry), étudiant, rue Chabot-Charny, 83, à Dijon.

9 mars 1894. Fabvier (Gérard), étudiant en droit, place Saint-Jean, 27, à Dijon.

	MM.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, à Dijon.
13 janvier 1883.	Falguière (Henri de), rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Faucillon, chef de gare, à Vougeot (Côte-d'Or).
23 juin 1882.	Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Sainte-Colombe-sur-Seine, correspondant de la commission des Antiquités (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
27 décembre 1882	Flassayer, proviseur au lycée de Troyes (Aube).
12 mars 1884.	Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.
14 avril 1884.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), négociant, à Hanoï (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
10 mai 1895.	Fougère, conseiller à la Cour d'Appel, boulevard Carnot, 3, Dijon.
12 mars 1884.	Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue Lenôtre, 25, à Dijon.
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.
10 juin 1892.	Fribourg, négociant à Auxonne.
15 mars 1895.	Fritsch, professeur au conservatoire, rue Saint-Pierre, 24, à Dijon.
21 mars 1883.	Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.
10 novembre 1893.	Gadeault, chef d'institution, rue Sambin, 27, Dijon.
F. 5 mai 1881.	Gaffarel (Paul), doyen de la Faculté des Lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Gaz, 8, Dijon.
14 juin 1889.	Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.

MM.

8 février 1895. Gareau (Clément), l'abbé, vicaire à Saint-Pierre, rue de la Synagogue, 3, Dijon.

18 novembre 1881. Gareau (Léon), ancien notaire à Salmaise (Côte-d'Or).

10 mai 1895. Garcenot (Mathieu), à Flacey (Côte-d'Or).

13 décembre 1889. Gariod (Charles), chancelier de résidence, à Hanoï (Tonkin).

23 juin 1882. Garnier (Hyppolite), avenue Victor-Hugo, à Dijon.

15 mars 1895. Gardey, agréé au Tribunal de Commerce, rue du Palais, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée de Gap, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard), agent-voyer principal, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

9 janvier 1891. Gaudemet (Eugène), étudiant en droit, place Saint-Jean, 21, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue des Godrans, 92, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.

10 mars 1893. Genevrier (Henri), institut. à Jarnioux (Rhône).

8 avril 1892. Gentilhomme (Eugène), aux moulins de Vougeot (Côte-d'Or).

15 mars 1895. Mme Georgescu (Constantin), de Craïova, Roumanie.

11 juin 1884. Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet, géomètre-expert, rue Chabot-Charny, 35, à Dijon.

14 mai 1884. Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.

MM.

13 juin 1883. Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

14 mars 1889. Gorillon, propriétaire, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon,

F. 6 mai 1881. Granjon (Mme), institutrice, au collège d'Auxerre (Yonne).

21 février 1883. Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guerreau, proviseur honoraire, à Nevers (Nièvre).

14 juin 1895. Guillemot (Armand), lieutenant au 19e chasseurs à Neufchâteau (Vosges).

9 janvier 1891. Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.

9 mai 1888. Hamet, agent général d'assurances, rue Jeannin, 18, à Dijon.

11 mai 1887. Héluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.

18 novembre 1881. Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

13 juin 1890. Hotelans (Octave d'), propriétaire, 12, rue des Chambrettes, à Besançon (Doubs).

F. 6 mai 1881. Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue Coëtlogon, 7, à Paris.

8 mars 1889. Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

12 janvier 1893. Huguenin (Pierre), étudiant, 88, rue J.-J. Rousseau, Dijon.

8 juin 1894. Huguenin (l'abbé), Henri, au collège Saint-François de Sales, à Dijon.

F. 6 mai 1881 Hugues (Gustave d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie

MM.

de Dijon, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.

8 juin 1887. Hugues (Gustave d'), administrateur adjoint au Telagh, par Sidi-Bel-Abbès, province d'Oran (Algérie).

12 janvier 1887. Huot, instituteur, à Fixin (Côte-d'Or).

9 février 1887. Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.

9 décembre 1892. Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

27 décembre 1882. Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

8 décembre 1893. Jacotot, élève maître à l'Ecole normale de Dijon.

10 juin 1892. Jafflin, instituteur, à Bévy (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.

13 mars 1891. Janin, avocat, rue des Godrans, 76, à Dijon.

2 avril 1884. Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Jeannin (Mlle), institutrice, Ecole Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.

15 mars 1895. Jobard (Jean-François), manufacturier, rue de Gray, à Dijon.

10 juin 1892. Jobard (Alexandre), percepteur, à Nuits (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Jobin (l'abbé), docteur en théologie, à Gigny, par Sennevoy-le-Bas (Yonne).

24 janvier 1883. Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

10 mars 1882. Joliet (Gaston), ancien préfet, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

13 janvier 1893. Joliet (Pierre), propriétaire à Tart-l'Abbaye, (Côte-d'Or).

14 juin 1895. Joly (l'abbé), curé de Ménetreux-le-Pitois, par les Laumes (Côte-d'Or).

20 avril 1882 Jossot (Etienne), ancien agent-général du *Phénix*, rue Sambin, 7, à Dijon.

10 juin 1892. Jubert, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.

14 décembre 1894. Kleinclausz, professeur d'histoire au lycée de Dijon.

	MM.
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
11 février 1890.	Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).
11 janvier 1895.	Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.
27 janvier 1882.	Laisné, conseiller à la cour de Rennes (Ille-et-Vilaine).
10 juin 1892.	Laligant, instituteur, à Villaines-les-Prévôtes (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Lambert (Adrien), à Larrey-les-Dijon.
13 juin 1890.	La Mouche (Mme), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant à Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Latruffe, sous-intendant militaire, à Vincennes.
8 février 1895.	Laugier, entrepreneur de travaux publics, à Craïova (Roumanie).
8 avril 1892.	Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, cours du Parc, 1, à Dijon.
18 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mai 1893.	Lebeuf (Mlle Pauline), propriétaire à Beaune (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Lefebvre-Forestier, avoué, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), 21, rue des Moulins, à Dijon.
26 avril 1895.	Legrand (le Dr), à Nuits-Saint-Georges.
17 février 1882.	Lejay (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
11 janvier 1895.	Lennel, professeur au collège d'Avallon (Yonne).
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.

MM.

F. 6 mai 1881. Lévêque (Frédéric), ancien député, membre du Conseil général, à Corgoloin (Côte-d'Or).

13 janvier 1893. Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 29, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).

12 juin 1891. Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, maître ès jeux Floraux, rue de Marignan, 29, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).

14 décembre 1894. Loisy (Robert de), à Mirande, près Dijon.

11 janvier 1895. Longin, étudiant ès-lettres, rue Notre-Dame, 8, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, ancien ministre, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, à Paris.

8 janvier 1892. Maillet, premier président de la Cour d'Appel, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.

14 juin 1889. Mairey, directeur des contributions indirectes, en retraite, 41, cours du Parc, à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

9 janvier 1891. Malherbe (de), Commis principal des télégraphes, rue Berlier, 38, à Dijon.

20 avril 1887. Maloir (Louis), propriétaire, à Salmaise, par Verrey (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.

11 décembre 1891. Marc (Jules), étudiant, place d'Armes, 10, à Dijon.

13 juin 1883. Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.

24 décembre 1886. Maréchal (Charles), propriétaire, à Montbard.

8 février 1895. Maréchal, ancien inspecteur primaire, rue Charles-Briffaut, à Dijon.

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).

	MM.
13 janvier 1893.	Marland, économe du Lycée, à Dijon.
10 décembre 1884.	Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau (Charles), sénateur, ancien ministre, premier président de la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.
8 décembre 1893.	Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Rocher, 45, à Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), place de la Banque, à Dijon.
9 mai 1883.	Merle (Mlle), institutrice à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Michaud, préparateur de Zoologie à la Faculté des Sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.
14 juin 1889.	Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.
12 juin 1891.	Michel (Louis), préfet de la Côte-d'Or, hôtel de la Préfecture, à Dijon.
2 avril 1884.	Millon, conseiller à la Cour, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.
15 mars 1895.	Millot, proviseur honoraire, rue Chancelier-L'Hôpital, à Dijon.
18 novembre 1881.	Misserey (Auguste), notaire, à Beaune (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Mochot (Auguste), correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 juillet 1885.	Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

MM.

12 mars 1884.	Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
14 juin 1889.	Mony (Henri), marchand de charbons, place du Trente-Octobre, à Dijon.
8 avril 1892.	Moreau (Emile), étudiant, à Nuits (Côte-d'Or).
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Vielverge (Côte-d'Or).
13 mai 1892.	Morizot, instituteur, à Arcenant (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Moris, ingénieur en chef des ponts et chaussées du P.-L.-M., rue Berbisey, 33, à Dijon.
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Jeannin, 43, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Beaujon, 1, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant de Spahis, à Médeah (Algérie).
10 avril 1891.	Naudin (Emile), instituteur, à Flagey-Echézeaux, par Nuits (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Nestler, commandant du génie, place Saint-Etienne, 8, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur, à Seurre (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Noirot (l'abbé), aumônier des frères, rue du Gaz, à Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire, rue du Drapeau, 46, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, conseiller municipal, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.

MM.

8 avril 1892. Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Cîteaux (Côte-d'Or).

8 février 1895. Oudotte, licencié ès lettres, boulevard Carnot, 11, à Dijon.

9 mars 1894. Pansiot (Louis), instituteur, à Curtil-Vergy (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Pansiot (Nicolas), place de la République, 29, à Dijon.

8 février 1895. Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.

13 mai 1892. Parizot, institut., à Villy-le-Moûtier (Côte-d'Or).

10 juin 1885. Parmain (Paul), télégraphiste, boulevard Beaumarchais, 45, à Paris.

18 novembre 1881. Party (Léon), Président du Tribunal civil, place de la République, 21, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.

14 décembre 1894. Payan (Louis), banquier, rue Gueymard, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

14 décembre 1894. Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.

27 décembre 1882. Pénot (Frédéric), percepteur, à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).

12 décembre 1888. Perdrizet, inspecteur des forêts, rue Saint-Lazare, 37, à Dijon.

9 juin 1893. Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).

11 mars 1892. Pernin (Ernest), ancien notaire, boulevard Carnot, 3, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Pernot-Gilles, propriétaire, adjoint au maire de Dijon, rue Vercingétorix, à Dijon.

8 décembre 1886. Perreau, avocat, aux Chaumes, près d'Avallon (Yonne).

9 décembre 1885. Perrenet (Pierre), avocat, à Langres (Haute-Marne) et rue du Palais, 5, à Dijon.

14 janvier 1885. Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.

24 novembre 1882. Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.

MM.

24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.
8 décembre 1886.	Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 69, à Dijon.
12 décembre 1888.	Pinon (René), étudiant ès-lettres, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
10 février 1886.	Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
9 décembre 1886.	Pitoiet (André), commis principal des postes et télégraphes, à Vesoul (Haute-Saône).
9 juin 1893.	Planson (Léon), instituteur, rue des Moulins, 15, à Dijon.
9 décembre 1886.	Poilleux, inspecteur principal de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, rue de la Préfecture, 61, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Charles), négociant en vins, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Ernest), rue Bossuet, 8, à Dijon.
10 juin 1892.	Pontarlier, instituteur à Saint-Nicolas (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), archiviste-paléographe, sous-chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Ramelet (Nicolas), négociant, à Neuvon, commune de Plombières (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Regneau, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or.)
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), négociant, place d'Armes, 16, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), négociant, place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), liquoriste, marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.
14 décembre 1894.	Rémond (Victor), fils, rue de la Liberté, 6, Dijon.

MM.

13 avril 1892. Rey, libraire, rue de la Liberté, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.

9 décembre 1894. Rivet, directeur de l'école publique, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

12 décembre 1885. Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.

14 avril 1893. Robert (Emile), directeur des papeteries de Savoyeux (Haute-Saône).

F. 6 mai 1881. Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 4, à Paris.

13 mai 1885. Robit (Joseph), percepteur, à Nuits-sur-Armançon (Yonne).

12 décembre 1883. Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

18 novembre 1881. Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

13 mars 1891. Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.

17 juin 1881. Rouget (Henri), ancien avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.

9 février 1887. Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.

9 mai 1890. Roupnel (Gaston), étudiant, chez M. Roupnel père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

8 février 1888. Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.

8 février 1895. Sérésin (Elisée Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, 7, place Saint-Pierre, Dijon.

9 mai 1890. Saint-Père (Gabriel), avocat, rue des Godrans, 34, à Dijon.

13 février 1891. Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or.

13 février 1884. Sampré, instituteur, boulevard Voltaire, à Dijon.

8 décembre 1886. Saverot, instituteur, correspondant de la Com-

MM.

	mission départementale des Antiquités, à Larrey-Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration, à Lyon.
17 juin 1881.	Seriès (Mlle), professeur de sciences au lycée Racine, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
26 avril 1895.	Servais, professeur au lycée de Chaumont (Haute-Marne).
12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), employé à la Préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 28, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonnot, instituteur à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
9 décembre 1895.	Sirdey, instituteur à Clénay (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
8 avril 1892.	Société des amis de l'enseignement, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin.
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, Dijon.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue des Godrans, 3, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, place Darcy, 25, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Spuller (Eugène), ancien ministre, sénateur de la Côte-d'Or, conseiller général, à Paris.
8 mai 1891.	Stouff (Louis), docteur en droit et docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Chaudronnerie, 44, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, à Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 24, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), rue de la Barre, 41, à Alençon (Orne).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
8 décembre 1893.	Thomas (l'abbé), curé de Notre-Dame de Dijon.
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'Hôtel de ville, à Dijon.
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, secrétaire de la Chambre de commerce, industriel, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
23 juin 1882.	Valdant, capitaine de chasseurs à pied, attaché à l'état-major général du ministre de la guerre, à Brienon (Yonne).
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Devosges, 58, à Dijon.
26 avril 1895.	Vallée (Philippe), conservateur des Archives municipales, bibliothécaire-adjoint de la bibliothèque publique de Dijon, place de la République, Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, Grande Rue, 166, à Sèvres (Seine).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, à Dijon.

MM.

14 juin 1895.	Vendeur, professeur au Conservatoire, rue Vauban, 17, Dijon.
8 décembre 1893.	Venot, étudiant ès-lettres, libraire, place d'Armes, Dijon.
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernault, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 5 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, notaire, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.
10 juin 1892.	Viardot, instituteur, à Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, rue des Roses, à Dijon.
26 avril 1895.	De Vienne, lieutenant-colonel, associé résidant de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à l'Arsenal, Dijon.
9 février 1887.	Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, rue Monge, 3, à Dijon.
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, à Dijon.
14 décembre 1894.	Wolff (Albert), banquier, rue Vauban, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue du Gaz, 8, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Éduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse. — Société de géographie.
Toulon. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Société de géographie de Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographische Gesellschaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart) — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Egypte. — Institut égyptien.
— Société khédivale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Société de géographie commerciale de Porto.
Russie. — Société impériale des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de géographie.

NAPOLÉON A AUTUN

EN 1815

RELATION INÉDITE

Le document que nous donnons ici fait partie de la collection d'autographes et pièces historiques d'un Français fixé depuis longtemps à l'étranger, et à qui la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire* doit déjà plusieurs communications intéressantes. Ces pages comportent peu de commentaires et nous ne raconterons pas à ce sujet cette aventure merveilleuse et funeste, qui s'appelle le retour de l'Ile d'Elbe. Nous prendrons donc les faits aux jours qui ont précédé immédiatement la venue impériale, en renvoyant au livre de M. Henry Houssaye — 1815 — Paris 1893 — dans lequel, d'ailleurs, la scène et les paroles napoléoniennes sont rapportées en partie.

Nous avons dit autrefois dans les *Mémoires de la Société*, V, p. 12 et s., comment le 14 mars se produisit brusquement à Lons-le-Saunier la défection du maréchal Ney. Dès le lendemain il mit ses troupes en marche sur Dôle et Dijon, tandis que l'empereur, arrivé à Chalon-sur-Saône le 14, prenait la route d'Autun où depuis trois jours régnaient la confusion et la discorde. Le 11, le sous-préfet, Saint-Martin-des-Ilets, avait quitté l'hôtel de la sous-préfecture, situé alors rue Saint-Antoine ; le 12, le lieu-

tenant de gendarmerie, secondé par ses hommes et les ouvriers tanneurs, arbore le drapeau tricolore, promène dans les rues et jusque dans la cathédrale le buste de Napoléon et chasse de l'hôtel de ville le conseil municipal royaliste. Mais Autun avait alors pour maire un vieillard presque octogénaire et plein d'énergie, M. Jean Pignot, nommé par décret impérial du 11 juin 1813, qui convoque la garde nationale, arme les royalistes et fait rétablir le drapeau blanc. Le 14, se présente l'avant-garde de la petite armée impériale à laquelle le général Bertrand, major-général, donne fièrement le nom populaire de *grande armée ;* ce sont les dragons du 13e qui désarment la garde nationale et sans l'intervention du général Brayer, un de ceux qui, à Lyon, sont allés au-devant de la défection, auraient sabré les royalistes à commencer par le maire. Nous donnons maintenant la parole à l'auteur du récit qui pourrait être Jean Pignot lui-même, en tous cas il l'a homologué en y mettant sa signature.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ A AUTUN, DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE, LES JOURS QUI ONT PRÉCÉDÉ L'ARRIVÉE DANS SES MURS DE NAPOLÉON BONAPARTE, AINSI QU'AU PASSAGE DE CET USURPATEUR.

Le 12 mars 1815 le commandant de la gendarmerie d'Autun, à la tête des agitateurs, instruit par les rapports

des émissaires de Napoléon, de l'incursion de cet usurpateur, mit tout en usage pour opérer un soulèvement contre le corps municipal de l'institution du roi, il fit enlever les emblèmes de la royauté au-devant des casernes et avec l'aide de quelques factieux, il forma des groupes pour faire placer le drapeau tricolore avec le buste de Bonaparte au balcon de l'hôtel de ville.

Le conseil municipal, ne pouvant dissiper l'attroupement qui se formait à la porte des séances pour éloigner les membres qui paraissaient suspects au peuple et y substituer les militaires affidés qui le commandaient, leva la séance et s'ajourna au lendemain.

Il se réunit le 13 au matin, et se voyant à la veille d'une crise révolutionnaire, son premier acte fut de faire enlever le buste de Bonaparte, les aigles et le drapeau tricolore que les Napoléoniens avaient placés sur le balcon de l'hôtel de ville ; il arrêta ensuite une proclamation dont lecture fut faite sur toutes les places à la tête de la garde nationale et des notables de la ville, drapeau blanc flottant et aux cris mille fois répétés de vive le roi !

Par cette proclamation les magistrats municipaux deffendaient tout autre signe de ralliement que la cocarde blanche et en rappelant l'ordonnance du roi contre le rebelle, menaçaient de poursuites ceux qui arboreraient la cocarde tricolore.

Le 14, les esprits furent fort agités, incertains de la force et de la résolution des chefs de l'armée et de l'efficacité des mesures prises par le gouvernement pour arrêter la marche de Napoléon, des ordonnances se croisaient pour s'informer et rendre compte de ce qui se passait.

Journée du 15 mars 1815. — Passage de l'usurpateur à Autun

Le 15 mars, Bonaparte fait son entrée à Autun sur les deux à trois heures après midi, précédé et accompagné d'environ cinq mille hommes tant cavalerie qu'infanterie... il descend à l'hôtel de la poste suivi par la populace ; aussitôt il est entouré par les factieux qui lui dénoncent le corps municipal pour avoir osé faire, le 13, une proclamation incendiaire contre lui et ses fidels partisans ; ils lui mettent sous les yeux un des placards affichés de cette proclamation manifestant une forte opposition au mouvement opéré le 12, en faveur de Napoléon et menaçant de toute la sévérité des lois les individus arborant d'autres signes que ceux de la royauté.

Le maire est mandé de suite avec les membres de son conseil ; après avoir attendu plus d'une heure dans le couloir de l'appartement, ces magistrats furent introduits. Napoléon, aux côtés de qui se trouvaient les généraux Brayer et Drouot, dit au maire, d'un air courroucé : « Que venez-vous « chercher, sortez, je ne veux plus vous voir » ; puis reprenant vivement : « De quel droit, Monsieur, en s'adressant « au maire, vous êtes-vous permis de menacer de poursuites les citoyens décorés des couleurs nationales ? Comment avez-vous osé vous mettre en rébellion contre moi ? « Reconnaissez-vous cet écrit ? (agitant les lambeaux d'un « placard de la proclamation qu'il tenait entre main) il est « l'ouvrage d'un furibond, d'un énergumène, je suis surpris « de ce que la guerre civile n'est pas à Autun ; allez, vous « n'êtes pas digne de remplir une pareille place.

Le président du tribunal civil d'Autun, M. Delachaize, l'un des membres à présent du conseil, ne pouvant voir condamner le maire seul pour un prétendu crime dont il s'était rendu complice, se crut obligé d'observer à Napoléon, « que, « par son abdication, il avait remis les français sous l'auto- « rité de Louis XVIII, en leur commandant d'y être sou- « mis et qu'en défendant tout signe révolutionnaire tant « que le roi tiendrait les rênes du gouvernement, les ma- « gistrats n'avaient fait que remplir leur devoir — Mais ne « saviez-vous pas que j'étais à Lyon ? — Quelques agita- « teurs nous avaient bien annoncé que vous reveniez, mais « accoutumés, sous votre gouvernement, à faire la guerre « aux anarchistes et à soutenir le gouvernement régnant « contre leurs machinations et leurs impostures, les ma- « gistrats n'avaient pas cru pouvoir anticiper sur les évé- « nements ».

— « Que vous importe mon abdication ? C'est une grande « question qui ne vous regarde pas ; ce qui est bien plus cer- « tain c'est le besoin qu'ont de moi les français pour les faire « jouir des bienfaits de la révolution et les tirer de l'escla- « vage et de la misère dans lesquels les prêtres et les no- « bles voulaient les plonger en rétablissant la dîme et les « droits féodaux, vous vous êtes laissé mener par eux ; mais « j'en ferai justice. Je les lanternerai, j'ai débarqué avec « six cents hommes et suis parvenu jusqu'ici sans obsta- « cle, et sans aucune intelligence avec l'intérieur. — Mon « pouvoir est plus légitime que celui des Bourbons ; ils ne « tiennent le leur que de l'appui des cosaques et d'un pré- « tendu droit de succession ; et moi de la volonté et de « l'amour des français, de ce bon peuple dont vous entendez « les chants et les cris patriotiques » (on n'entendait que les vociférations de la plus vile populace réunie sous ses balcons).

Le morne silence gardé par les magistrats qui ne parais-

saient point convaincus, le porta à des déclamations violentes et triviales. — « Les prêtres et les nobles me repous-
« sent ; ils ne savent donc pas que si je n'étais pas venu,
« avant trois mois ils auraient été égorgés par le peuple qui
« ne pouvait plus supporter leurs excès. — Allez, Monsieur
« le maire, vous avez montré une grande faiblesse, vous
« vous laissez conduire par quelques repas pris auprès de
« ces têtes proscrites. Je vous casse, je pourvoirai à votre
« remplacement de suite. »

Tel a été l'accueil flatteur que ce grand homme fit aux autorités d'Autun. Les généraux dont il était accompagné usèrent des mêmes procédés ; l'un d'eux, se tournant vers le secrétaire de la mairie, pendant que Bonaparte regardait au balcon, lui dit avec véhémence : « si nous n'eussions pas
« arrêté les dragons ce matin, vous eussiez tous été
« égorgés. »

Le général Brayer passa en revue la garde nationale, il visita tous les fusils, croyant en trouver de chargés à bal aux dires de quelques dénonciateurs malintentionnés, et sur la réponse des officiers et commandans de la garde et sur la demande qu'il leur fit de leurs qualités et services : « Vous
« êtes nobles et émigrés !... Vous avez servi dans l'armée de
« Condé !... Retirez-vous, leur dit-il, vous n'êtes pas faits pour
« figurer ici. »

M. le chevalier Martenne, commandant, et M. le comte de Dormy, capitaine, et autres furent de suite remplacés.

Il arriva dans le cours de la journée et dans la matinée du 16, un grand nombre de soldats et d'officiers retraités, de militaires isolés de diverses armes et même des individus sans qualités, sans feuilles de route se disant agrégés au soit disant bataillon sacré qui tous exigèrent étapes et logements.

L'usurpateur renforcé de tout cet amalgame et en apparence rassuré par les rapports de ses émissaires, quitta

Autun le 16 sur les dix heures du matin et prit la route de Paris.

Certifié par le maire soussigné,

Signé : PIGNOT.

Pour copie conforme à l'original,

Signé : PIGNOT DELACHAISE,

Membre du Conseil municipal.

L'apostrophe à la municipalité autunoise est bien dans le ton impérial et impérieux que l'on connaît ; colère voulue, il est à peine nécessaire de le dire et qui n'empêchait pas Napoléon d'être parfaitement maître de lui-même ; ces phrases hachées, violentes, triviales, mais d'une habileté si calculée, qui se succèdent comme des éclairs, étaient faites pour porter coup. Ce n'est pas l'armée seulement qui faisait le retour de l'Ile d'Elbe, la France, entendons la France populaire qui ne voulait accorder aucun crédit aux Bourbons, en était complice et on remarquera dans les paroles de Napoléon cette affirmation hautaine que la France ne peut se passer de lui, parce que seul il peut assurer au pays les conquêtes de la Révolution, c'est-à-dire l'égalité et la possession incommutable des biens nationaux. On sent la force de la position ainsi prise en face de l'émigration rentrée qui, depuis dix mois, ne parle que de ramener l'ancien régime et menace les acquéreurs révolutionnaires, autant dire à

peu près toute la France nouvelle. Le secret de la prochaine et longue alliance des libéraux et des bonapartistes est là, en prenant bien entendu le terme de libéraux dans le sens de partisans de la Révolution et de toutes ses conséquences sociales, l'égalité en première ligne, cette passion à laquelle le Français immole tout, et le changement dans la propriété. C'est pourquoi Napoléon jette cet appel, toujours trop écouté en France, à la haine de la noblesse et du clergé. Que dire maintenant de cette expression triviale et terrible « je les lanternerai ? » jamais avant Fontainebleau et l'abdication Napoléon ne l'aurait laissée tomber de ses lèvres césariennes. Mais en ce moment, malgré la prodigieuse fortune du retour, il n'est encore qu'un chef de parti, un général qui vient de faire un heureux pronunciamento et l'ancien sous-lieutenant jacobin perce brusquement sous le masque impérial.

Cette ville d'Autun ne lui rappelait-elle donc rien ? Avait-il oublié que, trente-six ans auparavant, son père Charles de Bonaparte arrivé à Autun, le 1er janvier 1779, y avait laissé ses deux fils aînés Joseph et Napoléon à l'évêque Yves-Alexandre de Marbeuf, neveu de Louis-Charles-René, comte de Marbeuf, chevalier commandeur de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Corse, protecteur des Bonaparte. Grâce à l'appui de l'évêque, les deux enfants

âgés, le premier de onze, le second de neuf ans et quatre mois, avaient été placés comme pensionnaires au collège d'Autun, alors dirigé par des prêtres séculiers depuis la suppression des Jésuites. A cette époque, *Napoleonne de Bonaparté*, comme l'appellent les registres, savait et parlait à peine le français, mais il l'apprit fort bien pendant les trois mois et vingt jours qu'il passa à Autun. Charles de Bonaparte ayant obtenu l'admission de son second fils à l'école militaire de Brienne, le jeune Napoléon quitta Autun le 20 ou le 21 avril 1779 et arriva à Brienne le dimanche 25. Quant à Joseph, il poursuivit ses études à Autun, se montra élève sérieux et appliqué, joua le rôle de Dorante dans *les Fâcheux*, à la séance de distribution des prix, le 10 août 1782 et quitta sans doute Autun à la fin de l'année scolaire 1783; Lucien l'y avait rejoint et y passa vingt mois, de 1782 à 1784. Ceux qui désireraient connaître en détail cet épisode peu connu des premières années de l'empereur, peuvent recourir aux articles de M. Harold de Fontenay — *Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun en Bourgogne*, — publiés dans *La Bourgogne*, t^e^ II, année 1869. Comment Napoléon, qui n'oubliait rien, n'a-t-il pas joué ici du souvenir et redoublé l'enthousiasme populaire en rappelant que lui aussi avait été un enfant d'Autun? Etait-il gêné par cette pensée

qu'il était précisément un ancien protégé de ce même clergé contre lequel il se répandait en paroles amères et provocantes ?

Quoi qu'il en soit, politique ou oubli d'un moment lointain de sa jeunesse obscure et besogneuse, Napoléon se tut. Ce même jour 15 mars, M. Véru était nommé maire ; quant à M. Pignot, il prit sans doute son parti du nouvel état de choses, sans enthousiasme, nous le croyons, mais avec cette indifférence lassée des hommes qui ont traversé les révolutions et ne voient que les services publics à rendre ; en effet, il rentra à la mairie le 15 juin et demeura en fonctions jusqu'au 12 mai 1816, époque où il fut remplacé par M. Collin de Gévaudan, et mourut le 27 du même mois en sa maison de Ponsoy, commune de Roussillon, près d'Autun. Le président du tribunal civil était, en 1815, M. Philibert-Sophie de La Chaise, né à Montcenis, le 14 septembre 1761, de François de La Chaise, subdélégué de l'intendant, seigneur engagiste de Montcenis, et de Anne-Marguerite Prost. Lieutenant-civil au bailliage de Montcenis, en 1787, juge au tribunal civil d'Autun en 1800, président en 1803, chevalier de la Légion d'honneur en 1821, il mourut à Autun le 30 décembre 1829. Ces renseignements nous ont été fournis par M. Hippolyte Abord, avocat à Autun, membre de la Société éduenne.

Quant à la valeur documentaire du récit que

nous publions avec ses libertés d'orthographe, nous la tenons pour réelle. Il se pourrait toutefois que le narrateur ait un peu magnifié le rôle du maire et du président ; de plus forts que ces deux dignes magistrats provinciaux eussent à peine osé tenir tête ainsi à celui qui avait fait si longtemps trembler la France et l'Europe ; on peut donc soupçonner ici un peu d'arrangement et de mise en scène, mais le fond n'en est pas moins exact en soi et à tout prendre l'audience impériale du 15 mars fait honneur à ceux qui portèrent la parole au nom de la ville d'Autun.

H. CHABEUF.

Saint-Seine-l'Abbaye, septembre 1894.

NOTES DE VOYAGE

EN

ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE

1893

Le 5 juillet 1893, à l'issue du Congrès archéologique d'Abbeville, soixante-dix touristes s'embarquaient à Calais, sur un des confortables steamers qui font le service du détroit. Une nouvelle invasion de l'Angleterre par les Normands, car la Société française d'archéologie recrute en Normandie la majeure partie de ses adhérents ; invasion pacifique, cette fois, et que les descendants d'Harold n'attendent point la pique en avant, la menace sur les lèvres. Non, nous sommes à l'avance assurés du meilleur accueil... La traversée d'ailleurs est de courte durée, une heure et demie environ, trop longue cependant au gré de certains d'entre nous ; et l'on se prend à regretter l'inexécution de ce tunnel sous-marin qui tout au moins aurait l'avantage de nous épargner le mal de mer. Mais cette considération laisse froids les Anglais : « Eh quoi, répondait en 1857 lord Palmerston aux instances de Thomé de Gamond, le promoteur de l'entreprise, vous voudriez raccourcir une distance que nous trouvons déjà trop courte ! » Cette boutade du vieux Pam reflète encore aujourd'hui bien exactement le sentiment du peuple anglais à l'endroit du tunnel ; le fantôme d'une invasion française n'a

De Calais à Douvres.

point cessé de le hanter ; les sept lieues de mer qui le séparent de nous assurent sa sécurité, et il y renoncerait pour le vain avantage de s'épargner une heure d'ennui !

Les travaux entrepris en 1876 par une société française d'études avaient été poussés assez loin : 3 kilomètres de galerie creusés sur la rive anglaise, 1.800 mètres de notre côté, attestaient la possibilité de l'opération, lorsqu'il y a dix ans, sur l'ordre du gouvernement britannique, les travaux durent être interrompus. Ils n'ont pas été repris.

Par un temps clair, un ciel sans nuages, les blanches falaises de Douvres se laissent voir de la côte française, étincelant au soleil. Aujourd'hui, l'horizon est brumeux ; les rivages de France viennent de disparaître ; nous sommes au milieu du détroit, et rien encore ne se dessine à l'avant du navire. Chacun interroge avidement l'horizon. La côte anglaise sort enfin de la brume ; au sommet des rochers crayeux, le vieux château de
Douvres. Douvres, gardien du détroit : devant nous, le port, les mâts des navires, les massives constructions dont nous rapproche chaque tour de l'hélice. Bientôt nous sommes à quai ; nos amis d'Angleterre nous souhaitent la bienvenue ; ils nous entraînent à l'hôtel de ville, dont la municipalité nous fait gracieusement les honneurs. Discours du maire de Douvres, toasts au vin de Champagne ;

après quoi nous entreprenons l'ascension de la colline et la visite du vieux château. — Tours carrées, murailles crénelées, le tout remonte à la conquête normande ; une sombre tour octogonale, qui servait de phare du temps des Romains, se dresse imposante et vénérable dans son antiquité de près de deux mille ans. Quelques fantassins et artilleurs gardent la forteresse. On montre au visiteur une colossale pièce de canon fondue à Utrecht en 1544, et donnée à la reine Elisabeth par les Etats de Hollande ; le *pistolet* de la reine avait la prétention d'envoyer un boulet jusque sur la côte de France : gasconnade d'outre-Manche que les Calaisiens, avec raison, n'ont jamais prise au sérieux. — Le soir même nous couchons à Cantorbéry.

Cantorbéry

Les hôtels, en Angleterre, sont d'un confortable parfait ; meubles capitonnés, parquets recouverts de moelleux tapis ; nous reposons dans des flots de dentelles. Faites un geste, soudain jaillit la lumière électrique. Aux repas, la table est somptueusement garnie ; dans les encoignures s'aligne tout un peloton de serviteurs à mine irréprochable. N'importe, le Français se sent dépaysé ; les mœurs de ce pays sont étrangères aux siennes ; il devra s'y plier, car l'Anglais ne lui fera pas de concessions ; ce peuple si voyageur ne tente rien pour attirer le visiteur dans son île ; c'est à nous de parler anglais, de nous plier aux

habitudes britanniques ; sinon, nous n'avons rien de mieux à faire que de rester chez nous... A table particulièrement, et les premiers jours, le Français est quelque peu malheureux ; il souhaiterait manger du pain, et le pain ne lui est servi que par fragments infinitésimaux : il voudrait boire à sa soif, et l'Anglais, qui prétend faire toutes choses en son temps, ne se verse rasade qu'en sortant de table. Le saumon ne nous répugne pas, assurément, mais en manger deux fois par jour, cela peut à la longue paraître fastidieux ; et l'on comprend alors la répugnance de ces servantes Ecossaises qui jadis, en s'engageant, stipulaient cette condition formelle de ne manger du saumon que deux fois par semaine. A part ce menu détail, l'existence n'est point, en Angleterre, plus pénible qu'ailleurs ; et moyennant des concessions faites au caractère d'un peuple qui ne se laisse point entamer, nous parvenons à vivre sans être malheureux outre mesure.

Ce matin, à notre réveil, nous trouvons Cantorbéry en fête. La Grande Bretagne tout entière cède à un furieux accès de loyalisme, que le Français ne conçoit plus guère, mais qui donne à réfléchir. Le duc d'York, futur héritier de la couronne, épouse la princesse May de Teck, jadis fiancée à son frère ; partout des guirlandes de fleurs, des oriflammes ; à toutes les vitrines, la silhouette du couple royal. Sur les trottoirs bruit

cette gaieté anglaise, *merry England*, que nous avons peine à concilier avec le brouillard septentrional et la sombre fumée des usines.

A travers des flots de peuple, nous nous glissons vers la cathédrale : un splendide édifice dans lequel se résume toute l'histoire de la cité. Métropole ecclésiastique de l'Angleterre, Cantorbéry vit en 668 bâtir sa première église par le moine Augustin, venu de Rome pour évangéliser les Anglo-Saxons. Au modeste sanctuaire d'Augustin, duquel il ne reste point trace, succède la cathédrale de Lanfranc, le célèbre abbé du Bec, amené par Guillaume de Normandie, et placé par lui sur le siège primatial. C'est là que fut consommé, le 29 décembre 1170, le meurtre de Thomas Becket. Assailli dans sa demeure par les barons de Henri II, qu'avait déchaînés une parole imprudente du roi, le prélat avait gagné le cloître contigu à son appartement, puis le sanctuaire, et se tenait agenouillé devant le maître-autel. Regnault fils d'Ours pénètre dans l'église, revêtu de sa cotte de mailles et brandissant sa large épée à deux tranchants ; les autres conjurés le suivent de près. A cette vue, les clercs s'enfuient, le prélat demeure seul. Il est arraché de l'autel, traîné jusque dans le passage entre le cloître et le chœur, près de l'escalier de la crypte, et frappé de plusieurs coups. L'un des conjurés lui fend le crâne de son épée ; le coup est asséné

avec une telle violence, que le pavé en est entaillé; la trace se laisse encore voir sur la pierre.

Détruite en majeure partie par un incendie (1174), la cathédrale de Lanfranc et de Saint Anselme fut rebâtie dans les siècles suivants; nous y retrouvons la main d'un artiste français, presque un bourguignon, Guillaume de Sens, que Thomas Becket avait connu pendant son exil en France. Certaines parties du chœur de la cathédrale de Cantorbéry offrent avec celle de Sens d'étroites similitudes. — La reconstruction ne fut terminée qu'à la fin du XVe siècle; c'est un superbe spécimen du style gothique *perpendiculaire,* ou gothique de la troisième période; venant après le gothique *primitif* et le gothique *orné,* cette troisième incarnation surgit au cours du XVe siècle, et s'épanouit sous les Tudors; elle tend de plus en plus à remplacer la ligne courbe par la ligne droite, et se caractérise par des tours carrées élevant à une grande hauteur leurs arêtes perpendiculaires au sol, parallèles entre elles, ces tours hérissées elles-mêmes de petits clochetons à leurs quatre angles. Ce n'est plus la flèche élancée de nos cathédrales normandes; l'effet n'en est pas moins majestueux. Les Anglais se sont attachés à ce style, et l'ont rendu national; les cathédrales d'York, de Durham, et vingt autres le reproduisent. Nous le retrouverons à Londres, à

Westminster, et au Palais moderne du Parlement.

A l'intérieur, une immense nef déserte et froide, dépouillée de tout ornement. Bien que se rapprochant sensiblement de notre religion catholique par certains de ses rites et la pompe de ses cérémonies, le culte anglican se sent impuissant à remplir ces vastes cathédrales antérieures à la réforme ; il se concentre tout entier dans le chœur, laissant aux parois de la nef toute une série de dalles funéraires, statues et bas-reliefs, consacrés à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

Le chœur est séparé de la nef par une clôture pleine du XVe siècle ; vaste et orné, il forme une véritable église dans l'église elle-même. Les souvenirs historiques y sont accumulés : de riches tombeaux, sépultures d'archevêques ou de souverains ; parmi eux le monument du prince Noir, le vainqueur de Crécy, surmonté de ses gantelets et de sa cotte de mailles.

A l'extérieur, dans le vaste enclos de murailles, qui forme au sein de Cantorbéry comme une vaste cité silencieuse et recueillie, se groupent dans un ensemble harmonieux les constructions anciennes : le grand cloître de style gothique tertiaire, encadrant un vaste carré de verdure duquel émergent quelques tombes ; le curieux *porche normand* aux arcades en plein cintre, soutenues par de massifs piliers ; puis les habitations mo-

dernes du doyen, des chanoines, toutes tapissées de lierre, précédées de parterres fleuris. Le clergé anglican est mondain et ne renonce point aux joies de la famille; de verdoyants *cricket grounds* ont trouvé place sous l'ombre austère projetée par l'antique église.

Rochester. De Cantorbéry nous passons à Rochester, de la cathédrale gothique au donjon normand contemporain de la conquête. Le Normand, grand bâtisseur, tenait à assurer sa domination contre tout retour offensif du vaincu ; dès les premiers jours de l'invasion, le sol se hérisse de châteaux forts où le compagnon de Guillaume plante son étendard, tandis que le soldat d'Harold va dans les bois et les marais, établir ses camps de refuge. Elevée sur une éminence ou motte de terre, la tour carrée, massive de Rochester domine le cours de la Medway, qui va mêler son embouchure à celle de la Tamise ; du sommet de la tour se découvre un immense horizon, malheureusement voilé par la brume, ce cinquième élément de la patrie anglaise.

Cobham. Visite, dans l'après-midi, au manoir de Cobham, propriété de lord Darnley, un parent de l'époux de Marie Stuart. Nous saluons au passage la jolie villa habitée par Dickens, dans les dernières années de sa vie. Cobham est une grande et superbe bâtisse à façade régulière, de l'époque des Tudors ; à l'intérieur une richesse, une ma-

gnificence inouïes ; une précieuse galerie de peinture, où s'étalent les Rubens, les Titien, les Van Dyck. Au dehors, un parc immense, peuplé d'arbres séculaires, tapissé de ce gazon moelleux dont les campagnes anglaises ont conservé le secret.

Du comté de Kent, nous passons au comté de Sussex ; la vapeur nous entraîne à travers de riches campagnes, dont l'éclatante verdure réjouit le regard. En ce moment même, dans notre France, tout est brûlé, dévasté par une impitoyable sécheresse ; ici, le soleil se montre plus clément ; la vapeur d'eau, dont l'atmosphère est imprégnée outre mesure, en tempère les ardeurs.

Battle-Abbey.

Nous sommes à Battle, sur le terrain même de cette bataille d'Hastings, qui décida en faveur de Guillaume la possession de l'Anglerre. Notre fibre nationale s'émeut : avec les Normands, force Manceaux et Angevins, Bretons et Poitevins, Flamands, Aquitains et Bourguignons, avaient répondu à l'appel du conquérant ; quiconque voulait *gaigner* s'enrôlait à sa suite ; c'est la France tout entière qui, en 1066, se ruait contre les Anglo-Saxons.

Partie de Dives, puis retenue à Saint-Valéry par les vents contraires, la flotte de Guillaume avait enfin touché à Pevensey près d'Hastings. Harold venait de battre, sous les murs d'York, les Norvégiens attirés par son frère Tostig ; il accourait en toute hâte au-devant du nouvel envahisseur.

Mais la majeure partie de ses fidèles n'avaient pu rejoindre. On se disait tout bas, dans l'armée saxonne, que le chef avait jadis prêté serment au duc de Normandie, de le reconnaître pour roi d'Angleterre à la mort d'Edouard le Confesseur ; certains allaient jusqu'à solliciter Harold de se retirer, de laisser à ses amis le soin de défendre la cause commune. Harold s'y refusa : il eût cru agir en lâche. Toutefois, se rendant compte de l'infériorité de son armée, voulant donner aux comtes Edwin et Morkar le temps de le rejoindre avec les contingents du Nord, il se retranche à six milles d'Hastings, et attend l'attaque de l'ennemi.

L'armée de Guillaume comptait 60.000 combattants ; les forces d'Harold étaient quatre fois moindres. Plusieurs jours se passent en négociations, le duc normand sommant son adversaire de tenir sa promesse. Il se met enfin en marche, faisant porter à ses côtés l'étendard bénit par le pape, et arrive en vue du camp d'Harold. En avant chevauchait le Normand Taillefer, qui *moult bien cantoit*, dit le Roman de Rou ; il entonne la chanson de Roland, et toute l'armée de répéter : *Diex aïe!* (Dieu aide !) — Les Saxons étaient retranchés derrière des palissades ; ils repoussent les premières attaques. Guillaume alors a recours à un stratagème : il feint de fuir, l'ennemi sort de ses retranchements, et s'engage en désordre à la poursuite. Les Normands reprennent l'offen-

sive, culbutent leurs adversaires surpris, qui regagnent en désordre le camp. Guillaume y pénètre derrière eux ; une lutte désespérée s'engage dans laquelle Harold perd la vie. Son cadavre est retrouvé le lendemain par la belle Edith *au col de cygne :* ainsi, 400 ans plus tard, dans la glace de l'étang Saint-Jean, le cadavre de notre duc Charles était reconnu par une vulgaire blanchisseuse de sa maison.

Tous les détails de ce drame nous reviennent à la mémoire. Sur la pente gazonnée que nous foulons, en montant de la gare de Battle jusqu'à l'abbaye, se ruaient à l'assaut les chevaliers normands ; au sommet était retranchée l'armée d'Harold. Là s'éleva, par ordre de Guillaume, l'abbaye de la Bataille, que vinrent desservir des moines de Marmoutier ; le maître autel fut placé au lieu même où se dressait l'étendard du roi saxon. Avec les siècles, l'église a été détruite, le réfectoire et les cloîtres sont encore debout ; c'est tout ce qui reste de cette riche abbaye, fondation favorite du roi Guillaume, qui disait dans sa joviale humeur : « Je veux qu'il y ait plus de vin chez les religieux de la Bataille, qu'il n'y a d'eau claire dans le meilleur couvent de la chrétienté. »

La ville même d'Hastings s'étend au bord de **Hastings.**
la mer, élégante cité de 80.000 habitants, dont la plage fréquentée des riches Anglais fait concur-

rence à sa voisine Brighton. Des calèches nous attendent à la gare ; une réception est, à l'Hôtel de ville, organisée en notre honneur ; le *loving Cup* (coupe d'amour), grand vase d'orfèvrerie rempli de vin aromatisé, nous est présenté par le maire, qui y trempe le premier ses lèvres ; et chacun à son tour de boire, en observant le vieux cérémonial anglais, et en saluant son voisin avant de lui passer la coupe. — L'instant d'après, sous les fenêtres de l'hôtel où sont descendus les congressistes, retentissent les accords de la musique municipale : c'est une gracieuseté à notre adresse. Le lendemain, dans la jolie ville voisine de Saint-Léonard, le Juge de paix du comté de Sussex nous offre un *garden party* auquel il a convié les habitants notables parlant peu ou *prou* notre langue. Vraiment, jusqu'à ce jour, nous n'avons point à nous plaindre de l'hospitalité britannique ; il est vrai que nous sommes officiellement *présentés ;* cela suffit pour que l'Anglais se départisse de sa raideur traditionnelle, et nous traite en amis.

Hastings est à deux heures de Londres. A toutes les gares du chemin de fer, la réclame commerciale s'étale, envahissante, obsédante, sous forme d'affiches, d'enseignes, d'écriteaux ; le nom de la station disparaît sous ce déluge industriel. C'est le *Venus soap*, le *Colman's mustard*, le *Fry's cocoa*, qui se disputent notre attention et notre

clientèle. Aux abords de la grande ville, la réclame envahit jusqu'aux vertes prairies ; un écriteau se dresse isolé, en pleins champs, noirci de gigantesques majuscules : c'est encore de *Venus soap* qu'il s'agit. Les pancartes se multiplient, annonçant l'approche de la cité ; puis les maisons surgissent, se groupant, s'alignant en longues files ; les hautes cheminées s'élèvent, vomissant leurs nuages de fumée ; le ciel s'assombrit, devient grisâtre : grises comme lui sont les façades des habitations. Le train roule au-dessus d'un océan de maisons ; voici la Tamise, et la gare monumentale de Charing-cross : nous sommes à Londres.

Londres.

Londres, immense et superbe ville, de cinq millions d'habitants, deux fois plus peuplée que notre Paris, cinq fois plus étendue. Tandis que Paris étouffe dans son enceinte fortifiée, rien ici ne vient gêner l'extension de la capitale : Londres se développe indéfiniment. Puisque nous sommes entrés dans cette voie de comparaisons, insistons-y un peu, bien qu'à notre sens, ce soit chose mauvaise, que de vouloir tout ramener à une commune mesure.

Deux considérations expliquent cette immense étendue de la capitale anglaise : au lieu d'élever comme à Paris étage sur étage, on a bâti maisons à côté de maisons ; l'espace est utilisé d'une façon moins avare ; la majeure partie des habitations comptent de trois à quatre étages ; nous avons

noté une maison de huit étages, une autre de douze ; mais ce sont là des exceptions, nous sommes loin de la maison à trente-deux étages de Chicago. — Puis les rues, en général, sont plus larges qu'à Paris ; nombre d'entre elles, le Strand, Oxford Street, Piccadilly, White-hall, ont la largeur de nos boulevards. Tout un ensemble de places, comme Trafalgar square et ses annexes, la Parade des Horse-guards, les alentours de Westminster ; des parcs immenses, Saint-James Park, Green Park, Hyde Park, Kensington garden, qui échelonnent en pleine cité leurs pelouses verdoyantes, tous ces vastes espaces donnent une sensation d'aération, de liberté dont nous n'avons pas idée à Paris. — Il s'agit évidemment ici des beaux quartiers dont comme à Paris, comme à Berlin et à Vienne, la poussée se fait sentir invariablement vers l'ouest, loi bizarre, commune d'ailleurs à un grand nombre de nos cités européennes : l'habitant recherche avec avidité l'air pur qu'apportent les vents d'occident. Sur d'autres points de la capitale, dans White chapel et Southwark, dans maint quartier populaire, où le touriste prudent évite de se fourvoyer, l'air respirable est parcimonieusement distribué. Comme toute agglomération puissante où grouillent les vies humaines, Londres a ses coupe-gorge, ses sentines, ses bouges, où Jack l'éventreur accomplit ses sinistres forfaits.....

A première vue donc, et pour la connaissance superficielle que peut remporter un étranger, après une semaine de séjour à Londres, la capitale anglaise n'est point trop différente de la nôtre ; les beaux quartiers rivalisent avec les nôtres, sans les écraser. A certaines heures du jour, dans le Strand, sur le pont de Londres, règne une animation que je dois reconnaître supérieure à celle de nos boulevards ; cette foule qui se presse semble plus affairée que chez nous ; elle ne flâne point à la devanture des magasins, comme nos Parisiens ; pour ce flot incessamment renouvelé, *times is money*. Mais aussi quel ordre dans cette confusion apparente ! quel respect de l'autorité ! la file interrompue de voitures, de chariots, de piétons, s'écoule sans bruit, sans tumulte, avec une régularité parfaite. Point de ces amoncellements de piétons qui à Paris, au carrefour d'un boulevard ou à l'issue de quelque pont, guettent avec anxiété l'instant où ils pourront s'engager sur la chaussée sans risque d'être écrasés. Le policeman est là qui veille. Dès qu'il aperçoit en détresse un groupe de quelques personnes, il s'avance au milieu de la chaussée, lève le bras, et tous les véhicules de s'arrêter à l'instant ; les piétons traversent à loisir, et le mouvement de circulation ne reprend que lorsque le bras du policeman s'est abaissé. Je ne sais si, en France, notre sergent de ville obtiendrait le

même succès d'obéissance. — Pour nous résumer, vue par un beau soleil d'été, — et ce phénomène est plus fréquent à Londres qu'on ne se le figure en France, — la capitale anglaise est une belle et splendide métropole, non point ville de plaisir comme se manifeste Paris aux yeux des étrangers, mais capitale d'un peuple sérieux qui a haute opinion de lui-même, qui a fait de grandes choses, qui enfin a droit, sinon à l'affection des autres peuples, du moins à leur respect.

D'une origine ancienne, contemporaine de la domination romaine, Londres a subi de profondes transformations. L'incendie de 1666, qui détruisit 13.000 maisons, l'ouragan de 1703 l'ont modernisée. Les édifices anciens y sont rares; tous ils ont une valeur historique, bien peu ont une réelle importance archéologique. — La Tour de Londres, élevée par Guillaume le Conquérant, dresse au bord de la Tamise ses sombres murailles; cette longue suite de meurtres et de supplices dont est tissée la trame de l'histoire d'Angleterre semble s'être condensée à la Tour d'une façon terrifiante. Ici furent égorgés les enfants d'Edouard; là furent décapitées Anne de Boleyn, Catherine Howard, dont le seul crime était d'avoir cessé de plaire à leur sinistre époux; après elle Jane Grey, pauvre reine d'un jour! Un billot évoque le souvenir de Marie Stuart. Et combien d'autres,

Tour de Londres.

Henri VI, le duc de Clarence, Warwick, Thomas Morus, rois ou princes, gentilshommes ou prélats, ont trouvé la mort dans l'enceinte de la sombre forteresse ! Combien de nobles prisonniers, rois de France ou d'Ecosse, ont langui derrière ces sinistres murailles!

Westminster.

Mieux encore que la Tour de Londres, et d'une façon moins sinistre, la cathédrale de Westminster reflète l'histoire de tout un peuple. C'est un vaste Panthéon dédié aux gloires de l'Angleterre, et dans lequel les statues, les monuments funèbres empiètent singulièrement sur l'espace réservé aux cérémonies du culte. Ici encore, les souvenirs glorieux et les drames sanglants se mêlent à proportions égales : souverains chéris ou exécrés de leur vivant, morts en pleine atmosphère de gloire ou tombés sous la hache du bourreau, tyrans ou victimes, tous se coudoient en un funèbre cortège, et semblent se réconcilier dans la tombe. — En la chapelle d'Edouard le Confesseur, c'est Edouard III, le vainqueur de Crécy, et la bonne reine Philippa de Hainaut qui sauva les bourgeois de Calais ; Richard II, le jeune roi détrôné et mis à mort par Henry IV, York supplanté par Lancastre qui donne à l'Angleterre Henri V, le héros de la guerre de Cent ans. York prend sa revanche sur le faible Henri VI, la Rose blanche triomphe, et s'incarne en la personne du tyran Richard II. Lancastre l'emporte enfin à Bosworth

avec Henri VII, qui épouse l'héritier d'York, et fusionne les deux Roses.

Plus somptueuse encore que la chapelle du Confesseur est, à l'abside, celle du premier des Tudors. Ici, même cortège de rois et de reines : la pauvre et noble Marie Stuart pour laquelle nous autres Français serons toujours indulgents ; ne retrouvons-nous pas en elle quelque chose de l'inconsistance de notre caractère ? En face, le tombeau d'Elisabeth, le bourreau près de la victime ; puis Marie Tudor, Jacques Ier, et jadis Cromwell, avant que la fureur populaire s'abattît sur ses cendres. Il eût été curieux que le tombeau de Charles Ier fît pendant à celui de son bourreau, comme Marie Stuart à Elisabeth : mais le roi Cavalier a trouvé, en la chapelle de Windsor, un asile plus paisible.

Aujourd'hui toutes ces haines sont apaisées. Les vieilles querelles sont oubliées ; la fusion s'est faite entre Jacobites et Orangistes, entre Ecosse et Angleterre. Les deux trônes sur lesquels s'assied successivement à Westminster, lors de son couronnement, le souverain de la Grande Bretagne, symbolisent l'union des deux peuples. Sous l'assise du vieux trône d'Ecosse est la célèbre pierre de Scone, qui jadis servait au couronnement des rois Calédoniens ; transportée à Londres par Edouard Ier, lors de son éphémère conquête du pays au delà de la Tweed, elle y est toujours demeurée.

Dans la nef, dans les transsepts, sont les statues des hommes d'Etat, les Canning, lord Castlereagh, lord Palmerston, et le juif Disraëli, qui fit de la politique en poète, et y gagna le titre de lord Beaconsfield ; Robert Peel, William Pitt, le plus grand de tous. Au coin des poètes, on s'oublie en compagnie de ces chantres inspirés, depuis Chaucer, le père de la poésie anglaise, jusqu'à Tennyson, dont un titre de lord vint consacrer la gloire, en passant par Shakespeare, Milton, Dryden, Thomson, Coleridge et Dickens.

En l'église Saint-Paul, bâtie au XVIIe siècle sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, les hommes de guerre prédominent : nombre de héros trop souvent vainqueurs de nos armées et de nos flottes, et dont la gloire se résume en deux noms : Wellington et Nelson. Nous éprouverons plus d'un crève-cœur dans notre voyage d'Angleterre ; plus d'une fois notre amour propre national sera cruellement blessé. C'est que les Anglais glorifient outre mesure leurs grands hommes, et exaltent sans retenue leur triomphe. Dans les églises les palais, les musées, sont entassés les trophées de nos défaites, étendards, canons ou mâts de navires ; et ces statues de Nelson, de Wellington, prodiguées sur les places publiques, qui nous poursuivront comme une vision obsédante! Crécy, Poitiers, Azincourt, Trafalgar, Waterloo, que de désastres accumulés par la présomption française, Saint-Paul.

et auxquels nous n'avons guère à opposer que Bouvines et Fontenoy! Sachons nous instruire et modérer notre orgueil vis-à-vis de l'Anglais, comme à l'encontre d'un ennemi plus récent. C'est le commencement de la revanche.

Le Parlement.

Près de Westminster, le palais du Parlement aligne au bord de la Tamise sa superbe façade de 275 mètres de longueur. De l'ancienne Cour de justice commencée par Guillaume le Roux, le fils du Conquérant, il ne subsiste que la grande salle de Westminster-hall, où siégeaient les premiers Parlements. C'est là que comparaissaient les rois, pour être frappés de déchéance, là que fut jugé et condamné à mort l'infortuné Charles Ier. Détruit par un incendie en 1834, le palais fut rebâti en la forme que nous lui voyons aujourd'hui. C'est un spécimen achevé de ce gothique *perpendiculaire* dont les Anglais ont fait leur style national. L'effet est grandiose : une forêt de clochetons, de tourelles, d'aiguilles, se dressant comme pour déchirer le ciel bas et nébuleux. A l'un des angles la haute tour de l'Horloge, au cadran éclairé les nuits où siège le Parlement. — A l'intérieur, une suite de galeries, de salles magnifiquement décorées : des tableaux, des portraits, des statues, reproduisant les grandes scènes, les grands personnages de l'histoire nationale.

La chambre des Lords est splendide, de ce luxe anglais sérieux et solide, qui exclut toute idée de

clinquant. Au-dessus du trône de la reine, les armes de la Grande Bretagne : les léopards d'Angleterre écartelés du lion d'Ecosse et de la harpe d'Irlande ; on a eu le bon goût, dans le cours de ce siècle seulement, de faire disparaître les lis de France, lesquels rappelaient les prétentions d'Edouard III et la guerre de Cent ans. Autour de la salle, siègent les 434 pairs, sur des divans de maroquin rouge.

A l'autre extrémité du monument la chambre des Communes, placée vis-à-vis de celle des Lords dans un parallélisme parfait : le *speaker*, sur son siège, se trouve exactement, toutes portes ouvertes, en face du Lord chancelier qui, du haut de son *sac de laine*, préside la chambre des Lords. Bien bizarre est cette appellation de *speaker*, s'appliquant à un personnage dont la fonction est de présider, mais non de parler ; la langue et les mœurs anglaises contiennent beaucoup de ces antinomies. Le nom d'un député n'est jamais prononcé à la Chambre, c'est toujours *l'honorable membre pour le collège de telle ville ; nommer* un *commoner* est de la part du speaker une mesure grave qui précède de fort peu l'expulsion par les soins du *sergeant at arms*. La Chambre basse est trop petite pour ses 670 membres, elle ne leur offre que 476 sièges : les autres demeurent debout. Le jour de l'ouverture de la session, le premier ministre prend séance à la chambre des

Lords, et s'apprête à donner lecture du message de la reine ; aussitôt les *commoners* se précipitent à travers les couloirs, envahissent la Chambre haute, et se pressent à la barre, comme une nuée d'écoliers curieux d'entendre le discours du maître. En France, nos *honorables* s'accommoderaient difficilement de tels usages, par lesquels s'affirme la prééminence de la chambre des Lords.

Mais cette suprématie n'est qu'honorifique. Si la Chambre des Lords a les honneurs, celle des Communes a la puissance réelle. Elle sort des entrailles du peuple, tandis que sa rivale relève de la faveur du souverain. Le titre de Lord est héréditaire, sauf pour les prélats et les pairs d'Irlande ; parfois le monarque a essayé d'introduire dans la Chambre haute des membres à vie ; les *lifers* n'ont jamais pu prendre racine au milieu de leurs collègues héréditaires. — L'une des Chambres représente donc le mouvement en avant, tandis que l'autre personnifierait les idées de résistance. Mais avec l'admirable bon sens de la nation anglaise, les choses ne sont jamais poussées à l'extrême. Les Lords n'ont point le droit d'amender le budget ; ils ne peuvent que l'accepter ou le rejeter dans son entier. Les Communes, de leur côté, ne peuvent introduire aucune taxe nouvelle ; le ministère seul émet des propositions, que la Chambre accepte, repousse, ou amende à son gré. Un tiers tout au moins du budget des

dépenses est immuable, c'est-à-dire ne reparaît point en discussion chaque année ; que l'un des articles de ce fonds permanent vienne à soulever des objections, un membre propose à la Chambre d'en recommander la suppression au gouvernement, et si sa proposition rencontre écho, le ministère en tiendra compte pour l'exercice suivant.

Quittons la politique, et rentrons dans les sphères plus sereines de l'histoire et de l'art. Les musées, à Londres, sont d'une richesse incomparable ; ils disposent d'un budget qui leur rend toutes choses faciles. En 1872, la Galerie nationale de peinture a pu consacrer une somme de 1.875.000 francs à ses acquisitions ; dans notre siècle réaliste, les œuvres d'art se conquièrent à coups de guinées ; que notre Musée du Louvre ne s'enorgueillisse pas de sa suprématie ; elle pourrait n'être plus de longue durée. — Les collections d'art de South-Kensington disposent d'un budget de 300.000 livres sterling, soit sept millions et demi de francs. Le revenu annuel du British Museum est moins considérable, quoique l'Etat lui ait, dans une période de cent quinze ans, consacré 125 millions de francs ; mais que de richesses acquises, lesquelles ne cessent d'ailleurs de s'accroître ! Le British n'en est plus à compter ses bonnes fortunes, dons de souverains, comme la bibliothèque de 80.000 volumes de Georges III, ou cessions de particuliers, comme

British-Museum.

les sculptures de Phidias célèbres sous le nom de *marbres d'Elgin*. Tout représentant du peuple anglais au dehors est doublé d'un courtier artistique, dont le flair est sans cesse en éveil : qu'un notable débris de l'antiquité vienne à être signalé, il doit être, il sera la propriété de l'Angleterre. Au besoin, on prend les devants, on s'empare de l'objet, sauf à étouffer plus tard les réclamations par un chiffre respectable de banknotes.

L'ordre le plus admirable règne au British Museum. Dans cette collection unique au monde de richesses archéologiques, bibliographiques, ethnographiques, l'œil n'est choqué par aucun entassement, aucun amoncellement intempestif ; une distribution lumineuse rend toutes recherches faciles : elle est due à l'Italien Panizzi, l'ami de Mérimée, qui réorganisa le British au milieu de notre siècle.

Je négligerai le département archéologique, pour m'attarder devant les richesses bibliographiques du British. Ici encore, de même qu'à Westminster, c'est l'histoire de tout un peuple qui se déroule devant nous. Voici les actes des rois saxons, normands et angevins, l'original de la Grande Charte ; avant le Prince Noir, fils d'Edouard III, les princes anglais ne savent point écrire, à peine peuvent-ils signer leur nom. Avec Richard II commence la longue série des autographes royaux ; elle se clôt par un autographe

de la reine Victoria, son nom tracé en grandes lettres hésitantes par la main d'un enfant de cinq ans. Que d'épîtres dramatiques ou charmantes dans cet interminable défilé ! Au cardinal Wolsey sont adressées deux lettres : l'une d'Henri VIII, l'autre d'Anne de Boleyn, cette dernière toute gracieuse remerciant le puissant ministre de ses efforts pour amener le roi à épouser la favorite ; c'était courir à la mort que de briguer la pourpre royale... Hélas ! ici encore nous poursuit une funèbre vision de supplices ! Voici le livre d'heures, annoté par elle-même, que Jane Grey tenait à la main sur l'échafaud, en tendant au bourreau son col si frêle ; à l'échafaud également est destinée la pauvre belle reine Marie Stuart : nous avons une lettre d'elle, en cette langue française qu'elle maniait avec amour, comme un souvenir des années heureuses. La feuille voisine est une lettre de sa *bonne amie* et rivale Elisabeth, toujours en français, d'une belle et ferme écriture, indice d'une conscience qui ne s'embarrasse pas de vains scrupules, et marche droit au but, fût-ce en foulant des cadavres. Voici les lettres de Charles Ier et de Cromwell, toujours le bourreau coudoyant la victime !....

Dans les premiers siècles après la conquête la langue française prédomine ; l'anglais n'est encore que la langue vulgaire, dont l'usage est délaissé au vaincu. Mais avec le temps, il saura se faire

sa place. A partir d'Edouard III, il est admis devant les tribunaux ; son rôle s'affirme de plus en plus. Dès l'année 1450, au début de la guerre des Deux Roses, on ne rencontre plus d'actes en français dans la collection des actes publics d'Angleterre ; notre idiome ne subsiste, de l'autre côté du détroit, qu'à l'état de langage élégant : c'est la langue de la cour et de la diplomatie, celle qu'emploient les souverains pour correspondre avec leurs *bons frères* du continent.

Influence de la conquête normande.

Avons-nous été plus heureux sur d'autres terrains? quelle a été l'influence de la conquête normande sur les destinées, sur le génie de ce peuple? — Les Normands, ou, pour mieux dire, les Français, car le ban de Guillaume avait été publié dans tout l'Occident, apportaient les qualités et les défauts de leur race : ils s'imposent violemment au peuple vaincu, et, dès les premiers pas, le font descendre à la triste destinée des Ilotes. Mais la réaction ne tarde pas à se faire jour. Devenu promptement et pour des siècles l'ennemi acharné de la nation française, le conquérant ne pouvait plus se retremper au sein du pays d'origine ; il demeure isolé, en nombre infinitésimal, vis-à-vis du peuple vaincu. Celui-ci, par la masse de sa population, s'impose à son vainqueur : il n'est point facile d'anéantir un peuple tout entier... Les Francs et les Burgondes ont été promptement assimilés par les Gaulois ; de même les Northmans

par les Français de Neustrie : le génie supérieur de civilisation accomplissait son œuvre. En Angleterre, le Normand et l'Anglo-Saxon sont de cultures à peu près égales ; c'est alors le nombre qui agit. L'absorption s'opère d'une façon lente mais incessante. Le souverain, pour faire échec à l'ennemi du continent, est bien forcé de chercher appui dans son nouveau peuple ; les deux races commencent à se pénétrer, à échanger leur sang, leurs idiomes. Les éléments fusionnent insensiblement, les caractères ethniques s'atténuent, jusqu'à ce que le nombre l'emporte d'une façon définitive. Extérieurement, l'Anglais offrira bien, si l'on veut, certains caractères physiques du Normand continental, mais n'est-ce point plutôt à l'influence du climat qu'il conviendrait d'attribuer cette ressemblance ? Ne retrouvons-nous pas, de part et d'autre du Canal, les mêmes pâturages verdoyants, la même richesse de frondaison, dus au voisinage de la mer et à la direction des vents ?

Ainsi donc, de même que la langue, c'est le génie anglo-saxon qui prédomine aujourd'hui sans conteste de l'autre côté du détroit. Certes nous retrouvons encore dans les rangs de la noblesse anglaise quelques noms de tournure normande, de même que dans le langage britannique, nombre de vocables d'origine française, mais combien défigurés par la prononciation ! Ce peuple n'offre

avec nous que des dissemblances. L'Anglais est pratique, tandis que nous nous perdons souvent en vaines théories. L'Anglais est calme et réfléchi ; il songe avant de parler, alors que nous faisons trop souvent le contraire ; chacune de ses paroles est un acte, il n'en prononce point inconsidérément. L'Anglais est pénétré de son importance et de sa *respectability ;* il s'efforce avant tout d'être correct ; à Londres, sur les places, dans les gares, dans tous les lieux ouverts au public, l'homme du peuple n'est jamais débraillé ; ses habits peuvent être râpés ; mais il se considère comme un gentleman, et évite avec soin tout ce qui pourrait le faire déchoir. Nous autres Français, toujours préoccupés d'être *bons enfants,* nous manquons parfois de tenue ; cela nous nuit, plus que nous ne saurions le croire, dans l'esprit de ce peuple formaliste et correct.

Le caractère anglais

Est-ce à dire qu'il y ait antipathie entre nos deux races ? Ce serait exagérer notablement, et surtout se tromper de point de vue. Personnellement, dans nos relations mondaines, voire même sur le pavé de Londres, nous n'avons rencontré que politesse de la part des individus ; plus d'une fois, alors que nous sollicitions du policeman de service, quelque renseignement sans parvenir à nous faire comprendre, — on parle peu français à Londres, encore moins dans le reste de la Grande Bretagne, — un passant s'approchait, nous offrait

gracieusement ses services, et nous mettait dans le droit chemin.

Sur le terrain de la politique, il n'en va pas tout à fait ainsi. Pendant des siècles, nous avons été en lutte avec l'Angleterre. Aujourd'hui, l'Anglais semble se désintéresser des choses du continent ; mais il n'entend pas qu'on lui dispute l'empire des mers : tout progrès, en ce sens, de la part d'une puissance continentale, lui paraît une atteinte portée à ses droits. — Disons encore que le peuple anglais se considère comme le premier peuple du monde, que tout ce qui est anglais est beau et bon, que le reste ne saurait être que de qualité inférieure. Assurément un tel sentiment est exorbitant ; mais quel est le peuple qui, à un moment tout au moins de son existence, n'a point pensé de même ? Cette exagération de patriotisme n'est-elle pas une grande force ?

Guildhall et Mansion house.

L'accueil de politesse parfaite, que je signalais il y a quelques instants, nous le retrouvions, pendant notre séjour à Londres, en deux circonstances solennelles ; d'abord dans les salons du Guildhall, l'hôtel de ville de la cité, proprement *la salle des Guildes* ou Corporations; puis à Mansion house, la demeure privée du Lord-Maire. Nous avions été conviés à deux réceptions, en notre qualité de congressistes français, affiliés au Congrès archéologique de Londres et Middlesex, lequel tenait en ce moment même

ses séances ; la seconde fut particulièrement splendide.

Les fonctions de Lord-Maire ne durent qu'un an ; elles sont invariablement dévolues au plus ancien des *aldermen*, ou élus de la cité. Quoique ne représentant à proprement parler que le 60e de la population londonienne, le premier magistrat municipal étend son action sur toute l'agglomération urbaine (1). Son autorité et son prestige sont considérables. Son discours est attendu chaque année avec impatience, et souvent il donne, sur la politique, des indications auxquelles le Gouvernement prend soin de se conformer. Le Lord-Maire en exercice était sir Stuart Knill, riche armateur, catholique de religion, et dont l'élection a été un véritable événement : un catholique Maire de Londres ! cela ne s'était point vu jusqu'alors. Sa prétention d'entretenir près de lui un chapelain de sa communion a failli causer une émeute ; il a persisté, et l'émotion s'est apaisée. La Reine, à l'occasion du mariage de son petit-fils,

(1) Depuis la rédaction de ce travail, la vieille organisation de Londres est sur le point de subir une modification notable. D'après une proposition soumise en ce moment à la Commission royale pour l'unification de Londres, proposition qui a toutes chances d'être adoptée, il n'y aura plus désormais, pour toute la superficie de la capitale, qu'une seule administration composée de cent dix-huit membres et de dix-neuf *aldermen :* ce conseil élira le Lord-Maire, qui jouira de toutes les prérogatives actuelles, sauf qu'il sera le Lord-Maire de Londres au lieu d'être seulement celui de la Cité (mars 1894).

venait de créer sir Stuart Knill *baronet*, et plus d'un membre de l'aristocratie s'empressait de lui apporter ses félicitations.

La réception est annoncée pour neuf heures. On est ponctuel en Angleterre. A neuf heures, les invités gravissent le perron de Mansion house, se groupent dans le vestibule, s'alignent deux à deux avant de pénétrer dans la grand'salle. Le cortège s'avance lentement jusqu'au milieu du salon ; là se tient debout, devant un trône ou vaste siège, le Lord-Maire, un grand bel homme à la chevelure et la barbe grisonnantes, vêtu d'une longue robe à revers écarlates, enrichie d'hermine ; un collier précieux, insigne de ses fonctions, lui pend au cou. On dirait un magistrat du temps de la Ligue, descendu de son cadre ; près de lui, Lady Mayoress, en costume d'apparat ; autour d'eux leur cortège officiel : le Maréchal, *marshall*, en chapeau à plumes et habit doré ; le porte-masse, perruque poudrée, habit Louis XV ; le porte-épée, en longue robe, et, sur la tête, un bonnet de fourrure surmonté d'un gros bourrelet.

Cette mise en scène n'est point vulgaire, et frappe le visiteur. A l'approche du Lord-Maire, un héraut à l'écharpe blanche et incarnat interpelle chacun de nous, lance à la volée notre nom, et l'interpelé de s'incliner devant le magistrat de la Cité, devant Lady Mayoress, lesquels nous honorent de quelques mots français de bienvenue,

appuyés d'un énergique *shake hand*. — On se répand dans les salons, où l'on retrouve à chaque pas des visages amis ; lord Darnley, notre hôte de Cobham, l'évêque catholique de Portsmouth, sont au nombre des visiteurs. Dans les salons somptueusement décorés fourmillent les attractions : ici, l'excellente musique des *Coldstream Guards*, grenadiers de la garde royale, dans son répertoire moderne ; ailleurs, la musique de plain-chant, avec des rondes, des chansons, des ballades du moyen âge empruntées à de précieux manuscrits ; plus loin, chant et instruments sont mêlés, luth, clavecin et viole, pour interpréter des morceaux des XVIe et XVIIe siècles ; c'est comme une revue animée de l'art musical anglais. — Mais une exposition qui nous frappe davantage, est celle des *regalia* ou insignes municipaux des principales villes d'Angleterre, apportés de tout le royaume en une exhibition unique, qui ne doit durer qu'une seule soirée. En première ligne, ceux de la cité de Londres, bijoux, colliers, épées, trente masses d'argent doré se succédant par ordre chronologique depuis le XVIIe siècle ; puis les masses des autres villes au nombre de cent vingt-neuf, en argent ou en vermeil, les plus anciennes remontant au XVe siècle. Une seule est en fer : c'est la première de la série, une véritable masse d'armes à partir de laquelle on voit l'engin de guerre se transformer graduellement, les aspérités

meurtrières s'atténuer, s'effacer sous les ornements et les joyaux, jusqu'à devenir la pacifique masse municipale. — La série des épées n'est pas moins curieuse : vingt-trois gigantesques épées de *dignité*, au fourreau, à la poignée enrichis de pierres précieuses ; la plus ancienne est du XIV[e] siècle, donnée à la ville de Lincoln par Richard II.

Arrachons-nous à ces splendeurs, et embarquons-nous sur la Tamise, l'artère vitale de la grande ville, *father Thames*, comme l'appellent avec complaisance les Londoniens. Véritable bras de mer dans l'intérieur de Londres, trois fois large comme la Seine à Paris, le fleuve ne présente point cette suite ininterrompue de quais dont s'enorgueillit notre capitale. Près du pont de Waterloo a été créé, il y a trente ans, le superbe *Victoria Enbankment*, bordé de palais et de somptueux édifices, garni de jardins au milieu desquels se dresse l'*Aiguille* de Cléopâtre ; ailleurs les maisons bordent la Tamise. Le fleuve est, de longue date, domestiqué ; dès 1843, l'ingénieur Brunel perçait sous la Tamise, à la hauteur des Docks, le tunnel utilisé chaque jour par plus de quarante trains ; en face de la Tour est immergé un tube cylindrique en fer dénommé plaisamment le *tuyau de pipe*, et qui sert de passage aux piétons ; l'air y est lourd, l'infiltration des eaux incessante ; la traversée n'en a rien d'agréable. Un troisième tunnel, mettant en communication la

La Tamise.

Cité et Southwark, est parcouru par un chemin de fer électrique. Sur le fleuve même une série de ponts, dont le dernier, Tower Bridge, atteint des proportions gigantesques ; au delà commence la navigation maritime. De ce côté se développe un mouvement commercial et industriel d'une extraordinaire intensité. Londres est le premier port du royaume ; les bassins, les docks, les entrepôts, toute une forêt de mâts, de navires s'alignent le long des rives ; les steamers vont et viennent, remplissant l'air de leurs sifflements aigus. Mais une brume pénétrante a envahi l'atmosphère : le ciel en est obscurci ; il n'est pas simplement gris et terne, comme il arrive souvent dans nos climats : je ne sais quelle teinte d'un jaune fuligineux l'a gagné ; l'aspect est navrant, d'une tristesse morne ; nous comprenons alors le *spleen*, et comment l'Anglais, pour échapper aux idées de suicide, pour voir reluire le soleil *père du monde*, s'embarque en toute hâte vers les régions fortunées du Midi.

Le dimanche anglais. Si rien n'est triste comme le brouillard londonien, *le jour du Seigneur*, il faut l'avouer, n'est point gai en Angleterre. Dès le samedi se ferment les magasins ; ils resteront clos toute la journée du dimanche ; en ceci, nous ne pouvons que louer. Mais fermés aussi sont les Musées (1) ; fermés

(1) Au mois de mars 1894, le Conseil du comité de Londres décidait que les Musées seraient désormais ouverts les dimanches.

les palais, les établissements publics, les théâtres, les *bars*, et en général tous les lieux de réjouissance. Toute la matinée circulent les fidèles, à la physionomie recueillie, le *prayer book* à la main, se rendant à l'office. Mais dans l'après-midi, le besoin de jouissance et de locomotion reprend ses droits ; le Londonien se rue à la campagne ; les *cabs*, omnibus, tramways, et tous véhicules sont pris d'assaut. Londres devient absolument morne et désert. Si à la ville chôme aujourd'hui le dieu *gin*, dans la banlieue, et par un adroit subterfuge, il reprend tous ses droits. Un cheval ne peut être contraint de fournir, sans se reposer, plus de trois milles, à partir de son point de départ : la société protectrice des animaux le veut ainsi, et maint citoyen zélé bondirait au besoin pour arrêter l'attelage que son cocher pousserait au delà du point d'arrêt fixé. Tous les trois milles donc l'équipage stationne ; le coursier souffle, une auge d'eau fraîche lui est présentée pour l'abreuver. Mais si la bête se rafraîchit, il serait cruel que l'homme n'en pût faire autant ; et un bar se trouve là, fort à propos tout ouvert, où se précipitent cocher et voyageurs. La même scène se reproduit trois milles plus loin ; et quand nous parvenons au terme de la course,

C'est la solution d'une question qui, depuis des années, passionnait l'opinion publique au delà du détroit.

personne ne songe plus à incriminer les austérités du Dimanche. En cela, comme en beaucoup d'autres points, l'Anglais se montre fort ingénieux à interpréter la loi, tout en la respectant dans son principe.

Campagne de Londres.

La campagne est délicieuse aux environs de Londres. Triste et fangeuse dans sa traversée de la capitale, où elle prend l'aspect d'un bras de mer, la Tamise se rétrécit au dessus de la ville ; c'est une gracieuse rivière champêtre, bordée de villas, de prairies, de massifs de verdure, sillonnée par des myriades de canots où la jeunesse anglaise s'entraîne et fait provision de muscles. Autour de Londres, comme aux environs de Paris, se groupent les parcs de la Couronne, les résidences royales, les villes artistiques. Voici, se succédant les unes aux autres, les serres de Kew, renommées dans l'univers entier : le splendide parc de Richmond, le château de Hamptoncourt, don du Cardinal Wolsey à Henri VIII, plus tard résidence favorite des Stuarts ; leur souvenir y revit en un admirable tableau, le Charles Ier à cheval de Van Dyck ; dans une salle voisine, les beautés de la Cour de Charles II. Par un caprice semblable, le vieux roi Louis de Bavière avait réuni à Munich, au palais de la résidence, les portraits des *professional beauties* de son temps. — Avec la dynastie de Hanovre, le palais de Henri VIII est délaissé ; la faveur royale se porte sur

Hampton-court.

Windsor ; comme les Stuarts, Hamptoncourt n'est plus qu'une grandeur déchue, que les admirables toiles de Van Dyck et de Velasquez, d'Holbein et du Titien sauvent à peine de l'oubli.

Windsor.

Windsor, nom poétique qui évoque les féeries de Shakespeare, *et la belle Vestale assise sur le trône d'Occident !* Dans cet admirable parc, le chevalier Falstaff, *cette outre gonflée de vin*, fut outrageusement berné par les Joyeuses Commères ! En la délicieuse chapelle Saint-Georges, de pur style gothique, repose Henri VIII, le terrible monarque, bourreau de ses femmes et de ses sujets. Près de la porte d'entrée le tombeau d'un soldat de France, fils d'empereur, tué en se battant contre les Zoulous. Dans la chapelle Albert, le superbe monument élevé au Prince époux. La mémoire de celui qui lui donna de longues années de bonheur est entourée par la Reine d'un culte religieux : à Londres même, en bordure d'Hyde Park, se dresse l'Albert Memorial, un dais gothique, supporté par des colonnes de granit, et abritant la statue en bronze doré du Prince consort; à ses pieds, et sur les quatre faces du soubassement, cent soixante-neuf figures en ronde-bosse représentent les artistes de tous les temps, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, comme un immense cortège de grands esprits sur lesquels se serait étendu le patronage du prince. La glorification est peut-être excessive, et l'affec-

tion conjugale a pu se faire illusion. Disons seulement qu'Albert de Saxe Cobourg fut un protecteur éclairé des lettres et des arts, qu'il n'usa de sa haute situation que pour faire le bien, qu'il fut un homme de paix ; c'est déjà quelque chose que de mériter semblable éloge.

Windsor est la résidence favorite de Sa Gracieuse Majesté. Au sommet de la Tour Ronde flotte l'étendard royal, attestant la présence de la souveraine. Sur l'autre rive de la Tamise s'étend

Eton. la ville universitaire d'Eton. A ce moment même, les collégiens sortent de classe ; et tout le long de la grand'rue vont et viennent de jeunes garçons de bonne mine, vêtus d'une petite veste noire, coiffés de chapeaux de soie à haute forme. Leur attitude est absolument correcte ; ils sont pleins de cette *respectability* que l'Anglais semble trouver dans son berceau. Logés chez d'honnêtes bourgeois, ils font, en se dirigeant eux-mêmes sous la haute surveillance du recteur, une expérience de *self government*, dont, assure-t-on, la morale et les études n'ont point à souffrir. De là ils passent à Oxford, ou dans toute autre université.

Ces centres intellectuels possèdent en Angleterre des richesses que nous pourrions leur en-

Oxford. vier. Les vingt-huit collèges d'Oxford donnent l'instruction supérieure à deux mille cinq cents étudiants. Tous fondés dans les quatre derniers siècles par la générosité du prince, de l'Eglise ou

des particuliers, ils alignent dans le *High street* leurs façades délicatement sculptées, profilant sur le ciel les pignons dentelés, les tours et tourelles de style gothique, une subite évocation du moyen âge ; on se croirait en face d'une série de palais. A l'intérieur des *quadrangles* en brique sombre, égayés par des pelouses verdoyantes ou des manteaux de lierre, se meut un peuple d'étudiants, à la robe noire flottante, le chef couvert d'une toque noire. Dans les collèges eux-mêmes, et, au dehors, à l'im mense *Radcliffe library*, à l'*Ashmolean museum*, à la Bodléienne où se conserve le manuscrit de la chanson de Roland, que de trésors intellectuels, libéralement mis à la disposition de toute cette jeunesse ! Et cependant il nous est revenu que les exercices du corps, *football*, *cricket* et canotage, pratiqués à l'excès dans les *grounds* voisins, ou sur la jolie rivière d'Isis, une des sources de la Tamise, ne sont pas sans nuire aux fortes études. Tel champion d'Oxford ou de Cambridge s'entend mieux à manier l'aviron qu'à déchiffrer un texte de Virgile ou d'Homère. Jadis, en Grèce, les vainqueurs aux jeux olympiques n'étaient pas tous des Sophocles ou des Alcibiades. — Avis à nos triomphateurs du Lendit !

De Londres à Edimbourg.

A Londres se terminait notre Congrès. Quelques-uns d'entre nous, touristes isolés, poursuivent leurs pérégrinations jusqu'en Ecossé. De Londres

à Edimbourg, quatre cents milles Anglais, soit six cent cinquante kilomètres de distance, que nous franchissons en huit heures et demie par le *flying scotchman*, l'Ecossais volant : soixante-seize kilomètres à l'heure, notre train-éclair n'a pas volé son surnom. C'est l'Angleterre tout entière que nous traversons de Londres à Carlisle, une immense plaine verdoyante, peignée, ratissée comme un parc. Un instant la voie ferrée se rapproche de la mer d'Irlande ; elle s'en éloigne pour gagner les comtés du nord, Westmoreland, Cumberland, région de collines arrondies, de petits lacs pittoresques, une Suisse en miniature. Après Carlisle, nous franchissons la frontière. Gretna-green, d'amoureuse mémoire, est notre première étape sur la terre d'Ecosse.

L'Ecosse ! un nom poétique, pour lequel s'est passionné dans sa première jeunesse, tout lecteur de Walter Scott. Le voyageur se penche à la portière du wagon ; la campagne, lui semble-t-il, va revêtir un caractère idéal ! Mais non, rien ne ressemble plus à l'Angleterre que ces Lowlands, région méridionale de la Calédonie ; ici comme souvent ailleurs, la frontière n'est qu'une expression géographique ; de toute antiquité, les rapports incessants entre *borderers*, habitant les comtés limitrophes des deux royaumes, ont créé une sorte d'uniformité, effacé les caractères distinctifs ; à Edimbourg seulement nous sommes vraiment en Ecosse.

Quelle admirable situation topographique! et combien, après Constantinople, après Naples, Edimbourg mérite de tenir place dans la mémoire des touristes! Deux collines parallè les sont séparées l'une de l'autre par une profonde ravine; sur la colline du sud, la ville neuve, aux larges rues bordées de beaux hôtels, sillonnées d'une foule bruyante; au delà du ravin, en partie comblé par de frais gazons, de gracieux parterres, sillonné par la voie ferrée, le sol se relève en pentes verdoyantes, jusqu'au sommet de la colline septentrionale où s'alignent les hautes maisons de la vieille ville. A l'extrémité du promontoire rocheux, se dresse le vieux château, *le Cœur de Mid Lothian*, comme le dénommaient avec orgueil les Écossais; disons plutôt et mieux le *cœur de l'Ecosse*. Pendant des siècles, le château d'Edimbourg fut le *palladium* des libertés de tout un peuple; rien n'était perdu tant que l'étendard d'*or* au lion de *gueules* flottait sur ses remparts; rien n'était gagné, tant que l'étranger en demeurait maître. A l'ombre de ses murailles, et tout alentour, dans les plaines qui nous environnent, se sont déroulées les péripéties de cette dramatique histoire d'Ecosse dont nous souhaiterions esquisser quelques traits. **Edimbourg**

Gravissons la pente rapide qui monte au château. C'est aujourd'hui dimanche, la garnison se rend à la cathédrale Saint-Gilles pour assister à **Le Château**

l'office divin. Les Highlanders défilent devant nous, le soldat sans armes, en grande tenue, l'officier en serre-file la main sur la poignée de sa *claymore.* Bien pittoresque est ce costume que l'Ecossais conserve jalousement, comme emblème de ses anciennes libertés : sur la tête, le bonnet à poil, agrémenté d'une houppe soyeuse ; le *red coat*, veste rouge, une concession faite à l'Angleterre, avec l'écharpe ou *tartan* aux couleurs nationales, disposée en sautoir ; le *kilt* ou jupe bariolée sur le devant de laquelle flotte le *philibeg*, gibecière aux franges multicolores ; jambes nues jusqu'au-dessous du genou, et, à la jarretière le couteau-poignard ou *skene-dhu.*

Pénétrons à l'intérieur de l'antique forteresse. Du haut des murailles se découvre un splendide panorama. A nos pieds, la ville tout entière avec ses vieilles constructions et ses bâtiments modernes, ces derniers affectant uniformément le style grec : l'*Athènes du Nord* tient à justifier en tous points son glorieux surnom. Devant nous le port de Leith, et le *Firth of Forth*, un gigantesque bras de mer, que sillonnent les steamers ; sur l'autre rive, au loin, se perdant dans la brume, les montagnes des Highlands. — Le château fut la résidence des premiers rois ; si l'Ecossais a laissé partir pour Londres la pierre de Scone, du moins conserve-t-il jalousement les joyaux de la Couronne ; couronne bien sanglante et bien dis-

putée, sur laquelle à maintes reprises l'Anglais porta la main, jusqu'à ce que, par un jeu bizarre de la destinée, la dynastie d'Ecosse vint avec Jacques VI s'asseoir elle-même sur le trône d'Angleterre !

Sans métaphore, l'origine de la monarchie écossaise se perd dans la nuit des temps. Avant Kenneth Mac Alpin qui, en 833, réunit sur sa tête les deux couronnes des Pictes et des Scots, soixante-six rois avaient régné. Le sanglant Macbeth, presque fabuleux pour nous, voyait en 1047 le spectre de Banquo et la forêt de Dunsinane marcher contre lui. A la mort d'Alexandre III, en 1286, l'histoire d'Ecosse entre dans le concert européen. Deux prétendants, Robert Bruce et Jean de Bailleul, se disputent le trône, l'Anglais intervient dans le démêlé ; c'est l'origine d'une ardente lutte de trois siècles, où nous retrouvons à chaque pas la France, entraînant l'Ecosse dans son alliance contre l'ennemi commun.

Jean de Bailleul est l'allié de Philippe le Bel contre Edouard Ier, le bourreau des Ecossais ; au début de la Guerre de Cent ans, David Bruce noue partie avec Philippe de Valois ; il tente, après Crécy, une diversion en notre faveur ; mais la reine Philippa de Hainaut le bat, le fait prisonnier près de Durham, avant de passer le détroit *en grand péril* pour venir joindre Edouard III sous les murs de Calais. A Cravant, à Verneuil,

journées désastreuses, les Ecossais combattent dans nos rangs; sous Charles VII, sous Louis XI, ils forment la garde particulière de nos rois.

Combien sanglante est la destinée de tous ces Stuarts, rois d'Ecosse! Jacques Ier cherche à raffermir son autorité; il est assassiné par les Grands. Jacques II, en guerre avec Henri VI d'Angleterre, est tué au siège de Roxburgh. Jacques III, luttant comme Jacques Ier contre les grands vassaux, est vaincu par eux en bataille rangée et mystérieusement occis dans sa fuite. Jacques IV, allié de la France contre Henri VIII, est tué à Flodden, tandis que les Français sont battus à Guinegate. Jacques V meurt de désespoir en apprenant la naissance de sa fille : « Par fille, s'écrie-t-il, la couronne est venue dans notre famille, — allusion au mariage de Walter Stuart avec Marjorie, fille du roi Robert Ier, — par fille elle en sortira ! » Il se trompait en ce dernier point, car, loin de perdre la couronne d'Ecosse, ses descendants allaient y joindre celle d'Angleterre; mais, par une secrète intuition, il pressentait les tristes destinées de Marie Stuart!

A ce moment et plus que jamais, le sort de l'Ecosse est lié à celui de notre pays. Le père de Marie, Jacques V, a épousé Marie de Lorraine, sœur de François de Guise, le défenseur de Calais; par l'influence de ses oncles, Marie d'Ecosse monte sur le trône de France, et accole le lion

de gueules à l'écu fleurdelysé. Pendant la minorité de sa fille, Marie de Lorraine est régente d'Ecosse; Leith reçoit une garnison française. François II meurt prématurément; adieu les jours de bonheur! sa veuve regagne l'Ecosse; elle échange contre le triste Holyrood les palais enchanteurs des bords de la Loire; ici commence le calvaire de la belle reine!

Au château d'Edimbourg, la grande salle est tout imprégnée du souvenir de Marie Stuart; sur les vitraux des fenêtres flamboient les armoiries de France, de Lorraine et d'Ecosse; mais c'est à Holyrood qu'il faut la suivre; là encore tout nous parlera d'elle. — Descendons la longue rue de la Canongate, aux vieilles maisons noircies par le temps, détachant sur le ciel leurs pignons dentelés; ici, au haut de cet escalier branlant, demeura le farouche prédicant John Knox; par ce corridor sombre au pavé disjoint, suant l'humidité, nous pénétrons dans une de ces *closes*, cours fangeuses, où s'entassent la misère et l'inconduite; parfois, au-dessus d'une porte basse, se laisse voir un écusson aux armoiries frustes: celui de quelque grand seigneur familier de la cour des Stuarts.

Fermons un instant les yeux, et faisons revivre une scène du passé. Par une brumeuse matinée, le 19 août 1551, Marie Stuart débarque à Leith. Elle a quitté la France, *le plus beau royaume*

après celui de Dieu, et trompant la croisière anglaise, elle vient prendre possession de son petit trône d'Ecosse. Rien n'a été préparé pour la recevoir ; au lieu des superbes dextriers de France, on dispose à la hâte, pour la jeune reine, les dames et les seigneurs de sa suite, de petites haquenées de montagne ; et le cortège s'engage dans cette longue Canongate, fangeuse et mal pavée, pour gagner la résidence royale. Le soir, sous les fenêtres de la reine, et pour lui faire fête, retentit une aubade de mauvais violons, mêlée au chant des psaumes ; où sont les violes d'amour, et les mélodieux concerts d'antan ?

Holyrood. Bien funèbre est l'aspect d'Holyrood, au débouché de la Canongate : un édifice bas, massif, flanqué de tours ; à gauche, la chapelle en ruines, où dorment de leur dernier sommeil les anciens rois d'Ecosse. Au delà, le terrain se relève par les rochers dénudés des *Salisbury Craigs* et la haute colline de *l'Arthur seat*. Tel le palais se présente à nous, rigide et sombre, écrasé par les hauteurs qui le dominent ; tel il apparaissait à la pauvre reine. Entourée d'une cour protestante où s'agitent des passions jalouses, elle s'entend taxer d'idolâtrie par le fougueux Knox, pour être demeurée fidèle au catholicisme. On lui envie sa petite cour française ; bientôt, avec la complicité tout au moins tacite de son époux, le médiocre Darnley, un meurtre s'accomplit sous ses yeux ;

on montre encore au visiteur, dans un passage voisin du cabinet de la reine, les traces du sang de l'infortuné Rizzio. Sans appui, sans conseil, que va-t-elle devenir ? Une nuit, en l'Église des Champs où Darnley malade a été transporté, retentit l'explosion d'un baril de poudre ; on retrouve le lendemain, dans les vergers voisins, le corps inanimé de l'époux de la reine; cette même nuit, Marie dansait au bal de noces d'une de ses suivantes. Avait-elle trempé dans le crime ? le sévère M. Mignet admet une complicité tout au moins morale. Sans prendre parti, nous blâmons l'imprudence de la Reine, qui, trois mois après, se jette dans les bras de Bothwell, véhémentement soupçonné du meurtre de Darnley. Elle quitte Holyrood, et commence une vie aventureuse, semée de prisons et de combats, jusqu'à ce que trahie, abandonnée, cédant à de perfides conseils, elle se réfugie sur les terres de sa *bonne sœur,* la reine Elisabeth. Au terme de ce long martyre se dresse l'échafaud de Fotheringay ; si des fautes ont été commises, bien dure fut l'expiation !

Ces lugubres souvenirs ont imprimé sur Holyrood un indéfinissable cachet de deuil. Une fois, pourtant, après le départ de la belle reine, le palais des rois d'Ecosse s'éclaire d'une lueur de splendeur. C'est au mois de septembre 1745. Deux fois renversés du trône de la Grande-Breta-

gne, les Stuarts n'ont pas abandonné leurs droits. Profitant des embarras où l'Angleterre est engagée dans sa lutte en Flandre contre les armées de Louis XV, le jeune prétendant Charles-Edouard débarque au nord de l'Ecosse ; les montagnards se groupent à son appel ; il chasse devant lui les troupes anglaises, et entre triomphant à Edimbourg. Dans cette soirée de septembre, la grande salle du palais d'Holyrood se remplit des fidèles Ecossais et des nobles dames, empressés à porter au Stuart l'assurance de leur loyalisme : une fête splendide, qui, au début de ce siècle, hantait encore la mémoire des vieux Jacobites ! — Quelques jours après, à Prestonpans, Charles-Edouard bat le général Cope ; puis il franchit la frontière et pousse jusqu'à Derby, au cœur de l'Angleterre, un *raid* audacieux. Ses troupes sont à moins de cent milles de la capitale ; la terreur est grande dans Londres, on rappelle en toute hâte Cumberland le vaincu de Fontenoy. Que la France envoie quelques troupes, ou tout au moins opère une diversion sur le continent, et la dynastie de Hanovre aura cessé de régner. Mais Maurice de Saxe demeure inactif en Flandre, et l'Angleterre reste sourde à l'appel du Prétendant ; les Highlanders ont hâte de regagner leurs montagnes ; l'armée loyaliste se disperse, tandis que toutes les forces anglaises se réunissent contre Charles-Edouard. Il bat en retraite. A Falkirk, une dernière fois.

les montagnards, «*claymore en avant*», se ruent sur l'ennemi et le dispersent. Mais Cumberland est arrivé avec ses vieux soldats; au mois d'avril 1746, les Ecossais sont écrasés à Culloden; le Prétendant voit sa tête mise à prix, pas un Highlander ne se décide à livrer son roi; il échappe grâce au dévouement d'une noble femme, Flora Macdonald, et après avoir erré dans la grande île de Skye, de l'archipel des Hébrides, il parvient à gagner la France. Pendant ce temps, la dynastie de Hanovre vengeait, dans des flots de sang, sa terrible alerte.

Ce fut le dernier effort du loyalisme expirant. Quarante ans plus tard s'éteindra en Italie la race des Stuarts. La veuve du Prétendant, de la maison de Stolberg, épouse le poète Alfieri; elle tient salon à Rome sous le nom de comtesse d'Albany, et reçoit à sa cour un officier français, plus tard pamphlétaire impitoyable, Paul-Louis Courier; elle se remarie une troisième fois au peintre de Montpellier, François Fabre.

Ainsi disparaît une dynastie en laquelle s'incarnait l'Ecosse. Dans les romans de Walter Scott retentissent les derniers accents du loyalisme; déjà le romancier ne croit plus guère à la légende; aujourd'hui elle est bien morte. L'Ecossais se désintéresse de la politique sentimentale; il est devenu réaliste et utilitaire. La froide et rigide religion presbytérienne est pour beaucoup dans

cette transformation. Les sectes fourmillent en Ecosse ; plus elles sont mystiques et nuageuses, plus elles ont chance de rencontrer des adhérents. Dans les rues d'Edimbourg évolue l'Armée du Salut, à grand renfort de piston et de grosse caisse. Sur le port de Leith, un dimanche, au milieu de la foule désœuvrée, un orateur monte sur un banc ; la foule se groupe autour de lui : c'est un prédicant improvisé, qui se sent pénétré de la grâce ; il parle, et tous ces hommes du peuple, ouvriers du port ou simples *cockneys*, de l'écouter avec recueillement ; que le Français qui passe ne s'avise pas de sourire : il risquerait d'éprouver un mauvais parti. — Maint écriteau de *Temperance hotel* s'étale à la façade des maisons ; c'est encore une victoire de la secte ; vin, bière, alcool, toute boisson spiritueuse ou fermentée en est scrupuleusement bannie ; le thé et le café y règnent en maîtres. Les bizarres pratiques des Végétariens ont en Ecosse de nombreux adhérents.

Si l'Ecossais a oublié la dynastie nationale, il n'a point renoncé à ses traditions philosophiques et littéraires. Edimbourg est toujours l'Athènes du Nord. La science y est en honneur, la librairie d'érudition y tient ses assises ; dans les deux derniers siècles, l'Ecosse cite avec orgueil les noms de David Hume, de Robertson et de Macaulay, ceux d'Adam Smith et de Dugald Stewart, de Darwin et de Spencer, le grand nom de Livings-

tone. Des historiens et des économistes, des philosophes, et un missionnaire de la science ; c'est là une riche efflorescence de l'esprit humain, mais dans un ordre d'idées essentiellement positif et réaliste ; nous avons signalé cette tendance intellectuelle. L'Ecosse nous offre de splendides travaux d'art, comme le gigantesque pont du Forth, de 2400 mètres de longueur, comme le pont de la Tay, de 3170 mètres, jadis emporté comme un fétu de paille dans la tourmente de 1880 ; elle n'engendre plus guère de poètes. Mais elle a vu naître dans ce siècle un romancier, qui a largement payé sa dette à la patrie ; grâce au talent de Walter Scott, l'histoire d'Ecosse est désormais impérissable.

Walter Scott.

En bordure de *Princes Street*, et sur un frais gazon parsemé de statues, — l'Ecossais prodigue volontiers les effigies de ses grands hommes, — se détache le monument du célèbre romancier : une flèche gothique finement dentelée, soutenue par quatre contreforts ; il est orné de 56 statues de héros et héroïnes, que nous connaissons tous. C'est encore l'histoire d'Ecosse qui se déroule devant nous : mais quelle diversité dans le génie de l'écrivain ! quelle variété dans les images qu'il fait défiler à nos yeux !..... Chevaleresque à l'époque féodale avec *Ivanhoé*, dramatique sous Marie Stuart dans le *Monastère* et l'*Abbé*, pages détachées de l'histoire de la malheureuse Reine, pa-

triote désabusé quand, avec *Waverley*, il s'attache au Prétendant en son éphémère équipée, aventurier dans *Rob Roy*, le dernier des *outlaws*, c'est toujours la patrie qu'il chante, en ses gloires comme en ses désastres. Ainsi entouré de souverains, de guerriers, de nobles dames, le romancier est assis, absorbé dans ses méditations ; à ses pieds, Maïda, sa chienne favorite.

C'est à Abbotsford qu'il faut le suivre, au sein de cette région tourmentée des Cheviots, non loin de la célèbre abbaye de Melrose. Walter Scott y construisit avec amour une délicieuse habitation, où il vint mourir. Dans ce *roman de pierre*, ainsi le dénomment les Anglais, il sut constituer un véritable musée national où revivent les gloires de l'Ecosse : ce sont les portraits de Marie Stuart, de Charles II, l'épée donnée par Charles I[er] à Montrose, le vaillant défenseur du trône, et le fusil de Rob Roy. A la corniche les armoiries de nobles familles d'Ecosse ; et, pour compléter cette revue de l'histoire, les pistolets de Napoléon à Waterloo, et un autographe de Lord Byron.

Stirling. A Stirling, nous entrons dans les hautes terres. A la pointe d'un promontoire rocheux se dresse le vieux château, une des quatre forteresses entretenues en Ecosse, aux termes de l'Acte d'union, par le gouvernement de la Grande Bretagne. Stirling a toujours tenu grande place dans l'histoire du pays, comme résidence royale ou comme

prison : Jacques II y poignarda de sa main William Douglas, chef de la noblesse soulevée contre lui ; Marie Stuart y fut couronnée ; sur le parapet du mur de ronde sont gravées les initiales de son nom ; à côté, le nom d'une autre souveraine, plus heureuse et plus sage, la vieille reine Victoria. A nos pieds, le champ de bataille de Bannockburn, où Robert Bruce triomphait de la chevalerie anglaise, et affermissait son trône ; sur une colline au milieu de la plaine le monument de Wallace, le héros de la résistance nationale ; à l'horizon, les premières cimes des Highlands.

Lac Katrine

A Callander, après Stirling, le touriste quitte la voie ferrée. Nous abordons la région des lacs et des montagnes : une série de plateaux dénudés, couverts d'une maigre végétation de bruyères et de fougères ; paysage désert et maussade. Peut-être un rayon de soleil le rendrait-il acceptable ; mais il pleut souvent en Ecosse, et nous sommes précisément dans un de ces mauvais jours de brouillard pénétrant. Après la passe des Trossachs, épais fouillis de verdure que domine le Ben Venue, nous voguons sur le lac Katrine. Une jolie nappe d'eau longue de dix milles, étroite, s'infléchissant en forme de serpent ; sur les bords une sombre verdure plongeant dans le lac, sillonnée de mille ruisselets. A une faible hauteur, la végétation cesse ; les pentes sont dénudées, les

sommets rocheux. Peu d'animation dans le paysage ; à peine quelques villas sur la rive ; où sont ces chalets de Suisse, le long des lacs de Thun ou de Brienz, qui se hissent à des hauteurs invraisemblables, jetant une note gaie sur les pâturages, ou éclairant la sombre profondeur des forêts ? où sont les pacages alpestres, où retentissent les sonnailles des troupeaux ? Ici la nature est triste, sans que cette tristesse soit rachetée par la majesté des reliefs. Les montagnes autour de nous sont de médiocre hauteur ; le Ben Venue, à la naissance du lac, n'a pas plus de 840 mètres ; le Ben Lomond, sur notre gauche, en a 1064 ; le Ben Nevis enfin, ce géant calédonien, dépasse à peine 1300 mètres. — « Petite Suisse que tout cela ! » disais-je un mois plus tard à un Suisse érudit et intelligent, aussi épris que personne des beautés de son pays. — « Vous ne sauriez dire plus juste, répondait mon interlocuteur, seulement la nuance de mépris dont vous accompagnez votre jugement est peut-être hors de saison. Figurez-vous un nouveau déluge envahissant la Suisse, comblant les vallées, surélevant le niveau des lacs, établissant partout une couche d'eau supérieure de 1000 mètres au niveau actuel du sol. Les sommets qui émergeront — j'en excepte nos géants neigeux, de la chaîne du Mont-Blanc ou des Alpes bernoises, — vous représenteront assez bien ces montagnes d'Ecosse que vous traitez si

dédaigneusement. Les villas de la rive, les cha lets des pentes, toute cette végétation gracieuse et civilisée aura disparu ; il ne restera que les pentes supérieures dénudées et ravinées, et les profils décharnés du sommet. Dans cette hypothèse, le Ben Nevis, avec ses 1311 mètres, ne ferait pas mauvaise figure, si vous lui supposez déjà une base de 1000 mètres recouverte par les eaux. »

L'hypothèse est spécieuse, mais point à rejeter absolument. Prenons donc la sauvage Ecosse pour une petite Suisse, dont le niveau inférieur aurait été surélevé de 1000 mètres, et à défaut de cimes majestueuses, de paysages animés par tous les artifices de la civilisation, laissons-nous aller au charme de cette nature silencieuse et sévère.

Du lac Katrine, nous passons en quelques instants au lac Lomond. Il a 30 milles de longueur, le triple de son voisin, et n'est en réalité qu'un large fleuve orienté du nord au sud, se déversant par un émissaire dans le vaste bassin de la Clyde. Sur les rives, quelques jolies stations, se succédant comme autant d'échelles, puis les mêmes pentes sauvages et dénudées, et l'âpre cime du Ben Lomond, dominant le paysage. Toute cette région a été chantée par Walter Scott ; sur le lac Katrine, c'est le poétique souvenir de la Dame du Lac ; ici c'est la caverne de Rob Roy, Lac Lomond.

qui s'ouvre béante à quelques pas de la rive ; çà et là, une ruine de château féodal, perchée au sommet d'un promontoire, ou émergeant de quelque îlot à l'extrémité du lac. — Le soir même nous couchons à Glasgow.

Glasgow. Ville industrielle et commerciale de premier ordre, premier port d'Ecosse, Glasgow atteint aujourd'hui le chiffre de 565.000 habitants ; elle n'en avait que 80.000 au début de ce siècle. Edimbourg elle-même ne compte que 260.000 âmes ; elle possède il est vrai des souvenirs historiques et des monuments avec lesquels Glasgow, née dans ce siècle à peine, ne saurait rivaliser. L'archéologue visite avec intérêt la grande cathédrale de Saint-Mungo du XIV[e] siècle, massive et lourde, la seule église d'Ecosse qui ait échappé aux fureurs destructives de la Réforme ; mais l'habitant de Glasgow montre avec plus d'orgueil son Université fondée au XV[e] siècle, reconstruite de nos jours avec un luxe architectural inouï, et étalant une richesse de collections qui rend tout travail facile ; l'économiste Adam Smith y a professé. Ailleurs c'est l'Hôtel de ville, également moderne, d'une somptuosité sans pareille, tout éclatant de marbres multicolores, groupant colonnes et statues, ornements et tentures, autour de son magnifique escalier central. Plus encore qu'à Edimbourg la statuomanie sévit à Glasgow : douze statues garnissent la grande place, faisant cor-

tège à Walter Scott, debout au sommet d'une colonne dorique ; gloires diverses, dont plusieurs attendent encore la consécration de l'histoire. Nous connaissons Robert Peel et Livingstone, et James Watt qui perfectionna la machine à vapeur ; mais combien de grands hommes, à côté d'eux, dont la célébrité menace d'être toujours ignorée !

L'intérêt à Glasgow n'est point là ; il est dans ses grandes rues, sillonnées d'une foule active et bruyante, mais où s'étale, dans toute son intensité, cette affreuse misère de la ville industrielle, que nous n'avons fait que soupçonner à Londres : Irlandaises, tête nue, drapées d'un châle sordide, pieds nus dans la boue, et serrant contre leur poitrine un misérable enfant ! Le brouillard tombe, froid et pénétrant, brouillard de la Clyde, aussi atroce et plus persistant que celui de la Tamise ; un poison qui pénètre les poumons, et contre lequel il n'est d'adversaire qu'un autre poison, plus pernicieux encore, le *gin* ou le *whisky*, puisé au bar le plus voisin.

Mieux encore, l'intérêt est sur les rives de la Clyde, au quai de Broomielaw, où viennent s'amarrer les navires d'un millier de tonneaux. Eloignée de la mer, bâtie sur les bords d'un fleuve dont la largeur à Glasgow ne dépasse pas 120 mètres, la ville voyait avec désespoir les navires s'arrêter à Greenock, où s'ouvre l'estuaire. La

Clyde fut creusée, draguée, endiguée ; dès 1812, un service régulier de bateaux à vapeur, le premier en Europe, desservait le fleuve, et le mettait bientôt en communication avec l'Irlande. Aujourd'hui le mouvement commercial à Glasgow est de six millions de tonneaux, et ne le cède, en intensité, qu'à Londres, Liverpool et les ports de la Tyne.

La Clyde

A Glasgow commence pour nous une navigation maritime qui, à travers les lochs de l'Ecosse occidentale, nous conduira jusqu'aux Hébrides. Nous nous embarquons sur la Clyde ; autour de nous, les steamers sillonnent le fleuve, déchirant l'air de leurs sifflements : les dragues fouillent incessamment les profondeurs du bassin, et remuent une vase infecte. Sur les deux rives, défilent docks et chantiers de construction, perdus dans la brume matinale ; les mouettes, venues du large, rasent le flot en poussant des cris rauques. — La Clyde s'élargit peu à peu. Voici, sur la rive droite, le double rocher de Dunbarton, une des quatre forteresses d'Ecosse ; le ministère anglais avait projeté d'y garder Napoléon, avant de se décider à le déporter à Sainte-Hélène. A Greenock, le fleuve est un véritable bras maritime ; son cours s'infléchit pour aller longer l'ile de Bute, et descendre vers la pleine mer. — Nous remontons au Nord ; le steamer s'engage dans l'étroit canal des *Kyles of Bute*, pour péné-

trer ensuite dans le loch Fyne, et longer la presqu'île de Cantyre.

Bien bizarre est la configuration de toute cette région. La mer pénètre dans l'intérieur des terres par de profondes indentations, analogues aux fiords de la côte norwégienne ; les lochs écossais en ont la sauvagerie sans en avoir les rochers sourcilleux. A part cette différence, la ressemblance est parfaite. Fiords de Norwège, lochs d'Ecosse, baies d'Irlande, tous s'ouvrent uniformément sur la côte occidentale du pays, faisant face à l'immensité liquide; tous sont inclinés du nord-est au sud-ouest. Les côtes orientales de ces mêmes régions présentent au contraire une configuration, sinon rectiligne, du moins faiblement dentelée ; elles aussi ont eu jadis leurs découpures et leurs golfes ; mais ces indentations sont depuis longtemps comblées par les alluvions et les gros débris, tandis que la côte ouest est demeurée immuable dans ses déchiquetures. Cette particularité s'explique par les phénomènes de l'époque glaciaire et par la direction des vents : ceux-ci, chargés de vapeur d'eau, soufflent invariablement de l'ouest et du sud-ouest, et maintiennent l'humidité sur le flanc occidental des montagnes ; les fiords et les lochs ne risquent point de manquer d'aliment. Il y a là une théorie curieuse que nous nous bornons à indiquer, mais dont le détail nous entraînerait trop loin.

La presqu'île de Cantyre s'étend interminable vers le sud. Toutes ces terres allongées, resserrées entre des lochs profonds, ne tiennent au rivage que par de faibles pédoncules ; bientôt elles vont s'en détacher, pour former l'archipel des Hébrides. Les Ecossais, avec leur génie pratique, n'ont vu, dans la longue flèche de Cantyre, qu'un obstacle à la navigation ; ils l'ont coupée par un étroit canal, le canal Crinan, au delà duquel nous débouchons dans le *Firth of Lorne*. A notre gauche, la longue île de Jura, se prolongeant par celle d'Islay, parallèlement à Cantyre ; à droite, la côte ferme, rongée, déchiquetée par les lochs. Gare au coup de vent qui vient du large : nous voguons en ce moment sur le gouffre de Corryvreckan, redouté des navigateurs au moyen âge, à l'égal du gouffre norwégien de Maëlstrom : mais la vapeur a triomphé de toutes ces terreurs.... Le Firth s'enfonce profondément dans l'intérieur des terres, pour se continuer au nord par le canal Calédonien ; nous longeons la grande île de Mull, puis les falaises embrumées de Morven, une évocation d'Ossian ; partout, semés autour de nous, une série d'îlots rocheux ; sur les rives, des maisonnettes éparses, un gazon rare où paissent quelques moutons. Un vrai paysage septentrional, sauvage, grisâtre, vaguement éclairé de temps à autre par un pâle rayon de soleil. Bientôt nous sommes en rade d'Oban.

La jolie ville d'Oban aligne ses habitations de plaisance, ses beaux hôtels le long d'une baie demi-circulaire, bien protégée des vents du large. C'est la plage élégante de cette région, la ville de confort et de luxe pour les lointains parages des Hébrides. Les yachts de plaisance sillonnent la rade, de nombreux paquebots y ont leur port d'attache. Plus au nord, sur la côte orientale ou dans les îles, les villes se comptent, villages plutôt que cités ; aucune d'elles n'atteint l'importance d'Oban : Portree dans l'île de Skye; Stornoway, la capitale de Lewis, station météorologique, et point de départ des baleiniers pour la côte d'Islande. Oban.

Oban est un centre d'intéressantes excursions. Nous en décrirons une seule où l'archéologie, l'histoire, et l'amour du pittoresque trouvent également satisfaction : c'est à l'île monastique d'Iona, et à la grotte de Fingal, que nous prétendons conduire nos lecteurs. — Un élégant steamer nous entraîne autour de l'île de Mull, montagneuse, couverte de pâturages et de bruyères. La côte est rocheuse, profondément découpée ; çà et là quelques troupeaux, de rares habitations. Le vent souffle du large, et nous fait danser sur la vague. Mer et terre, tout est triste autour de nous ; ce paysage brumeux revêt uniformément une teinte grise ; nous sommes bien en *Escosse la sauvaige*, telle que la dénommait un ancien chroniqueur.

Iona. Bientôt se découvre à l'horizon une plage basse, émergeant à peine des flots ; c'est Iona. Cet îlot minuscule, d'une lieue de long sur un tiers de lieue de large, fut au moyen âge, pendant plusieurs siècles, le foyer d'un incomparable mouvement intellectuel. De là se sont élancés les missionnaires qui ont converti la race indomptable des Pictes, et imprimé à l'Ecosse un caractère profondément religieux qu'elle possède encore, dévoyé par le rigorisme presbytérien. Ce flambeau de civilisation fut allumé par un moine irlandais, Columba, 521-597, formé au monastère de Clonard ; à la même époque sortait du monastère de Bangor un autre Irlandais, Columban, 540-615, le fondateur de Luxeuil. — Issu d'une race princière d'Irlande, Columba quitte sa patrie à la suite d'un démêlé avec le roi Diarmid ; il s'installe à Iona, et y crée une communauté monastique. Ses disciples défrichent l'île, alors couverte de bois ; aujourd'hui, il n'y existe plus un seul arbre. Sous l'inspiration du maître, ils se répandent en Calédonie, y fondent 300 monastères et églises ; avec eux triomphent le christianisme et la civilisation. La petite flottille d'Iona sillonne les mers, découvre Saint-Kilda sur la route d'Islande, atteint les Shetlands et l'Islande elle-même, descend jusqu'à l'île de Fer.

Iona devient la nécropole des rois celtes de la région, et spécialement des monarques écos-

sais; on y relevait soixante sépultures royales. Le monastère exerçait une suprématie sur tous ceux de la contrée. Mais viennent les pirates northmans, chantant sur tous les rivages leur funèbre *messe des lances*. Le monastère est brûlé en 801, puis en 877 ; le corps de Columba est sauvé et transporté à Down en Irlande. — Plus tard, à la fin du XIe siècle, Iona renaît de ses cendres, par la main bienfaisante de Marguerite, femme du roi d'Ecosse Malcolm, le vainqueur de Macbeth ; le bon roi Duncan, père de Malcolm, y était enterré..... Des moines clunisiens viennent s'établir dans l'île, et s'y maintiennent jusqu'à la Réforme ; ils rendent à l'abbaye son ancienne renommée. La bibliothèque d'Iona était alors célèbre dans toute la chrétienté ; à la fin du XVe siècle, Æneas Sylvius Piccolomini, plus tard pape sous le nom de Pie II, faisait le voyage d'Iona pour consulter les manuscrits, notamment celui de Tite-Live réputé unique. — Tout fut ruiné, et ce flambeau de science, péniblement rallumé, de nouveau éteint en 1561, par ordre du synode protestant d'Argyle. Les 360 croix élevées par Columba et ses successeurs furent renversées ou transportées dans les îles voisines ; deux seulement subsistent encore. Depuis 1693, l'île appartient au duc d'Argyle, qui en tire un revenu annuel de 7500 francs.

Sur le rivage, bordé de petits rochers battus

par le flot, les habitants se pressent à notre rencontre. Bonne fortune pour cette misérable population que la venue de quelques étrangers! 350 personnes vivent sur ce sol ingrat, s'occupant de la pêche, et en tirant leur maigre revenu; l'orge, le seigle, quelques pommes de terre, telles sont les seules productions de l'île. Des chaumières enfumées, une modeste auberge, et, pour compléter la physionomie de ce microcosme, deux communautés rivales, l'église établie et l'église libre, se jalousant l'une l'autre.

Des nuées d'enfants nous assaillent, cherchant à nous vendre les faibles produits de l'industrie locale, cailloux d'Iona d'un jaune glauque, ou chapelets de coquillages; on les écarte à grand' peine. Nous cheminons sur un gazon ras, semé de ruines ou de roches à fleur de terre : tout d'abord les restes informes d'un couvent de chanoinesses, postérieur au XIIe siècle, et où l'on relève le tombeau de la dernière prieure, Anna Mac Donald, morte en 1543; puis le cimetière où subsistent plusieurs rangées de pierres tombales ceintes de grilles de fer, pour leur épargner les dévastations humaines. Sur certaines d'elles, les inscriptions, les armoiries peuvent se déchiffrer, les traits du visage sont encore visibles; ce sont des Mac-Donald, seigneurs des Iles et maîtres d'Iona, des Mac Dougall, des Mac Leod, des Mac Lean; puis des guerriers, des abbés, des prieurs des

XVe et XVIe siècles. On y montre la tombe d'un *roi franc*, une pierre fruste au centre de laquelle se laisse deviner une croix : telle est du moins la désignation consacrée par la légende. Quel est cet hypothétique mérovingien, sur le nom duquel ne s'est point faite la lumière de l'histoire ? Certes, dès les premiers âges de notre monarchie, nous relevons des rapports entre nos princes et les souverains d'outre Manche : Dagobert II, exilé par Grimoald, passe en Irlande une partie de sa vie ; Charles le Simple épouse Odgive, sœur d'Athelstane, roi des Anglo-Saxons ; leur fils Louis IV se réfugie avec sa mère en Angleterre, jusqu'à ce qu'il soit appelé au trône de France. Ceci malheureusement n'éclaire qu'imparfaitement la question ; il est à craindre qu'elle ne demeure toujours insoluble.

Au centre du cimetière se dresse la chapelle Saint-Oran, élevée au XIIe siècle par la reine d'Ecosse Marguerite, en l'honneur d'un des compagnons de Columba ; il n'en subsiste que les quatre murs, avec un beau portail en plein cintre. — Plus ancienne encore est l'une des deux croix conservées dans l'île, et qui aurait été, suivant la tradition, élevée par Columba lui-même. C'est un monolithe en granit rouge, de onze pieds de haut, reposant sur un piédestal de trois pieds ; les quatre bras sont reliés ensemble par un cercle de pierre, ce qui est la caractéristique des

croix d'Iona. Les ornements et dessins en sont admirablement conservés, ce serait le monument chrétien le plus ancien de la Grande Bretagne.

En général, les croix, pierres tombales et autres débris de sculpture primitive de cette région portent la reproduction des motifs artistiques, spirales, méandres, entrelacs, que Columba et ses disciples employaient pour l'enluminure de leurs manuscrits ; on se trouve donc ici en face d'une école artistique, non moins remarquable par son antiquité que par la délicatesse de ses productions ; certains de ces motifs ornementaux sont d'une finesse que la sculpture moderne pourrait envier.

La cathédrale, de granit rouge et gris, porte l'empreinte de deux époques architecturales bien différentes : le chœur, de style roman, peut être reporté au VIIe ou VIIIe siècle ; la nef et les transsepts sont du XIIe, de style gothique, avec un peu de lourdeur romane ; des arcades ogivales subsistent, supportées par de gros piliers. Les toits se sont effondrés, les murs sont restés debout. A la jonction des deux parties de l'église et des deux styles, s'élève une tour carrée, d'une solidité à toute épreuve, qui défiera longtemps encore l'effort des siècles.

Toutes ces ruines sont tristes, non point seulement par les souvenirs de splendeur civilisatrice et de dévastation systématique qu'elles invoquent,

mais encore par l'absence de toute verdure, de ce lierre qui, dans les Iles britanniques, forme l'attrayante parure des débris du passé. Sol maigre, ciel bas, mer sauvage, tout s'unit pour donner à ce paysage un cachet d'une sévérité navrante: d'un côté, le flot venant du large, roulant ses ondes avec fracas depuis les lointains parages de l'Amérique; de l'autre, séparée par un étroit canal, la grande île de Mull, silencieuse et escarpée. Volontiers, l'esprit s'isolerait des choses extérieures pour s'absorber en de mystiques contemplations..... Mais le sifflet du steamer a retenti; l'instant après, nous voguons vers Staffa.

Qui ne connait, par la gravure tout au moins, cette merveille de la nature, vantée des touristes? Staffa.
Et cependant, depuis cent ans à peine, elle est entrée dans le domaine du monde civilisé. Depuis treize siècles, Iona était connue et habitée, nul ne parlait de Staffa sa voisine. Elle fut pour la première fois signalée en 1772. Vers cette même époque, Saussure découvrait la vallée de Chamonix.

Une masse sombre, au relief sphérique, surgit du sein des flots, Peu à peu s'accusent davantage les divers linéaments de l'ilot: à la base, des rochers, contre lesquels vient se briser la lame; sur cette base, une série de prismes basaltiques légèrement inclinés dans leur ensemble, soudés et accolés les uns aux autres comme des

tuyaux d'orgue ; de place en place, des taches noirâtres, plaquées sur ce fond uniforme, marquent l'entrée des grottes ; au sommet enfin, recouvrant cette charpente rocheuse, une calotte verdoyante de maigres pâturages se détache en clair sur l'horizon, et miroite au pâle soleil qui, dans ce même instant, parvient à percer les nuages.

Souvent, au pourtour de l'ilot, la tempête mugit, la mer se brise contre les rochers, et pénètre avec fracas dans les grottes. L'accès en devient impossible. Aujourd'hui la mer est calme ; le steamer s'arrête à quelques encâblures ; nous transbordons sans difficulté ; et bientôt les canots s'engagent dans la plus grande des cavités béantes dont le rocher est percé à sa base : c'est la grotte mélodieuse, la célèbre grotte de Fingal. A droite, à gauche s'alignent, avec une régularité parfaite, deux longs murs de colonnes prismatiques hautes d'environ cinquante pieds Sur nos têtes, les prismes tronqués forment voûte ; certains d'entre eux descendent en manière de pendentifs. La ressemblance avec les tuyaux d'orgue est parfaite : et pour la rendre plus complète, les pulsations du flot qui se précipite avec violence, affectent dans leurs vibrations successives une entière analogie avec celles de l'orgue d'église. La hauteur de la voûte, au-dessus du niveau de la mer, est de dix-huit mètres ; la pro-

fondeur de la grotte est de quarante-cinq mètres.

Les barques s'enfoncent jusqu'à l'extrémité de la cavité. Là, dans une demi-obscurité, le touriste fait volte-face; il est ébloui par le plus merveilleux spectacle: la lumière du jour reparaît, encadrée dans l'ouverture de la grotte; le regard, en quelque sorte conduit et enserré par la sombre avenue de prismes basaltiques, s'étend vers ce fragment de ciel blanchâtre, et jusqu'à cette mer glauque à l'extrême limite de laquelle se profilent les ruines d'Iona. Il semble qu'on ouvre devant nous les portes d'un temple, ou qu'une toile de fond se lève, dévoilant un prestigieux décor.

Nous quittons le bateau. Le long des parois de la grotte, on se hisse sur les fûts de colonnes basaltiques, comme sur les marches d'un gigantesque escalier. Ces prismes ont une régularité parfaite, à peine entamée par le pied du touriste ou par les injures du temps. Au sortir de la cavité, on chemine péniblement sur un chaos de rochers prismatiques, entassés au pied de la colonnade. Des rampes de fer conduisent au sommet; sur ce maigre gazon, que perce la roche à chaque pas, paissent quelques moutons venus de Mull; ni arbre, ni buisson, ni habitation d'aucune sorte. Notre caravane se disperse: la parole humaine se mêle aux bruits des flots; pour quelques instants, il semble que cette solitude reprenne vie.....

— On se rembarque, poursuivant le tour de la grande île de Mull. De ce côté, les rivages mieux abrités ont une physionomie moins sauvage, les pentes se recouvrent de verdure ; çà et là, quelque villa tapie dans une anse, ou se profilant à l'extrémité d'un promontoire. Dans la jolie rade de Tobermory, les yachts de plaisance évoluent, et, sur l'appontement, se tient un gentleman des Hautes-Terres, coiffé d'une toque aux rubans flottants, culotte courte, jambes nues, bas écarlates dessinant un mollet nerveux ; une jaquette flottante a remplacé le kilt bariolé du montagnard. Hélas ! comme couleur locale, c'est tout ce qui reste de la vieille Ecosse, avec les soldats highlanders, et de temps à autre, un fantaisiste joueur de *pibroch* posant devant l'objectif du photographe !

Canal calédonien.

D'Oban, nous remontons en steamer jusqu'à l'extrémité septentrionale du Firth of Lorne. Là, commence le canal Calédonien, qui établit la jonction entre Oban et Inverness, dispensant les navires de contourner l'Ecosse, vers les dangereux parages des Orcades. Cette voie était indiquée par la nature elle-même ; il y a là, du sud-ouest au nord-est, entre le Firth of Lorne et le Moray firth, comme une sorte de faille ou de sillon gigantesque, marqué par un chapelet de lochs et de cours d'eau. Ce sillon, aux premiers temps de l'histoire, séparait les Pictes des Scots ; plus tard,

il marquera le domaine de Highlanders demeurés fidèles à la monarchie des Stuarts. C'est sur ce réduit, qui comprend les comtés de Caithness, Sutherland, Ross et partie de celui d'Inverness, que se repliait Charles-Edouard, lorsqu'il fut forcé de livrer la désastreuse bataille de Culloden. Le gouvernement anglais, à peine remis de cette alerte, n'en fortifia que davantage la barrière élevée par la nature même au seuil des Highlands, et que jalonnaient déjà Fort William, Fort Augustus et Inverness. Aujourd'hui, ces fortifications sont devenues inoffensives. Six hommes et un sergent assurent la garde de Fort Augustus.

Au-dessus de Fort William, le Ben Nevis élève ses croupes rocheuses couvertes d'une maigre verdure. La physionomie du Canal est très diverse, suivant que le sillon est marqué par un loch qu'il a suffi de draguer, ou par un faible cours d'eau qu'il a fallu élargir et canaliser. Une série d'écluses indique les faîtes de partage. La plus importante de ces nappes d'eau, le loch Ness, est d'un aspect monotone, d'une longueur interminable, 24 milles, sur une largeur de 2 à 3 milles seulement. Parfois sur le rivage, les ruines de quelque château, brûlé par le duc de Cumberland dans sa dévastation systématique de 1746.

Inverness, à peu de distance du golfe de Moray, est la métropole des Highlands. Le vieux Inverness.

château, au sommet d'une colline, domine le cours de la Ness ; en ville, les fabricants de tartans et de plaids étalent les produits de leur industrie. A Inverness appartient la renommée des tissus écossais, comme à Stirling celle des bijoux nationaux. Nous touchons ici aux derniers confins de l'Ecosse civilisée, ou du moins fréquentée des touristes ; plus au nord, dans les comtés de Caitheuss et de Sutherland, les villes se font rares; nous soupçonnons les gîtes d'être primitifs, ou tout au moins dépourvus de confortable. A cette latitude septentrionale de 58°, le soleil demeure longtemps sur l'horizon : jusqu'à neuf heures du soir, à Oban et à Inverness, il nous était loisible de lire les journaux et de vaquer à notre correspondance, sans autre lumière que celle du jour. Mais le crépuscule est presque insensible, et sans transition surviennent les ténèbres de la nuit. Nous nous sommes, on n'en saurait douter, notablement rapprochés du pôle.

Le trajet de retour est maussade. Au sortir d'Inverness, nous traversons la lande de Culloden, de sanglante mémoire. Puis se déroule une suite de plateaux faiblement accidentés, au sol infertile, parsemé de landes, couvert de bruyères. La passe de Killie-Crankie rompt la monotonie du paysage ; elle fut marquée en 1689 par un engagement entre les troupes orangistes et les Ecossais demeurés fidèles à Jacques II. Nous lais-

sons à peu de distance Balmoral, une des résidences favorites de la Reine. A Perth nous quittons la région des landes et des bruyères : voici le riche comté de Fife, entre Tay et Forth, et le petit Loch Leven, encore en souvenir de Marie Stuart.

Après Edimbourg, le touriste rentre en Angleterre. Courte station à Liverpool, le second port du Royaume-Uni. Toutes ces grandes places de commerce se ressemblent entre elles. Les monuments, Musée, Palais de Justice, Bourse, Hôtel de ville, sont ceux d'une cité de 600,000 habitants, où la richesse la plus opulente coudoie la plus extrême misère. Au pourtour de la ville le parc de Sefton ; dans les quartiers du centre, de magnifiques hôtels ; mais tout cela assombri par un brouillard que Londres pourrait envier. Comme à Glasgow sur la Clyde, ici tout l'intérêt, le mouvement se concentrent sur la Mersey, un petit fleuve au large estuaire qui sert de débouché à Manchester et à son riche bassin houiller. Les docks s'étendent sur cinq milles de longueur : sacs de maïs et de céréales diverses, ballots de laine ou de coton viennent s'y entasser, en amoncellements prodigieux. Un quai flottant est amarré en pleine eau et oscille au gré de la marée : tunnel de la voie ferrée sous la Mersey ; au bord du fleuve, autre voie ferrée perchée sur un haut viaduc, et desservie par un train électrique à

Liverpool.

l'aide duquel, sans fatigue, le touriste parcourt et inspecte la longue série des docks. Quelle activité dévorante ! quelle fourmilière ! quelle intensité de mouvement sur les quais, sur le fleuve! Mais de cette exubérance même de vie, l'esprit se fatigue promptement. Où est la poésie? où est l'art? et l'on se surprend à regretter les rêveries en face des ruines d'Iona ou de quelque gracieux paysage des Highlands!

Dans la soirée, nous reprenons le *flying Scotchman*, qui nous ramène à Londres. Le touriste se rembarque pour la France ; belle mer au retour, comme au voyage d'aller, chacun est frais et guilleret sur le pont ; nos matelots seuls sont désolés : où sont leurs petits profits ?... Patience ; un grain s'annonce, qui promet peu d'agrément au prochain steamer ; il éclate sous forme de pluie torrentielle, au moment même où nous touchons l'appontement de Calais. Il était temps ! mais ne convenait-il pas que notre voyage, commencé sous de si heureux auspices, se terminât de façon à ne nous laisser que d'agréables souvenirs ?

Bon A. D'AVOUT,
Ancien magistrat.

MÉMOIRES

DE

JEAN-BAPTISTE PEINCEDÉ

ANCIEN GARDE DES LIVRES

DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE

PRÉFACE

A notre époque, où l'on s'attache à mettre en lumière tout ce qui se rapporte aux personnages ayant marqué, à un titre quelconque, dans l'histoire de la Bourgogne, où l'on recueille avec soin les moindres événements de leur existence, l'originalité de leur caractère, les mémoires de Jean-Baptiste Peincédé ne seront pas lus sans intérêt. Nous saisissons donc avec empressement l'occasion qui nous est offerte de publier la biographie du savant paléographe, du patient généalogiste, biographie écrite depuis 83 ans au moins, qui ne pourra susciter aucune controverse, sinon historique ou scientifique, et ne devra son intérêt qu'à ses qualités de sincérité, ainsi qu'au nom de l'homme dont elle nous restitue avec fidélité le personnage, l'époque et le milieu.

On connaît l'œuvre de Peincedé, travail gigantesque comprenant 30 volumes in-folio de précieux inventaires, mine féconde qui rend de si grands services aux chercheurs; mais on n'en sait ni l'histoire, ni les conditions dans lesquelles ils ont été conçus, pas plus qu'on ne connaît la vie de l'ancien garde des livres

de la Chambre des comptes. Le journal que nous publions comble ces lacunes. Il est le confident de l'existence laborieuse et honnête de Peincedé, depuis son enfance jusqu'en 1796.

Parmi ses biographes, M. Boudot, son successeur aux archives de Dijon, et M. le baron de Juigné, qui s'est beaucoup occupé de généalogie, se sont montrés peut-être un peu sévères pour lui ; d'autres ont été plus bienveillants.

Un savant historien bourguignon, M. Ernest Petit, de Vausse, donne quelques détails biographiques sur l'ancien archiviste de la Chambre des comptes et porte le jugement suivant sur son œuvre (1) : « La somme des matériaux réunis par Peincedé était si considérable, qu'il résolut de les utiliser, de les coordonner et de publier une histoire d'ensemble sur la province et sur les principales familles. Il en confia le projet à Moreau et lui écrivit, le 17 février 1787, pour le prier d'être le censeur de cet ouvrage, puis en fit bientôt publier l'annonce (2). Mais la tendance des esprits n'était guère dirigée du côté des anciennes annales; la Révolution préparait à l'histoire bien d'autres pages! Il fallut renoncer à ce projet. »

Et M. Ernest Petit ajoute, dans une lettre que nous sommes heureux de reproduire :

« La très intéressante autobiographie de Peincedé que M. Mochot a bien voulu me communiquer sera

(1) Préface à l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. I, pp. 60 et suivantes.

(2) 4 pages in-8, Dijon, De Fay.

certainement accueillie avec le plus grand plaisir, non seulement par les membres de la *Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, mais par tous les curieux qui ont eu si souvent à consulter les recueils de ce travailleur éminent. Personne n'a compulsé sur une aussi grande échelle les vieux souvenirs de nos annales provinciales sur des documents originaux, et bien que rien n'ait été publié de ces recherches, le respect qui s'attache à la mémoire d'un tel savant ne saurait être dépassé par l'hommage rendu aux auteurs qui ont attaché leur nom à d'autres travaux de notre histoire bourguignonne. Diverses correspondances de la Bibliothèque nationale nous révèlent les relations nombreuses et suivies que Peincedé entretenait avec les chercheurs et les érudits. De ces lettres, une seule nous tombe en ce moment sous la main, et peut-être, n'est-il pas inutile de la reproduire (1). Ses doléances au baron de Joursanvault, en 1790 ou 1791, témoignent assez de l'état d'esprit dans lequel il se trouvait pendant cette période agitée. Nous y trouvons en même temps le petit cachet dont il se servait alors pour sceller ses lettres.

« Vausse, août 1894. »

En résumé, Peincedé est considéré par tous les esprits sérieux comme l'homme ayant rendu le plus de services aux écrivains bourguignons, en aplanissant le chemin hérissé de difficultés des recherches historiques.

(1) Voir plus loin la lettre de Peincedé au baron de Joursanvault.

Menant de front ses fonctions d'archiviste et ses travaux particuliers, Peincedé acquit de grandes connaissances dans la science héraldique et dans l'art de dresser une généalogie. Chargé par un grand nombre de personnages d'établir les grandes preuves de leur noblesse et leur filiation, il fournit dans cette branche une somme de travail immense (1). On voit en outre dans ses lettres ce qu'il lui fallut de voyages, de démarches, pour arriver à franchir le seuil des dépôts d'archives dans les villes, dans les châteaux et dans les abbayes. Ce travail approfondi sur la noblesse de Bourgogne et d'autres provinces a donc fait de Peincedé un généalogiste d'un réel mérite ; sous ce rapport, il a certainement une œuvre qui lui est propre, ses Recueils en font foi.

Ses pérégrinations, ses recherches continuelles, sans parler de sa notoriété, mirent forcément Peincedé en rapport avec l'élite des travailleurs de son temps. Dans ses lettres à ses clients titrés, il a l'occasion de citer quelques-uns de ces hommes distingués, inconnus du public, mais appréciés des érudits.

(1) Un certain nombre de dossiers généalogiques provenant des archives de Peincedé ont échappé à la destruction. Ils sont conservés *dans nos cartons*. On y voit figurer les généalogies des familles de Villers-la-Faye, de Sercey, Cœur-de-Roy, Deschamps de la Ville-Neuve, de Nogent, etc. Plusieurs de ces dossiers sont assez volumineux et d'une certaine importance. Ils contiennent aussi la copie de la correspondance de Peincedé avec les nobles pour lesquels il travaillait. — A propos de correspondance, quelques lettres portent la suscription : *à Monsieur* DE *Peincedé*, bien qu'il n'eût jamais aucune prétention à la particule.

Il parle en fort bons termes de Dom Villevieille (1), « le bourguignon qui a le plus recueilli sur le nobiliaire », et qu'il a beaucoup connu (2). Il eut également des relations avec le baron de Joursanvault (3) le grand et savant collectionneur de chartes.

A propos de M. Lambert de Barive, avocat à Autun et archiviste distingué, Peincedé conseille à M. le marquis de Sercey (1er février 1785) de s'adresser à lui pour éclairer un point de sa généalogie. « Il vous est facile, dit-il, de correspondre avec lui ; je lui aurois écrit moi-même, si je n'avois craint de son côté de trop fréquentes demandes auxquelles mon peu de santé, dans le temps, m'avoit fait négliger de répondre. Il m'a paru d'ailleurs zélé et même enthousiaste. »

Il est question aussi, dans les lettres de Peincedé, de M. Delamothe, savant avocat à Châtillon-sur-Seine (4), de M. Pétot, généalogiste de l'ordre de Malte, etc.

Mais pour lui, le grand maître dans la matière était

(1) Dom Villevieille (Jacques-Joseph), né à Nuits-sous-Beaune, en 1736, auteur de travaux considérables sur la généalogie des familles (*Trésor généalogique;* 3 volumes seulement ont été publiés).

(2) Lettre de Peincedé à M. de Fragnières chargé de pouvoirs de M. le vicomte de Sercey pour dresser sa généalogie (3 septembre 1785).

(3) Jean-Baptiste-Anne-Geneviève Gaignarre, baron de Joursanvault, né en 1749.

(4) Delamothe (François), avocat à Châtillon-sur-Seine, avait rassemblé de nombreux matériaux sur l'histoire de cette ville. Devenu aveugle, il se retira au sein de la famille de sa femme, à Spoy (canton d'Is-sur-Tille), où il mourut le 23 janvier 1805, à l'âge de 71 ans (Voir *Histoire de Châtillon,* par Gustave Lapérouse).

M. Chérin, le père, généalogiste célèbre, et très estimé du roi Louis XV. Peincedé lui avait rendu visite à Paris et, depuis cette époque, il le consultait volontiers ; aussi le nom de Chérin revient-il souvent dans ses lettres.

Nous avons cité le baron de Joursanvault. Voici la lettre que Peincedé lui écrivait en 1790-1791, et dont M. Ernest Petit a bien voulu nous fournir une copie destinée à figurer dans cette préface :

« Vous trouverez cy-joint, Monsieur et cher ami, tout ce que j'ai pu rassembler de plus intéressant concernant la maison de Rollin ; malgré l'ouvrage que cela exige, et j'aurais poussé mes recherches sur toutes les autres maisons que vous me demandiez par amitié pour vous ; mais je demande quelque temps de repy pour ce moment, d'autant que je vais travailler à un petit ouvrage que me demande un des comités particuliers de l'Assemblée nationale, qui sera le préliminaire d'un plus grand, dont je doute de vouloir me charger, rebuté comme je suis d'avoir jusqu'à présent tant travaillé en vain pour faire un ouvrage qui m'a coûté tant de peines et de dépenses. Vous avez été trompé comme moi dans votre attente, car vous auriez pu avoir par la suite un des plus célèbres cabinets qu'il y ait eu, et j'étois, par amitié, très disposé à l'augmenter. Mais ne comptons pas sur les opérations humaines et comptons seulement sur l'amélioration de nos pensées, de nos santés, en y ajoutant quelques grains de philosophie.

« Accusez-moi réception de mes notes, en me don-

nant de vos nouvelles, ainsi que de Madame votre épouse, à laquelle j'ai l'honneur de présenter mes respectueux devoirs.

« Votre ami,

» PEINCEDÉ. »




« Ce 20 juillet. »

A Monsieur Gagnare de Joursanvault, en son hôtel, à Beaune en Bourgogne.

(Bibl. nat. collect. Joursanvault, t. CCII.)

Peincedé est né le 11 décembre 1741 (1), à Frencq, canton d'Etaples (Pas-de-Calais) ; mais il tient à la Bourgogne par un séjour de soixante années et par la nature de ses travaux ; de plus, il repose en terre bourguignonne, à Marcilly-sur-Tille.

Marié deux fois, il épousa en secondes noces la veuve du notaire Béguillet, le collaborateur de Courtépée. Il mourut à Dijon, le 8 avril 1820, et fut inhumé dans le cimetière de Marcilly (2).

L'éminent archiviste habitait ordinairement Dijon (3)

(1) Et non le 11 juillet, date donnée par M. Ernest Petit.

(2) Voici l'inscription de sa tombe :

ICI REPOSE
JEAN-BAPTISTE PEINCEDÉ, ANCIEN CONSEILLER
A LA CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE,
NÉ LE 11 DÉCEMBRE 1741, MORT LE 8 AVRIL 1820.
IL FUT CHER A SES AMIS QUI LE PLEURENT
ET RECOMMANDABLE A TOUS PAR SES VERTUS PRIVÉES
ET SON ÉRUDITION.

(3) Rue Poulaillerie (actuellement rue Piron). — Il aurait encore

où le fixaient ses fonctions ; mais il allait souvent en villégiature à Talant, dans une maison « de belle apparence », où il se reposait de ses fatigues. En 1805 (le 23 ventôse an XIII), il fit, à Marcilly-sur-Tille, l'acquisition d'une maison, agrémentée d'un vaste clos. C'était l'ancienne demeure des Milet de Montarby, seigneurs en partie de Marcilly. Mme Maillard, veuve Milet, avait vendu cette propriété, le 6 mai 1782, à M. de Bretagne, seigneur d'Is-sur-Tille, et les enfants de ce dernier l'avaient cédée à Peincedé.

N'ayant pas d'enfants, il réserva son affection pour les membres de sa famille (1), tous restés dans le « Boulonnois », à l'exception d'un cousin, l'abbé Peincedé, comme lui devenu bourguignon, et qui fut vicaire à Pichanges, puis curé de Spoy. Il attira près de lui plusieurs des siens, entre autres, en 1818, la fille de sa sœur, Mlle Austreberthe Delacre, qu'il institua sa légataire universelle. M. Poncet, son ami, professeur à l'école de droit de Dijon (2), fut son exécuteur testamentaire.

demeuré sur le Pont-Arnaut, près de l'Académie, à droite dans le fond d'une cour de l'épicier dit Fleury (Lettre à M. le marquis de Sercey, 23 juin 1785). Plus tard nous le trouvons propriétaire, rue et près de la préfecture de Dijon (Lettre à M. le vicomte de Sercey, vice-amiral, 18 septembre 1814).

(1) Il fut aussi le bienfaiteur de Marguerite Béguillet, nièce du notaire dont il avait épousé la veuve, et qui, par conséquent, ne lui était pas parente. Nous possédons une lettre de cette dame à *son oncle Peincedé*, remarquable de sentiment et de style, et dans laquelle elle lui témoigne toute sa reconnaissance.

(2) Poncet (Bénigne), professeur à l'Ecole de droit, mort à Dijon, le 5 février 1835.

Après la mort de son oncle (1820), Mlle Austreberthe fit venir sa mère, Madeleine Peincedé, veuve Delacre (1), et son frère Henri Delacre, resté veuf avec trois enfants en bas âge. Elle conserva près d'elle un de ces enfants, sa nièce Austreberthe-Désirée Delacre, qui épousa M. Ernest Blagny.

C'est à l'obligeance de notre excellent ami, M. Blagny, petit-neveu de Peincedé par alliance, que nous devons les Mémoires qui font l'objet de cette notice. Tous les lettrés de Bourgogne lui en seront reconnaissants.

Mais ces Mémoires ne suffisent pas à donner une idée complète du caractère de Peincedé. L'archiviste se révèle parfois sous un aspect inattendu, et qui contraste singulièrement avec l'idée qu'on se fait de ces hommes blanchis dans la poussière des parchemins et la lecture absorbante des vieux grimoires; *Homo duplex!* Peincedé cultivait la muse! Il faisait des chansons. Nous pourrions citer une de ces œuvres lyriques qui ne manque ni d'esprit ni d'aisance, et où les souvenirs classiques apparaissent çà et là sous l'épicurisme souriant d'un disciple — occasionnel — de Momus; mais le caractère sérieux des Mémoires ne s'accommoderait pas avec cette poésie légère; laissons donc la parole à Peincedé.

A. Mochot.

Is-sur-Tille, janvier 1895.

(1) Morte à Marcilly, en 1837.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE MES MANUSCRITS

Pour qu'après moi, celui ou ceux entre les mains de qui tomberont mes manuscrits, puissent apprécier cet ouvrage, et jusqu'à quel degré de confiance et d'authenticité il doit et peut parvenir, j'ai cru en faire le présent précis historique que je mets à la fin du petit volume de mes manuscrits, qui est le 30ᵉ.

Pour faire cet historique, j'ai cru que je ne pouvois guère m'empêcher d'entrer dans le détail de ma vie ; et quoiqu'il paroisse indécent à bien des personnes de parler toujours de soi, parce qu'on y soupçonne souvent trop d'amour propre ; cependant je me crois assez au-dessus de ce soupçon, et assez d'impartialité pour ne pas craindre de parler de moi ; ainsi je vais le faire, d'autant plus que cecy ne verra le jour que quand je n'existerai plus. D'ailleurs, il y a toujours des têtes assez instruites, ou assez bien organisées pour profiter de tout, afin de tâcher de mieux connaître et d'apprécier le cœur humain ; ainsi, de ce côté, cela peut être utile, car

une peinture fidèle de mon cœur et de mon esprit peut plaire à des lecteurs philosophes. Et quel autre but aussi puis-je me proposer dans ma vieillesse, dégoûté du monde, veuf, sans enfant et isolé dans ma campagne, où je passe neuf mois de l'année, et où je suis parvenu à *l'aurea mediocritas ?*

Je suis né le 11 décembre 1741 dans une ferme nommée Warne, qu'exploitoit mon père, dans la paroisse de Francq, près de Boulogne-sur-Mer. Comme j'étois seul de garçon avec trois sœurs, mes parents, ainsi que les domestiques, ne me contrarioient en rien. A l'âge de huit ans, je ne savois que lire et un peu écrire, lorsque mes parents voulurent me mettre en pension à Montreuil-sur-Mer, pour me faire apprendre les principes de la langue latine ; mais j'étois déjà si accoutumé à la vie douce et libre de la campagne, qu'étant de retour à la maison paternelle au bout d'une dixaine de mois, pour y passer des vacances, on eut mille peines à m'engager de retourner à ma pension, où les leçons de grammaire latine me faisoient si peu d'impression dans la tête, que le maître crut devoir avertir mon père qu'il croyoit que je resterois bien longtemps chez lui sans faire aucun progrès.

Cependant cela ne rebuta pas mes parents, et un oncle paternel, juge bailly du bourg de Samer, près Boulogne, se chargea de me prendre

chez lui et de surveiller mes leçons près d'un bon maître de latin du lieu. J'y restai environ un an ; mais *musa* ne pouvoit entrer dans ma tête. Dans cet intervalle, un autre oncle paternel, notaire à Boulogne, vint à Samer. Après m'avoir fait beaucoup de remontrances, il me dit enfin que je ne serois bon qu'à tenir la queue de la charrue, et qu'il failloit me renvoyer chez mon père. Je me rappelle encore que cette proposition me fit tressaillir de joie et que j'acceptai l'offre.

De retour à la maison paternelle, les domestiques, excités par mes parents sans doute, m'attachoient tantôt sur la tête, tantôt derrière le dos, des bandes de papier en forme d'oreilles d'âne, ce qui me tracassoit tellement, que je blessai dans ma colère le berger avec une fourche de fer. Pour comble d'ignominie, mon père renvoya le petit garçon qui gardoit les cochons (les fermiers en ont beaucoup dans ce pays-là), et me les fit garder moi-même. J'avoue, à ma honte, qu'au bout de quelques jours, j'aurois voulu ne faire autre chose.

Cependant un oncle maternel, marié, sans enfant, et vivant bourgeois à Toul, dans le pays dit les Trois-Evêchés, à cinq lieues de Nancy, et pour lequel mon père touchoit les petits revenus qu'il avoit encore dans le Boulonnois, proposa de me dépayser, et qu'il se chargeroit volontiers

de mon éducation. On m'annonça cela sous une belle perspective. On me fit faire de suite ma première communion, et je me souviens encore que je m'acquittai de ce devoir avec beaucoup de ferveur et de dévotion, et que les premiers mouvements d'orgueil se manifestèrent alors, en me voyant seul au pupitre, avec un cierge à la main, et croyant que toute la paroisse m'admiroit et ne s'occupoit que de moi. Hélas! Quel changement depuis dans mes idées.

Je fis donc, dès le mois de mars, à l'âge de onze ans, le voyage de cent lieues, avec un domestique qui avoit été militaire et qui connaissoit la route. On nous avoit donné un des meilleurs chevaux de l'écurie, et nous le montions tour à tour. Je me rappelle que la curiosité et le plaisir de voir de nouveaux pays me firent entreprendre le voyage avec joie et m'empêchèrent de regretter la maison paternelle; que ne pouvant me faire une idée comme la vigne pouvoit venir en plein champ, étant arrivé au faubourg de Laon, où je trouvai les premières vignes, je descendis précipitamment de cheval pour entrer dans un champ pour examiner comment la vigne venoit et étoit arrangée.

Arrivé à Toul, mon oncle et ma tante me firent tant de caresses, que je vis repartir le domestique sans regret ni chagrin. A cette époque, je vais ajouter, pour instruire qui il appartiendra,

que je n'avois encore vu ni mangé de pommes de terre; j'en mangeai alors pour la première fois. Mon oncle nous dit que, dans le Boulonnois, on étoit assez simple et assez peu curieux de n'y pas planter de ce légume qui étoit très sain et très utile. Il en donna au domestique pour en porter en son porte-manteau à mon père, qui en planta tout de suite à l'arrivée dans son jardin, et il en fut si content qu'il en communiqua à ses voisins. Depuis cette époque, les pommes de terre sont communes actuellement dans le Boulonnois.

J'allai, peu de temps après mon arrivée à Toul, à un collège fort célèbre, tenu par un ecclésiastique, nommé M. Descomptes, qui avoit le talent d'inculquer à ses écoliers l'application et l'amour du travail. J'y pris insensiblement l'habitude de réfléchir, et comme j'étois craintif et docile, j'avois souvent la croix de mérite, sans avoir eu ni fouet, ni férule usités alors, excepté dans la classe 3e, que le professeur, nommé Vernereau, voulut me fustiger avec deux de mes camarades. Je ne me rappelle plus pour quelle raison ; mais je me rappelle bien qu'après avoir fait passer successivement les deux autres dans le cabinet destiné à cette correction, il vint à moi pour m'obliger d'y aller ; mais la honte, parce que j'étois un des plus grands, et la persuasion où j'étois de n'avoir pas assez de torts, me rendirent furieux et je m'esquivai par une

petite porte dérobée. Je racontai mon histoire à mon oncle, avec la ferme résolution de ne plus retourner en cette classe. C'est pourquoi il m'envoya au collège général de la ville tenu par des chanoines réguliers, et où j'entrai d'emblay en Rhétorique.

J'avois la perception très difficile relativement, ou plutôt comparativement à mes camarades; mais j'étois très laborieux, de sorte que nuit et jour, je ne rêvois que latin, leçons, traductions, vers, etc. ; aussi au bout de quelques mois, notre régent nous ayant donné à traduire une production d'Horace où il vante le bonheur de la vie champêtre et qui commence par ces mots : *Beatus ille qui procul negotiis*, etc., je la méditai avec tant d'application, le jour et la nuit, que le régent en fut enchanté et ne voulut pas croire que j'eusse fait cette traduction de mon crû, au point qu'il l'apporta à mon oncle pour lui demander qu'étoit celui qui m'avoit aidé à la faire. Il lui répondit qu'il ne croyoit pas que personne m'eût aidé, car je n'avois vu personne et n'avois presque pas désemparé de la maison, et qu'il m'avoit même entendu dans ma chambre travailler encore bien avant dans la nuit. En effet, elle étoit tout à fait de mon crû. Depuis cette époque, je me suis senti un goût toujours croissant pour la vie champêtre. Cela est-il venu par l'habitude du bas âge ou par cette traduction, ou par suite de réflexions ;

c'est ce que je ne peux pas bien véritablement décider, malgré mon âge et mon expérience. Quoi qu'il en soit, je suis décidé à continuer de me livrer à cette impulsion que je regarde comme l'apanage des plus gens de bien, et qui, par sa simplicité, conduit l'homme le plus sûrement au bonheur. Je me repens même de n'avoir pas pris ce party plustôt ; j'aurois très vraisemblablement évité bien des maux et physiques et moraux.

Ma rhétorique faite, je fus deux ans à faire ma philosophie. J'avois d'abord tant de peine à la faire entrer dans ma tête, que mon oncle fut obligé de me donner la première année un répétiteur, qui, sans lui, je n'aurois peut-être pu comprendre les règles de raisonnements et d'arguments, et je me serois rebuté. Je pris néanmoins ensuite tellement le goût d'ergotiser que c'étoit chez moi un défaut journalier et ridicule. Cependant j'avoue que, m'étant corrigé de ce défaut par les remontrances des gens sensés, cela m'avoit donné l'habitude de parler très facilement la langue latine, ainsi que de douter et de chercher tant que possible la raison de tout, et je suis persuadé que, sans cela, j'aurois conservé bien des préjugés.

Enfin mes parents me firent part du désir qu'ils avoient de me faire prendre l'état ecclésiastique, parce qu'un chanoine de la cathédrale de Toul, ami de mon oncle, lui faisoit espérer de me rési-

gner son canonicat. Cette confidence me donna beaucoup à penser et à réfléchir sur le pour et le contre de cet état ; mais ma conscience timorée et mon innocence virginale me décidèrent contre, parce que j'étois persuadé que je ne pourrois jamais me passer de femme, et que je ne pourrois en jouir dans l'état ecclésiastique sans crime, sans scandale et sans déshonneur. Je ne fis pas part de ce fond de mon cœur à mon oncle ; mais je lui répétois toujours que je n'avois aucun goût pour cet état. Bref, après divers raisonnements de sa part, et espérant sans doute que mes père et mère m'y decideroient, il me dit d'aller les consulter sur mon état à prendre, ce qui étoit fort de mon goût, et à dix-huit ans et au mois de septembre, je partis pour Boulogne, où j'arrivai sans que mes parents en fussent prévenus. Je me présentai à eux sous un autre nom, et, après avoir joui de leur erreur, mais très péniblement, pendant environ une bonne demi-heure, je me fis connaître, et alors se passa la scène la plus attendrissante. Ma bonne mère s'évanouit ; et toutes les fois que j'y pense, comme à présent, je ne peux m'empêcher de répandre des larmes abondantes, car il me semble encore les confondre entre nous six, sans pouvoir parler, ni remuer, excepté mon père qui se jeta sur ma mère pour la secourir. Oh, simplicité de mœurs, combien tu es préférable, pour le bonheur domestique et la bonté de

l'homme, à la fortune, aux grimaces, aux élans et aux besoins factices de nos citadins.

Dès le lendemain, avec quel plaisir et avidité je retrouvai et je pris mon petit fusil que m'avoit donné mon père, et avec lequel il m'avoit fait tuer au gîte le premier lièvre. Je cours au petit bois dépendant de la maison ; je le parcours dans tous les sens. Voilà, me dis-je, la place où je tuai ce premier lièvre. Voilà les endroits de la haie où je tendois des laitons pour en prendre d'autres. Voilà encore le chêne où je tuai la première buse, grosse comme une dinde. Voilà les sentiers où je tendois des araignées, et les buissons et les haies d'épines et de sureau où je tendois des lacets pour prendre des grives et des merles lors de leur passage en octobre et en novembre. Voilà le petit ruisseau qui ne geloit jamais et que je parcourois l'hiver pour tirer des canards sauvages et autres oiseaux d'eau, et où, les fêtes et dimanches, avec un domestique ou deux, je faisois des batardeaux pour prendre des truites et des anguilles. Voilà la grande pâture remplie de buissons où je guettois, surprenois et tuois des lapins. Enfin je passai là l'hiver rapidement en reprenant presque tous les goûts de mon enfance.

Cependant, il falloit m'arracher à cette vie si fort à mon goût. Mon père et ma mère m'engagèrent à retourner à Toul, parceque mon oncle m'aimoit et que je serois vraisemblablement son

héritier. J'y arrivai dès les premiers jours du printemps, et il parut fort aise de me revoir. Il était alors veuf. Il me conseilla de m'instruire le plus possible dans différentes parties, pour ensuite suivre l'état où je croirai le plus réussir. De son côté, il ne négligea rien pour cela et j'y répondis par mon ardeur et l'assiduité au travail. J'allai en même temps chez un procureur, un mathématicien, un maître d'escrime et de danse, et surtout auprès d'un excellent maître que la ville pensionnoit et qu'elle avoit fait venir de Paris, lequel me forma la main par les vrais principes, au point, qu'à Dijon, je n'y ai jamais trouvé de maître d'écriture de ma force. Je suivois à Toul le Barreau dans les plus célèbres causes. J'allai même, pendant environ deux mois, chez l'archiviste de la cathédrale pour voir si je prendrois goût à déchiffrer les anciennes écritures ; mais je trouvai cela trop ennuyeux et difficile ; d'ailleurs il ne me faisoit faire presque que des étiquettes, à cause de ma belle écriture.

Enfin, après avoir essayé de ces différentes parties de science pendant environ deux ans, sans presque prendre aucune récréation qu'avec mon oncle à la promenade, il me conseilla d'aller faire mon droit à Dijon, ville réputée pour les sciences, d'y faire connaissance avec un cousin paternel, prêtre, que j'y avois, et par son moyen d'entrer chez un procureur, chez qui je travaillerois sû-

rement bientôt sans pension, et de suivre en même temps le cours de droit ; qu'au reste, je pouvois toujours compter sur son amitié. Cette proposition me paroissoit raisonnable et fort de mon goût. Je partis donc à pied fort gaiement pour faire mes trente lieues, ayant pour tout équipage et fourniture quatre chemises dans ma carnassière, un petit coutelas au côté et trois louis d'or dans mon gousset.

Je peux attester que dès lors et depuis, je n'ai jamais occasionné aucune espèce de dépense à ce cher oncle que j'aimois et respectois comme un second père, qui n'a rien épargné pour mon éducation, et auquel j'ai toujours conservé une sincère reconnaissance, malgré le chagrin qu'il m'a occasionné, comme je pourrai cy-après en parler. Et depuis aussi, je n'ai jamais tiré ni exigé un sol de mes autres parents, quels qu'ils fussent ; au contraire, après la mort de mes père et mère, j'ai abandonné à mes trois sœurs ce qui pouvoit me revenir pour les mieux marier, et leur ai toujours porté quelque cadeau.

J'arrivai donc à Dijon les premiers jours de septembre 1762. J'y apprend que le parlement est en exil depuis longtemps, que les procureurs y crioient misère, faute de travail. Après avoir parcouru pendant quelques jours la ville, que je trouvai charmante, je me retirai chez mon cousin Peincedé qui étoit alors vicaire à Pichanges,

près de Gemeaux, dans l'intention de m'en retourner de là à Toul pour la Saint-Martin. A Pichanges étoit alors dans sa campagne un nommé M. de Propiac, directeur général du contrôle à Dijon. Il m'y occupa quelque temps à faire quelques écritures. Pendant ce temps, y arriva M. Hébert, receveur général du grenier à sel de Dijon. Mon cousin lui dit combien j'étois fâché d'être venu à Dijon à contre temps, sans avoir préalablement pris des informations, et d'être obligé de m'en retourner à Toul. Le lendemain, nous dinons chez M. de Propiac. M. Hébert nous demanda si je savois lire les anciennes écritures. Je lui répondis que je n'en savois lire que très peu, que je n'avois essayé d'apprendre cette science qu'environ deux mois, et que je l'avois quittée par l'ennui et la difficulté. Il demanda encore si je savois bien le latin ; mon cousin lui répondit : Il le sait mieux que moi et mieux que la langue française. Alors M. Hébert ajouta qu'il croyoit que je pouvois convenir à être archiviste à la Chambre des comptes de Dijon ; que M. Surget, doyen et garde des chartes de cette Chambre, lui avoit demandé s'il ne connaissoit pas une personne propre à y être archiviste, parce qu'on avoit renvoyé celui qui y étoit, faute de confiance.

Dès le lendemain, je partis avec mon cousin pour Dijon. Nous y apprîmes que M. Surget étoit à sa campagne à Chambole. Nous nous y trans-

portâmes de suite. Après avoir lu la lettre en son particulier et réfléchi sur icelle sans doute, il vint vers nous, me fit plusieurs questions, demanda de mon écriture et ajouta presque de suite : Vous pouvez vous en retourner et rester jusqu'à la rentrée de la Chambre des comptes à la Saint-Martin. Alors je vous présenterai à la compagnie avec ceux qui pourront prétendre à la même place ; mais je suis persuadé que ma voix et mon avis l'emporteront et que vous serez reçu, parce que, quoique vous soyez étranger, je suis porté dès maintenant à vous préférer à tous autres, et si je vois que vous avez de la bonne volonté, j'attendrai que vous vous instruisiez dans la lecture des anciens titres.

Je fus en effet admis, à l'exclusion de deux autres qui s'étaient présentés, et M. Surget fils, aussi Maître des Comptes, qui tenoit les clefs des archives pour M. son père, me donna de suite des titres gothiques du XVe siècle, sur lesquels je ne pus lire en sa présence presque aucun mot, ce qui m'occasionna un tremblement, dont sans doute il s'aperçut, car il me quitta brusquement, sans mot dire et, resté seul, j'en pleurai de dépit et de chagrin. Cependant, j'emportai un de ces titres avec moi, et le jour et la nuit, je le lus et relus tant de fois, en combinant de tant de manières le sens et comparant les mots et les lettres dont j'étais assuré, que j'en déchiffrai la plus

grande partie. J'avois ouï parler d'un ouvrage de diplomatique pratique de M. Lemoine, en un volume in-4, avec des planches; je parcourus les libraires de Dijon; enfin, je le découvris et je l'achetai. Il m'a servi beaucoup dans le commencement, attendu la ferveur et l'attention que je mettois à m'instruire.

Cependant, au bout de sept à huit mois, je fus attaqué d'une fièvre putride qui me mit aux portes du tombeau et dura plusieurs mois, ce que j'attribue à l'excès de travail, et surtout à l'ignorance de l'économie animale, car je n'en avois eu aucune idée ni connoissance, ni par moi-même, ni par mes parents qui, comme tous autres, surtout dans ce temps-là, ne s'en occupoient jamais; et encore même à présent, que d'erreurs et de préjugés à ce sujet, malgré les progrès de la philosophie.

Un an environ après mon arrivée à Dijon, un camarade de classe m'écrivit de Toul que mon cher oncle étoit passé à de secondes noces. Cette nouvelle m'atterra comme un coup de foudre. La raison cependant prit insensiblement le dessus. Je me reprochois seulement à moi-même de l'avoir quitté; que je devois bien prévoir qu'à son âge, d'environ 70 ans, tourmenté de la goutte, il auroit besoin auprès de lui de quelqu'un de confiance. En effet, il eut une brave femme qui eut bien soin de lui, et de laquelle il eut deux enfants, dont une

seule fille, mal mariée, vit encore. Après quelques jours de calme, je lui écrivis une lettre pleine de tendresse et de reconnoissance, et, par sa réponse, je vis qu'il en avoit été vivement affecté.

Cependant des réflexions tristes me tourmentoient en voyant mes espérances anéanties du côté de cet oncle, et le peu de ressources du côté de mes père et mère, auxquels j'avois déplu et qui me faisoient de vifs reproches d'avoir quitté mon oncle, des larmes amères coulèrent quelques jours ; mais le courage prit le dessus, et je me dis : ou je mourrai, ou je me passerai de tous. En effet, je fis comme de nouveaux efforts pour m'instruire dans ma partie ; j'y mettois tout mon temps et mes plaisirs. Mais ayant fait connaissance avec le fils d'un procureur au parlement, garçon de beaucoup d'esprit, mais libertin, il venoit souvent me chercher l'après-midy dans mon bureau pour aller au cabaret, comme c'étoit la mode alors, pour y boire, y chanter ses chansons et s'y égayer. Je commençais à y prendre goût. Je ne m'apercevois nullement que j'allois contracter une habitude qui feroit ma perte. Heureusement, un nommé M. Cocquard, Maître des Comptes, quoique jeune lui-même, m'avertit charitablement, en me faisant avec douceur envisager le danger. Cela me fit une salutaire impression et je me remis au travail avec un plaisir toujours croissant. Les jours fuyoient avec une rapidité que

j'aurois voulu retenir, et je sens à présent, à mon âge, combien l'homme devroit tâcher de se mettre dans la même disposition pour son plus grand bonheur.

C'est alors, et en 1766, que je me hasardai de faire des observations à M. Lemoine, auteur de la *Diplomatique pratique* que j'avois achetée. Ayant appris qu'il étoit à Lyon à arranger les archives de l'archevêché, je les lui adressai. Comme il ne me faisoit point de réponse, je crus qu'il ne faisoit aucun cas de mes observations qui étoient en forme de critique ; mais quelque temps après, il me marqua qu'il les avoit envoyées au *Mercure de France* du mois de décembre 1766, p. 57, art. 2e, dans lequel il les a fait insérer avec sa réponse, ce qui me donna l'envie de l'aller voir et de travailler quelque temps avec lui pour mon instruction. Et dès le mois de septembre suivant, pendant mes vacances, je me transportai chez lui. Je travaillai et vécus avec lui, le tout à mes frais, pendant environ un mois. Il m'instruisit de sa méthode et il me fut d'un grand secours pour apprendre à déchiffrer l'écriture carlovingienne, qui est fort rare à cause de son ancienneté, et dont il avoit plusieurs originaux, ce qui m'a été beaucoup utile quand des communautés religieuses m'en apportoient pour déchiffrer et quand j'en trouvois aux archives de la Chambre des Comptes.

Mais ce qui me fut le plus utile, c'est le conseil qu'il me donna et qui est la cause et l'origine de mes manuscrits. Vous êtes jeune, me dit-il, et vous avez tout ce qu'il faut pour faire un excellent archiviste et antiquaire ; si vous avez le courage de ne suivre que cette partie, car on vivroit mille ans qu'on y apprendroit toujours, vous êtes d'ailleurs dans un dépôt très considérable. Ainsi, faites mieux que moi, qui y ai pensé trop tard et suis devenu trop vieux. Ayez toujours à côté de vous un cahier de papier sur lequel vous porterez l'analyse de tous titres et renseignements anciens et intéressants qui vous passeront entre les mains; vous en formerez des volumes, et, sur vos vieux jours, vous aurez un recueil très intéressant pour l'histoire, tant générale que particulière, l'origine et la filiation des familles, l'explication des anciennes monnoies, poids, mesures, droits seigneuriaux, etc., etc. Et ce recueil, ainsi formé insensiblement et sans beaucoup de peines, sera inappréciable, surtout si vous vivez et le continuez longtemps.

Je saisis ce conseil avec tant d'empressement que, m'en retournant à pied à Dijon, je m'arrêtai à presque toutes les églises et anciennes croix pour y déchiffrer et prendre note de ce que j'y trouvai de plus ancien sur les tombes et les épitaphes. Mais je m'aperçus bientôt que c'étoit perdre du temps pour peu de chose, en comparaison de

l'immense dépôt où je travaillois, et dont une partie des titres étoit restée inconnue et non inventoriée.

Je n'eus pas plustôt formé et amassé un volume de mes recueils que je me contemplois déjà dans mon ouvrage, et je peux assurer que je n'ai jamais eu dans toute ma vie de plus grand plaisir. Après les heures de mon bureau finies, j'emportai encore chez moi des titres pour les analyser, et quatorze à quinze heures de travail par jour étoient journalières pour moi pendant nombre d'années.

Cependant ma réputation s'étendoit et les officiers de la Chambre des Comptes, par leurs récits, n'y contribuoient pas peu. Moitié par intérêt, moitié par le plaisir, ou, si vous voulez, par l'amour-propre de rendre service, surtout aux officiers de la Chambre des Comptes qui, presque continuellement, m'occupoient pour eux ou pour leurs amis, un surcroît de travail m'auroit bientôt accablé, si le goût comme inné chez moi de la vie champêtre (car j'ai été longtemps fort ignorant sur l'économie animale), ne m'eût inspiré le party de louer, ensuite acheter à la campagne une petite retraite pour y passer mes vacances que j'employai partie à la chasse ou autre exercice, et partie dans ma chambre à analyser ou copier des titres que j'y portois.

Pendant que j'occupois ainsi ma vie dans un travail continuel qui me distrayoit presque de

tous vices, borné à un seul ami qui étoit lui-même fort occupé dans son cabinet, et lorsque je ne pensois à aucune espèce d'intrigue, un Président au parlement de Paris, qui avoit des terres considérables sur les frontières de Bourgogne, me fit proposer en 1769, et me proposa lui-même, étant à Dijon, d'être son homme d'affaires dans ces mêmes terres. En effet, je pouvois très bien lui convenir, car j'avois appris à arpenter, lever et laver des plans, et j'étois censé avoir déjà connaissance des droits seigneuriaux. Après avoir pesé le pour et le contre avec mon ami, je me décidai à accepter ses offres, après cependant que j'en aurois fait part à la Chambre des Comptes. Ses offres étoient qu'il m'assureroit 600 livres de pension viagère, soit que je le quitte ou non, quand bien même ce seroit la première année, et 1200 livres d'appointements; que le logement, le cheval et le blanchissage seroient à ses frais et que je mangerois dans ma chambre, ou avec lui quand il viendroit au château, excepté dans les repas d'appareil.

Je fis part de tout cela ensuite à M. Surget fils, qui de suite en fit part à M. son père qui étoit doyen et garde des chartes, et ensuite à toute la Chambre des comptes. Peu de jours après, je vis ce vénérable doyen, en sortant de la séance, descendre dans mon bureau, et me demander pourquoi je voulois quitter la Chambre des comptes.

Je lui répondis que, n'ayant pour toute fortune que mon travail, je croyois que ce qu'on m'offroit étoit un bien-être plus certain que la place d'archiviste, que la Chambre tôt ou tard pourra supprimer par économie ; que du reste ce n'étoit qu'à regret que je quittois, parce que je voyois que j'étois aimé généralement par tous les officiers. Mon cher Peincedé, me répliqua-t-il, les larmes aux yeux, vous serez cause que mon fils ne voudra plus se charger des clefs des archives, parce qu'il a toute confiance en vous. Et voici ce que je vous propose au nom de la Chambre : On augmentera vos appointements de 200 livres et, de plus, on supprimera une des places de commis-greffier qu'on annexera à la vôtre Mais comme j'avois auparavant fait mes réflexions, je lui répondis que j'étois bien sensible aux marques d'attachement dont la Chambre vouloit bien m'honorer et que je n'y voyois qu'une seule place qui me convenoit à tous égards, qui pouvoit me donner une existence honorable, et qui étoit la charge de Garde des livres dont le propriétaire étoit âgé et étoit dans le cas d'obtenir ses Lettres d'honneur, si toutefois la Chambre vouloit bien prendre sur elle de lui en parler. Et comme cette charge n'exigeoit presque point de peines, je pourrois également exercer la place d'archiviste. A cette proposition. M. le doyen me parut satisfait et me répondit qu'il en feroit lui-même la démarche. En effet,

peu de jours après, il me dit que le Garde des livres étoit charmé de se prêter aux désirs de la Chambre et de me vendre sa charge, mais qu'il me demandoit mille écus comptant à compte. Lui ayant répondu que je serois fort embarrassé de les trouver, et que je n'avois tout au plus que de quoi payer les frais d'acte, de provisions et de réception. Eh bien ! me répliqua-t-il, que cela ne vous inquiète pas, la Chambre vous les avancera, j'en suis persuadé, sans intérêts, à condition que vous les lui rembourserez par 300 livres par an qu'on retiendra sur vos appointements d'archiviste. Etes-vous content, à présent ? Monsieur, lui répondis-je, je tâcherai toujours de mériter par mon zèle et ma reconnaissance la continuation de la bienveillance de la Chambre et de la vôtre.

Après ma réception dans l'office de Garde des livres, je continuai toujours avec ardeur l'analyse de titres pour l'augmentation de mes manuscrits. Plus j'avançai, plus je m'y plaisois. D'ailleurs mon émulation étoit stimulée par les caresses de bien des gens, surtout de la haute noblesse, à laquelle j'étois souvent utile, et mon amour-propre, plus que le gain, y trouvoit son compte ; car mon ami me reprochoit souvent de ce que je ne savois pas tirer parti des services que je rendois ; mais je lui répondois que, tranquillement dans mon cabinet, je tirerois assez de profit par la suite de mes manuscrits.

J'avois déjà rendu plusieurs services à la noblesse par mes renseignements pour les grandes preuves de la cour, lorsqu'une famille, pour une de ses preuves, m'engagea d'aller à Paris. J'eus alors l'occasion de voir, pour la première fois, M. Chérin, le père, seul généalogiste célèbre et très instruit, auquel le Roi Louis XV avoit toute confiance. A ma vue, il recula d'étonnement et s'écria avec la vivacité qui lui étoit ordinaire : Ah ! Monsieur, vous êtes tout jeune, et je croyois qu'il y avoit 50 ans que vous travailliés dans cette partie-cy, par les bons et vrais renseignements que vous donnez à la noblesse. Je lui répondis que c'étoit parce que j'avois toujours suivi cette occupation constamment et que le grand dépôt où j'étois en étoit aussi cause. Pour m'éprouver, peut-être, il me proposa d'aller au cabinet du Roi et y donner mes réflexions sur trois anciens titres qu'il m'indiqua et qu'on y avoit déposés. Je les examinai avec la plus grande et la plus scrupuleuse attention. Le premier des trois que je pris me parut, dès la seule et première inspection, absolument vrai. Les deux autres me firent douter ; mais ils étoient si supérieurement imités, que j'avois peine à croire qu'on puisse parvenir jusqu'à ce point. Cependant, à force de les lire et de les examiner, je m'aperçus, autant que je peux m'en ressouvenir, que l'écriture étoit tâtonnée, que quelques mots n'étoient pas dans le vrai style

du temps ; qu'on avoit légèrement gratté un trait d'abréviation pour en substituer un autre ; que dans le mot *per*, on avoit mis le trait d'abréviation au-dessus du P, au lieu qu'il devoit trancher la queue du p . Dans le troisième titre, j'avois aussi remarqué du tâtonnement. Un mot avoit été effacé presqu'imperceptiblement pour en substituer un autre, et j'avois aussi remarqué que le parchemin avoit été coupé et détaché très vraisemblablement au bout d'un autre qui devoit avoir été en rouleau. Bref, je fis quelques autres observations dont je ne me rappelle pas bien, et je conclus que ces deux derniers titres étoient faux. M. Chérin, après avoir lu mes observations, m'en témoigna sa satisfaction, et qu'il pensoit comme moi, et ajouta qu'il ne connaissoit personne qui eut autant d'aptitude et de connaissance en cette partie. Avant que de me quitter, il me fit plusieurs questions sur plusieurs maisons de Bourgogne, et j'y répondis avec le plus de circonspection possible pour ne pas nuire à ces maisons. Il me recommanda ensuite de continuer d'être toujours vrai et ferme dans les principes de probité et qu'il espéroit que je serois toujours digne de mériter sa confiance. J'appris par M. Berthier, son premier commis, que deux bénédictins les plus instruits de Paris, qu'il me nomma, et qui avoient été appelés pour l'examen de ces trois titres, les avoient trouvés vrais.

De retour à Dijon, stimulé par l'amour-propre, et me sentant plus savant dans ma partie que je n'avois cru jusqu'alors, je me livrai au travail avec une augmentation de plaisir et d'ardeur, et je m'aperçus que ma correspondance avec la noblesse augmentoit de plus en plus par l'influence aussi de M. Chérin. Cependant ma santé se détérioroit ; j'avois beau courir les remparts pour dissiper mes migraines, mon corps s'affaiblissoit, au point que je ne pouvois aller à ma campagne que j'avois achetée à une demi-lieue de la ville, à Talant, sans me reposer plusieurs fois, et par faiblesse et par des douleurs fréquentes. Les remèdes ne me faisoient aucun effet salutaire ; peut-être même m'étoient-ils nuisibles. J'étois au désespoir. Enfin je priai mon médecin Durande, homme profond dans son état (père du maire actuel de Dijon), de me dire franchement ce qu'il pensoit et ce que je devois faire. Quittez totalement votre cabinet, me dit-il, pendant environ un an ; montez à cheval et voyagez avec modération et régime, ou bien vous retirer à votre campagne et ne vous occuper que de l'exercice et du jardinage selon vos forces. Je pris en effet ce dernier parti.

Je priai le greffier en chef de la Chambre des comptes de se charger jusqu'à la Saint-Martin de mes clefs de Garde des livres, qui n'exigeoit que peu de besogne. Dès le mois de mars, je cessai tout travail de titres, toutes correspondances ; je

n'ouvrois pas même de lettres pendant plusieurs mois, et je dis à beaucoup de personnes qui venoient me solliciter, que je ne m'occuperois de rien qu'à la Saint-Martin. En effet, j'avois renvoyé mon jardinier ; j'achetai des livres de jardinage, et à l'aide de ma seule servante et de quelques manœuvres, je ne m'occupai que de mes jardins et de mon clos qui étoient assez considérables. Les premiers jours, je ne pouvois faire que bien peu de chose ; mais au bout d'environ un mois, mes forces augmentoient si sensiblement, que jusqu'à la Saint-Martin, je travaillai toute la journée presque sans fatigue, comme un simple jardinier. La digestion et le sommeil étoient devenus excellents. Combien de fois, en rentrant en moi-même, je me suis dit : Il ne me faut plus que cette situation ; c'est à présent que je jouis de tout mon être et de l'existence ; quelle folie que l'ambition, l'amour-propre et de ne m'occuper que des affaires des autres. Il faut que j'aie le courage de fouler, pour ainsi dire, tout cela sous mes pieds. Mais à la Saint-Martin, j'oubliai tous ces principes ; je repris les correspondances et, me sentant plus apte au travail du cabinet, je m'y livrai avec mon ardeur ordinaire.

Quelques années se passèrent ainsi sans beaucoup de mal être du corps ; mais à la fin, je tombai dans une espèce d'hypocondrie et de morosité, et un petit événement acheva de me dégoûter ;

le voici : Un nommé Vergnette de la Motte, maître des comptes, m'avoit chargé de certaine besogne le concernant. La multiplicité de mes occupations me l'avoit fait négliger. Il revint à la charge, et lui dis que, dans peu, je m'en occuperois. Il revint une troisième fois m'en parler dans mon bureau avant la séance, et sa besogne n'étoit pas encore faite ; je m'excusai comme je pus ; mais il me dit qu'on savoit bien que depuis quelque temps, je me faisois trop valoir et que je devois me ressouvenir que la Chambre m'avoit mis le pain à la main. Je ne pus alors me retenir et je lui répondis qu'il n'y avoit que des imbéciles comme lui qui pouvoient tenir de semblables propos ; que sans moi les dépôts immenses de la Chambre ne seroient utiles ni à elle ni au public. Il me quitta tout en colère et raconta au grand bureau l'insulte que je lui avois faite, et à la chambre, et vouloit qu'on délibérât là-dessus. Heureusement c'étoit M. le président de Vergennes qui la présidoit. (Il étoit frère de M. de Vergennes, premier ministre de Louis XV). Il eut la bonté de descendre dans mon bureau, après la séance. Il me dit que la Chambre étoit mécontente des propos et de l'insulte que j'avois faite à M. de la Motte, et qu'il me conseilloit de lui faire des excuses. Je lui dis tout ce que je pus pour l'adoucir, que j'avois été le premier insulté et que je n'ai pas pu avoir le courage de ne pas répondre à cette insulte, que

d'ailleurs j'avois le plus grand respect et la plus grande reconnaissance pour la Chambre en général, composée de membres très estimables ; mais qu'il savoit mieux que moi qu'il y avoit de bien mauvaises et jeunes têtes, telle que celle de M. de la Motte, et que je ne pourrois jamais me résoudre à lui faire des excuses. Ce président, chez lequel j'avois mangé quelques fois pour de petits services, me quitta sans me rien répliquer et me dit : Je m'acquitte de ma commission. Mes excuses ne furent pas faites ; mais je m'aperçus sensiblement que les jeunes figures du grand bureau changeoient à mon égard par de certains tons. De plus, on diminua les appointements d'archiviste et, quelque temps après, je renonçai moi-même à la totalité d'iceux, et déclarai que je m'en tenois à la seule charge de garde des livres. Cependant. M. le garde des chartes avoit toujours recours à moi pour trouver les titres.

Ensuite, et quelque temps après, considérant ma mauvaise santé et que j'avois assez passablement augmenté mes manuscrits, je projetai, en 1786, de vendre ma charge de garde des livres et je la vendis à M. Marinet, qui est à présent juge de paix très estimé à Is-sur-Tille, en sollicitant cependant l'obtention de mes lettres d'honneur pour jouir des privilèges d'exemption de taille, etc., quoique je n'eus que dix-sept ans de service dans ma charge. Je les obtins néanmoins

par ce même M. le président de Vergennes, qui voulut bien me servir en cette occasion. Mais aussitôt qu'on sut que je voulois vendre ma charge, de jeunes maîtres aux comptes s'avisèrent de dire qu'après la réception de mon acquéreur, et lors du revêtissement de l'inventaire des comptes et des titres sous mes clefs, on sauroit bien me faire des difficultés et m'obliger à donner à la Chambre tous mes manuscrits. Cela me parut vraisemblable, et dans un si grand nombre de comptes et de titres sous mes chefs, il pouvoit s'en trouver quelques-uns d'égarés, car la majorité des jeunes gens l'emportant, comment un simple particulier pourroit-il lutter contre une compagnie souveraine qui auroit la moindre apparence de raison? J'étois si attaché à mes manuscrits et cela m'inquiétoit si fortement, que si cela étoit arrivé, j'en serois mort, je crois, de chagrin. Ainsi, pour tâcher d'éviter ce malheur, je pris un parti violent et très dispendieux. J'enfermai, pour ainsi dire, chez moi, trois bons copistes qui, dans l'espace d'environ un an, me firent, sous mes yeux, copie de mes manuscrits, en observant la même quantité de pages, afin que, par la suite, venant à en faire les tables, elles puissent cadrer, tant avec ces copies qu'avec les originaux, et je mis en lieu sûr et secret tous les originaux, ce qui en détériora un peu quelques-uns, parce que ce lieu étoit un peu humide. Cette

dépense me devint inutile, car après le revêtissement de l'inventaire, il fut trouvé si exact, à peu de chose près, que mes malveillants de la Chambre des Comptes renoncèrent à me chicaner, ce que j'appris par les vieux membres de la compagnie, qui m'aimoient et m'estimoient. Je fis par la suite relier proprement ces copies qui sont au nombre de 24 volumes, grand in-folio, intitulés : *Recueil de Bourgogne*, avec trois volumes de tables de même format et reliés de même, savoir, deux volumes pour le nobiliaire et un volume pour le nom des lieux. Quant aux originaux, outre les vingt-quatre volumes ci-dessus, j'en ai encore ajouté... autres volumes qui font en tout... volumes reliés en différentes formes avec des tables particulières jointes aux derniers de chacun d'eux, outre la table générale des noms des lieux, qui est complète et en gros volume in-folio.

Quelque temps après la vente de mon office, l'intendant de Monsieur, frère du roi, m'envoya un capitaine de cavalerie pour m'engager à être l'archiviste de Monsieur, en me faisant envisager une perspective de fortune, attendu ma réputation, et destinant mon logement au palais du Luxembourg ; mais comme je n'étois pas assuré de ma santé, j'y mis la condition qu'on m'accorderoit trois mois chaque année pour venir en Bourgogne à ma campagne, me remettre de mes fatigues, ce qui ne me fut pas accordé, parce que le

Conseil de Monsieur auroit souvent besoin de mes renseignements, et que je ne pourrois m'éloigner que pour peu de temps. En conséquence, je remerciai.

Alors, voyant que je ne pouvois tirer parti de mes manuscrits sans tables, je m'y appliquai entièrement, ce qui m'occupa constamment environ deux ans. Je commençai d'abord par faire deux tables particulières de chaque volume, savoir : une table pour le nobiliaire et les familles bourgeoises les plus distinguées, et une table des noms des lieux, pour ensuite en former deux tables générales. Il n'y a que celle des noms des lieux qui est complète. Les six derniers manuscrits originaux n'ont encore que des tables particulières pour le nobiliaire, jointes à chacun d'eux, et qu'on pourra ajouter à la table générale commencée, qui sera de deux gros volumes in-folio. Ces tables étoient presque finies en 1788, lorsque la Révolution de France est venue et me les a fait suspendre par l'inquiétude et l'embarras qu'occasionnoient les événements rapides et successifs.

C'est vers ce temps qu'une personne attachée à la maison de M. le prince de Condé me pria de lui donner pour ce prince une espèce d'historique sur les anciens privilèges et droits de la noblesse ainsi que du clergé. Je le lui fis et je le lui donnai, quoique cet historique ne fût pas favorable aux deux ordres. Je me tenois tranquille et j'aurois

voulu rester ignoré, tant selon mon caractère, que parce que je craignois d'attirer sur moi l'animadversion du peuple, à cause que j'avois beaucoup travaillé pour la noblesse et les droits seigneuriaux. Dans cet intervalle et les premiers jours de janvier 1789, un nommé M. le Roux, chirurgien à Dijon, très instruit et très estimé, apprit, je ne sais comment, que j'avois fait cet historique ; il vint me le demander pour M. Navier, avocat, qui s'en servit utilement pour les différents mémoires qu'il fit imprimer; lequel étant ensuite nommé député par le peuple, il emporta avec lui cet historique à Paris.

Cependant par les fréquentes incarcérations qui se faisoient de beaucoup de personnes, j'étois très inquiet pour moi-même et pour mes chers manuscrits. Je les cachai de nouveau chez un ami : je ne laissai dans ma bibliothèque que les copies et je me retirai à Talant, petite ville près de Dijon et où étoit ma campagne. Un jour je vins passer la journée dans ma maison à Dijon et je m'en retournai le soir à Talant, où je trouvai tous les habitants en rumeur et en armes, parce qu'on leur avoit dit qu'une troupe de brigands qu'on avoit aperçus dans les bois voisins (ce n'étoit que des moissonneurs) devoit venir saccager Talant. Je me réunis aux habitants ; on envoya à la découverte, et comme à onze heures du soir, on ne découvroit rien, je proposai de se re-

tirer chacun chez soi et j'ajoutai que, comme j'avois plusieurs armes que j'avois chargées, les brigands attaqueroient vraisemblablement ma maison, qui étoit une des plus apparentes du lieu, je les fusillerois par mes fenêtres, et qu'alors on viendroit à mon secours. Hélas, comme la vie des hommes tient souvent à peu de chose! Cette nuit-là même, une escouade du château de Dijon étoit venue pour me prendre dans ma maison, et comme on ne répondoit pas à la porte, ils essayèrent de la forcer à coups de crosses de fusil; mais un voisin s'étant levé, leur dit que j'étois retourné coucher à Talant. Alors ils allèrent jusqu'à la porte de la ville pour se transporter à ma campagne; mais un d'eux les détourna d'y aller, sous prétexte qu'on me prendroit une autre fois. Et quel malheur pour moi et pour tout Talant si le hasard ne les avoit pas détournés de leur premier dessein; car, après le malheur que j'aurois eu de tirer sur cette escouade, que j'aurois prise pour les brigands, tout Dijon, pour ainsi dire, dans l'effervescence où l'on étoit, seroit venu fondre sur cette pauvre petite ville de Talant, avant qu'on ait eu le temps de s'expliquer. Ce fait est dans la plus exacte vérité.

Cependant le lendemain matin, je vins encore à Dijon sans me douter de rien, et le premier que je rencontrai dans ma rue et la sienne fut M. Trullard, avocat, le père, qui s'y promenoit.

Il me raconta ce qui s'étoit passé à ma maison la nuit, et qui avoit mis tout le quartier en rumeur. Tout tremblant, je veux rentrer chez moi ; mais la serrure étoit dérangée. J'allai chercher un serrurier ; je courus ensuite chez ce même M. Le Roux, dont j'ai parlé ci-devant, qui étoit connu et estimé de tout le monde. Je lui racontai tout ce qui s'étoit passé, et comme il devoit avoir beaucoup d'influence sur le peuple, je le priai de le désabuser et de lui dire que, quoique je perdisse mon état et tout mon travail à la révolution, j'étois malgré cela un bon patriote et que je ne demandois pas mieux que de voir corriger tous les abus, que je connaissois mieux que personne, et qu'il pouvoit en citer des exemples. Ce brave homme courut de suite au château parler au capitaine de la garde, pérora pour moi dans les assemblées, fit mon éloge à plusieurs chauds patriotes et je m'aperçus enfin que je pouvois me tranquilliser et compter sur ma sûreté. Quelques-uns seulement qui ne me connoissoient pas bien me taxoient de *modéré*.

Enfin le peuple revint sur mon compte et je ne cessai presque dès lors d'être chargé de différents emplois et commissions, entre autres d'une du district de Dijon, par sa délibération du 25 mai 1791, pour aller recueillir et relever toutes les anciennes inscriptions et épitaphes qui pouvoient se trouver dans la ci-devant abbaye de Cîteaux,

chef-d'ordre des Bernardins. Après la remise au district de mon procès-verbal, il m'en fit des remerciements par la lettre que m'écrivit son vice-président, du 9 juillet suivant, à cause que j'avois fait cette opération *gratis* et même à mes frais.

Le 2 mars 1792, le Directoire du département m'adjoignit à M. Colliat, député du Bureau de comptabilité à Paris, pour trier et faire le relevé de tous les comptes du pays de Bourgogne, Bresse, Bugey, Gex et Dombes, qui n'étoient pas apurés ou corrigés ou quittes pour les envoyer avec leurs acquits à Paris, lequel député auroit été bien embarrassé, sans moi, de faire ce triage, et à cause de cela, il auroit voulu m'attirer à Paris.

Après cette opération, et le   décembre 1792, le directoire du département me délégua encore la commission de faire le triage de tous les titres de la ci-devant Chambre des comptes, ainsi que du bureau des finances, quoique je fusse nommé par le peuple à l'administration municipale ; mais avant que d'accepter cette commission et de me charger des clefs de toutes ces archives, je représentai par une pétition au Directoire que j'étois possesseur d'un grand nombre de manuscrits, ma propriété particulière, amassée par plus de vingt-six ans de travail, que je craignois qu'on crût qu'ils devoient faire partie de ces mêmes archives. Le Directoire, par son arrêté du 10 janvier suivant, fit éloge de ma délicatesse et nomma

M. Decamp, un de ses membres, pour constater à la fin de chacun volume de mes manuscrits l'existence d'iceux et ma propriété, ce qu'il fit. Cet arrêté du 10 janvier 1793 est transcrit à la fin du premier volume de mes manuscrits.

Cette opération de triage, une des plus désagréables et des plus malsaines, à cause de la poussière corrosive, manqua de me coûter la vie, et voici comment : outre tous les titres en ordre et inventoriés, il y avoit en cette Chambre des Comptes une autre grande quantité d'anciens parchemins d'environ cinq grosses voitures, déposés pêle-mêle sans aucun ordre dans un grand galetas, qu'on n'avoit presque pas examinés depuis l'an 1627, époque d'une révolte à Dijon qui avoit occasionné ce désordre, comme on peut le voir aux pages 286, 287, 291 et 479 du deuxième volume de mes manuscrits. J'entrepris donc d'en faire le triage, et comme il n'y avoit que moi qui eût l'aptitude de lire et d'apercevoir, presque au premier coup d'œil, l'utilité ou non de tant de vieux parchemins, je ne pus me faire aider que par des hommes de peine. J'en fis d'abord peu secouer et aérer, et quoique je me misse entre deux fenêtres opposées pour en chasser l'air devant moi, le troisième jour, après un travail d'environ cinq heures, et vers midi, je tombai subitement comme mort, mais sans douleurs de tête, qui me parut cependant seule attaquée ; deux

hommes me transportèrent hors de la salle; ils appelèrent de suite l'ancienne buffetière qui n'étoit pas loin. Elle accourut avec de l'eau et du vinaigre; on me déshabilla en partie et mes forces revinrent insensiblement, de façon que je pus retourner à pied jusque chez moi, où je restai trois à quatre jours au régime seulement ordonné par le médecin. Ensuite, je retournai reprendre le travail, mais avec beaucoup plus de précautions. Je fis battre et aérer au dehors tout ce qui étoit au dépôt, qui ne consistoit qu'en vieux parchemins et point de papiers, excepté quelques titres et registres de l'an 1260 à 1280, qui étoient en coton, qu'on apportoit fur et à mesure devant moi. Je ne pris au reste d'autre précaution que de me boucher les oreilles avec du coton et de me laver souvent le visage avec de l'eau et du vinaigre, en prenant l'air plus libre de temps en temps.

Après ce triage, je remis mon procès-verbal au département, ainsi que les clefs, que je ne voulus pas reprendre, quelqu'instance qu'on m'en fit, car je désespérois de ma santé. Cependant, j'avois mis de côté, qui sont restés dans le dépôt, bien deux milliers de nouveaux titres sur différents objets qui n'avoient jamais été connus ni inventoriés, et que j'aurois entrepris d'analyser avec encore du plaisir, si j'avois été mieux portant. Enfin quelque temps après, on remit les

clefs à M. Vaillant l'aîné, qui est le seul de tous mes élèves qui ait fait des progrès dans l'art de déchiffrer les anciens titres. Il a depuis renoncé à cette place d'archiviste pour préférer la place de bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Dijon ; il est frère de M. Vaillant, secrétaire de la Préfecture, tous deux gens très estimables.

Enfin, en l'an V de la République française (1796), je crus devoir aller prendre mon air natal à Boulogne-sur-Mer, ce qui me fit du bien, par le changement, le voyage et la dissipation, sans doute. J'étois sur le point, en août de la même année, de revenir à Dijon, lorsque la rentrée en France des émigrés faisoit craindre de nouveaux troubles. J'écrivis en conséquence à un représentant à Paris, pour savoir si je pouvois me mettre en route sans danger. Il me répondit d'attendre encore quelque temps et que les représentants de la nation se proposaient de prendre un parti au sujet des émigrés. En effet, le 18 fructidor (3 septembre 1796), ils rendirent un décret qui fit retourner les émigrés, sans presque aucun trouble. Dans le courant de septembre, je revins à Dijon, où j'appris qu'il y avoit eu une émeute, qu'on avoit renouvelé toute l'administration municipale, et qu'on m'avoit nommé un des membres. J'acceptai bien malgré moi, car j'y fis quatre années consécutives dans des temps bien difficiles, et je suis toujours resté depuis membre

du Conseil municipal. L'année dernière, on m'a nommé membre du collège électoral du département.

Tel est l'historique de mes manuscrits et de ma vie que j'ai écrit le plus véridiquement et le plus impartialement qu'il m'a été possible, selon que ma mémoire me l'a pu fournir pendant le cours de cet hiver. Je vais enfin retourner à ma retraite champêtre que ma santé et mon goût redemandent ; car je me suis déjà récrié plusieurs fois cet hiver comme Horace : *O rus quando ego te aspiciam !*

Fait à Dijon, le 18 mars de l'an 1810, et me suis soussigné

Jean-Baptiste PEINCEDÉ.

HISTOIRE DU VILLAGE

DE

GILLY-LES-VOUGEOT

(COTE-D'OR)

PRÉFACE

Dans l'une des dernières ondulations de la plaine de la Saône qui touchent aux riches montagnes de la Côte-d'Or, et au pied du célèbre clos de Vougeot, s'étend le village de Gilly, bâti sur les rives de la Vouge.

A le voir successivement délaissé, depuis deux siècles, par les grandes voies de communications qui conduisent de Dijon à Chalon, on a peine à croire qu'il ait pu jouer un rôle intéressant dans les fastes militaires de la Bourgogne et que son histoire soit intimement liée à celle des événements de cette province.

Et cependant, aux XIVe *et* XVe *siècles, alors que la France présentait l'aspect d'un vaste champ de bataille, Gilly possédait deux châteaux forts également importants. L'un protégeait de ses épaisses murailles la noble famille de Vienne; l'autre défendait et abritait, dans l'enceinte de ses vastes fossés, le chef de la grande famille religieuse des Cisterciens.*

Souvent les hôtes de ces deux forteresses, dont les murailles étaient voisines, poussaient le cri

de guerre pour terminer leurs différends. La famille de Vienne, dont les chefs étaient si vaillants, dut céder la place au monastère cistercien qui devint ainsi seul maître du village tout entier. Le manoir féodal vaincu disparut de fond en comble et tomba dans l'oubli. Le vainqueur, encore debout, après avoir assisté en qualité d'acteur, de témoin et trop souvent, hélas! de victime, à tous les drames historiques qui se déroulèrent en Bourgogne aux XVIe *et* XVIIe *siècles, devint la maison de plaisance des successeurs de saint Bernard. Depuis la fin du siècle dernier, son prestige a bien diminué. Il a tellement souffert des injures du temps et surtout de la main des hommes, que nous nous permettons de le recommander à la sollicitude de MM. les membres de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*

Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit permis d'adresser ici nos remerciements bien sincères à tous ceux qui, de près ou de loin, ont été nos collaborateurs et spécialement à MM. Garnier, Chabeuf, Bertin, Dumay, baron d'Avout, Huguenin, etc.

CHAPITRE PREMIER

Situation géographique de Gilly. — Ses origines. — Son histoire jusqu'au XIe siècle.

Galliacus, Gilliacus, Gilliacum, Gilleyum, Villa-Gillensis, Gilley, Gilly-les-Cîteaux, Gilly-les-Vougeot (1), tels ont été les différents noms que Gilly a successivement portés (2).

Traversé par la voie romaine de Chalon à Langres, le territoire de Gilly était immense et s'étendait, au VIe siècle, depuis le haut de la montagne de Vougeot jusqu'à Cîteaux. Démembré dans la suite, il servit à former les territoires de Cîteaux en 1099, de Vougeot et de Flagey au XIIe siècle et enfin celui de Saint-Bernard en 1608. Il se trouvait donc compris dans le *Pagus Bel-*

(1) Etymologie celtique : *Guil*, *Gwil*, *Gil*, qui signifie : cheval, pâturage et plaine et *Ley*, bord de rivière, eau, torrent, rivière, ou *Ly*, eau, rivière. *Voug*, *Wog*, *Vog*, flot, rivière sortant d'une colline, d'un rocher.

(2) Voir Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, t. III, p. 194 ; — J. Garnier, *Histoire du château de Gilly-les-Cîteaux*, p. 245 ; — Diverses chartes publiées par E. Petit dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome I, preuves, nos 28 et 35, p. 370 et 378.

nensis qui avait été démembré du *Pagus Arebrignus* de la cité des Eduens et appelé par les Romains *Pagi minores*. Le *Pagus Belnensis* était borné au nord par la Cité des *Lingons*, à l'est par le *Chemin des Romains*, au sud par la Dheune, et le *Pagus Cabillonensis*, à l'ouest par les montagnes de l'Autunois, le *Pagus Alesiensis* et la rivière d'Ouche. Situé par 47° 9' 29" de latitude et 2° 39' 25" de longitude est, le territoire de Gilly était donc situé aux confins de l'Autunois et du Langrois (1). Il fit partie du diocèse d'Autun, de l'archidiaconé de Beaune, de l'archiprêtré de Vergy, de la province de Bourgogne, du bailliage et subdélégation de Nuits, du district de Dijon, du canton de Nuits. Aujourd'hui la commune de Gilly fait partie du canton de Nuits et de l'arrondissement de Beaune. Sa population est de 520 habitants; sa superficie de 1103 hectares est arrosée par la Vouge et les deux ruisseaux du Saviot et des Charrières. Les fermes et maisons isolées sont : la rente d'Arbuère (*Arbueria*, 1197, Cart. de Cîteaux, II), la ferme de la Folie (1598, Rôle des feux du Nuiton), la ferme de Labussière, les Moulins Rameau (*Molendinum Rafans*, 1253, Cart. de Cîteaux) (2), la gare dite de Vougeot et

(1) P. Foisset, *Voies romaines du département de la Côte-d'Or* et *Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*.

(2) Ce moulin appartient à M. Oudot-Boursot, maire de Gilly.

trois maisons de garde-barrières du chemin de fer (1).

Vers le milieu du VIe siècle, la terre de Gilly était possédée par le comte *Hermainfroi*, riche seigneur *burgonde*. Sa *villa*, premier noyau du village, était bâtie au climat des *Clos Prieurs* (2), avec ses murs de pierres et de briques, ses chambres peintes de vives couleurs, sa métairie, ses bains et son temple, telle enfin que Columelle nous décrit une villa-romaine. Au XIVe siècle, les restes de cette antique demeure étaient encore assez bien conservés, puisque les religieux de Cîteaux y établirent une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame*. En 1610, elle tombait en ruines, car il existe aux archives de Gilly (3) un acte dans lequel le gouverneur du château de Gilly, *Dom Edme Soucellier* (4) figure avec la qualité de *Prieur de Notre-Dame des Mazures*.

Des mains du comte Hermainfroi, le vaste domaine de Gilly passa, par achat, sous la domination d'un riche *gallo-romain* d'Autun, *Eleuther*. Celui-ci en fit don à son fils, *saint Germain*,

(1) Voir J. Garnier, *Nomenclature des communes et hameaux du département de la Côte-d'Or*, p. 94.

(2) *Répertoire archéologique*, p. 225.

(3) Archives communales de Gilly, Série N. 1, n° 3.

(4) Edme Socellier était de la famille des Soucellier de Nuits. Son père fut notaire royal et greffier au bailliage de Nuits. Il portait *d'azur à trois coquilles d'argent, posées deux et une, et un soucy d'or en cœur.*

évêque de Paris, l'une des gloires les plus pures de l'église de France, au VI[e] siècle (1). En 565, onze ans avant sa mort, saint Germain avait donné *sa terre de Gilly* au monastère fondé à Paris, en 543, par Childebert en l'honneur de saint Etienne et de saint Vincent. Dans la suite, ce monastère, enrichi par des dons nombreux, devait devenir la puissante *abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. Quelques années après la mort de leur généreux donateur, les religieux de Saint-Germain établirent sur la terre de Gilly un *prieuré* sous le *vocable de leur bienfaiteur*. Depuis cette époque saint Germain est resté le patron du village. Sa fête se célèbre le dimanche qui suit le 28 mai (2).

En 1040, les officiers du duc Robert eurent de sérieux démêlés avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au sujet des droits de gîte et de nourriture que le duc exigeait pour ses chevaux et sa suite, sur les terres du prieuré de Gilly. Ce droit, qui faisait partie des revenus ordinaires du duché,

(1) *Saint Germain* naquit à Autun, fut élevé à Avallon par Scopilion, son parent, devint abbé de Saint-Symphorien, puis évêque de Paris où il mourut, en 576, âgé de 80 ans. Il laissa un précieux monument de l'ancienne Liturgie gallicane (D'après Courtépée, *Histoire abrégée du duché de Bourgogne*, livre IV, p. 174).

(2) Bulliard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 1724 ; — Mss. de l'abbé Irminon; — Garnier, *Histoire du château de Gilly*, p. 245; — Arch. de Gilly, *Série* Q. 2, *n°* 22, Ordonnance épiscopale de 1841.

fut contesté par l'*abbé Aldérode*. Deux ans après cette contestation, l'abbé de Saint-Germain, ayant appris que le duc Robert le Vieux faisait procéder à une reconnaissance générale de ses droits dans tout le duché de Bourgogne, ne laissa pas échapper une occasion aussi favorable de demander au duc l'*abolition* des *droits* de *gîte* et de *coutume sur le vin*. Robert céda de bonne grâce aux réclamations des religieux du Prieuré, et leur fit remise de ces droits qui prenaient fréquemment des proportions abusives, car le nombre des officiers qui l'accompagnaient était considérable (1).

Ces droits d'hospitalité avaient dû causer un grand préjudice à nos religieux, car en l'année 1042, le duc de Bourgogne, pour les indemniser, leur fit don de la terre de *Villebichot* située dans le *Pagus Belnensis*. Cette donation, dit la charte, comprenait « le territoire susdit avec ses terres « cultivées et incultes, ses prés, ses bois, ses vi- « gnes et *tout ce qui semble y tenir ;* » mais à la condition que les « moines du monastère sus- « dit se souviendront toujours de nous dans leurs « prières et que de notre plein gré et de celui de

(1) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome I, p. 143. La charte d'abandon a été publiée par Duchesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, pr., p. 18 ; — Bulliard, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, pr. 31e, p. 16 ; — *Gall. christ.*, tome IV, instr., col. 143.

« nos fidèles, ils occuperont et posséderont à per-
« pétuité, sans inquiétude et en toute sécurité,
« ledit territoire, exempt de toute coutume et de
« toute dépendance. »

A l'exemple de toutes les chartes de cette époque, celle-ci se termine par des menaces terribles contre quiconque oserait en violer les clauses. « Si quelque puissant personnage, sorti
« de notre famille, ou d'ailleurs, s'élevait contre
« cet écrit et tentait d'enfreindre ce que nous
« faisons par aumône, qu'il en soit châtié et que
« tombé en enfer, il y souffre toujours, condamné
« à la peine éternelle : telle est la prière que
« nous adressons au Seigneur (1). »

Les officiers du duc, chargés de percevoir les redevances du duché, prélevaient souvent, par excès de zèle, des dîmes et exigeaient des redevances auxquelles ils n'avaient pas droit. En 1053 les religieux de Saint-Germain-des-Prés furent obligés de se plaindre au duc des agissements de ses officiers et des impôts qu'ils exigeaient du prieuré de Gilly, malgré les immunités accordées par le duc Henri le Grand. Par sa

(1) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome I, p. 144 et preuve n° 29, p. 371. La charte de 1042 a été publiée par Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy* ; par Bulliard, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, pr., p. 27. — Nous en devons la traduction à M. l'abbé Carlet, de Gilly, à qui nous adressons de sincères remerciements.

charte de 1053, le duc s'engage à réprimer le zèle de ses officiers et confirme à *Aldérolde* toutes les *exemptions* accordées au domaine du prieuré. Les deux fils du duc Robert, Hugues et Henri, acquiescent à la demande de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et déclarent que, pour la rémission de leurs péchés, ils renoncent à « toutes « mauvaises coutumes qu'ils prenaient injuste- « ment sur Gilly et sa terre, savoir : droits « sur la vente des vins et sur l'usage dans les « bois (1). »

Malgré ces renonciations et confirmations, les officiers du duc ne tenaient pas toujours compte des ordres de leur maître, car, en 1170, le duc de Bourgogne, Hugues, notifie qu'Eudes, prieur de Gilly, s'étant plaint des exactions commises par ses officiers à Villebichot, il défend de les renouveler à l'avenir et de réclamer des droits de gîte. Cette charte fut approuvée par la duchesse Alix et son fils Eudes (2).

(1) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome I, p. 155 et preuves n° 35, p. 378. Charte publiée par Duchesne, *Histoire de la Maison de Vergy*, preuves, p. 73.

(2) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourg.*, tom. II, preuves, n° 502, p. 340, et Duchesne, *Ducs de Bourgogne*, preuves, p. 53.

CHAPITRE II

Fondation de Cîteaux. — Le clos Vougeot. — Cession et investiture du prieuré de Gilly, au profit de l'abbaye de Cîteaux.

En 1099, quelques moines se réunirent à *Robert*, abbé de Molême, et obtinrent d'Eudes Ier, duc de Bourgogne, et du vicomte de Beaune, Raynard, un vaste terrain inculte, couvert de forêts profondes et de marais impénétrables, appelé *Cistercium*. Les chétives cabanes qu'ils y bâtirent furent l'origine de la puissante abbaye de *Citeaux*, que les Ducs de Bourgogne se plurent à protéger et à enrichir. Cîteaux devint le *Saint-Denis* des ducs de Bourgogne de la première race (1).

Les possesseurs des fiefs environnant le nouveau monastère, édifiés de la sainteté des religieux, prenant en pitié leurs souffrances, et voulant alléger les privations qu'ils enduraient au milieu de leur désert, s'empressèrent à l'envi, religieux et laïcs, d'augmenter, par des dons, les parties du domaine qui touchaient aux possessions cisterciennes. En y joignant quelques achats, les

(1) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome I, p. 249 ; — *Gallia christ.*, tome IV ; — Duchesne, *Ducs de Bourgogne*, pr., p. 23.

religieux de Cîteaux devinrent bientôt possesseurs des principaux vignobles, de Meursault à Dijon.

La riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés, suivant l'exemple de ses voisins, abandonna, en 1113, à Étienne Harding, troisième abbé de Cîteaux, des droits d'usage et de pâturage dans la forêt de *Gilly* et tout ce qu'ils possédaient en un lieu détruit nommé *Gemigny*. Cette terre de Gemigny était alors tenue par un certain *Helgonde*. Plus tard, elle leur céda un vaste terrain qui joignait ce fief, enfin plusieurs arpents de terre à *Bretigny*. Cette donation était faite à charge d'un *cens* en *blé*, en *avoine* et en *vin* que devait payer l'abbé de *Sainte-Marie du Nouveau Monastère* (1).

Les religieux de Cîteaux, enrichis par ces nombreuses donations, songèrent à bâtir, d'une façon définitive, leur couvent et leur église (2). Ils tournèrent les yeux vers le point de la Côte d'où ils pourraient tirer les matériaux nécessaires aux grands travaux qu'ils projetaient. Vougeot,

(1) Archives départementales de la Côte-d'Or, *Inventaire de Cîteaux*, n° 212, f° 1, pièce latine ; — J. Garnier, *Histoire du château de Gilly*, dans les *Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, p. 247. — Er. Petit, *Histoire des ducs de Bourg.*, tome I, p. 307 et preuves, n° 166, p. 455. — *Bretigny* dépend actuellement de la commune de *Saint-Bernard*.

(2) Cette église fut achevée par *Jean de Parai*, XV[e] abbé, qui en fit la dédicace en 1193. — Courtépée, *Histoire abrégée du duché de Bourg.*, livre VI, p. 228.

situé à l'extrémité ouest du territoire de Gilly, renfermait tout ce que les religieux pouvaient désirer. C'est donc sur ce domaine, aujourd'hui si célèbre, qu'ils jetèrent les yeux. A partir de ce moment, nous allons voir les cisterciens resserrer successivement les religieux de Saint-Germain-des-Prés dans leur domaine de Gilly. Lentement, mais sûrement, ils vont se rendre les maîtres de cette belle terre qui sera le trait d'union entre Cîteaux et leurs riches propriétés de la Côte.

Au début du XIIe siècle, le *Clos Vougeot* n'était qu'une lande inculte, dont la plus grande partie s'étendait sur *Gilly*, le reste était partagé entre Vosne, Flagey et Chambolle. *Huit journaux* de terres incultes, sur le territoire de Gilly, ont été le premier noyau de ce célèbre et riche vignoble. *Quatre donateurs obscurs* cèdent ces huit journaux aux religieux de Cîteaux, « pour le remède de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs ». La cession n'était pas gratuite, car les cédants reçurent la somme de *vingt sols* une fois payée et les héritiers de l'un d'entre eux obtinrent des acquéreurs *deux tuniques de futaine*.

A la même époque, Raynald, qui fut abbé de Saint-Germain de 1108 à 1116, abandonna aux cisterciens quatre journaux de friche dépendant du prieuré de Gilly et confinant aux huit premiers achetés précédemment. Cette donation de l'abbé

Raynald était faite moyennant une rente annuelle et perpétuelle de *dix sols et un muid de vin pour la dime* à percevoir sur ces douze journaux qui, d'après l'acte de vente, *devaient être plantés en vigne.*

En l'année 1110, du consentement de sa femme, de ses fils et de ses parents, parmi lesquels figurent *Hugues, Maire de Gilly*, Hugues le Blanc, chevalier de Vergy, donne une vigne, *versus Vaonam*. Le *domaine de Vougeot* était fondé (1).

Séparés de Bretigny et de Cîteaux par le domaine du prieuré de Gilly, le clos de Vougeot et la carrière des *Perrières* avaient besoin d'être reliés par une voie conduisant directement à Cîteaux. Les moines cisterciens achetèrent le chemin qui part actuellement de la porte *Saint-Martin*, sur la route nationale, traverse la *Champagne de Flagey* et aboutit à la Vouge qu'il traverse sur le pont *Chevalier*, entre la propriété de M. Papinot et la maison des héritiers Gremeaux-Baudry, de Gilly. Ce pont fut reconstruit en 1679 et 1769, par ordre des Etats de Bourgo-

(1) Er. Petit, *Histoire des ducs de Bourg.*, tome I, pr. n°s 166 et 167, p. 455 et suivantes; — Archives de la Côte-d'Or, *Cartul. de Citeaux*, tome III, f° 79 ; — J. Garnier et le Dr Lavalle, *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, p. 106 ; — *Almanach bourguignon pour* 1859, p. 21; — *Le Progrès de la Côte-d'Or*, n° du mardi 14 juin 1887.

gne. On peut lire encore, sur le côté amont de ce pont, la date MDCCLXX. La restauration de 1769 coûta 1556 livres ; celle de 1679 fut adjugée le 8 juillet à un sieur Denize, de Gilly. Ce nom a disparu du village, il y a trente ans (1).

Les religieux du prieuré de Gilly n'avaient pas vu, sans crainte, la construction de ce chemin qui traversait leur domaine. Jaloux des donations faites sur Gilly au profit du nouveau monastère; pressentant, sans doute, qu'ils allaient être évincés de leur terre de Gilly par leurs voisins, les religieux du prieuré commencèrent à troubler la bonne harmonie qui jusque-là avait régné entre eux, en exigeant des cisterciens le double de la redevance annuelle qui leur était due et en leur notifiant l'ordre de n'accepter aucune donation de fonds dans les dépendances du prieuré de Saint-Germain-des-Prés. Non contents de ces vexations, ils excitèrent contre les religieux de Cîteaux les serfs du domaine. Ceux-ci les troublèrent tellement dans la jouissance de leur chemin qu'ils n'eurent plus qu'un seul but : *acquérir à tout prix la terre de Gilly.*

Les cisterciens n'attendirent pas longtemps l'occasion tant désirée. Tout semblait conspirer à leur profit. Vers la fin du XIIIe siècle, l'abbaye

(1) J. Garnier, *Histoire du château de Gilly*, p. 248 et *notes inédites sur Gilly*.

de Saint-Germain voyait sa fortune disparaître avec une effrayante rapidité. Pour subvenir aux besoins du monastère, elle fut obligée d'aliéner une partie de son temporel. Le prieuré de Gilly, par son éloignement, était plutôt une cause de dépense qu'une source de profits.

Le 10 mars 1299, l'abbé et les religieux de Saint-Germain adressèrent au pape Boniface VIII une supplique par laquelle ils demandèrent l'autorisation d'aliéner le prieuré de Gilly, au profit de Cîteaux. Par sa bulle donnée à Anagni, le 4 des cal. d'octobre (28 septembre) 1300, le pape accorda l'autorisation demandée, et il chargea les abbés d'Ogny et de Saint-Etienne de Dijon, les doyens de Beaune et de Langres, de veiller à l'exécution des clauses de l'aliénation projetée. Le Saint Père agissait ainsi en considération de la pénurie à laquelle se trouvaient réduits les religieux de Saint-Germain, par le paiement des subsides nombreux aux rois de France, et par l'avidité de nombreux créanciers qui les poursuivaient jusqu'au pied des autels.

La cession eut lieu pour le prix principal de *dix mille livres* et une rente annuelle et perpétuelle de *quatre cents livres* petits tournois. A peine les cisterciens eurent-ils la bulle en leur pouvoir, que, sans attendre la confirmation de la vente par l'abbaye de Saint-Germain, ils se mirent en possession du prieuré, dans la crainte

qu'elle ne revînt sur une décision qui comblait si bien tous leurs vœux. Pour montrer combien ils étaient satisfaits de leur acquisition, l'abbé de Cîteaux abandonna une créance de sept mille livres que lui devait Saint-Germain-des-Prés (1).

L'investiture de Gilly au profit de Cîteaux eut lieu le 1er décembre 1300, malgré l'opposition du prieur. Les commissaires apostoliques, accompagnés des sieurs Guillaume Gaufredy, de Dijon, et Guy Duverger, d'Autun, notaires apostoliques, ayant pénétré dans l'église, demandèrent au frère Guy, grand cellérier de Cîteaux, s'il se soumettait à observer les clauses de la bulle : sur sa réponse affirmative, ils le mirent en possession du prieuré de Gilly, *per tactum et apprehensionem* de l'autel, des serrures, et des portes de l'église et du prieuré, dont ils déclarèrent les moines de Saint-Germain exclus par cette investiture. Avant de se séparer, les commissaires apostoliques frappèrent les rebelles des censures ecclésiastiques et firent dresser procès-verbal de l'incident (2).

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Inventaire de Citeaux*, n° 212, fos 2, 3, 4 et 5.

(2) Ibid.

CHAPITRE III

Les Mont-Saint-Jean et la forteresse de Montbis. — Affranchissement des habitants. — Lutte entre l'abbaye de Cîteaux et celle de Saint-Germain terminée par Jean de Cirey.

A partir de cette époque, la riche abbaye cistercienne possède la plus grande partie de la terre comprise entre le Clos de Vougeot et Cîteaux. Nous disons la plus grande partie, car une puissance laïque a des propriétés enclavées au milieu des terres de Gilly. Cîteaux ne sera qu'à demi rassuré, tant qu'il verra flotter, sur le donjon de *Montbis*, l'étendard de la fière et puissante famille des *Mont-Saint-Jean* (1).

Ce fief, qui relevait directement du duc de Bourgogne, s'étendait alors sur Gilly, Vougeot, Chambolle et Morey. Il était, au XIIe siècle, la propriété de la famille de Vergy. Par son mariage avec *Hugues II*, sire de Mont-Saint-Jean, *Elisabeth de Vergy* porta ce fief dans la maison de son mari (2). En 1188, le domaine est aux mains

(1) Les Mont-Saint-Jean portaient : *de gueules à trois écussons d'or.*

(2) Elisabeth de Vergy était la fille unique d'*Hervé de Vergy*. Elle mourut en 1196. (Voir la généalogie des Mont-Saint-Jean dans le 2e vol. de l'*Histoire des ducs de Bourg.*, par E. Petit, p. 448.)

de leur fils Etienne Ier, car, à cette date, il cède, pour « l'amour de Dieu et de la Sainte Vierge », les vignes de Perrot, Bonet et autres et le chemin de la Perrière de Vougeot, aux religieux de Cîteaux qui, du reste, en revendiquaient la propriété. Etienne Ier étant mort sans postérité, en 1198, le domaine de *Montbis* échut à *Guillaume Ier* de Mont-Saint-Jean, son frère. Son fils *Guillaume II* en hérite en 1223. Ce dernier partage le fief entre son fils *Etienne II* et sa fille *Marie de Mont-Saint-Jean*. Des mains d'Etienne II, ce fief passe, par mariage, au pouvoir de la famille des *Dampierre-sur-Salon*, puis aux mains de *Philippe de Vellexon*, car *Isabeau de Mont-Saint-Jean* (1291-1317), fille d'Etienne II et de Mahaut de Frolois, sa deuxième femme, épousa successivement : 1° Le sire de Dampierre-sur-Salon; 2° Philippe de Vellexon (1). Plus tard ce fief passa aux mains de la famille de Vienne.

Malgré l'arrangement fait avec Cîteaux, les deux voisins paraissaient peu disposés à vivre en paix. Après avoir construit leur forteresse de

(1) Arch. du *Doubs*, B 445, original parchemin, avec sceau. Nous devons la connaissance de la reprise du fief par Ph. de Vellexon, datée de l'an 1316, à l'obligeance de M. le *Dr Bertin*, *membre de la société bourguignonne de géographie et d'histoire*; qu'il reçoive nos remerciements bien sincères.

Vellexon, canton de Fresne-Saint-Mamès, arrondissement de Gray (Haute-Saône), resta à la famille de ce nom jusqu'à la fin du XIVe siècle, puis aux Blammont-Lorraine, etc.

Montbis, les sires de *Mont-Saint-Jean* élevèrent la prétention d'exercer sur le prieuré de Gilly le *droit* de *garde* et de *gite*, et surtout celui de *haute justice* sur toute l'étendue du territoire. Ces droits exorbitants pour les religieux avaient été contestés par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui, en 1278, avait été obligée d'appeler à son aide le duc Robert II. Celui-ci trancha le différend en décidant que les deux seigneurs auraient la *justice* sur *leurs hommes*, que les *forains* seraient jugés par le *prieur*, mais que le *droit d'exécution* appartiendrait au *seigneur laïc* qui se trouvait ainsi maintenu dans son droit de garde. L'abbaye de Cîteaux, en possession du domaine de Gilly, résista aux prétentions de son voisin, et chercha toutes les occasions de résister et même d'attaquer; aussi la lutte entre les deux pouvoirs fut-elle acharnée. Employant les mêmes moyens que ceux employés contre leur première rivale, l'abbaye de Saint-Germain, les cisterciens, à force de patience, parvinrent à évincer leur terrible adversaire.

Au milieu de ces cessions, achats et ventes du domaine, des luttes entre les deux pouvoirs, que devenaient les habitants du village? D'après Courtépée, ils furent *affranchis* en l'année 1054. Lorsqu'ils passèrent sous l'autorité des Bernardins, ils jouissaient d'une certaine liberté. Jusqu'en 1309, les habitants de Gilly possédèrent un

recteur indépendant (curé), ce que les abbés de Saint-Germain leur avaient octroyé de bonne grâce. Mais les Cisterciens ne furent pas plus tôt en possession du prieuré, qu'ils mirent la main sur les revenus de la *cure de Gilly*. Sous le prétexte spécieux que l'administration des sacrements et surtout le partage des oblations étaient une cause de scandale entre le prieur et le curé de la paroisse, ils obtinrent, du pape Clément V, une bulle qui ordonnait la réunion de la cure au prieuré. L'évêque d'Autun résista, pendant deux ans, à ces prétentions; mais, en 1311, il fut obligé d'accepter la résignation de *Pierre de Sacelle* ou de *la Chapelle* (1) qui fut ainsi le dernier recteur indépendant de la cure de Gilly. Par sa bulle d'union, le pape Clément V avait ordonné que trois religieux seraient spécialement chargés du service divin pour la paroisse. Pendant dix-sept années ces prescriptions furent observées, mais, en 1328, les cisterciens obtinrent, du pape Jean XXII, une seconde bulle les autorisant à réunir le prieuré au couvent de Cîteaux et à installer à Gilly « trois prêtres séculiers révocables à merci ». La cure devint ainsi *cure à portion congrue*. Afin d'obtenir cette bulle de 1328,

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Inventaire de Cîteaux*, n° 212, f° 3; — M. J. Garnier, *Histoire du château de Gilly*, p. 252, a imprimé *Pierre de Sacelle*. Dans l'Inventaire on lit Pierre de la *Chapelle*.

l'abbé de Cîteaux invoqua, auprès du pape, ce motif, que les religieux chargés du service spirituel ne pouvaient se livrer, avec régularité, à toutes les règles de la communauté (1).

Pendant un siècle et demi, l'abbaye cistercienne paya régulièrement à Saint-Germain la rente convenue lors de la vente du prieuré de Gilly; mais au milieu du XVe siècle, les guerres désastreuses contre les Anglais et les Bourguignons, leurs alliés, ayant interrompu les relations entre les deux pays, Cîteaux cessa ses payements. La paix, amenée par le traité d'Arras (1435), permit aux bénédictins de réclamer les arrérages restés en souffrance. L'abbé de Cîteaux refusa net, sous le prétexte que la guerre ayant dévasté les terres de l'abbaye, Gilly ne pouvait plus produire un revenu en rapport avec la rente consentie. L'affaire fut portée devant le pape Eugène IV qui, par son rescrit du 19 des calendes de janvier 1440, chargea le Parlement de Paris de proposer, à l'abbaye de Saint-Germain, de réduire de 100 livres la rente de 400, ou bien de reprendre le prieuré au prix de vente et en payant une indemnité pour les améliorations faites à la terre de Gilly et à son prieuré. Cet arrangement était loin de donner satisfaction à l'abbaye béné-

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *loco citato*, f° 7. Bulle datée des calendes de décembre (1er décembre) 1328.

dictine, car ses religieux avaient plus souffert de la guerre que ceux de Cîteaux. Comme ils ne demandaient que les rentes échues, ils éludèrent la sentence et continuèrent à réclamer ce qui leur était dû, en portant leurs réclamations au pape Nicolas V. Celui-ci donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Germain, et, par sa bulle du 9 des calendes de novembre 1447, ordonna aux cisterciens d'acheter, à proximité de Paris, une terre d'un revenu au moins égal à celle de Gilly. De son côté le Parlement de Paris, par un arrêt du 23 septembre 1453, condamnait Cîteaux à payer les arrérages en souffrance (1). Plusieurs tentatives d'accord furent faites, en 1454, par le pape Nicolas V, mais toutes échouèrent devant la résistance des deux communautés.

En ce temps-là, le siège abbatial de Cîteaux était occupé par *Jean de Cirey* (2). C'est à lui qu'était réservé l'insigne honneur de pacifier le différend entre les deux communautés. La tâche était difficile, car la guerre avait ruiné les possessions cisterciennes, et l'abbaye, jadis si riche, ne possédait plus aucune somme d'argent. Néanmoins Jean de Cirey vint à bout de toutes les ré-

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Inventaire de Citeaux*, f° 7.

(2) Jean de Cirey portait : *d'azur, à deux levriers rampants et affrontés d'argent, accolés de gueules, bouclés et cloués d'or* (Palliot, *le Parlement de Bourgogne*, p. 103).

sistances, de toutes les difficultés. Il réunit le « Chapitre général de l'ordre », exposa si habilement les avantages de son projet, que l'assemblée vota les subsides nécessaires à l'opération qui devait cimenter la paix entre les belligérants. Il vendit les joyaux, la vaisselle et les ornements de l'abbaye et, avec le produit de la vente, il acheta, le 28 mars 1480, dans la châtellenie de Melun, les terres et seigneurie de Cordon, la Hayneuse, la Fermeté, Courtonnier, Grandvillier, Beaumarcher, appartenant à Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon et à sa femme Hélène de Beauveau (1). Pour parfaire la différence, l'abbé Jean de Cirey joignit, aux terres du seigneur de Villebon, quelques propriétés distraites des deux prieurés de la *Gloire-Dieu* et de la *Cour Notre-Dame*, voisins des terres acquises. Grâce à la faveur dont l'abbé jouissait à la cour, il obtint facilement l'autorisation royale et les lettres d'amortissement nécessaires. Enfin, pour terminer ce débat, Jean de Cirey obtenait, le 17 mai 1499, du Parlement de Paris, un arrêt qui enjoignait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés d'accepter le domaine offert. Elle se résigna et prit possession du domaine. Ainsi finit cette querelle qui dura cinquante-neuf ans et qui coûta à l'abbaye de Cîteaux plus de 200,000 livres (2).

(1) Cette vente eut lieu pour le prix de 3.800 écus d'or.

(2) Archives départementales de la *Côte-d'Or*. *Relation manus-*

CHAPITRE IV

Construction de la maison forte de Gilly — Incendie de l'église par le clestrel de l'abbaye. — Procès qui en fut la conséquence.

Remontons à quelques années en arrière et nous serons à l'époque désastreuse de la *Guerre de Cent ans* et du pillage de la France par les *Grandes Compagnies*. A cette époque et jusqu'en 1360 le « prieuré de Gilly » n'était défendu que par un *fossé* que l'on franchissait à l'aide d'un pont-levis. L'église était crénelée en manière de donjon et servait de lieu de refuge aux habitants, en cas de danger et d'éminent péril. Ces fortifications étaient en outre protégées par le puissant château-fort de Montbis, dont elles n'étaient séparées que par la chaussée qui relie actuellement la Vouge à la place de l'Eglise.

En 1367, la terre de Montbis est entre les mains de la famille de *Dampierre-Conflans*, puisque, le 29 octobre de cette année, le prieur de Gilly interpelle le sire de *Dampierre* et *Le Guespet d'Arc-surTille*, son écuyer, et leur enjoint d'a-

crite du procès de l'abbaye de Citeaux contre celle de Saint-Germain-des-Pres, par Jean de Cirey, un volume *du fonds de Citeaux*; — *Histoire manuscrite de Gilly*, écrite, vers 1716, par un religieux de Citeaux, a la suite de l'*Inventaire*, n° 212, p. 214.

voir à cesser les ouvrages qu'ils ont entrepris devant l'église et sur le cours de la rivière, travaux qui portaient préjudice à la communauté et nuisaient à la défense du prieuré (1).

L'année suivante *Jeanne de Dampierre*, avec le consentement de son mari, vend à l'abbaye de Citeaux plusieurs « meix et maisons » situés sur les *fossés* du *prieuré* et loue pour trois ans, aux mêmes religieux, la maison forte de Gilly, justice et dépendances; elle consent en outre, par un acte dressé le 6 mars 1370, que la maison soit confiée, par lesdits religieux, es mains d'*Othe d'Esguilly*, chevalier. Par le même acte, Jeanne de Dampierre tient les locataires quittes des réparations et de l'arpentage des « bois qu'ils peuvent avoir pris (2) ».

La location d'une forteresse présentait bien des inconvénients, c'est pourquoi les religieux, voulant mettre à l'abri leurs archives, leurs trésors, leurs personnes et celles de leurs sujets, formèrent le projet de fortifier le « Prieuré de Gilly », distant de Citeaux de deux lieues et demie seulement. Afin d'avoir le droit de faire travailler les *paroissiens* à l'édification des fossés et remparts, l'abbé de Citeaux proposa aux fidèles de com-

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Fonds de Citeaux*, Registre de la justice.
(2) Ibid. *Titres de l'abbaye de Citeaux* et B. 10.510.

prendre l'église et le cimetière dans l'enceinte fortifiée (1). Les habitants acceptèrent cette proposition et se joignirent à l'abbé *Jean de Buxières* pour obtenir, de Philippe le Hardi et de l'évêque d'Autun, l'autorisation de construire le « chastel et maison fort de Gilley (2) ». Le duc de Bourgogne accorda promptement l'autorisation demandée, car les avantages d'une forteresse à cheval sur la route de Beaune à Dijon étaient incontestables, et le duc était trop habile pour s'en priver. Sa lettre d'octroi, datée du 13 octobre 1367, accordait aux solliciteurs l'autorisation d'édifier « toutes fortifications en murs, tours, fossés, bretoiches (3) et autres choses nécessaires » afin de s'y retirer en cas de « doute et de nécessité, eux, leurs biens, leurs hommes de Gilley et autre part. » A cette autorisation était joint le droit d'exproprier tous possesseurs de terres, chemins et emplacements nécessaires à l'édification du fort, à la condition formelle que les travaux seraient dirigés et surveillés par des « hommes du métier », et que la garde de la forteresse future

(1) A cette époque la paroisse comprenait Gilly, Chambolle, Vougeot et Morey.

(2) J. de Buxières portait : *d'argent semé de fleurs de lis, au cœur d'azur, à la bande d'argent côtoyée de deux cotices potencés et contrepotencés d'or.* (Note fournie par M. Chabeuf).

(3) Du celtique *berthesca*, balcon, saillie de bois couverte. Forteresse, citadelle, château, parapet, fossés, etc. (Bescherelles, *Dict. national*, p. 478).

serait confiée à un « capitaine expert » dans l'art de la guerre et dont le couvent répondrait (1).

De son côté, Geoffroy, évêque d'Autun, par son mandement du 12 octobre 1367, ayant accordé la permission de comprendre l'église et le cimetière dans la « pourpris et closure du fort », l'abbé Jean de Buxières se mit immédiatement à l'œuvre (2).

En cinq années, la forteresse fut achevée et mise en état de défense. Confiée à des capitaines expérimentés, elle résista victorieusement à toutes les attaques des ennemis pendant les guerres du XVe siècle. Quelques années après l'achèvement des fortifications, les abbés de Cîteaux abandonnèrent le cloître pour établir leur résidence à Gilly.

Il existe, aux archives de Gilly, une pièce qui donne la description du château au XIVe siècle. Elle a pour titre :

« Du Chastel, maison-fort, meix et granges appartenant auxdictz vénérables religieux de Gilly. »

Qu'il nous soit permis de la transcrire en partie (3).

(1) Arch. départementales de la *Côte-d'Or*, *Inventaire de Cîteaux*, n° 212.
(2) Ibid.
(3) Arch. de Gilly, *Série* P. 1, n° 1. Cette pièce sans date nous

« Dient en oultre lesditz tesmoings (1) deppo-
« sent et attestent par leurs dits sermans que
« ausditz vénérables religieux, abbé et couvent de
« Cisteaulx compète et appartient de tous temps
« excédant la memoyre des vieux ans, le chas-
« teaulx et maison fort dudict Gilley, pour la
« garde et seurthé duquel lesdits Vénérables ont
« ordinairement et instituent ung cappitaine et
« ung pourtier, et dedans le circuyt, pourprie et
« closure duquel est scituée l'église parrochial et
« cimetière dudict Gilley, lequel chasteaulx est
« cloz et circuyt de beaulx et grands meurs tout
« à lentour dune garde et grosse tour carrée en
« manière de dongeon et de six aultres grands
« tours édiffiées et construictes de pierres en
« grand et magnifique édifice avec les clochiers
« de léglise qui fait ung carré des grands meurs
« dudict chastel. Lequel chastel est oultre ce
« muny de faulces brayes alentour desdits grands
« murs bien posées et duictes pour l'artillerye
« esquelles faulces brayes y a neuf petites tou-
« ruelles rondes tant sur pilliers que en treffonds
« qui sont pour la deffense desdits foussez dudict
« chastel. Lesquelz sont plaines de fontaines et

paraît avoir été écrite à la fin du xve siècle. Elle a été extraite du terrier de 1474, du *fonds de Citeaux*, H. II des Archives départementales de la Côte-d'Or.

(1) Les témoins étaient *Pierre Robin, Huot Joly, Jehan Boitouzet, Etienne Bouquenet, Philibert Oudot* et *Richardot Courtéal.*

« deaux vives et pour la pluspart à fondz de
« tupue. Et à esdictz grands murs à lentor dudit
« chastel une porte collisse et esdicts faulces
« brayes une porte close du pont-levis avec la
« planche et cullot. Le dict pont-levis a ung
« pont dormant auprès duquel pont dormant a
« une petite maison basse en manière de cham-
« bre et une aultre chambre dessus pour le por-
« tier parsée de plusieurs lieux pour lartillerye.
« Et une porte à guichet et oultre ladite porte a
« une aultre porte et hors icelle une barrière vol-
« lant et une maisonnette pour les premiers por-
« tiers et fort cloz et environnez les fossez par
« dehors la moutier (synonyme d'église) es murs
« et l'aultre moutier dune haye et cloison des-
« pines. »

Par cette précieuse description, nous voyons que le château-fort était défendu par un premier ouvrage avancé palissadé *(haye* et *cloison despines)* protégeant la première maisonnette du portier. Venait ensuite une seconde ligne de défense, boulevard de pierres et de bois situé sur le bord des fossés. Derrière cette seconde ligne venaient les fossés creusés à fond de cuve. Ces fossés, les mêmes qui existent encore aujourd'hui, étaient sans cesse remplis par les eaux vives de la Vouge ; on les traversait sur un pont-levis et sur une planche qui aboutissait à une

porte-guichet. Ce pont levis ne fut démoli qu'en 1868.

Ce système de fortification, qui affecte la forme d'un vaste trapèze, était complété par la grosse tour carrée, en manière de donjon, située au nord-ouest, par la tour du clocher de l'église placée au sud-ouest et par six autres tours carrées établies de distance en distance.

Quant aux « neuf petites touruelles rondes tant sur pilliers que en treffonds qui sont pour la deffense desditz foussez et chastel », elles ne furent ajoutées qu'en 1430, par l'abbé *Jean de Martigny*, après qu'il eut obtenu du bailli de Dijon un mandement pour forcer les « retrayans » à venir faire « guet et garde » et à contribuer aux menus emparements de la place forte de Gilly (1).

Les ducs de Bourgogne, comprenant de quelle importance était cette forteresse, la demandèrent bien souvent aux abbés de Citeaux, afin de la confier à des capitaines de leur maison. En 1459, Philippe le Bon ayant appris que *Jean de la Porte*, capitaine du château de Gilly, était bien vieux et bien débile, n'est pas rassuré sur la sûreté de la place ; il propose à l'abbé de remplacer le vieux capitaine par *Philippe d'Echanay*, son écuyer. L'abbé refusa d'acquiescer aux sollicitations du

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, ***Inventaire de Citeaux***, n° 212 (voir planche 1re).

duc de Bourgogne, car le 20 mai de l'année 1459, le comte de Charolais, au nom de son père, mande à l'abbé qu'il a reçu sa lettre au sujet de la place de la capitainerie de Gilly, par laquelle il lui mande que Jean de la Porte, capitaine actuel, peut encore vivre quinze ou vingt ans et qu'il se voit dans l'impossibilité d'accorder la faveur sollicitée. Charles, par sa lettre, le prie de nouveau, lorsque le capitaine de la Porte sera décédé, de nommer à sa place Philibert d'Echanay. Trois ans après, le 23 février 1462, le comte de Charolais revient à la charge pour solliciter la capitainerie du château, mais cette fois le candidat est changé, c'est *Regnault Bon*, son sommelier, qui est proposé (1).

Après avoir travaillé à édifier la nouvelle forteresse, dans l'enceinte de laquelle ils avaient laissé comprendre leur église et leur cimetière, les habitants de Gilly ne tardèrent pas à s'apercevoir des inconvénients d'un tel voisinage. Le 12 juillet 1393, *Dom Pierre de Troyes,* clestrel de Gilly (2), « homme yvrois et de petit gouvernement », ayant mis le feu au château, l'incendie

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or, Fonds de Citeaux* et *inventaire de Citeaux*, n° 212.

(2) Religieux *clestrel* ou *garde des clefs.* Il était chargé de gérer un domaine. Ce nom se changea dans la suite en celui de *cellérier.* Le dernier des pères cellériers, gouverneurs de Gilly, fut Dom Goblez (voir planche IV).

gagna promptement l'église et la consuma entièrement, détruisant les images, ornements, titres et vivres que les habitants y avaient retirés. Les pertes subies par les habitants s'élevèrent à la somme de *cinq mille francs d'or*. Les manants de Gilly s'adressèrent à l'abbé de Cîteaux et le supplièrent humblement de réparer les dégâts ou de les indemniser des pertes que leur avait causées la mauvaise conduite du clestrel Pierre de Troyes (1). Ils furent éconduits, mais ils portèrent leurs doléances aux pieds de Philippe le Hardi qui, touché des plaintes de ses sujets, chargea le doyen de la Sainte-Chapelle, l'official de Langres et le bailli de Dijon de connaître de cette affaire (2). Malgré cette intervention, l'abbé refusant de réparer les dégâts causés, les habitants de Gilly, par assignation donnée le samedi jour de la Saint-Nicolas 1393, le firent comparaître au Parlement de Beaune (3). Les membres du Parlement, après informations prises, considérant le bien fondé des plaintes, allaient condamner l'abbaye à réparer les dégâts causés par son clestrel, lorsque l'abbé

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or, Inventaire de Cîteaux*, t.° 212; — J. Garnier, *Histoire de Gilly*, p. 255; — *Histoire manuscrite de Gilly*, par un religieux de Cîteaux (ouvrage déjà cité).

(2) Lettre du duc datée de Beaune, le 20 octobre 1393.

(3) Lettre du lieutenant du prévôt de Nuits aux commissaires désignés par le duc, et enquête du Parlement (*Pièces communiquées par M. Joseph Garnier*).

Extrait

représenta que la plainte des habitants était illégale, nulle et non avenue, car étant *serfs et hommes de poété,* ils n'avaient pas le droit de représenter la communauté. Le Parlement n'osa passer outre à cette objection et les malheureux plaignants, non sans murmurer, sans doute, durent rebâtir leur église à leurs frais.

L'édifice religieux renaît de ses cendres sur un plan plus grand, avec trois nefs ogivales (1). Afin de se procurer les ressources nécessaires à la réédification du monument incendié, les habitants décidèrent, le 20 janvier 1398, avec la permission du gouverneur du château, Pierre de Valentigney, qu'ils se nommeraient un « foretier » chargé de la garde de leurs bois, et que la restitution des dommages causés par les « malfecteurs, forfacteurs cuillans et prenans esdits bois » serait acquise à la communauté, « mise et adjugée à la réparation, édiffition et manutation de l'église (2). »

(1) Le chevalier Joseph Bard, *Statistique des basiliques*, p. L, et *derniers mélanges de littérature et d'archéologie sacrée*, p. 25.

(2) Arch. de *Gilly*, série N. 11, n° 1. Les habitants de Gilly cités dans l'acte étaient : Jean le Bourellot, Benoit Ranigot, Symon de Saint-Loup, alias de la Plume, Oudot le Morey, Girard Leguidre, Martin Rose, Monin le Lusot, Jehan le Vignolet, Jehan le Jossemenet, Thevenot Mutrot, Jean le Frolois, Philippe Maroille, Jehan le Nairiot, Richard Tourteaul, Girard Dorronis, Guillaume le Déliet, Jehan le Débonnaire, Jehan Quictot Pelletier, Jehan de Charrey, Marceau le Bigamme et Euvrard Fichot.

CHAPITRE V

Lutte entre la famille de Vienne et l'abbaye de Cîteaux. — Celle-ci achète le château de Montbis et le démolit.

Pendant que se déroulaient les divers événements dont nous venons de parler, la seigneurie de *Montbis* était passée au pouvoir de la famille de *Vienne*. En 1430, *Roland de Vienne* termine, avec *Jean de Martigny*, un différend au sujet des deux châteaux qui n'étaient séparés que par une chaussée fort étroite (1). Malgré cet arrangement, la paix était loin de régner entre les hôtes des deux forteresses voisines.

Jusqu'en 1400, les religieux de Cîteaux, ne se croyant pas en sûreté dans leur fort nouvellement construit, avaient supporté avec patience les tracasseries que leur causaient sans cesse les seigneurs de Montbis. A partir de 1430, ils changèrent de conduite. Non seulement ils résistèrent aux prétentions de leur puissant voisin, mais encore ils surent habilement tirer profit de tous les conflits de juridiction qui surgirent entre les deux seigneuries, pour faire prévaloir leur autorité.

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Fonds de Cîteaux*, *Inventaire*, n° 212.

En 1431, le château de Montbis est aux mains de *Philiberte de Maubec*, comme tutrice de son jeune fils *Guillaume de Vienne* (1). Pour éviter des contestations que son caractère pacifique lui faisait redouter, elle laissa les religieux du prieuré de Gilly empiéter sur les droits de son fils. Mais cette ligne de conduite changea brusquement à la majorité du baron de Montbis, car, à peine majeur, il s'attaque à la puissante abbaye. Jeune, ardent, jaloux de ses prérogatives et de ses droits seigneuriaux, Guillaume, à l'exemple « d'Étienne de Mont-Saint-Jean » prétendit, comme gardien du prieuré, posséder seul l'exercice de la « haute justice ». L'abbaye cistercienne, ayant transformé son prieuré en maison forte, éleva la prétention de se passer de l'aide de son voisin et de se défendre elle-même. Les deux partis s'observaient, le moindre incident devait amener la rupture de la paix.

Un samedi du mois de mai 1435, le prieur de Gilly, « *Dom Geoffroy de Fleurey,* tenait ses « grands jours » (2) en plein air, dans la cour de

(1) D'après le *Père Anselme,* tome VII, p. 809, Guillaume de Vienne fut seigneur de Montbis, d'Arc-en-Barrois, de Gilly, de Nolay, de Chaigney, de Bonnencontre, etc., etc. Il assista, en qualité de témoin, au traité que la ville de Besançon signa, en 1471, avec le duc de Bourgogne. En 1467, il obtint, contre le marquis d'Hochberg, la terre d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

(2) Tenir les *grands jours* signifiait donner audience, rendre la justice.

Jean de Saulx (1), alors en litige entre les deux seigneurs. Tout à coup, le jeune baron de Montbis, suivi des gens de sa maison, de son cuisinier *Jean Domau-Jaquot*, de son barbier *Thevenot*, tous armés d'épées et d'épieux, sort de son château et se précipite furieux sur le prieur assis : « *Ribaud moine* », lui crie-t-il, à l'instant où son barbier appuyait la pointe de son épée contre la poitrine du religieux, « *qui vous commet à tenir cy les jours ? Si vous ne vous en alez, je vous ferai traigner dehors !* »

Plein de prudence et de sang-froid, Geoffroy de Fleurey lui répondit qu'il faisait son devoir, et qu'à ce moment, il était sous la protection et sauvegarde du roi de France, de monseigneur de Bourgogne et sous la « *sienne même* ». Cette fière réponse, faite avec calme, empêcha Guillaume de Vienne de se porter à de plus grands excès envers le prieur. Arrêtant la main de son barbier prêt à frapper, il se contenta de menacer Dom Geoffroy de le *bastonner* et de le *traîgner* à la queue de son destrier, jusqu'à la forêt, s'il ne cessait de tenir les jours. Se tournant ensuite du côté du « clerc garde-note » (2) auquel un de ses gens venait d'ar-

(1) La maison de *Jean de Saulx* appartient aujourd'hui aux héritiers de M. Delinotte-Bailly, de Beaune. La *grange de Saulx* appartient à M. Grangier.

(2) Greffier chargé d'écrire et de conserver les sentences rendues pendant la tenue des jours.

racher les registres de justice, Guillaume de Vienne le menaça d'un pareil châtiment. Sans attendre aucune réponse à ses menaces, le terrible baron traversa la rue et rentra dans sa forteresse laissant épouvantés les témoins de cette scène de violence (1).

De semblables outrages servaient trop bien l'abbaye pour qu'elle pardonnât à leur auteur. Elle traduisit Guillaume de Vienne devant le Parlement de Beaune qui le condamna à une réparation publique et à une amende. Mais il n'accepta pas le jugement et en appela devant une autre juridiction ; ce que voyant, les Bernardins se mirent à harceler leur ennemi, sans trève ni merci, lui intentèrent plus de vingt procès (2), tant aux Parlements de Beaune et de Paris, qu'à différents bailliages. Cette conduite excita tellement le belliqueux baron qu'il jura d'en tirer une éclatante vengeance.

Les événements politiques du règne de Louis XI vinrent, comme à souhait, lui fournir l'occasion de se venger de ces ennemis qu'il ne pouvait appeler en champ clos. Nous voulons parler de la

(1) *Déposition* de *Guienot Gubonleur*, de Nuits, en date du 22 janvier 1438 dans une information secrète faite par ordre du Parlement de Beaune à la requête de Cîteaux (Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Fonds de Cîteaux*).

(2) Ce chiffre, qui peut paraître exagéré, est cité par M. Garnier à la page 257 de son *Histoire du château de Gilly*.

Ligue du Bien Public. Ligueur enragé, Guillaume de Vienne réunit dans son « chastel de Montbis » tous les « *aventuriers et méchants garçons de la Bourgogne entière* » et sous couleur de défendre le pays contre les incursions des troupes royales, ravage les terres des religieux, exige les redevances des tenanciers, houspille et dépouille les malheureux moines qu'il surprend hors de leurs lieux de refuge. Il inspire une telle frayeur aux cisterciens qu'ils n'osent quitter la maison forte de Gilly ou le cloître de l'abbaye. L'abbé *Humbert de Losne* ne sait plus à qui s'adresser pour faire cesser cette conduite et ramener son ennemi à de meilleurs sentiments. En vain s'adresse-t-il à Charles le Téméraire; celui-ci, trop occupé dans sa lutte contre Louis XI, avait d'autres soucis que de s'occuper des querelles de ses vassaux. En désespoir de cause, l'Abbé s'adresse au seigneur de Couches, *Claude de Montagu*, et le choisit comme médiateur entre l'abbaye et son terrible adversaire. Claude de Montagu accepta cette mission, car il connaissait son influence sur Guillaume de Vienne. Les conférences eurent lieu à Verdun, Dijon et Chalon. Le baron, toujours irrité contre les religieux, résiste longtemps aux pressantes exhortations du médiateur. En vain lui représente-t-on les dangers auxquels il s'expose en molestant une abbaye aussi puissante que celle de Cîteaux, abbaye, lui dit-on, qui est sous la pro-

tection du duc de Bourgogne, Guillaume résiste toujours. Claude de Montagu allait cesser sa médiation, lorsque le baron de Montbis proposa aux cisterciens de leur vendre sa seigneurie de Gilly, afin, disait-il, « de ne plus avoir de contact avec eux ». A quoi attribuer cette décision ? On l'ignore. Peut-être avait-il besoin d'argent ?

Cette proposition inespérée servait trop bien les intérêts de l'abbaye pour qu'elle la refusât. Par un acte passé à Chalon-sur-Saône, le 20 janvier 1469, Guillaume de Vienne vendit aux cisterciens, pour la somme de « 9120 écus d'or », la maison forte, entourée de fossés, le colombier, les vergers, jardins et « manses d'hommes et de femmes » et tout ce qu'il possédait sur Gilly, Vougeot, Vosne, Flagey et Chambolle, en justice, terres, prés, bois et vignes (1). Cette fois encore, l'étendard rouge à l'aigle d'or de la maison de Vienne (2) s'inclinait devant la bannière d'azur

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, B. 10,540, — *Inventaire de Citeaux*, n° 212. Les chefs de ménages cédés à l'abbaye étaient : Guillaume Lasmère, Jehan Milot, Martin Bouquenet, Prudent Gras-Doz, Jehan Perrot, Alias Grisot, Guillaume et Jehan Goiget, Jehan Sorle le jeusne, Marguerite Laquinotée, Jehan Dutreul, alias Brucher, Huguenin Poussot, Guillaume Poussot, Jehan Socley, Chreptien Beaulpoy, Jehan Bonnot, Oudot Champenois, Euvrard Fichot, Guienot Galée, Marion, veuve de Humbert Cheuvrey, Henry Jobard, Jehan Martenne, Jehan Vaicherot, Alias Fleuriot, Jehannot Dusaultchoix, Jean Cracherne, Thevenin Carronnet, Philippe Peuriot, Jehan Piccart, Humbert et Nicolas Fouletet, Benoît Brotier.

(2) La famille de Vienne *portait de gueules à une aigle d'or.*

semée de fleurs de lys du célèbre monastère bourguignon (1). Une fois de plus la communauté religieuse avait réduit à néant la colère du puissant baron si fier de son épée (2).

L'année même de leur acquisition, les religieux obtenaient du duc des lettres d'amortissement pour la moitié de la seigneurie de Gilly. Charles le Téméraire leur amortit gratis la terre de Gilly acquise de Guillaume de Vienne. Il agissait ainsi afin de dédommager les religieux de Cîteaux d'une rente annuelle de 1500 livres que Philippe le Bon leur avait léguée par son testament du 8 octobre 1441, rente établie sur le domaine qu'ils venaient d'acheter (3).

A peine en possession du château de Montbis, les cisterciens le firent raser de fond en comble, à l'exception cependant des communs qui existent encore aujourd'hui et qui appartiennent aux familles « *Maire-Groffier* et *Galland-Oudot* ». Construction militaire de premier ordre, elle avait été élevée au commencement du XIII[e] siècle par la famille de Mont-Saint-Jean pour défendre la route de Dijon à Chalon, qui passait sous ses murs (4). Cette maison forte qui, pendant plus de

(1) L'abbaye de Cîteaux *portait d'azur semé de fleurs de lys d'or, à un écusson de Bourgogne, ancien en abyme.*

(2) *Histoire manuscrite de Gilly* par un religieux de Cîteaux.

(3) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, B. 10.540 et B. 444.

(4) A cette époque la route de Dijon à Beaune traversait Gilly

250 ans, avait tenu la contrée en respect, s'écroulait sous la pioche des moines et restait en « désert » jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Le terrier de 1474 s'exprime ainsi : « Item compète et appar-
« tient esdits religieux à cause de l'acquêt et
« achat fait par eux de feu messire Guillaume
« de Vienne, jadis chevalier, une place assise
« audit Gilly, foussoyée de foussés appellée com-
« munément le *Chastel de Monseigneur de Mont-*
« *bis* en laquelle avait certaines maisons les-
« quelles ou la plupart ont esté et sont démolies
« pour la crainte des ennemys du pays et est pres-
« que tout en motte et désert (1). »

A la fin du XVI[e] siècle, l'abbaye de Cîteaux fit élever, à l'angle sud-ouest de l'ancien château de Montbis, rue de la Poste, un vaste pavillon qui existe encore. Ce pavillon possède, en surplomb, une tourelle très gracieuse, ornée de bas-reliefs représentant des cavaliers au galop. Ce vaste pavillon servit d'abord à loger les officiers du château et plus tard les « Maîtres de poste ». Dans la déclaration des droits seigneuriaux appartenant à l'abbaye de Citeaux, en 1610, nous avons relevé parmi les témoins « Claude Dau-

par le *vieux grand chemin*, la rue d'*Aval* et la rue de la *Poste* (voir la pl. 1).

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, H. 944.

« dot, habitant dudit Gilly et hoste du logis de « la Poste, audit lieu (1) ».

Le 7 janvier 1791, ce pavillon, vendu comme propriété nationale, passait aux mains d'un M. Focard de Paris (2). Quelques mois après, il était acquis par deux banquiers de Paris, MM. Tourton et Ravel. Après en avoir joui pendant 35 ans, ils le revendirent à M. Julien Ouvrard, des mains duquel il passa à M. Grangier.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'ancien château des comtes de Vienne est habité par M. Henri Galland et sa mère, dont il est la propriété.

CHAPITRE VI

Donations et acquisitions qui rendent l'abbaye de Cîteaux seul seigneur de Gilly et de ses dépendances.

Eudes II, duc de Bourgogne, ne prit aucune part au grand mouvement qui poussait les peuples de l'Europe vers la Terre-Sainte. Si le duc ne se laissa pas entraîner, la plupart de ses vassaux partirent, au contraire, pour la croisade. Les nombreuses donations faites par eux aux communautés religieuses en sont la preuve certaine. Ces do-

(1) Archives communales de *Gilly*, série N. 1, n° 1.
(2) Id. départementales de la *Côte-d'Or*, *biens nationaux*.

nations, qui précédaient toujours ce long voyage, étaient comme la disposition dernière du seigneur quittant sa femme, ses enfants, son manoir, ses domaines et ses sujets avec la perspective presque certaine de ne les jamais revoir. On comprend fort bien, du reste, que, dans ces circonstances, à une époque de foi et de piété, les seigneurs devaient faire tout leur possible pour attirer sur eux la faveur du ciel. Pour cela, ils ne trouvaient rien de mieux que d'enrichir, par de nombreux dons, les communautés religieuses.

C'est pour cette raison qu'en 1147, *Guillaume de Marigny*, connétable de Bourgogne, avec le consentement de sa femme *Elisabeth*, de ses deux fils *Eudes* et *Aimon*, donna aux cisterciens de grands biens sur Bretigny (1), Gilly et Arbuères (2), ainsi que l'attestent deux chartes de son fils Eudes et du duc de Bourgogne (3). Cette donation, faite par Guillaume, fut, vingt ans après, contestée par son fils Eudes, car, en 1167, Hugues III, duc de Bourgogne, fut obligé d'intervenir pour confirmer leurs possessions sur Bretigny et Gilly (4). Malgré cette puissante intervention,

(1) Aujourd'hui la ferme de *La Folie*, à M. Grangier.

(2) Aujourd'hui la ferme de *La Bussière*, aux héritiers Serrigny.

(3) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome II, p. 96; — Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Cartulaire de Citeaux*, tome I, f[os] 93 et 94, n° 166.

(4) E. Petit, *op. cit.*, tome II, preuves, n° 461, f. 324; — Arch. de la *Côte-d'Or*, *Cartulaire de Citeaux*, tome III, f° 81.

Eudes et ses héritiers continuèrent à molester les cisterciens et à les troubler dans les possessions qu'ils tenaient des libéralités du connétable, ce qui nécessita de nouveau la médiation du duc de Bourgogne. Par sa charte de 1206, le duc Eudes se rendit garant de la donation faite sur Gilly par Guillaume de Marigny (1).

Par ses lettres patentes données à Rouvres, au mois d'août 1393, Philippe le Bon donna à *Robert de Gillans* (Gerland, canton de Nuits), chevalier, la permission d'échanger avec les religieux de Cîteaux une grange et maison dite de Rolange (2) et ses dépendances situées près de Gilly, sur laquelle les cisterciens prétendaient avoir la justice. L'échange eut lieu le 20 octobre 1396, aux conditions suivantes : Les cisterciens abandonnaient au chevalier Robert « sept livres de rentes » à distraire de celles qu'ils possédaient à Gerland, à la condition que ces sept livres seraient du « fief » du duc, et ils recevaient en échange la grange de Rolange et ses dépendances (3). Robert se réservait les « vignes » et une rente sise sur le « moulin en désert appelé Tranchesac » situé sur la Vouge (4).

(1) E. Petit, *op. cit.*, tome III, preuves, n° 1120, p. 404.

(2) Ferme disparue située sur Gilly à la lisière du bois de Rolange ; on y arrivait par le chemin de l'*Aige aux Loups*.

(3) Arch. de la *Côte-d'Or*, B. 10.540.

(4) Aujourd'hui moulin *Dom* ou moulin *Maire*.



Cellier construit par Jean Vion.

La famille de Saulx possédait, sur Gilly et les villages voisins, un domaine très étendu qui avait été détaché du fief de Montbis, dans le milieu du XIII[e] siècle, car vers 1240 *Marie de Mont-Saint-Jean*, fille de *Guillaume* II, épousa *Jacques de Saulx* (1). Dans la suite, cette famille fit bâtir, au milieu du village, une maison et une grange qui existent encore et sont connues sous le nom de « Maison et Grange de Saulx. » Cette grange était et est encore précédée d'une cour joignant la rue de la Poste qui la séparait du château de Montbis (2). Ce domaine fut, pendant de longues années, l'objet de violentes querelles entre les deux seigneurs, au sujet du droit de juridiction, chacun d'eux prétendant avoir la justice sur les terres de Saulx. Le chevalier se gardait bien de se déclarer dépendant soit de l'abbaye de Cîteaux, soit du sire de Montbis, car, suivant les cas, il réclamait la protection de l'un des seigneurs contre l'autre. Cette situation incertaine durait encore en 1435, ainsi que nous l'avons dit précédemment en racontant la scène que fit Guillaume de Vienne au prieur Geoffroy de Fleurey. Sous l'administration de Jean Vion (3), abbé de Cîteaux,

(1) Ern. Petit, *Généalogie des Mont-Saint-Jean*, tome II, p. 448 de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*.

(2) Voir notre planche I[re].

(3) Jean Vion, né à Gevrey, mourut en 1463 ; il portait *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de lion arrachées*

les cisterciens achetèrent, le 23 juillet 1449, de Jean de Saulx, écuyer, sa maison, sa grange, quelques maisons de serfs et toutes ses terres sur Gilly, Flagey et Morey (1).

A la suite de toutes ces acquisitions l'abbé de Cîteaux devient seul seigneur de Gilly, « haut et bas justicier ».Il a bientôt l'occasion d'exercer ses droits dans toute leur plénitude. Un nommé « Jehan-Raoul des Herbes » ayant été traduit devant son tribunal pour crime de vaudoiserie et de ramasserie (sorcellerie), fut prêché publiquement, en l'auditoire de Gilly, par l'inquisiteur de la foi, condamné à mort, livré aux officiers de la justice de Cîteaux et brûlé vif dans un champ (2) joignant les fourches patibulaires (3).

d'or. M. Chabeuf lui attribue la construction du cellier qui existe encore au milieu de la cour du château et que nous reproduisons à la planche III.

(1) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Titres de l'abbaye de Citeaux*.

(2) Ce climat s'appelle actuellement les *Vieilles Justices*.

(2) J. Garnier, p. 259 et *Histoire manuscrite de Gilly*, par un religieux de Cîteaux.

CHAPITRE VII

Guerres de Louis XI. — Gilly est dévasté par les belligérants. — L'abbé de Cîteaux refuse aux habitants le droit de retraite dans le château. — Tracasseries au sujet de l'usage de l'église, renfermée dans l'enceinte fortifiée.

Charles le Téméraire trouva la mort en 1477, au siège de Nancy. A cette époque, Cîteaux était gouverné par l'abbé Jean de Cirey, dont nous avons déjà parlé. Ce prélat, l'un des plus distingués successeurs dè saint Robert, joua, sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, un rôle politique très important, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper très activement des intérêts temporels de son monastère. Habile politique, il se déclara l'un des premiers en faveur de Louis XI, contre la princesse Marie, héritière du duc Charles. La reprise de la Bourgogne, par le Roi, attira sur Gilly l'invasion ennemie. Le château devint le point de mire des armées étrangères. Bien fortifié et pourvu d'une bonne garnison, il résista victorieusement à toutes les attaques du prince d'Orange (1), et de sos lieutenants Georges

(1) Louis XI, ayant appris que le duc Charles avait mécontenté Jean de Chalon, prince d'Orange, l'un des plus puissants seigneurs de Bourgogne, lui offrit la propriété de plusieurs terres et le gouvernement des deux provinces de Bourgogne, s'il voulait y faire recevoir les troupes qu'il disait n'y envoyer que pour obliger

de la Trémouille, baron de Craon (1) et Charles d'Amboise (2). Dès que Jean de Cirey eut appris l'arrivée des ennemis dans la province, craignant quelque trahison de la part des retrayants, il leur interdit, de sa propre autorité et malgré leur droit, l'entrée du château et de l'église. C'était les abandonner à la merci d'une soldatesque brutale et exigeante, rendue furieuse par la résistance opiniâtre de la forteresse assiégée. On comprend, sans peine, les souffrances qu'endurèrent les habitants de Gilly ainsi privés de leur droit d'asile et de retraite (3).

Cette injustice n'était pas faite pour attirer l'amour et le respect, aussi, les habitants irrités menacèrent-ils de se venger de l'abbaye. Jean de Cirey s'inquiéta fort peu des clameurs de ses sujets et n'en continua pas moins la poursuite

la princesse Marie à épouser le dauphin. Le prince d'Orange ne put résister à une si belle perspective, et se mit à la tête de l'expédition dont il n'était que le chef fictif, ainsi que le prouve une lettre du roi au baron de Craon. (A. Cornereau, *Le Palais des États de Bourgogne, à Dijon*, p. 237 et 314, note 32, publié dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, année 1890 ; — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*).

(1) Georges de la Trémouille, baron de Craon, fut nommé gouverneur de la Bourgogne au moment de la réunion du duché à la couronne. Le roi lui retira son gouvernement à cause de sa mauvaise administration.

(2) Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, fut nommé gouverneur de la Bourgogne à la place du baron de Craon. Ce fut lui qui pacifia la province.

(3) J. Garnier, *Histoire du château de Gilly*.

d'un projet qu'il caressait depuis son élection, et dont l'exécution avait été empêchée par le grand procès avec Saint-Germain-des-Prés. Ce projet consistait à transporter l'église et le cimetière hors de l'enceinte fortifiée. A cet effet, l'abbé Jean fit construire, à côté de la grange de Saulx, une chapelle qu'il offrit aux paroissiens en échange de leur église (1). Les habitants refusèrent d'abandonner leur cimetière et leur église. Confiants dans leurs droits, ils résistèrent aux exigences du puissant abbé. Citons brièvement les phases principales de cette querelle.

A cette époque de guerres continuelles et de dangers toujours renaissants, l'église de Gilly, comprise dans l'enceinte fortifiée, servait d'asile aux habitants. Elle était en partie rayonnée et chaque ménage y avait « un coffre ou arche » dans lequel il déposait ses objets précieux, ses hardes, effets, vivres (2).

Jean de Cirey profita de cette circonstance particulière et de l'obligation où étaient les habitants, allant à l'église, de passer par le guichet du pont-levis, pour leur susciter toutes sortes de tracasseries et lasser leur patience. Il défendit d'abord, sous les prétextes les plus puérils, de rien intro-

(1) Cette chapelle était située à la place qu'occupe actuellement le jardin de M. Villotet. Bâtie vers 1480, elle fut brûlée en 1591, 1636 et 1671.

(2) Arch. municipales *de Gilly*, série P. 1, n° 2.

duire par le guichet, pour le déposer dans les « arches » de l'église et ensuite de rien enlever de ce qui y était déposé. Afin de s'assurer de l'exécution de ses ordres, il exigea que les femmes, qui entraient au château, se dépouillassent entièrement en passant devant les officiers préposés à la garde du guichet (1) et même devant les frères convers (2). Cette défense de ne rien enlever du coffre familial obligeait les femmes du village qui voulaient honorer les fêtes solennelles à se dépouiller et à se vêtir devant leurs « arches » déposées à l'église et cela au grand scandale des prêtres desservants de Gilly (3).

A ces tracasseries, Jean de Cirey en ajouta d'autres. Il fit mettre en travers du guichet, fort bas, de la porte du château, un barreau de fer, sous lequel les habitants qui se rendaient à l'église devaient passer en rampant. Cette action interdit l'entrée du temple aux vieillards et à un

(1) Déposition de Guillaume Colas, curé de Gilly, *Arch. de Gilly*, P. 1, n° 2.

(2) Les frères *convers* différaient des frères *profès* en ce que leurs vœux étaient simples et non solennels. C'étaient des serviteurs que les cisterciens pouvaient s'attacher avec la permission de l'évêque diocésain. A une époque où les monastères étaient pleins de religieux de race noble, les frères convers étaient pris parmi les laboureurs, les gens de métiers : ils portaient un costume religieux toutefois et mangeaient à la table commune au réfectoire (Violet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, tome I, p. 264).

(3) Déposition de Guillaume Colas. A cette époque il y avait à Gilly un curé et deux vicaires.

grand nombre d'habitants. Il arriva que plusieurs femmes enceintes voulant, malgré cet obstacle, assister aux offices, se blessèrent en passant par le guichet et enfantèrent avant leur terme.

Voici du reste, afin de ne pas être accusé d'exagération, ce que dit, à ce sujet, un « Mémoire » déposé en Cour par les habitants, le 22 février 1499 : « Touchant l'inconvénient et danger qui « en peut survenir à leurs personnes, la chose « se démontre clere par le cas qui est advenu « en la personne de *Jehannote* jadis femme d'un « nommé *Chauvelot* laquelle au moyen d'un « barreau de fer mis à la porte et par le travers « dicelle par où l'on va aladitte esglise fut con- « trainete de soy plyer ou baisser car sans se « elle ne les autres ny pourroyent jasoit se « quelle fust fort ensaincte deffant en passant « elle se baissa en manière quelle fut contraincte « à enfanter avant son heure et depuis à cause « duditinconvénienta terminé vie par mort (1). »

La veille de Noël de l'année 1498, Jean de Cirey, poursuivant son projet, fit venir à Gilly une troupe de frères convers et de vassaux de l'abbaye, au nombre de vingt ou trente, tous « *embastonnez les ungs dalabardes autres dar-* « *balastes et arquebuses* », et ordonna de démolir

(1) Arch. de Gilly, série P. 1, n 2.

les échaffauds sur lesquels étaient posés les « arches ou coffres » des habitants. Les ouvriers se mirent aussitôt à l'œuvre, « au bruyt et tumulte « qu'ils faisoient en ladite esglise, empeschèrent « et troublèrent tresfort le divin service esdits « vespres ».

Craignant la vengeance des habitants, l'abbé fit garder le château toute la nuit et empêcher les paroissiens d'assister aux offices de la fête de Noël. Après cet acte d'autorité, Jean de Cirey se crut débarrassé des habitants qui n'avaient rien dit, ni rien tenté pour se venger. Il s'empara du cimetière et de l'église et y fit déposer des bois de construction. A ce dernier acte, les habitants de Gilly répondirent par un cri de révolte; mais voulant, jusqu'au bout, garder le bon droit pour eux, ils firent inviter l'abbé de Cîteaux à évacuer leur église et leur cimetière ainsi profanés. Jean de Cirey refusa de céder aux prières des habitants. Cette décision injuste affermit les Gilliaciens dans leur dessein de vengeance. L'exécution en fut fixée au 20 janvier, car l'abbé venait de quitter Gilly pour aller à Paris solliciter du Parlement un arrêt au sujet du domaine de la Gloire-Dieu offert à Saint-Germain-des-Prés.

Etant tous entrés dans l'église au moment où, après l'office, le vicaire «Jehan Laurent», ayant quitté sa chasuble, sortait sur le cimetière pour dire un *Libera*, Jacob Robin arracha les clefs de

la ceinture du clestrel Galée Marillier et les conjurés fermèrent les portes. André Fichot s'écria : « Sus Messieurs nous disions tousiours que nous « hosterions ce bois qui est céans et gecterions « par ce Chasteaul, mais nous nen faisons rien, « à ceste heure le fault faire. » Philibert Tonnelier s'adressant aux femmes leur dit : « Sus, sus « deans maintenant ces moyens sont nostres, « les femmes font bon debvoir, vecy une asche « (pour une hache) qui est eulx qui men croira « lenla portera dehors pour la brusler. » Jehan Malot essaya de faire entendre des paroles de conciliation, mais il ne fut pas écouté. S'excitant mutuellement, les hommes et les femmes se jetèrent sur les piles de bois qui encombraient l'église au dedans et au dehors, les démolirent et les dispersèrent çà et là dans le château. Perrenot Motot menaça ensuite les religieux de brûler les matériaux si on osait les rassembler à nouveau. Après cet exploit, les conjurés, de plus en plus excités, forcèrent la grande porte du château, brisèrent la barre du guichet et rentrèrent dans leurs demeures (1).

Lorsque Jean de Cirey apprit la nouvelle de

(1) Information faite le 23 décembre 1499, à la requête de Cîteaux, par Girardeau, juge de Gilly. Déposition des témoins Jehan Laurent, Marguerite Le Maire, Jehan Vaulrois, Perrenot Motot, Jehan Malet ou Malot, Guillemette, femme Brenier. (Arch. départementales de la *Côte-d'Or, Fonds de la justice de Cîteaux*).

cette émeute, il jura d'avoir raison de ces furieux qui avaient osé se révolter contre son autorité. Il donna l'ordre d'interdire l'entrée du château aux habitants de Gilly. Cet ordre fut exécuté avec tant de rigueur que le capitaine refusa l'entrée de l'église au vicaire de la paroisse qui allait chercher les saintes huiles pour administrer la femme d'Etienne Vacherot, nommée Marguerite, laquelle était en danger de mort, des suites d'une blessure reçue en passant par le guichet. Poussant la méchanceté à sa dernière limite, le capitaine refusa l'entrée du cimetière à cette femme lorsqu'elle fut morte. « Et que pis est, » dit le mémoire que nous analysons, « ladite « Marguerite en ses messffaictes (en ses péchés) « est allée de vye à trespas. Le corps de laquelle « a esté amené par ses parans et autres proichiens « de Gilley pour la inhumer au cimetière et « esglise quest dans ledit chastel, mais par le « capitaine leur a estée reffusée la porte et ou- « verture desdits chastel et église et est demeuré « ledit corps sans estre enterré comme si estoit « une beste brute. » D'après la déposition de Guillaume Colas, curé de la paroisse, le corps de la défunte attendit, à la porte du château, depuis le mardi, environ trois heures du soir, jusqu'au lendemain, à huit heures du matin.

Dès le mois de janvier 1499, les habitants de Gilly avaient adressé, au Parlement de Dijon, un

mémoire contenant tous les griefs dont nous venons de parler. Le Parlement, dans la personne de « maistre Jehan Arbelot (1), procureur général, par lettre de commission, en date du 12 « février 1499, avait chargé Jean Poussot, notaire de Dijon, d'informer secrètement, diligemment et par écrit sur ces plaintes et clameurs ». L'enquête eut lieu à Gilly, le jeudi 13 février, à « l'hostel de Jehan Malot, alias des « Jours, dudit lieu. » Dix témoins furent entendus, tous confirmèrent, de la façon la plus formelle, les plaintes du mémoire qui nous a fourni les renseignements que nous venons de donner (2).

Trois mois après ces événements, les habitants de Gilly, toujours excités contre l'abbé et le capitaine, refusèrent de réparer la barrière du château; ils menacèrent même le capitaine de fournir eux-mêmes des armes et des moyens d'attaque aux troupes qui voudraient s'en emparer (3).

(1) Jehan Arbelot était seigneur de Drambon et d'Heuilley, conseiller du roi et procureur général au Parlement, notaire et secrétaire de sa Majesté, lorsque, par décès de Jean Maire, il fut pourvu et reçu le 17 octobre et le 16 novembre 1591. Il mourut le 8 juin 1533. Armes : *d'azur, à quatre arcs d'or, cordés de sable, posés en pals surmontés de trois étoiles d'or* (Palliot, *le Parlement de Bourgogne*, p. 344).

(2) Arch. municipales de Gilly, P. I, n° 2, *Déposition des témoins*.

(3) Arch. départementales de la *Côte-d'Or*, *Fonds de la justice de Citeaux*. Information secrète faite par le juge de Gilly.

Au mois de mai de l'année 1499, Jean de Cirey profita de son séjour à Paris pour déposer, entre les mains de Louis XII, une requête tendant à obtenir l'autorisation de transporter l'église de Gilly hors de l'enceinte fortifiée. A cet effet, il exposa au roi :

1° Que les manants et paroissiens de Gilly ayant droit d'entrer à toute heure dans le château, pour aller aux offices, les religieux n'osaient plus y rien réfugier, de peur de le voir devenir la proie de ces hommes qu'ils savaient leur porter une haine profonde.

2° Qu'il était urgent de faire cesser le scandaleux abus de ces habitants qui, en temps de guerre et de péril, couchaient tous pêle-mêle dans le cimetière et même dans l'église.

3° Que durant les temps de peste, cela s'était vu plusieurs fois déjà, les charretées de cadavres de pestiférés que les habitants avaient inhumés dans le cimetière, avaient répandu la maladie et la contagion parmi les « hostes du château. »

4° Qu'il arrivait souvent que les gens de guerre qui traversaient Gilly, mécontents du refus qu'on leur faisait de les laisser pénétrer dans la forteresse pour assister aux offices, menaçaient d'y pénétrer de force, alléguant qu'ils n'étaient ni « excommuniés, ni sarrasins » et que l'injure qu'on leur faisait retombait sur le Roi, et quelquefois ne pouvant se venger sur l'abbé, mal-

traitaient les vassaux de l'abbaye et pillaient leurs terres.

5° Qu'il était donc très urgent d'opérer cette translation le plus tôt possible, à cause des « mauvais garçons » qui rôdaient dans la contrée et qui, sous « umbre et couleur » de l'administration des sacrements, pouvaient surprendre le château et s'emparer de la place où il leur serait possible de soutenir un long siège à la faveur des vivres retirés à ladite église par les habitants de Gilly.

Louis XII accueillit la supplique de Jean de Cirey, car, par ses lettres patentes du 12 septembre 1500, il ordonna au Parlement de Dijon d'informer sur cette affaire et lui prescrivit, si les faits allégués étaient vrais, de « procéder sans retard à la translation de l'église (1). »

Le Parlement envoya un commissaire enquêteur à Gilly. Ce magistrat communiqua la requête de l'abbé aux habitants et leur fit connaître les griefs allégués contre eux, puis il procéda à l'examen des lieux et recueillit les dépositions des habitants.

A tous les griefs, les habitants répondirent victorieusement dans deux mémoires déposés au Parlement les 17 décembre 1500 et 15 juin 1501. Dans le premier, les habitants commencent par

(1) Arch. mun. de *Gilly*, P. 1, n° 2. Ces lettres ne paraissent pas avoir été entérinées au Parlement de Dijon.

établir leurs droits de propriété sur l'église et le cimetière, puis ceux d'entrée, de sortie et de retrait au château, ensuite ils s'étonnent qu'après avoir construit l'église, fortifié le château et « joui depuis très grande ancienneté et de si longtemps que n'est mémoire du commencement », on leur conteste leurs droits. Poursuivant leur défense, les habitants remontrent qu'ils ne voient pas pourquoi, parce qu'ils ont le droit d'accéder en leur église, en temps de guerre, cela pourrait porter offense au roy et aux religieux.

Abordant le premier grief invoqué contre eux, les habitants protestent de leur respect pour la personne et les biens des moines, et ils ajoutent, avec raison, que si quelque inconvénient survenait au château, l'église qui est leur propriété, et où ils ont coutume de retirer leurs biens, aurait beaucoup à souffrir.

Au sujet du reproche qu'on leur fait de coucher pêle-mêle dans le cimetière et l'église, au temps de guerre, ils répondent, avec simplicité, qu'il ne leur est pas possible de faire autrement, et qu'ils le font sans « aucune offense et avec honnesteté », en se conduisant selon la nécessité comme de « bons chreptiens ». Ils ajoutent ensuite que, parmi eux, il y a grand nombre de jeunes gens robustes et « gentilz compaignons » pour « porter armes » et défendre une telle maison, d'autant qu'elle n'est que trop souvent défendue

par les « moines et frères convers » fort peu aptes à cette besogne, au lieu « des gentilzhommes ou aultres gens de guerre » que l'abbé devrait y entretenir.

A l'argument tiré de la peste répandue au château par les charretées de pestiférés inhumés au cimetière, nos ancêtres répondirent : Si les religieux craignent de mourir de la contagion, qu'ils quittent le château et se retirent à Cîteaux, à Beaune, à Dijon ou dans quelques-unes de leurs nombreuses granges, car, dit le mémoire, avec quelque malice, le lieu de résidence des moines n'est pas dans les châteaux, mais bien dans les cloîtres. D'autre part, objectent les habitants, si l'église était hors de l'enceinte fortifiée, les religieux ne seraient pas assurés contre la contagion de la peste qui, à leur dire, n'arrivait à Gilly que de vingt ans en vingt ans, voir même de trente ans en trente ans. C'était, pour eux, une mince affaire que cette peste au sujet de laquelle on les tourmentait, autant valait n'en parler pas.

Au projet de la translation de l'église hors des fossés, le mémoire remontre, avec raison, que leur église, étant comprise dans l'enceinte fortifiée, était inaccessible aux ennemis et que le contraire arriverait certainement si l'on donnait satisfaction à l'abbé, car les ennemis pourraient s'en emparer sans coup férir, s'y fortifier et, de là, ravager tout le pays.

Après plusieurs informations faites par ordre du Parlement, la Cour, considérant que les motifs qui avaient fait agir Jean de Cirey étaient tout personnels et qu'il méconnaissait ainsi les droits de la justice envers les habitants de Gilly, condamna l'abbé à faire disparaître les obstacles qui empêchaient les paroissiens d'entrer librement dans leur église et mit les parties hors de cour (1).

CHAPITRE VIII

Gilly est dévasté successivement par les reîtres, les ligueurs, les royalistes, les impériaux. — Le capitaine Laplanche s'empare de Gilly. — Siège et prise du château par le duc de Nemours (1591), son démantèlement.

Pendant trente-cinq années, de 1500 à 1535, les habitants de Gilly vécurent en paix ; mais à cette derière date, commence pour eux l'époque la plus néfaste de toute leur histoire. Tour à tour la proie des partis qui se disputèrent le pouvoir pendant le XVIe siècle, les habitants virent leur village pillé et ravagé successivement par les reîtres, les ligueurs, les royalistes, les impériaux, les princes révoltés et les mazarins. Le château,

(1) Arch. mun. de *Gilly*, P. 1, n° 2. Lettres royaux sur parchemin. Depuis cette époque la commune a toujours joui du droit de passage à travers la cour du château.

construit pour la sûreté du village et celle de ses habitants, devint, au contraire, pour tous, une cause de maux de toutes sortes, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV.

Au mois de janvier 1535, les lansquenets, commandés par l'amiral Chabot (1), qui allait combattre le duc de Savoie, réclamèrent le gîte à Gilly (2). Suivant leur habitude, ces milices mercenaires et indisciplinées ne quittèrent le village qu'après l'avoir dévasté. Pris par un ennemi victorieux, Gilly n'eût pas plus souffert, et cependant les lansquenets de l'amiral étaient des troupes amies qui n'avaient que le droit de gîte.

Au mois d'avril 1569, une armée de reîtres, sous les ordres de Casimir, duc de Deux-Ponts (3), allant au secours des huguenots, pénétra en Bourgogne, où elle mit tout à feu et à sang. A cette alarme nouvelle, les habitants de Gilly se hâtèrent de retraire au château ce qu'ils avaient de plus précieux en meubles, vêtements et provisions de bouche. Ils espéraient s'y retirer eux aussi, à l'approche de l'ennemi, mais le capitaine Claude de la Forest, sur l'ordre du clestrel damp Claude Rouhier, eut la cruauté de leur fermer les portes de la forteresse et de les abandonner ainsi

(1) Philippe de Chabot, amiral sous François Ier (1480-1543).

(2) J. Garnier, *Histoire du château de Gilly*, p. 263.

(3) Jean Casimir, duc de Deux-Ponts, succéda à son père Volfgang, en 1571. Il mourut le 12 août 1604.

aux brutalités des assiégeants. Les habitants durent se réfugier dans les bois. Les reitres arrivèrent à Gilly, vers la fin d'avril, mais serrés de près par le duc d'Aumale, gouverneur de la province, ils ne purent rien entreprendre contre le château et quittèrent le village après l'avoir incendié.

L'ennemi éloigné, les habitants sortirent de leurs retraites pour réclamer les meubles et les provisions qu'ils avaient retirés au château. Claude de la Forest leur répondit que les objets réclamés avaient été emportés par les soldats du duc d'Aumale. Une telle réponse exaspéra les réclamants qui s'adressèrent au Parlement de Dijon. Ils firent déposer, le 20 juin 1570, par leur avocat Me Frémyot (1), une requête où ils exposaient leurs doléances. Ladite requête, faite au nom de Germain Vacherot et Claude Chomonnet, procureurs de Gilly, avait été communiquée dès le 29 mai, par Pierre Bauldot, sergent-royal, au capitaine du château.

Le Parlement donna gain de cause aux habitants de Gilly et obligea le capitaine de la Forest

(1) Bénigne Frémiot, père de sainte Jeanne de Chantal, devint plus tard conseiller maître extraordinaire à la Chambre des Comptes, puis président au Parlement de Bourgogne. Il portait *d'azur à trois merlettes d'argent, deux en chef et une en pointe, surmontées de trois étoiles d'or, posées de même, au chef cousu de gueules, brochant sur les deux étoiles du chef.*

à leur payer une juste indemnité pour le préjudice qui leur avait été causé (1).

Au commencement de l'année 1576, la Bourgogne fut envahie, une seconde fois, par une armée de 25 à 30000 reitres et lansquenets, sous les ordres du même Casimir et du prince de Condé (2). Cette armée allait, elle aussi, au secours des calvinistes « pour l'advancement de l'honneur et « gloire de Dieu, et pour pacifier le royaume jà « longtemps travaillé. » Après avoir inutilement tenu le siège de Dijon pendant huit jours, cette armée continua sa route vers le sud de la France, par Gilly, Nuits, Beaune, Chagny, etc. Nous avons trouvé la relation de ces événements dans *le Livre de souvenance ou Journal de Pépin, chanoine musical de la Sainte-Chapelle de Dijon*, publié par M. J. Garnier dans les *Analecta divionensia*. Le chanoine raconte ainsi les sièges de Dijon et de Gilly :

« Le 16 janvier 1576, les princes de Condé et « Casimir et leur camp commencèrent à passer « devant Dijon et furent salués avec grands coups « d'artillerie ; mais on ne sçut les endommager, « attendu qu'ils passèrent devers Sainct-Apol- « linaire : tout le camp de l'ennemi fit séjour

(1) Arch. mun. de *Gilly*, P. 1, n° 3.

(2) Henri de Bourbon, prince de Condé, né à la Ferté-sous-Jouarre, le 29 décembre 1552, mort empoisonné, le 5 mars 1588.

« devers Longecourt, Rouvres et jusqu'à Cisteaux, « tenant tous les villages jusqu'à tant qu'il fal- « lut qu'ils gagnassent la Côte, à raison des eaux « et rivières qui estoient débordées et pleuvoit « quasi tous les jours. Quoi voyant lesdits enne- « mis approchèrent de Gilly et sommèrent le « chasteau, lequel incontinent et sans se faire « battre fut rendu auxdicts princes qui leur fut « un grand secours, car la plupart de leurs gens « commençoient à mourir de faim, de soif et de « froid, vu qu'ils estoient fort mal en ordre et ne « pouvoient faire suivre leur artillerie qui s'en- « crottoit à tout coup. Faisant ce séjour, l'ennemi « estant entré sans coup frapper dans le chasteau « de Gilly, auquel ils trouvèrent beaucoup de « munitions tant d'artillerie, poudres, boulets, « farine, pain, vin, qu'aussi plusieurs meubles « que les pauvres paysans d'alentour avaient re- « tirés audict chasteau : ils pillèrent tout, et fut « dict que l'abbé de Cisteaux payeroit encore de « rançon 4000 écus (1). »

Lorsque l'armée calviniste repoussée par la garnison de Dijon arriva à Saulon-la-Rue, le duc Casimir envoya en avant-garde trois chefs fameux, Lenty, Erasme Schegell et Pierre de Chatenoy, pour traiter avec les habitants de Gilly et de Nuits, et faire préparer les vivres. Ainsi que

(1) *Livre de souvenance*, tome I, page 20.

nous l'apprend le chanoine Pépin, le château de Gilly, défendu par une faible garnison, fut obligé de capituler sans résistance, sans combat. Cette prise de la forteresse fut pour l'ennemi une véritable aubaine, car il y trouva des munitions de guerre et des provisions de bouche en abondance. Tout fut pillé et emporté. Non content d'avoir fait main basse sur les provisions du château, Casimir somma l'abbé de Cîteaux, Nicolas I Boucherat (1), retiré à Dijon, de lui payer la somme de 4000 écus pour la rançon de Cîteaux et des deux villages de Gilly et de Vougeot, menaçant, en cas de refus, de tout réduire en cendres. L'abbé Nicolas, sachant le terrible duc fort capable d'exécuter ses menaces, paya promptement, néanmoins une partie du village de Gilly fut brûlée, car, en 1577, les habitants sollicitaient des élus une décharge d'impôts en déclarant que leurs maisons avaient été brûlées par les reîtres (2).

Le parlement de Dijon a conservé, dans sa délibération secrète du mercredi 18 janvier 1576, le souvenir des événements ci-dessus relatés. Nous ne donnons pas cette pièce, car elle a été pu-

(1) Nicolas I Boucherat fut élu abbé de Cîteaux le 12 décembre 1571, il mourut le 15 mars 1586. Il portait *d'azur, au coq d'or, qu'il écartelait de Cîteaux* (Palliot, *le Parlement de Bourgogne*, p. 110).

(2) Arch. départementales de la *Côte-d'Or*.

blièe par M. Garnier, dans le *Journal de Gabriel Breunot*, tome I, p. 176, note 1.

La terreur causée par les guerres de religion était à peine calmée, que de nouveaux malheurs, occasionnés par la Ligue, fondirent sur la Bourgogne. Cette province, gouvernée depuis cinquante ans par les Guises, se déclara presque tout entière pour ces princes et, après le meurtre d'Henri de Guise, à Blois (23 décembre 1588), embrassa avec ardeur le parti de la Sainte-Union. Cette ardeur ne fit que s'accroître à la nouvelle de l'assassinat de Henri III et de l'avènement de Henri de Navarre au trône de France.

L'abbé de Cîteaux, Edme de la Croix (1), un des plus fermes appuis du parti de la Ligue, prit ses dispositions pour garantir son abbaye et son château des entreprises des troupes royales. Sur sa demande, le « conseil particulier de la Sainte-Union », qui siégeait à Dijon, établit à Cîteaux et au château de Gilly des garnisons suffisantes pour protéger l'abbaye et mettre la forteresse à l'abri d'une attaque. Craignant quelque trahison de la

(1) Edme de la Croix succéda à Nicolas I Boucherat, en 1586 ; il mourut en Catalogne au mois de septembre 1604 (*Gallia Christ.* Il portait, d'après Palliot, *le Parlement de Bourg.*, p. 110 et 111 : « *écartelé au 1er et au 4e de Citeaux, au 2e et au 3e d'azur, à une croix ancrée d'or et une étoile en pointe d'argent qui est de La Croix; sur le tout de sable, à une bande échiquetée d'or et de gueules de deux traits qui est de Saffres, dont s'armoit saint Bernard, 1er abbé de Clairvaux, issu de cette maison de Saffres.* »

part des retrayants, l'abbé de la Croix obtint, le 25 mai 1590, un arrêt du Parlement de Bourgogne interdisant aux habitants de Gilly l'entrée du château pendant les troubles (1). Cet arrêt ordonnait que, pendant l'interdiction, le service religieux serait célébré dans la chapelle construite par ordre de Jean de Cirey. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas la forteresse de Gilly et l'abbaye de Cîteaux de tomber au pouvoir des royalistes, au mois de septembre 1590 ; voici comment :

Le comte de Tavannes (2), qui était à la tête des royalistes en Bourgogne, s'empara de Saint-Jean-de-Losne. Ne se sentant pas très en sûreté, isolé qu'il était des armées de Henri IV, il signa une trêve avec les ligueurs bourguignons. A la fin d'août, le comte de Tavannes, apprenant que le maréchal d'Aumont (3), gouverneur de la Bourgogne, venait d'y entrer avec une armée, rompit la trêve conclue avec les ligueurs, réunit toutes ses

(1) Arch. départementales de la *Côte-d'Or*, *Inventaire de Cîteaux*, n° 212.

(2) Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes, fils aîné de Gaspard de Saulx, général français, né en 1553, mort en 1663, fut lieutenant du roi en Bourg. (1574), se déclara pour Henri IV dès 1589.

(3) Jean d'Aumont, fils de Pierre d'Aumont, gentilhomme de la chambre de Henri II, naquit en 1522, maréchal de France, il servit sous six rois, de François Ier à Henri IV. Après la mort de Henri III, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV, dont il fut l'un des plus zélés partisans.

troupes, quitta Saint-Jean-de-Losne et fit tous ses efforts pour opérer sa jonction avec le maréchal. Chemin faisant, le comte chassa la garnison de Citeaux, livra l'abbaye au pillage et s'approcha de Gilly. Considérant, en capitaine habile, quels services pourrait rendre à son parti la possession de cette place, il ordonna à l'un de ses plus habiles officiers, le capitaine Laplanche, de faire le siège du château de Gilly.

Le capitaine Laplanche se montra digne de la confiance de son chef; ayant attaqué la place avec vigueur, il la prit, en chassa la garnison et s'y établit solidement avec ses troupes. Le chanoine Pépin consigne ainsi cet événement : « Le 3 septembre 1590, a esté pris par La Planche, du parti de *ceux de Sainct-Jean-de-Losne*, cauteleusement, le château de Gilly, et le tiennent, encore qu'il y eut trève accordée (1). »

La nouvelle de la prise du château de Gilly étant parvenue à Dijon y jeta l'inquiétude et la crainte que justifia La Planche par les courses qu'il entreprit jusque sous les canons de la ville, enlevant les convois qui s'y dirigeaient, interceptant les communications entre Beaune et Dijon. La mairie, justement effrayée d'une telle audace, demanda du secours au baron de Sennecey et au vicomte de Tavannes (2), chefs de l'ar-

(1) *Livre de souvenance*, tome I, p. 63.
(2) Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, frère de Guillaume de

mée de la Ligue en Bourgogne. Sur ces entrefaites, la fortune des armes abandonna le capitaine Laplanche, le 15 septembre il se laissa surprendre par les soldats de M. de Thianges (1), au moment où il rentrait à Gilly, chargé du butin pris le long de la Côte. La lutte fut très vive, Laplanche se défendit avec sa bravoure accoutumée, mais il dut céder au nombre, car il avait à se défendre contre environ 2000 hommes (2). Il fut conduit à Dijon; son arrivée causa une grande joie aux ligueurs. Le chanoine Pépin rapporte cet événement comme il suit : « Environ le 15, le dict La « Planche, voleur, s'acheminant avec quelques « troupes pour voler et appréhender quelques pas- « sans, fut attaqué par les troupes de M. de « Thianges passant par ce pays, conduisant à « M. de Mayenne, environ 2000 hommes assez « bien en ordre, entre lesquels il pouvoit y avoir « 150 gentilshommes, avec lesquels mon frère « Claude Pépin prit parti avec le capitaine Didier. « La Planche fut amené au château de cette « ville (3). »

Saulx, naquit en 1555, il se montra ligueur déterminé, fut nommé maréchal par Mayenne, ne posa les armes qu'en 1596, mourut dans ses terres vers 1630.

(1) Léonard Damas, chevalier, seigneur de Thianges.

(2) L'action eut lieu entre Chambolle, Morey et Gilly, au lieu dit depuis : Les Batailles (*Plan cadastral de Gilly*, section A, première feuille).

(3) *Livre de souvenance*, tome I, p. 63.

Dès que les magistrats dijonnais eurent en leur pouvoir le capitaine Laplanche, ils en donnèrent avis au comte de Tavannes et l'invitèrent à faire évacuer Gilly (1). Tavannes répondit aux ligueurs qu'il était prêt à déférer à leur demande, à la condition que Laplanche serait relaxé et que toutes les places de la Ligue feraient immédiatement retour au roi. La suite des événements nous montre que cette réponse fut jugée inacceptable, puisque les hostilités continuèrent.

Laplanche fut remplacé au château de Gilly par le capitaine Ducret qui resta maître de la place jusqu'en mars 1591. A cette époque, le château fut assiégé et pris par le duc de Nemours, à la suite des événements que nous allons raconter.

Lorsque le duc eut été averti de la prise du capitaine Laplanche et de la réponse du comte de Tavannes, il rentra promptement à Dijon, où il fit ses préparatifs pour reprendre aux royalistes le château et le village de Gilly. Ayant mis toute la mauvaise saison à réunir une armée, il y joignit une batterie de quatre pièces d'artillerie, et en grand secret s'achemina vers Gilly. Afin d'intercepter les communications des assiégés, le duc de Nemours fit occuper Gevrey, Morey, Chambolle et Vougeot, par une division, sous les ordres

(1) Registre des délibérations de la mairie de Dijon de 1590 et 1591.

du capitaine d'Amblise ; par une seconde division il fit surveiller la plaine, et avec le gros de son armée il occupa le village et investit le château. Avant de commencer l'attaque, le capitaine fut sommé de rendre la place ; sur son refus, l'action commença (30 mars 1591). Le duc de Nemours fit attaquer vigoureusement les murs d'enceinte par son artillerie. Celle-ci bien servie et soutenue très habilement par le feu nourri des arquebusiers, ouvrit assez vite, dans le donjon, une large brèche par où l'assaut fut donné le 31 avant midi. Pendant que l'artillerie démolissait les murs, les fossés avaient été saignés et vidés plus qu'à moitié. Malgré une résistance désespérée, vraiment héroïque, la place fut prise d'assaut par les deux régiments de *Tanecy* et de la *Chastellière*. La garnison qui s'était rendue à merci fut pendue aux créneaux de la forteresse. Par ordre du vainqueur, le capitaine Ducret fut envoyé à Beaune, livré à une commission militaire qui le condamna à mort.

Nous empruntons au *Livre de Souvenance* du chanoine Pépin la confirmation des faits que nous venons de raconter. « Le 26 mars 1591, le « duc de Nemours arriva et séjourna en cette « ville (Dijon) jusqu'au 27. Le 28, il fit partir « deux doubles canons pour, à ce qu'on disoit, « battre le chasteau de Gilly. Le 29, ses troupes « partirent. Le 30, arrivèrent à Gilly où il fit

« braquer et approcher quatre couleuvrines et « ayant saigné le fossé donnèrent deux coups. « Le lendemain matin commencèrent à battre « en ruine une tour dudict château, si bien et « furieusement qu'avant midi ladicte tour fut « bouleversée dans le fossé : l'artillerie cepen- « dant ne laissoit à jouer jusqu'à temps qu'ils « demandèrent à parlementer, aucuns dudict « régiment de M. de Thenissey voyant qu'il y « avoit brèche et qu'on se jouait d'eux de venir à « composition, commencèrent à tâter le gué du « fossé où ladicte tour estoit abattue, là où ils « se jetèrent dedans le fossé, ayant de l'eau « jusqu'au nombril, et le passèrent en si grand « nombre qu'ils furent les plus avancés et « mis audict château et commencèrent à tailler « en pièces ceux du dedans : le capitaine fut pri- « sonnier, les aultres pendus et tous dévalisés ou « tués. M. de Nemours s'est retiré et est arrivé « ici le 1er avril 1591 (1). »

Avant de clore ce chapitre du siège de 1591, nous allons donner quelques chiffres bien intéressants. A cette attaque des 30 et 31 mars, la batterie d'artillerie était formée par deux canons français empruntés au château de Dijon et par deux couleuvrines tirées de celui de Beaune (2).

(1) *Livre de souvenance*, tome I, p. 67.

(2) Etat dressé par Philippe Le Muet, garde d'artillerie et des munitions d'icelle, au magasin de Dijon en 1591.

Ces quatre pièces furent servies par les canonniers *Etienne Lamure*, *Michel Perrenot*, *Joseph Chevalier* et *Prudent Poyen* (1). Ils reçurent huit écus pour leur salaire. Il fut consommé pendant l'action 1632 livres de poudre et lancé 140 boulets. Les artilleurs employèrent 21 livres de poudre pour amorcer les canons. Les arquebusiers des deux régiments de Tanecy et de la Chastellière en brûlèrent 170 livres (2).

Le duc de Nemours, craignant que le château de Gilly ne retombât au pouvoir des royalistes, ordonna au baron de Sennecey de le démanteler et lui intima l'ordre de commencer les travaux de suite. Le baron demanda quarante maçons à la ville de Dijon (3) pour cette besogne et leur adjoignit les habitants de Gilly et des villages

(1) Ce Prudent Poyen était maître cordonnier à Nuits. Sa tombe, que nous avons visitée, se voit encore derrière le chœur de l'église Saint-Symphorien de Nuits. Un de ses petits-fils, Rémond Poyen, fut chanoine de Saint-Denis (Emile Bergeret, *la Compagnie royale des chevaliers de l'Arquebuse à Nuits*, dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, année 1892, p. 201).

(2) Arch. départementales de la Côte-d'Or, *Fonds de Citeaux*. — *Etat au vray de l'administration des deniers de la province, de 1590 à 1593, présenté aux États de Bourgogne*; — *Livre de souvenance du chanoine Pépin*; — J. Garnier, *Histoire du château de Gilly*; — *Les Capitaines de la Sainte-Union, souvenirs de la Ligue en Bourgogne*, par C.-M. (Annuaire départemental de la Côte-d'Or, année 1883).

(3) Pendant les travaux les ouvriers furent nourris aux frais de la ville. Un d'entre eux ayant été blessé par un éboulement, la ville lui servit une pension.

voisins, qu'il fit contraindre par ses archers. Les fortifications et le donjon furent abattus ; l'église seule, qui avait beaucoup souffert, resta debout. Ainsi disparut *le chastel* édifié avec tant de soins par l'abbé *Jean de Buxières* et fortifié par son successeur *Jean de Martigny*. De tant de travaux, il ne reste que la cuisine que l'on admire encore.

Lorsque l'ennemi eut évacué le pays, les habitants sortirent de leurs forêts et rentrèrent au village. Un triste spectacle les y attendait : leurs maisons étaient incendiées, leurs champs dévastés. Les souffrances et les privations qu'ils avaient endurées dans les bois, jointes à celles qu'ils subirent pendant la famine qui suivit, amenèrent la plus terrible peste dont le village eût jamais été frappé. Tant de calamités portèrent le découragement parmi les habitants qui, en très grand nombre, abandonnèrent Gilly pour une terre plus hospitalière (1). Les autres, plus courageux et plus attachés au sol natal, entreprirent de rebâtir leurs chaumières, dans l'espoir de jours meilleurs. Leurs maux n'étaient pas finis. Dans son *Journal*, le conseiller *Gabriel Breunot* enregistre, le 15 juin 1593, le fait suivant : « En passant à Gilly, nos gens bruslent

(1) En 1598 les commissaires des élus ne trouvérent à Gilly que 22 feux.

vingt-deux maisons du village. M. de Tavannes met en route une compagnie à Chambolle (1). »

Pourquoi cette cruelle exécution? Racontée avec tant de calme, elle paraît une leçon bien méritée! Les restes du château avaient-ils été repris par les royalistes, ce qui aurait gêné les officiers de la Ligue et M. de Tavannes, n'ayant pu les déloger, s'était peut-être vengé de son échec sur les maisons du village. Ce qui prouverait la vraisemblance de notre hypothèse, c'est un fait analogue qui s'est passé l'année suivante et qui est rapporté également par le conseiller Breunot. « Le 12 novembre 1594, dit-il, l'on eut « nouvelles, le mesme jour, que des gens de « M. de Tavannes avoient tué le moine de Gilly, « apostat et en partie cause de la ruine de la « maison de Cisteaux (2). Il en a été quitte trop « honorablement (3). »

Tout ce qui précède démontre, de la façon la plus évidente, que M. de Tavannes faisait surveiller le château de Gilly, qu'il regardait comme un endroit fort dangereux.

Pendant deux années encore, les ligueurs et les royalistes continuèrent à guerroyer, au grand préjudice des populations. D'après le témoignage des contemporains, la misère était grande, de

(1) *Journal de Gabriel Breunot*, tome I, page 323.
(2) Le cellérier ou gouverneur du château de Gilly.
(3) *Journal de Gabriel Breunot*, tome II, p. 389.

Chalon à Dijon. L'avocat Breunot écrit, à la date du 25 février 1595 : « L'on tient que l'armée de « M. le Maréchal de Biron a ruiné entièrement « l'abbaye de Cisteaux, l'abbaye aussi du Lieu-« Dieu (1) et que pour y avoir esté tués deux ou « trois soldats par la garnison de Nuits, tous « les villages, non seulement du Beaunois, aussi « du Chalonnois et Dijonnois sont à la besace et « du tout ruinés ! »

Néanmoins, au commencement de cette année 1595, toute la Bourgogne, les villes de Seurre et Chalon exceptées, avait reconnu l'autorité de Henri IV, car elle aspirait à la paix. La ville de Seurre était restée au pouvoir de l'italien Jérôme Rossi, célèbre dans les fastes de la Ligue sous le nom de capitaine Lafortune (2). De cette ville, comme centre d'action, il ravageait et pillait toute la vallée de la Saône. Le 9 septembre 1595, l'astucieux capitaine arrivait à Gilly, pillait le village et forçait les habitants à lui fournir les matériaux nécessaires pour se retrancher au milieu des ruines du château, dont il s'était emparé. De là, le célèbre condottière interceptait les communications entre Beaune et Dijon. Dès que cette

(1) Ancienne abbaye de Bernardines fondée en 1149, dépend de la commune de *Marey-les-Fussey*, Côte-d'Or.

(2) Voir l'histoire du capitaine Lafortune dans *les Capitaines de la Sainte-Union*, p. 473 de l'*Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, an. 1883.

nouvelle parvint dans cette dernière ville, les échevins en donnèrent avis au maréchal de Biron, gouverneur de la Province. Celui-ci chargea le comte de Tavannes (1) de chasser Lafortune du poste qu'il occupait.

Ayant résolu l'expédition, le comte de Tavannes, qui voulait surprendre le célèbre aventurier, envoya secrètement aux capitaines des places fortes et châteaux de Saint-Jean-de-Losne, Pagny-le-Château, Auxonne, Vergy, Verdun, Authume (2), Grancey-le-Château et Saulx-le-Duc, l'ordre de se diriger rapidement sur Gilly. Le comte, de son côté, n'avait rien négligé pour préparer secrètement son armement. De concert avec les magistrats dijonnais, il avait fait tirer de la réserve deux pièces de canon, en faisant défense au garde d'artillerie, *sous peine de mort*, de divulguer cet armement, et à la tête des troupes rassemblées, à la hâte, s'était dirigé sur Gilly. Malgré ces précautions mystérieuses, l'astucieux Lafortune, qui devait sans doute avoir quelque espion à Dijon, fut informé à temps de l'expédition dirigée par lui. En capitaine prudent, Jérôme Rossi se hâta de regagner sa bonne place de Seurre où il se sentait plus en sûreté que dans les ruines

(1) Guillaume de Tavannes, lieutenant général en Bourgogne.
(2) Village du Jura entre Dôle et Auxonne.

du château de Gilly. Inutile précaution, car Lafortune ne put regagner ses retranchements avec autant de facilité qu'il en était sorti ; atteint par Tavannes, il fut battu sur le territoire de Gilly, et obligé d'abandonner son immense butin. Le comte victorieux poursuivit le pillard italien jusque sous les murs de Seurre, où, malgré ses succès, il n'osa l'assiéger (1).

Guillaume de Tavannes, après sa victoire, revint à Gilly, où, voulant enlever tout refuge aux partisans audacieux et craignant le retour de Jérôme Rossi, il ordonna à M. de Vesvres, capitaine de Vergy, de faire raser et démanteler tout ce qui subsistait encore de l'antique forteresse des abbés de Cîteaux. M. de Vesvres demanda des praticiens à la ville de Dijon qui envoya 80 maçons (2).

La réconciliation de Henri IV avec le duc de Mayenne ayant pacifié la Bourgogne, les habitants de Gilly commencèrent à respirer un peu. Mais la vue de leurs chaumières brûlées, dévastées ou détruites, de leurs champs incultes et le souvenir des misères qu'ils avaient endurées ne leur permirent pas de goûter le bonheur de la paix. Le village mit plus de vingt années pour ci-

(1) J. Garnier, *Histoire de Gilly*, p. 268 ; — Clément-Janin, *Le Temps jadis*, dans le *Progrès de la Côte-d'Or* du 8 octobre 1882.
(2) Registre des délibérations de la mairie de Dijon pendant les années 1595 et 1596.

catriser les plaies de la guerre civile, car en 1624, lors de la recherche des feux du bailliage de Nuits, la misère y était grande encore.

CHAPITRE IX

Reconstruction à la moderne du château de Gilly par Nicolas II Boucherat. — Son successeur Pierre de Nivelle le termine et le décore. — Sa bonté pour les habitants.

Le château, démantelé par M. de Vesvres, resta en ruines jusqu'au milieu du règne de Louis XIII. A cette époque, l'abbaye de Cîteaux était gouvernée par Nicolas II Boucherat (1), son cinquante et unième abbé. L'administration de ce sage prélat et la paix générale dont on jouissait à cette époque avaient permis à la communauté cistercienne de réparer, en partie, les maux dont elle avait été accablée. Tout paraissant tranquille, l'abbé Nicolas résolut de reconstruire le château de Gilly et d'en faire une maison de plaisance pour lui et ses successeurs. Il fit donc démolir tout ce qui restait des anciennes fortifications, ne réservant que les *fossés* et le *pont-levis* (2).

(1) Nicolas II Boucherat était le neveu de Nicolas I dont nous avons parlé précédemment ; comme son oncle, il portait *d'azur au coq d'or qu'il écartelait de Cîteaux*.

(2) C'est M. Grangier qui, en 1872, fit démolir le pont-levis et le guichet.

A la place des anciens remparts, Nicolas Boucherat fit élever sept pavillons carrés, d'égale dimension, disposés quatre aux angles et les autres au milieu de chacune des courtines de l'est, de l'ouest et du sud (1). La plupart des bâtiments et les hébergeages furent rebâtis ou restaurés, car les divers sièges dont ils avaient été victimes les avaient mis dans un triste état. Le gros œuvre de l'édifice était à peine achevé que la mort frappait l'abbé Nicolas et ne lui permettait pas de jouir de ses travaux. Il mourut à Dijon, le 25 mai 1625 (2).

Pierre de Nivelle, son successeur, non moins célèbre, acheva l'œuvre si dignement commencée et mit tous ses soins à embellir et à orner l'intérieur de cette demeure, qu'il affectionnait d'une manière toute particulière. C'est à son goût délicat que nous devons ces peintures et ces sculptures qui font encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. Avec une prodigalité quasi royale, il a semé partout les ornements dans lesquels il faisait entrer ses armes personnelles, *d'azur à une rencontre de cerf d'or surmontée d'une croix patée ou d'une étoile à cinq rais.*

(1) Voir la planche III. Le pavillon de l'angle sud-ouest devint la salle du tribunal de la justice de Gilly. On l'appelle encore actuellement la *Chambre des Jours*. Au-dessous se trouve l'ancienne prison.

(2) Date fournie par M. J. Garnier. Courtépée attribue à tort la construction du château à Pierre de Nivelle, en 1628.

Afin que rien ne fût banal dans cette demeure princière, les pavés eux-mêmes, fabriqués spécialement pour Gilly, étaient de véritables objets d'art (1). Grâce à ses soins, le château ainsi restauré ne laissa bientôt plus rien à désirer sous le rapport du décor, du mobilier et de l'aménagement intérieur.

Un délégué suisse au chapitre général de Cîteaux en 1667, Méglinger, décrit ainsi le château de Gilly :

« L'enceinte en est formée par un fossé pro-
« fond servant de retranchement qui le met à
« l'abri, sinon d'une attaque en règle, du moins
« d'un coup de main, et le mur qui couronne le
« fossé est assez épais pour résister aux coups
« d'une petite artillerie. L'intérieur renferme de
« grandes salles et des chambres aussi richement
« décorées que bien éclairées par de larges fenê-
« tres. Ce château serait digne, selon moi, d'être
« la *demeure d'un roi*. A l'orient, un grand
« espace carré est entouré d'un mur et forme le
« plus agréable jardin (2). »

En bon et compatissant administrateur qu'il

(1) Voir M. Chabeuf, *Trois sceaux cisterciens*, dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, an. 1890 et un article du *Magasin Pittoresque* (an. 1889, p. 317).

(2) H. Chabeuf, *Voyage d'un délégué au chapitre général de Cîteaux en 1667*, (tome VIII des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, p. 329).

était, l'abbé Pierre de Nivelle vint en aide aux habitants de Gilly, car il ne voulait pas, par son luxe, insulter aux malheureux. Il leur aida, par des subsides, à rebâtir leurs maisons tant de fois incendiées, et se fit leur défenseur contre les exactions des gens de guerre. Grâce à sa paternelle administration et à sa bienveillante sollicitude, le digne abbé ramena quelques rayons de bonheur, là où, pendant de longues années, il n'y avait eu que désolation, ruines et misère. De tels actes sont si rares dans cette histoire, que c'est avec empressement que nous rappelons le souvenir du bon abbé Pierre de Nivelle à la reconnaissance des habitants de Gilly.

Ce temps de bonheur fut de courte durée. Le cruel destin leur réservait encore bien des tribulations, car les calamités de la guerre allaient reparaître et sembler plus cruelles encore, s'il est possible, puisqu'ils avaient connu le bonheur.

CHAPITRE X

Invasion de Gallass en Bourgogne. — Gilly est brûlé. — Troubles de la Fronde. — Situation critique de la communauté ! — Prospérité de Gilly après la paix de Nimègue !

En 1636, la politique de Richelieu amena l'étranger en Bourgogne. Après avoir été battu à

Leffond, le 10 octobre, Gallass (1) se dirigea sur Fontaine-Française. Le 21, son armée arriva sous les murs de Mirebeau; malgré la résistance admirable des habitants, la petite ville fut prise, livrée au pillage et incendiée. De Mirebeau, l'armée impériale, qui avait Saint-Jean-de-Losne comme objectif, se mit en route par Spoix, Rouvres et passa à une lieue de Dijon. Pendant ce temps, Forkhatz, lieutenant général des Croates, à la tête de ses éclaireurs, avait occupé Echenon. Par ses ordres, Brazey, Magny, Echenon, Esbarres, Charrey et Bonnencontre furent brûlés. Le 25 octobre, Saint-Jean-de-Losne fut investi.

Pendant que le gros de l'armée impériale, sous les ordres de Gallass, assiégeait la vaillante cité losnaise, les Croates et autres troupes légères se

(1) *Mathieu*, comte *Gallass*, naquit à *Trente* en 1589, d'une famille noble, obscure et pauvre, si bien que le futur généralissime des armées impériales commença par être page du baron de Bauffremont, chambellan du duc de Lorraine, puis simple soldat. Il avança rapidement en grade sous Tilly, etc. Armes : *Coupé au 1er de gueules au lion d'or tenant un baquet carré d'or, au 2e d'azur, à trois étoiles d'or rangées entre deux barres de même timbre, une couronne de comte, cimier un coq d'argent barbé et crêté de gueules au vol étendu* (H. Chabeuf, *Un document sur l'invasion de Gallas en Bourgogne, Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, an. 1892, p. 4).

D'après les conseils de M. G. Dumay, membre du comité de publication de notre Société bourguignonne de géographie et d'histoire, nous avons écrit Gallass avec deux s parce qu'il nous a communiqué un fac-similé de la signature de Gallass orthographiée avec deux s.

répandirent au loin pour fourrager et approvisionner l'armée des assiégeants. Ces Croates pillèrent la riche abbaye de Cîteaux et poussèrent une reconnaissance jusqu'à Gilly, où ils arrivèrent le 28 octobre, s'emparèrent du château, s'installèrent dans le village qu'ils mirent au *pillage pendant six jours*. Le duc de Weimar (1), informé de leur présence, quitta Nuits pour les déloger de leur position. A la tête de ses Suédois, il les attaqua vivement, put leur reprendre le château, mais les Croates, fidèles à leurs habitudes, mirent le feu au village où ils brûlèrent *50 maisons* (2). Pendant leur séjour à Gilly, les soldats de Forkhatz avaient pendu la veuve de Pierre Coquille, notaire royal (3).

Profitant de son avantage, le chef suédois poursuivit les pillards jusque sous les murs de Saint-Jean-de-Losne. Ayant opéré sa jonction avec l'armée de Richelieu, le duc de Weimar repoussa jusqu'au Rhin l'armée de Gallass, dont la

(1) *Bernard*, duc de *Saxe-Weimar*, allié de la France, un des généraux les plus célèbres de la guerre de Trente ans, 1600-1639.

(2) Déclarations des habitants aux commissaires des élus, en 1644. *Cerches des feux en Bourgogne* (Arch. départementales).

(3) Archives départementales de la *Côte-d'Or*, *Fonds de Cîteaux*, H. II. Déclarations de Jean Perrenet, Félix Vaudrey, Pierre Burrette, Jean Poyen, Nicolas Vanerot et Claude Mougeot ; — J. Garnier, *La Dévastation de l'abbaye de Citeaux et du château de Gilly en 1636 par l'armée impériale commandée par Gallas* (*Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, ann. 1893, p. 177 et suiv.).

honteuse retraite est restée à jamais célèbre dans les fastes de l'histoire bourguignonne.

Les troubles de la Fronde amenèrent de nouveaux malheurs pour Gilly.

En 1650, la garnison de Seurre, qui était du parti du prince de Condé, fit des incursions jusqu'à Gilly, prit tout le bétail et par ses courses répétées obligea les habitants à se réfugier dans l'enceinte du château et de l'église, où ils restèrent enfermés pendant deux longues années (1).

Trois ans après, la ville de Seurre s'étant de nouveau révoltée, une armée royale, sous les ordres du duc d'Epernon, fut chargée de la réduire à l'obéissance. Le duc frappa Gilly d'une imposition de guerre de *séize chariots de foin, trois hémines d'avoine* et de *cinquante écus de rançon*. A ces vexations le duc en ajouta de plus grandes encore. Il envoya le capitaine d'Espervers et sa compagnie de chevau-légers prendre leurs quartiers d'hiver à Gilly. Ils vécurent à discrétion et traitèrent le village en pays conquis. A son départ le capitaine d'Espervers força les échevins à lui compter *1300 livres de rançon*, menaçant, en cas de refus, de saccager les moissons (2).

(1) Déclarations des habitants aux commissaires des élus en 1654. *Cerches des feux du bailliage de Nuits.*

(2) Arch. départementales de la *Côte-d'Or*, *Cerches des feux en Bourgogne*. Plaintes des habitants de Gilly aux commissaires des élus à leur passage en 1658.

A la suite de tous les événements que nous venons de raconter, les habitants de Gilly retombèrent dans une grande misère, et beaucoup d'entre eux abandonnèrent leurs foyers. Douze années après ces événements, le village ne comptait plus que *cinquante-huit habitants* y compris *huit femmes vesves* (veuves). Ce document ajoute : « à Gilly il y a environ *douze habitans commodes* (aisés), le reste ne l'est pas. » Quelle pouvait bien être la fortune de ces *douze habitants commodes*, lorsque la communauté avait *9000 livres de dettes*, tant en principal qu'en arrérages? Afin de s'acquitter envers leurs créanciers, les habitants vendirent à M. de Bouillier, seigneur de Vougeot, une partie de leurs trois cents journaux de communaux (1). Les terres ainsi aliénées sont : la pièce des *Biefs* qui appartient à M. Henri Peloux, de Chambolle, et tout le climat des *Buttes*, partagé aujourd'hui entre plusieurs; les enfants de Maire-Presson en possèdent la plus grande partie.

La paix de Nimègue (1678) ayant réuni la Franche-Comté à la France, la Bourgogne cessa d'être province frontière. Dès lors, le calme et la tranquillité reparurent dans les villages bourguignons et avec eux la prospérité. Les paysans

(1) Arch. départementales de la *Côte-d'Or, Etat dressé par ordre de l'intendant Bouchu.* — Arch. mun. de *Gilly*, L. 1, nos 3 et 4 et N° 2, n° 2.

se remirent au travail, et ils eurent bientôt effacé les traces de l'invasion étrangère et de la guerre civile. Avec la paix disparaissent les faits importants pour l'histoire locale, et l'on peut dire, qu'à partir de cette époque, Gilly n'eut plus d'histoire. Nous devons cependant signaler encore un événement malheureux arrivé le 6 mai 1679, un violent incendie consuma la moitié du village et y ramena la misère pour plusieurs années (1). Mais les Etats de Bourgogne et l'abbaye cistercienne vinrent au secours des incendiés, en leur fournissant les subsides nécessaires à la reconstruction des maisons détruites, et, grâce à la persévérance des sinistrés, toute trace du désastre disparut bientôt.

A partir de ce moment, le château de Gilly rentra dans l'oubli et devint la demeure de plaisance des abbés de Cîteaux. Bien qu'il ne fût plus en état de servir de lieu de refuge aux anciens retrayants, ces derniers n'en étaient pas moins dans l'obligation d'entretenir les remparts, les fossés et le pont-dormant. C'est ce qui ressort clairement d'une instance portée, par appel, au Parlement de Dijon, entre les habitants de Flagey, d'une part, le couvent de Cîteaux et la communauté de Gilly, d'autre part, au sujet du refus des premiers de contribuer à la réparation d'une brèche survenue

(1) Renseignement fourni par M. Garnier.

dans le mur de clôture du château, dont ils étaient retrayants (1). Ce procès dura de 1749 à 1753. Les habitants de Flagey furent condamnés, ce dont se réjouirent fort ceux de Gilly. Aussi ces derniers se crurent-ils obligés d'en témoigner leur reconnaissance à l'abbé de Citeaux, ainsi que le prouve la note suivante relevée à l'art. des dépenses de l'année 1753. « Plus neuf livres « pour l'achat du présent que les comptables ont « fait à M. l'abbé de Citeaux après le gain du « procès d'entre lesdits sieurs et les habitants « de Flagey (2). »

CHAPITRE XI

La Révolution. — Vente du château et de son mobilier. — Ses nouveaux propriétaires. — Régie de dom Goblez et de Chomel.

Le 14 mai 1790, le château de Gilly, avec toutes ses dépendances, fut déclaré propriété nationale. La désignation comprenait :

« Le ci-devant château, entouré de fossés pro-« fonds, soutenus de murailles, aïant pont-levis « et ponts-dormants, granges, écuries, colombier, « caves, magasin, remises, cour et dépendances,

(1) Arch. m. de *Gilly*, P. I, n° 5.

(2) *Arch. m. de Gilly*, Registre des *comptes des échevins*, de 1738 à 1771, D. I n° 3.

« à la réserve et exception du cimetière et de l'é-
« glise paroissiale dudit Gilly et par lequel châ-
« teau les habitants dudit lieu ont droit de pas-
« sage pour aller et venir de ladite église, lequel
« droit leur demeure réservé expressément, pour
« en user comme par le passé (1). »

L'inventaire et l'estimation des objets mobiliers du château furent faits le 8 novembre 1790 par le citoyen Caristie, architecte à Dijon. L'estimation des terres, prés et bois fut faite les 4, 17 et 30 du même mois par les citoyens François de Gilly et Millet d'Epernay. Les procès-verbaux des experts donnent les chiffres suivants :

Le château, aisances et dépendances .	17,200 fr.
Bâtiment de fermier, grange de Saulx.	5,000
283 journaux de terres labourables. .	50,487
245 soitures de prés	102,506
120 journaux de bois	18,248
Soit un total de . .	193,441 fr. (2)

Le 17 janvier 1791, les membres du directoire du district adjugeaient au citoyen Focard, marchand de bois à Paris, le château de Gilly, les

(1) Arch. m. de *Gilly*, P. 5, n° 2. Ce droit de passage à travers la cour du château existe encore et sans contestation possible. Si ce droit était contesté jamais, la municipalité n'aurait, pour établir son droit, qu'à consulter, aux Archives départ. de la Côte d'Or, les terriers de Gilly, années 1547 et 1610.

(2) Arch. dép. de la *Côte-d'Or*, *Biens nationaux*.

terres, le clos de Vougeot et la ferme de Bretigny, pour la somme de *un million cent quarante mille six cents livres*, non compris le douzième.

M. Focard n'ayant pu verser le premier acompte exigé par le cahier des charges, les propriétés et le mobilier ne lui furent pas délivrés. Dom Goblez (1), dernier cellérier de Gilly et de Vougeot, qui avait consenti à gérer le domaine au *compte de la nation*, resta encore à Gilly jusqu'à la fin de juillet 1791. A cette époque, le citoyen Focard revendit ses trois acquisitions à MM. Tourton et Ravel, banquiers à Paris, qui prirent possession du domaine.

Dans le courant de l'année 1791, la municipalité de Gilly, sur les ordres du directoire du district de Dijon, avait mis en vente, au compte de la nation, les bestiaux, le mobilier de ferme et les vins du clos descendus au cellier du château (2).

Dès le 29 mars 1791, Dom Goblez avait adressé ses comptes de régie au directoire du district. Ces comptes ne furent arrêtés que le 13 mai et approuvés le 10 juin suivant. Pendant ce temps, le père cellérier avait demandé à être mis en pos-

(1) Voir notre planche IV.

(2) Arch. municip. de *Gilly*, P. 5, nº 5. On ne gardait plus au clos de Vougeot que les vins de l'année ; les autres étaient amenés et *enmarchiés* dans les caves du château de Gilly, dont les fortes murailles offraient un abri plus sûr que la maison du clos (*Almanach Bourguignon* pour 1859, p. 26).

session du mobilier particulier que lui accordait le décret du 14 octobre 1790. Ce mobilier était des plus modestes, car l'estimation qui en a été faite s'élève à la somme de 275 *livres* 5 *sols* (1).

Dom Goblez s'était acquitté de sa gérance avec zèle, car le directoire du district, dans sa séance du 6 mai 1791, voulant lui donner une marque d'estime, lui allouait *deux couverts d'argent*. Ces deux couverts lui furent délivrés solennellement le 26 mai 1791, en présence des citoyens Chomel, Millet et Bourelier (2).

Dom Goblez se retira à Dijon, sa patrie. Il ne dédaignait pas la bonne chère et sa réputation lui a survécu. « Cet illustre gourmet, dit le ba- « ron de Cussy, forcé, les larmes aux yeux, de « quitter les précieuses caves qu'il avait tant soi- « gnées, ne voulut pas partir sans emporter un « fort échantillon du feu sacré : il le conserva si « bien, sans néanmoins l'épargner, qu'il en exis- « tait encore en 1813, quand cet estimable reli- « gieux passa de vie à trépas, à Dijon (3). »

Les exigences commerciales ne dominaient pas dom Goblez, car il fit répondre au jeune vainqueur de Marengo : « S'il veut du vougeot de

(1) Arch. municip. de *Gilly*, P. 5, nº 5.

(2) Arch. mun de *Gilly*, P. 5, nº 5. Copie de l'arrêté du directoire du district de Dijon.

(3) Bertall, *La Vigne, voyage autour des vins de France*, p. 235.

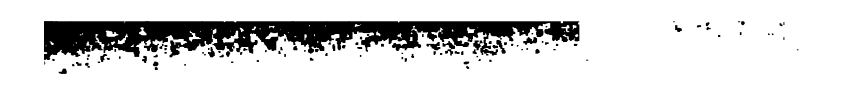
« quarante ans, qu'il en vienne boire chez « moi; je n'en vends pas (1)! »

Les deux banquiers Tourton et Ravel n'avaient pas acquis le domaine de Gilly et de Vougeot pour en faire leur demeure habituelle, mais seulement pour en toucher les revenus. Ils installèrent donc M. Chomel leur régisseur, à la place du père cellérier. M. Chomel (2) était un ancien tabellion fort habile, mais de relations peu agréables. Son souvenir s'est conservé à Gilly, où M. Chomel est légendaire pour sa jactance toute méridionale et pour sa longue et verte vieillesse. Il mourut à Dijon, âgé de cent trois ans, après avoir mené joyeuse vie. Malgré son adhésion formelle aux principes de 1789, M. Chomel n'en fut pas moins accusé de *modérantisme* et incarcéré au château de Dijon, en 1793. Il recouvra la liberté à la suite d'une pétition présentée, à la date du 14 octobre, par les habitants de Gilly et accueillie favorablement le 26 octobre par les membres du Directoire (3).

(1) *Almanach bourguignon* pour 1869, p. 28. D'après les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. Garnier, dom Goblez habitait la Colombière, près Dijon.

(2) Sa fille Marthe-Claire épousa, le 18 juin 1807, Léon Trouvé, petit-neveu de *Jean Trouvé*, dernier abbé de Cîteaux. Il mourut à Gilly en 1856 ; sa tombe se trouve à gauche de la porte de l'église. Léon Trouvé portait *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles d'argent*, 2 et 1.

(3) Arch. municip. de *Gilly*, I,7, nº 9.





DOM GOBLEZ

dernier Cellerier de l'abbaye de Cîteaux

Les nouveaux propriétaires de Gilly et Vougeot ne venaient pas souvent troubler M. Chomel dans sa gérance : il se croyait bien un peu le maître du château. Mais le 1er messidor an XII (20 juin 1804), tout changea de face ; le régisseur quitta le château pour s'installer au moulin Chevalier et céder sa place à l'un des propriétaires, M. Louis Tourton. Ce banquier se trouva compromis dans la conspiration de Georges Cadoudal, de Pichegru et du général Moreau ; il fut incarcéré en même temps que M. Normand, officier d'ordonnance du général Moreau. Après une détention assez longue, les deux captifs Tourton et Normand furent envoyés en résidence obligée au château de Gilly, ainsi que le prouvent deux lettres du sous-préfet de Beaune, à la date des 11 et 25 messidor an XII, par lesquelles on enjoint au maire d'alors, d'après les ordres du ministre de la justice, de « surveiller, d'observer la « conduite et les liaisons qu'ils chercheraient à « former avec des militaires », et surtout de veiller à ce qu'ils ne pussent quitter la commune sans autorisation du grand Juge. Nos deux personnages étaient, en outre, obligés de se présenter chaque jour devant le maire de Gilly (1). M. Tourton demeura sous la surveillance de la police pendant le premier empire. Loin de Paris, des agi-

(1) Arch. municip. de *Gilly*, I, 7, n° 2.

tations de la politique, du bruit et du tumulte de la grande cité, Louis Tourton fit un retour sur lui-même, et se prit à aimer la vie calme des champs. C'est du moins l'opinion que s'était faite le maire Henri Renaudot, car il écrivait, en l'an XIII, au sous-préfet de Beaune : « Je vois journel- « lement M. Tourton qui, loin de dire ou faire « des choses qui seraient contraires aux intérêts « du gouvernement, ne s'occupe continuellement « que du soin de ses propriétés et de la manière « d'en obtenir une production la plus utile. Dans « les conversations j'ai remarqué qu'il se conduit « avec beaucoup de circonspection, qu'il a l'a- « mour de l'ordre et de l'exécution des lois. Voilà « jusqu'à présent ce dont je puis vous rendre « témoignage (1). »

A la chute de l'empire, M. Tourton recouvra sa liberté et M. Ravel voulut, à son tour, jouir de sa propriété de Gilly ; mais les années d'exil avaient profondément modifié le caractère des deux associés qui, jusque-là, avaient toujours vécu dans une union parfaite. Louis Tourton vit, avec peine, son prestige amoindri par l'arrivée de son coassocié. Bref, la désunion s'installa au château et les deux banquiers se traitèrent en ennemis. La légende veut même qu'ils se soient partagé le pont-levis, afin d'avoir chacun une sortie sépa-

(1) Arch. municip. de *Gilly*, I, 7, n° 2.

rée (1). Ce fut là la seule division du vaste domaine monacal, car tout était indivis entre les deux associés. Pendant ce temps, les affaires de la banque allaient mal, car, en 1818, la faillite vint apporter son contingent de malheurs aux deux associés, et les obliger à mettre en vente leur beau domaine.

Il était dans les destinées de la terre de Gilly de passer entre les mains de tous les brasseurs d'affaires, de tous les manieurs d'argent, de tous les spéculateurs de la grande épopée révolutionnaire. Il eût manqué quelque chose à sa gloire, si elle n'avait pris place à côté des propriétés princières du *Raincy*, de *Vitry*, des terres de *Preuilly*, *d'Azay*, des immenses forêts et des *quatre-vingt-quatre fermes* que possédait déjà le célèbre fournisseur *Ouvrard*, l'un des trois *Directeurs* de la fameuse banque des *Négociants réunis*, dont les opérations sont restées légendaires sous le consulat et l'empire (2).

En 1819, le château de Gilly, avec toutes ses dépendances, était acquis par Gabriel-Julien Ouvrard (3), qui, suivant en cela l'exemple de son

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par M. Louis Collardot, propriétaire à Gilly, dont le père fut le garde particulier des deux banquiers et ensuite de M. Julien Ouvrard.

(2) Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, tome VI, éd. de 1847.

(3) Gabriel-Julien Ouvrard, célèbre financier, né près Clisson,

associé le baron Vanlerberghes (1), faisait passer le domaine au nom de son fils Julien, âgé de vingt ans. Deux ans après, le Clos de Vougeot était acquis par le même et de la même façon. De la sorte, ces deux domaines, qui se complètent si bien, se trouvaient de nouveau réunis ; on se représente difficilement Gilly sans Vougeot, le premier sans le second ressemble à un prince qui aurait vendu sa couronne.

C'est seulement en 1828 que M. Julien Ouvrard vint s'installer dans son domaine de Gilly ; car le 19 mai de cette même année il faisait, pardevant le maire Presson, sa déclaration d'élection de domicile. Dès ce moment Ouvrard fut acquis au département de la Côte-d'Or ; nommé maire de Gilly le 28 août 1837, il devint conseiller général de la Côte-d'Or en 1840 et membre du Corps législatif en 1852 (2). La mort le surprit, en 1861,

(Loire-Inférieure), en 1770, mort à Londres en 1846 (Voir sa biographie dans Larousse).

(1) « Quand les comptes d'Ouvrard et de Vanlerberghes furent « vérifiés, M. Vanlerberghes, menacé de restitution, céda Laffite « (magnifique domaine du Médoc) à sa femme pour la couvrir de ses « reprises et celle-ci le vendit, en apparence du moins, à sir Sa- « muel Scott, banquier anglais, qui en parut le propriétaire jusqu'à « la mort de Vanlerberghes. A cette époque, au grand étonnement « du public, on apprit que les ventes avaient été simulées et les hé- « ritiers Vanlerberghes, après avoir transigé avec l'Etat, leur « créancier, firent vendre le domaine aux enchères » (Bertall, *La Vigne, voyage autour des vins de France*, p. 221).

(2) Archiv. municip. de *Gilly*, D. I, n° 3; — K. 2, n° 19; — B. 2, n° 4 et B. 3, n° 11.

toujours membre de ces assemblées, où il se fit remarquer dans la discussion des questions financières, vers lesquelles il était porté par une aptitude native, et dont il avait fait une étude particulière pendant les longues années qu'il consacra à relever l'édifice écroulé de la fortune paternelle. Son souvenir est resté vivace dans le pays ; il était affable et bienveillant, toujours disposé à venir en aide aux malheureux.

Au décès de M. Ouvrard, le domaine de Gilly et le Clos de Vougeot échurent à ses neveux les Rochechouart (1). Mis en vente, le château de Gilly avec ses dépendances fut acquis par M. Augustin Grangier. Le Clos de Vougeot resta indivis entre les héritiers Ouvrard.

Peu de temps après cette acquisition, M. Grangier père mourait, laissant à son fils Henri son immense fortune, au milieu de laquelle le vaste domaine de Gilly se trouve perdu, et ne compte que pour une faible part. Dès ce moment, la maison d'été des abbés de Cîteaux tomba à l'état de ferme et de maison de rapport. Et comme le dit si bien M. Auguste Luchet : « Le temps a bu l'eau « des fossés et mangé les grenouilles : le pont- « levis ne se lève plus. Le logis abbatial est resté « tel que Nicolas Boucherat II l'avait voulu, dans

(1) En 1818, la sœur de M. Julien Ouvrard avait épousé M. de Rochechouart.

« les belles et larges conditions mobilières d'un
« intérieur Louis XIII, avec ses vastes lits à pen-
« tes de damas, ses fauteuils spacieux à y asseoir
« deux hommes, ses boiseries gauloises en chêne,
« ses anonymes chefs-d'œuvre en dessus de porte.
« Il y a quelque chose de saisissant, à regar-
« der, en ses immenses restes, cette maison de
« plaisance, fière comme une citadelle, grande
« comme un bourg, ayant dans sa cour une église,
« ainsi que les nôtres auraient une fontaine, et
« qu'un million ne réparerait pas, jadis bâtie ce-
« pendant pour les loisirs de moines qui avaient
« fait vœu de pauvreté (1). »

Depuis 1862, le mobilier Louis XIII a disparu, semé aux quatre vents par le caprice d'une vente à l'encan; de même les boiseries gauloises en chêne, les anonymes chefs-d'œuvre en dessus de porte sculptés par les frères convers de Cîteaux. Les admirables fresques, les peintures murales ont disparu sous le badigeon des peintres modernes, ou s'effacent sous la main du temps. Le pont-levis lui-même s'est piteusement effondré dans l'eau bourbeuse des fossés, écrasé par une trop lourde charge pour son antique ossature.

Comme conclusion à ce chapitre, nous nous permettons d'emprunter à M. Garnier les lignes suivantes: « Maintenant désert et déchu de tout

(1) A. Luchet, *Le Clos Vougeot*, p. 14.

« son prestige, le château de Gilly mire triste-
« ment ses vieux murs noircis dans l'onde de ses
« fossés ; silencieux à présent, ses échos ne sont
« plus troublés que par les chants religieux qui
« s'échappent de l'église paroissiale, de cette
« forteresse du moyen âge, qu'un pouvoir tyran-
« nïque voulut en vain chasser de son enceinte,
« et qui, lançant dans les airs sa flèche élégante,
« semble dire à son maître humilié : Ton règne
« a fini, le mien commence (1). »

CHAPITRE XII

Système administratif de Gilly avant 1789. — Etablissement de la nouvelle municipalité. La fête de la fédération. — Le temple de la raison. — Les volontaires de 1792. — Les contributions de guerre, 1814, 1815 et 1870-1871. — L'instruction primaire. — Listes des instituteurs, des institutrices, des maires, des curés et des conseillers municipaux en exercice.

Lors de la reconnaissance de leurs droits féodaux sur Gilly, les religieux de Cîteaux faisaient inscrire, dans leurs terriers, la mention suivante : « Les habitans ne se pourront assembler ou « passer pouvoir pour le fait de leur communauté, « jets ou collects de tailles sans congié, autho- « rité et permission de MM. de Cisteaux, laquelle

(1) J. Garnier, *Hist. du château de Gilly*, p. 272.

« permission lesdits habitans sont tenus deman-
« der comme *gens de poëté*, autrement sont amen-
« dables de *soixante-cinq sols* pour chacune
« fois (1). »

Les terriers de 1554, 1610 et 1664 reconnaissent aux habitants de Gilly le droit de se nommer un *vignier* (2) ou gardien des vignes et des *messiers* ou gardes-champêtres pour la garde des autres propriétés. Un acte de 1398 leur donnait le droit de nommer un *foretier* ou garde des forêts (3). Toutes ces nominations avaient lieu à l'élection (4).

Si nous ajoutons à ces renseignements que les biens de la communauté étaient administrés par deux *procureurs* ou *échevins* élus pour un an, par tous les habitants du village ; que ces procureurs rendaient leurs comptes d'abord à une commission locale composée de quatre membres *connaissant la lettre et le chiffre*, et qu'ensuite ils les soumettaient, en assemblée publique, à l'approbation populaire, nous aurons exposé tout le système administratif d'avant 1789.

Les délibérations de l'ancienne communauté

(1) Arch. départementales de la *Côte-d'Or*, *Fonds de Cîteaux*, H. 947.

(2) Il existe à Gilly un climat de vignes appelé : *La Loge au vignier*.

(3) Arch. municip. de *Gilly*, N. II, n° 1.

(4) Ibid. D. I, n° 3.

n'ont été conservées qu'à partir de 1745 (1). On doit regretter singulièrement l'absence de documents plus anciens, si l'on en juge par l'intérêt que présentent les délibérations prises postérieurement à cette époque. Nous y avons trouvé des renseignements très intéressants concernant les coutumes, les habitudes et les mœurs de nos aïeux. Mais le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas de nous y arrêter, quant à présent du moins.

La municipalité de Gilly fut constituée le lundy 15 février 1790, à la suite de l'élection qui désigna comme maire *Pierre Renaudot*, comme officiers municipaux *Jacques Peuriot* et *François Bailly*, comme procureur de la commune (2) *Louis Foucherot* et comme notables : Nicolas *Vacherot*, Antoine *Pouget*, Antoine *Morot*, Antoine *Collardot*, Charles *Presson* et Jean *Denise*. Ainsi constituée, la municipalité entra immédiatement en fonction.

Le 6 mars 1790, elle désigne Henri Renau-

(1) Arch. m. de *Gilly*, D. I, n° 3.

(2) A cette époque, il existait dans chaque municipalité un officier particulier, appelé procureur de la commune, dont l'existence et les fonctions étaient à l'instar de celles des procureurs du roi auprès des corps judiciaires. Il n'était point officier municipal, mais *procureur de la commune près le corps municipal*. Son ministère était de requérir, de stimuler le corps municipal sur tous les objets qui pouvaient intéresser la commune, dont il était l'agent, le défenseur spécial.

dot (1) pour recevoir la déclaration des dons patriotiques.

Le 27 juin, la garde nationale de Gilly envoya sept de ses membres à Dijon, pour prendre part à l'élection des délégués qui devaient assister à Paris à la *fête de la fédération*. Gilly eut l'honneur de voir un de ses habitants compris dans la délégation de la Côte-d'Or, ce fut le citoyen *Joseph Carrelet*, chirurgien. Ce délégué s'acquitta de sa mission d'une façon fort digne, ainsi que le prouvent les certificats qui lui ont été délivrés et qui sont conservés aux archives municipales (2).

Pendant que Paris célébrait le pacte fédératif, la municipalité de Gilly présidait sur place à la même cérémonie. Le procès-verbal relatant le souvenir de cette fête est très intéressant et nous en avons extrait ce qui suit :

« Nous, officiers municipaux de la commune de
« Gilly, d'intelligence avec ceux de la commune
« de Vougeot et de Saint-Bernard, aïant consi-
« déré qu'une cérémonie aussi générale dans le
« royaume, et aussi auguste que celle dont il s'a-
« git, exigeoit qu'elle fut précédée de la célébra-
« tion du mystère le plus digne et le plus sacré
« de la religion. Nous avons en conséquence
« invité MM. les curé et chapelain de ce lieu à célé-

(1) Henri Renaudot était alors notaire à Gilly ; il fut, comme son père Pierre Renaudot, maire de Gilly.

(2) Arch. municip. de *Gilly*, D. 1, n° 2, fol. 54 et 62.

« brer une messe solennelle du Saint-Esprit. Ils « y ont déféré avec la plus grande satisfaction.

« Les gardes nationales de Vougeot et de « Saint-Bernard-les-Cîteaux, qui ont également « reçu une même invitation de la part de la même « assemblée administrative, se sont réunies à ce « présent jour avec celles de Gilly, pour ne for- « mer, en ce moment, qu'un seul corps de troupes. « Cette réunion faite, dans la place publique de « ce lieu. La troupe munie de trois étendards, de « ses tambours et armes, s'est mise en marche « sur les onze heures du matin, précédée des of- « ficiers municipaux de chaque lieu, marchant « sur deux lignes, est allée au domicile des sieurs « curé et chapelain (1), pour les recevoir et les « accompagner à l'église, où étant rendus, ainsi « que le peuple, la messe a été célébrée solen- « nellement, ensuite de laquelle a esté chanté le « psaume *Exurgat Deus*, les prières pour la paix, « le *Domine salvam fac gentem... legem, sal- « vum regem*, et oraisons propres.

« Les cloches mises en volée et à l'heure de « midi, MM. les officiers municipaux, ensuite les « gardes nationales et les citoyens ont prêté le « serment fédératif, individuellement l'un après

(1) Le curé était Antoine Bouillière et le chapelain était l'abbé Toison. Ce dernier habitait les maisons de MM. Clerget-Duchemin et Boullemier-Monin, il était chapelain de la chapelle Saint-Eloi fondée en 1636, par les époux Breton-Motot de Gilly.

« l'autre, sur le livre de l'Evangile placé à cet
« effet sur la Sainte-Table, et suivant la formule
« qui leur a été prêtée par le sieur curé, pro-
« noncée à haute voix en ces termes :

« Nous, gardes nationales de Gilly, Vougeot et
« Saint-Bernard, pénétrées de la grandeur des
« motifs qui nous rassemblent, certains de notre
« persévérance dans l'union que nous avons con-
« tractée, et animées du même esprit que nos
« frères les *députés de la fédération de Paris* et
« de cette fermeté inébranlable qu'inspire aux
« hommes l'ardeur généreuse d'être libres.

« Nous jurons sur l'autel de la patrie, en pré-
« sence du Dieu des armées, de maintenir de tout
« notre pouvoir la constitution du Roïaume, d'être
« fidèles à la nation, à la loy et au roy, d'exécu-
« ter et faire exécuter, sur la réquisition des corps
« administratifs et municipaux, ladite constitu-
« tion et les décrets de l'assemblée nationale ac-
« ceptés ou sanctionnés par le roi, d'assurer la
« perception des impôts légalement établis et la
« libre circulation des subsistances dans l'inté-
« rieur du royaume.

« Nous jurons de respecter et de faire respec-
« ter *la liberté publique* et la *liberté individuelle*
« des citoyens, de garantir les propriétés légitimes
« et reconnues pour telles, par les décrets de l'as-
« semblée nationale ; de poursuivre avec *le fer*

« les téméraires qui oseroient tenter une *contre-*
« *révolution*. Et nous reposant avec sécurité sur
« la protection de l'auteur de toutes choses, nous
« nous engageons mutuellement par l'honneur,
« le sang et nos fortunes, de nous rassembler
« au premier signal d'un *péril commun*, pour
« combattre, vivre libres et mourir. »

« Et alors, chaque citoïen a levé la main en
« prononçant à haute voix : *je le jure!* »

« De tout ce que dessus nous officiers munici-
« paux avons fait dresser le présent procès-ver-
« bal, à l'effet de rappeler à la postérité le jour
« mémorable du 14 juillet de l'année dernière
« 1789, où la Bastille a été détruite et où les Fran-
« çais ont acquis la liberté (1). »

Le 1er juillet 1792, la municipalité composée de Claude *Pacquetet*, maire, de Nicolas *Boullemier* et François *Magnien*, officiers municipaux, de Antoine *Baroche*, Jean *Magnien*, Nicolas *Denise*, Claude *Oudot*, Jacques *Léger*, et Claude *Morizot*, notables, et de Bénigne *Morot*, procureur de la commune, était appelée à délibérer sur une proposition du directoire du district de Dijon, au sujet de la réduction des cloches. L'assemblée prit la décision suivante : « Le conseil général a délibéré
« que la sonnerie de notre commune n'est pas
« plus considérable qu'il ne faut pour appeler

(1) Arch. de *Gilly*, D. 1, no 2, fol. 81 et 82.

« les fidèles à l'office divin, attendu même qu'il
« ya plusieurs amosts (pour hameaux) qui en dé-
« pendent et qui sont éloignés d'une demi-
« lieue (1). »

Malgré cette délibération, la sonnerie fut diminuée, car la quatrième cloche fut descendue quelques mois plus tard et transportée à Dijon.

Les événements politiques se précipitent; les premiers actes d'hostilité contre l'ancien régime commencent à Gilly le 22 janvier 1793. Le drapeau de la commune fut brûlé sur la *place d'Armes* (2), en présence de la *municipalité*.

Le 27 octobre 1793, la municipalité chargea les citoyens Claude Pacquetet, maire, et Pierre Matrot « de se transporter chez les citoyens de la commune, pour y faire des visites, se saisir des portraits des rois, les transporter à la maison commune pour y être brûlés (3). »

Le 13 frimaire an II (3 décembre 1793), les citoyens Bénigne Morot, Philibert Sirugues et Antoine Baroche étaient chargés d'enlever les croix, ornements, tableaux, bustes et autres monuments de piété qui se trouvaient hors du temple. Le document ajoute : « Et ils auront pour leur peine
« tous les bois des croix, avec le droit de requérir le

(1) Arch. municip. de *Gilly*, D. 1, n° 2, f° 12.

(2) A cette époque, la place principale de chaque village était nommée la *place d'Armes*.

(3) Archiv. municip. de *Gilly*, D. 1, n° 2, f° 5.

« cheval de Joseph Bailly pour les leur amener (1).

Un arrêté des représentants du peuple à l'armée du Rhin, daté de Strasbourg, le 17e jour de brumaire an II (7 novembre 1793), prescrivait d'enlever des temples de la région les ornements, vases, effets d'or et d'argent et pierres précieuses, le tout en présence d'un commissaire nommé par le directoire du district et deux commissaires nommés par la municipalité. Le délégué du directoire était le citoyen Duret fils. D'après son procès-verbal, il enleva de l'église de Gilly un *encensoir*, une *navette* garnie de sa *cuiller* et une *croix*, le tout en argent (2).

Le 14 avril 1793, la municipalité avait constitué un comité de surveillance des émigrés, composé de Antoine *Pouget*, Pierre *Matrot*, Nicolas *Vacherot* et François *Magnien*. La délibération qui les nommait se termine par l'ordre suivant : « Les commissaires se transporteront sur-le-« champ dans les maisons qu'ils croiront sus-« pectées de recéler des individus mis par la « loi dans la classe des émigrés ou des prêtres « déportés et veilleront à l'exécution du décret « du 25 février 1793, pendant tout le temps que « la *Patrie sera en danger* (3). »

Gilly eut son *temple décadaire* et sa *statue* de

(1) Archives munic. de *Gilly*, D. 1, n° 2 et Q. 2, n° 13.
(2) Ibid. P. 5, n° 8.
(3) Ibid., D. 1, n° 2, fol. 19.

la *déesse Raison*. L'inauguration en fut faite le 10 germinal an II (30 mars 1794). Cela ressort clairement de la lettre suivante adressée aux citoyens officiers municipaux de la commune de Gilly, par le Conseil général et comité de surveillance de Flagey :

« Vivre libre ou mourir pour la cause de la « liberté et de l'égalité. »

« Citoïens : Le Conseil général et comité de « surveillance de la commune de Flagey, sensi- « bles aux marques de fraternité et à l'invitation « que vous leur faites d'assister demain dix ger- « minal, à dix heures, à l'inauguration du Tem- « ple que vous érigez à la Raison, ont délibéré « qu'ils se rendroient demain à l'heure indi- « quée. »

« Pénétrés de leurs obligations et ayant les « mêmes devoirs à remplir que vous, ils vous « invitent à la même cérémonie qu'ils remettent « au second décadi 20e germinal, attendu l'em- « pressement qu'ils ont de se réunir aujourd'huy « à leurs frères de la commune de Gilly ; ils se- « ront dans tous les temps flattés de montrer « leur amour pour la liberté et l'égalité et le dé- « sir sincère qu'ils ont de s'instruire des lois ré- « publicaines.

« Nous sommes bien fraternellement, etc. » (1).

(1) Arch. municip. de *Gilly*, D. 1, nº 2, fol. 19.

Le 29 floréal an II (18 mai 1794), le Conseil chargea le citoyen Bénigne Morot d'acheter un *Bonnet de la Liberté* pour le placer au Temple de la Raison (1).

La jeunesse de Gilly ne resta pas sourde à la voix de la patrie appelant ses enfants à la frontière. Voici les noms des volontaires que nous avons pu retrouver : les deux frères Etienne et Nicolas Denize ; Nicolas Denize, cousin des deux premiers ; Claude Boullemier ; François Nèfle ; Symphorien Larget ; Louis Boullemier ; Guillaume Laurent (2) ; Jean Mercier ; François Roussotte ; Jean Brenot ; Joseph Boudier ; Nicolas Bizot ; Pierre Renaudot (3) ; Claude Bardieu ; Pierre Peuriot ; Antoine Collardot (4) ; Simonnot ; François Bardiot ; Jean Bailliot ; Pierre Bizot ; François Corvée ; Henri Brivot ; Etienne Le Roux (5).

La commune de Gilly n'oublia pas ses volontaires, car le 2 février 1793, Bénigne Morot, Nicolas Vacherot et Antoine Baroche firent une

(1) Arch. m. de *Gilly*, D. 1, n° 2, fol. 27.

(2) Guillaume Laurent fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, il fut porte-drapeau au 18° régiment d'infanterie légère, et décoré le 13 thermidor an XIII (1805).

(3) P. Renaudot parvint au grade de lieutenant au 2e escadron du 13° régiment de chasseurs à cheval.

(4) Ant. Collardot devint sous-lieutenant au 56e régiment d'infanterie. Il fut décoré.

(5) Arch. municip. de *Gilly*, R. 3, n° 1. — E. Bergeret, *Les Volontaires du canton de Nuits de 1791 à 1793*, p. 23, 29, 33, 34, 40.

quête dont le produit devait être employé à habiller les *volontaires de Gilly, au bataillon de la Côte-d'Or*. Cette quête produisit *40 livres 13 sous*, qui furent employés à la confection d'un certain nombre de *paires de souliers* (1).

Lors de la première invasion de 1814, la commune eut à loger, du 20 février au 13 juillet, 107 officiers, 4348 soldats et 585 chevaux ; le montant total des réquisitions s'éleva à la somme de 6190 fr. 30.

En 1815, Gilly dut fournir 1435 bottes de foin, 690 doubles-décalitres d'avoine, 2109 livres de viande et 2569 bouteilles de vin (2).

D'après les états vérifiés le 15 mai 1871, l'invasion allemande de 1870-1871 coûta à la commune la somme de 51.287 fr. 14, provenant de réquisitions diverses, pillages, incendie, frais de voitures et de logement (3).

Par leur testament du 3 mars 1626, les époux Breton-Motot, fondant la chapelle Saint-Eloi, en l'église de Gilly, avaient imposé au chapelain l'obligation « d'instruire et montrer à lire et à écrire « à tous les jeunes enfans de Gilly, Vougeot, « Flaigey et Saint-Bernard qui lui seroient en« voyés et ce gratuitement et à perpétuité ». Les testateurs exigeaient aussi que l'école fût instal-

(1) Arch. municip. de *Gilly*, D. 1, n° 2, fol. 11 et 15.
(2) Ibid. P. 7, n° 1.
(3) Ibid., D. 1, n° 4. Délib. de l'année 1871.

lée dans la maison qu'ils donnaient. Cette maison, située à l'entrée du village, à gauche en arrivant de la gare, est aujourd'hui la propriété de MM. Clerget-Duchemin et Boullemier-Monin (1).

Pendant quelque temps seulement, les chapelains de la chapelle Saint-Éloi remplirent les fonctions rectorales qui leur étaient imposées. Bientôt, ils confièrent le soin d'instruire les enfants à des maîtres d'école salariés. Le premier de ces maîtres fut Philibert *Cassis* qui apparaît d'une façon certaine en l'année 1635 (2). Cette inexécution des clauses du testament des époux Breton-Motot fut préjudiciable à la communauté, car, en 1791, le domaine de la chapelle Saint-Éloi fut vendu comme propriété nationale (3).

L'école de Gilly fut successivement dirigée par Philibert Cassis, 1635 ; Nicolas Perdrizot, 1638 ; Louis Mathiot, 1643 ; Aymé François, 1669 ; Nicolas Bourcier, 1683 ; Joseph Bouchot, 1689 ; Nicolas Bourcier, 1695 ; Gilbert Breton, 1707 ; Jean Guillerme, 1717 ; Guillaume Brun, 1732 ; François Oudot, 1738 ; Antoine Boudier, 1760 ; Nicolas Henry, 1784 ; Antoine Collardot, 1792 ; Jean Collardot, frère du précédent, 1802 ; Pierre Deladoit, 1803 ; Jean Tisserandot, 1807 ; Jacques

(1) Arch. m. de *Gilly*, N. 2, n° 3.
(2) Ibid., E. 1, n° 1, 1er acte de l'état civil.
(3) Arch. départ. de la *Côte-d'Or* : *Biens nationaux*.

Febvre, 1810 ; François Camuset, 1828 ; Jean-Baptiste Voirin, 1851 ; Othon Porcherot, 1855 ; Lazare Dupont, suppléant, 1863 ; François Belin, 1863 ; Étienne Rouard, 1866 ; Armand Lefaure, 1873 ; Pierre Friaudet, 1875 ; Jean-Baptiste Chapey, 1877 ; Adolphe Meugniot, 1879 ; Jules-Emile Chalmandrier, 1886.

Jusqu'en l'année 1851, l'école de Gilly fut une école mixte. A cette époque Mme veuve Morel-Retz fit don à la commune d'une somme de 5500 fr. pour l'installation d'une école spéciale de filles, dirigée par deux religieuses dont l'une devait soigner les malades pauvres. Depuis cette époque l'école des jeunes filles a été dirigée par Mmes Vernaux, sœur Saint-Bernard, 1851 ; Guignard, sœur Marie de la Croix, 1855 ; Desvignes, sœur Emilienne, 1855 ; Lallement, sœur Saint-Alphonse, 1859 ; Marchand, sœur Ludivine, 1862 ; Seurre, sœur Salaberge, 1862 ; Roussotte, sœur Romuald, 1864 ; Guillemin, sœur Léopold, 1882 (1).

Jusqu'en 1824, la commune de Gilly n'eut pas de maison commune. Les assemblées municipales se tenaient chez le maire ou à la cure. Le 29 avril de cette année 1824, le conseil municipal, composé de MM. Matrot, Baroche, Bailly, Jean-Baptiste Galland, Galland jeune, Godemet, Fou-

(1) Liste communiquée par Mme sœur Léopold Guillemin à qui nous adressons ici nos remerciements bien sincères.

cherot et Presson, acquit du sieur Etienne Madon, maréchal, une maison située au centre du village, afin d'y installer les services de la mairie et de l'école(1). Plusieurs fois remaniée, la maison Madon est encore la mairie actuelle.

Depuis 1790, la commune de Gilly a eu pour maires, MM. Pierre Renaudot, 1790; Claude Pacquetet, 1791; Antoine Pouget père, 1794; Antoine Pouget fils, 1797; Henri Renaudot, 1800; Pelletier de Chambure, Henri Renaudot, Jacques Matrot et Claude Baroche, 1815; Antoine Pouget, 1817; Claude Presson, 1826; Bernard Belot-Legrand, 1830; Marchand-Rodier, 1834; Jacques Febvre, 1835; B. Belot-Legrand, 1836; Julien Ouvrard, 1837; François Collardot, 1848; J. Ouvrard, 1849; Jacques Oudot, 1861; Edme Villotet, 1878; J. Oudot, 1881; Auguste Oudot, 1885 (2).

L'église de Gilly eut pour desservants ou curés : en 1113, Walo; 1120, Henry; 1131, Galon; 1185, Gautridus, 1199, Gaultier; 1202, Jehan Crugé; 1272, Etienne; 1240, Jean; 1278, Jean; 1299, Guillaume; 1309, Pierre de Sacelle ou de la Chapelle; 1443, Nicolas Richardot; 1480, Guillaume Thiébault; 1499, Guillaume Colas; 1518, Guillaume Renard; 1527, Pierre Laurent; 1537, Jean

(1) Arch. municip. de *Gilly*, D. 1, n° 3.
(2) Ibid., K. 2, nos 1 à 39.

t; 1626, Pean Perrin; 1635, Robert Paucey; Dom Chancelier, religieux de Citeaux; Jean-Baptiste Tisserand; 1686, Victor Le-e; 1692, Claude de Requeleyne; 1693, Zacha-ıevenoy; 1738, Antoine Bouillière; 1792, l'Allègre, prêtre constitutionnel; 1814, Du-l; , nne; 1 3, Mignot; 1836, Lar-er; 5, Tixier, intérimaire; 1848, Thomas; 8, Br ot; 1881, Collenet et 1890, Lhuillier.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le conseil municipal de Gilly est composé de MM. Auguste Oudot, maire; Auguste Serrigny, adjoint; Auguste Tainturier, Auguste Picardot, Vivant Noirot, Henri Galland, Louis Matrot, Léon Groffier, Tardy-Mignardot, Galland-Oudot, Maire-Groffier et Joseph Laurier.

Gilly-les-Vougeot, le 10 décembre 1894.

J.-E. CHALMANDRIER,

Membre correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

J. COQUILLION

CARTES AGRONOMIQUES

DE LA

COTE-D'OR

Une carte agronomique doit avoir pour but de donner à l'agriculteur tous les renseignements que la science peut lui fournir sur les terres qu'il cultive, afin de le fixer sur les engrais à employer pour arriver au maximum de rendement.

Parmi ces renseignements doivent figurer l'analyse physique, l'analyse chimique, l'origine géologique, et nous ajouterons le pouvoir absorbant. La désignation d'une terre arable peut se caractériser par la couche géologique sur laquelle elle repose. La plupart du temps, elle provient directement du sous-sol, ameubli, décomposé par les influences atmosphériques et par la culture. Elle varie avec lui, elle en est le reflet, ou si l'on veut c'est un voile transparent qui laisse voir les propriétés des couches géologiques. Il est vrai qu'il y a lieu d'excepter les terres de transport, mais elles sont les moins nombreuses, et on peut toujours les caractériser, soit en remontant à leur origine, soit par le détail de la carte, soit au besoin par des analyses spéciales.

L'examen des couches géologiques permettra donc de choisir et de limiter les points d'essai, puisque la terre arable qui correspond à une même couche offre la même composition. De plus

toutes les terres appartenant aux mêmes assises devront donner sensiblement les mêmes résultats pour leurs analyses.

Pour réaliser une carte agronomique communale, le plus simple est de prendre l'échelle de $\frac{1}{10.000}$ qui est celle du plan cadastral d'ensemble de chaque commune ; comme il est déposé à la mairie, il suffira d'en prendre un double. Cela fait, on se préoccupe de déterminer les couches des différents terrains qui affleurent à la surface du sol ; on peut consulter à cet effet la carte géologique détaillée de la France qui est divisée en feuilles pour chaque région, et qui donnera les premières indications, mais elle ne suffit pas pour indiquer les variations des terrains dans un espace souvent assez restreint ; en effet, si le terrain est en pente, il peut y avoir d'autres couches qui affleurent et viennent modifier la partie superficielle du sol.

En voici un exemple : dans la carte agronomique du hameau de Collonges-les-Semur, je remarquai d'abord que la couche superficielle arable était formée de trois parties ; une première couche d'un gris blanc désignée par les habitants sous le nom *d'eaubue*, elle recouvre les parties élevées, le sous-sol est de couleur jaune ou brune à cause du fer qu'il renferme ; ces deux assises doivent avoir la même origine quaternaire et proviennent des roches du Morvan ; au-dessous

vient une couche argileuse contenant aussi du fer et des nodules de phosphates de chaux exploités sur certains points ; puis, une petite couche noire contenant du fer et du manganèse et qui repose directement sur la gryphée arquée, roche caractéristique du terrain Sinémurien. A mesure que le terrain descend en pente, d'autres couches font leur apparition, ainsi la lumachelle, pierre très dure remplie de petits fossiles, se montre accompagnée d'une couche argileuse épaisse, qui s'étend parfois sur une certaine étendue en donnant un sol imperméable ; au-dessous, le grès apparaît sous forme de petits grains fins ou de masses plus compactes, il repose sur des argiles appelées marnes irisées qui elles-mêmes sont assises sur le granit, lequel fournit à la terre arable un sable quartzeux. Ces différentes couches donnent au sol des aspects très variés, et qui ne peuvent s'expliquer que par une étude détaillée des affleurements. On comprend dès lors qu'il est impossible que la carte géologique détaillée de la France puisse donner toutes ces particularités, aussi se contente-t-elle d'indiquer partout la teinte uniforme du lias inférieur dans cette portion de la commune.

Les limites géologiques des terrains étant ainsi déterminées dans tous leurs détails, on les tracera sur la carte d'assemblage relevée au cadastre et on s'occupera de la prise d'essai des échan-

tillons qui devra se faire de même pour chaque type de terre différente. — Pour cela, on prend des échantillons en différents points, à la surface d'abord, puis à une certaine profondeur, de 25 ou 30 centimètres (1) ; on mêle le tout de façon à en avoir un ou deux kilos et on a ainsi un premier spécimen ; on fait de même pour une autre terre dont l'origine géologique est différente, et on finit par avoir autant d'échantillons qu'il y a de terres considérées. Une fois étiquetés, ils seront envoyés au laboratoire de la station agronomique et l'analyse devra donner, au point de vue physique, l'argile, le sable, le calcaire ; au point de vue chimique, l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, la chaux, l'humus. Il faudrait y ajouter la proportion d'acide phosphorique et de potasse soluble dans l'acide acétique ou citrique, et le pouvoir absorbant de la terre pour les engrais les plus importants, la potasse, le chlorure de potassium, le sulfate d'ammoniaque, les superphosphates, etc.

Ces analyses seront consignées au bas de la carte en même temps que la coupe des différents terrains avec des couleurs correspondant aux teintes géologiques. Devons-nous maintenant, aux points d'essai où l'on a pris les échantillons

(1) On peut isoler le sol du sous-sol et obtenir séparément l'analyse de ces échantillons.

de terre, et qui seront fixés sur la carte, indiquer, comme on l'a proposé, par des bâtonnets la composition physique, et par d'autres bâtonnets, la composition chimique? Nous croyons que l'analyse le dit assez clairement. Dans l'Eure-et-Loir, on a voulu exprimer l'absence ou l'insuffisance de l'un des quatre éléments de fertilité par un système de hachures noires parallèles, il en résulte plusieurs systèmes de hachures qui se superposent aux teintes géologiques, et qui enlèvent de la netteté à la carte. Nous croyons inutile d'entrer dans cette voie, surtout pour les terres de l'Auxois dont la composition n'est pas très différente. A notre avis, il vaut beaucoup mieux faire suivre chaque carte agronomique de l'interprétation à donner aux analyses et aux propriétés du sol, interprétation qui pourra recevoir des modifications, quand des expériences ultérieuses viendront s'y ajouter.

Les deux cartes que nous avons exécutées sont celles de Pouilly-en-Auxois et de Collonges-les-Semur, elles résument toutes les terres de l'Auxois.

CARTE AGRONOMIQUE DE POUILLY-EN-AUXOIS

INTERPRÉTATION

La carte agronomique de Pouilly-en-Auxois est une des plus simples à exécuter. Pouilly, chef-lieu de canton, est le point de partage des eaux, on n'y rencontre aucun terrain de transport; un petit ruisseau s'échappe de la butte Saint-Pierre et vient longer la tranchée du canal, il n'a jamais produit le moindre dépôt d'alluvion ; les terres arables se sont formées sur place aux dépens des couches superficielles. Nous allons les passer en revue et examiner quels sont les engrais qui peuvent y réussir le mieux.

Si nous commençons par les terres les plus élevées situées sur la montagne de Pouilly, nous trouvons le Bathonien qui est représenté par deux couches ; la première, la plus élevée, est formée par un calcaire gris jaunâtre, elle ne contient presque pas de terre meuble ; un petit bois de sapin, le Montoyer, végète sur ce maigre sol, on ne pourrait en aucune façon y trouver une terre arable suffisante, il n'y a pas lieu de s'occuper de l'analyse de la terre.

La seconde couche est désignée sous le nom de Marnes à *ostrœa acuminata*, à cause du petit fossile qui porte ce nom ; cette terre ne présente

pas de bancs solides à sa surface, elle est formée à peu près par égales parties de carbonate de chaux, de sable siliceux et d'argile ; elle forme comme un anneau enveloppant la première assise. Elle peut rentrer dans la catégorie des terres fortes, les fumiers pailleux y conviendront mieux que les fumiers consommés, les nitrates y réussiront également bien.

La proportion d'acide phosphorique étant de 1 gr. 08 par kilog., les phosphates y donneront de bons résultats, mais comme le terrain est calcaire, il faudra employer les superphosphates qui pourront être répandus avant les semences.

La potasse paraît exister dans ce sol en proportion suffisante, mais comme on ne sait pas si elle est assimilable, on en répandra dans un lieu déterminé, et on notera les effets produits. On aura recours, soit au chlorure de potassium, soit au sulfate de potasse. La chaux paraît inutile dans un terrain calcaire.

La terre qui vient ensuite (n° 3), d'aspect rougeâtre, et qui s'étend sur toute la montagne, repose sur le calcaire à entroques qui appartient au *Bajocien* principalement représenté par cette assise dans l'Auxois. Sa couleur est due au fer qu'elle contient, elle s'est formée aux dépens des roches sous-jacentes. Son épaisseur est assez faible, elle ne contient que quelques millièmes de chaux. Cette terre peut être regardée comme

une terre légère ; les fumiers consommés y seront d'un meilleur emploi que les fumiers pailleux, les nitrates y seront employés de préférence au sulfate d'ammoniaque. La quantité d'acide phosphorique étant de 1,24 il semblerait être en proportion suffisante, mais il ne faut pas perdre de vue que cette terre n'a le plus souvent qu'une faible épaisseur, la plante par suite ne peut étendre ses racines profondément, et, pour ces terres, il faut toujours ajouter de l'engrais en excédant, les scories sont indiquées, puisque la terre fine ne contient que très peu de calcaire.

Quant aux engrais de potasse, les 4 millièmes que nous trouvons en indiquent une proportion suffisante, mais nous devons faire la même réserve que dans le cas précédent.

Au-dessous du calcaire à entroques se trouve une petite couche de sable qui ne fournit pas d'élément à la terre arable, elle est parfois recouverte entièrement par la roche, d'autres fois, elle forme de petites carrières de sable calcaire (1).

Les couches qui viennent ensuite (n°s 5, 6 et 7), appartiennent au terrain Toarcien, on les a divisées en trois groupes, bien que la carte géologique de France n'en indique qu'un seul ; deux bancs caractéristiques les séparent, un premier

(1) C'est un sable détritique de formation quaternaire et qui est le produit de la désagrégation des roches, ce n'est donc pas une couche géologique proprement dite.

formé de laves plates (1), un autre constitué par un calcaire rougeâtre qui s'effrite et forme un bourrelet saillant à mi-côte des coteaux, il est caractérisé par la gryphée géante. — La composition chimique de ces terres est peu différente, nous pensons que les mêmes engrais peuvent s'y rapporter. — La partie supérieure contient toutefois un peu plus de carbonate de chaux à cause des roches du calcaire à entroques qui ont roulé des hauteurs. Les fumiers employés seront pailleux autant que possible. — Les scories devront avoir la préférence sur les autres composés phosphorés. — Les engrais potassiques devront être essayés.

La dernière assise qui s'étend à partir de la plaine présente parfois une épaisseur considérable ; le sous-sol sert dans certains points à la confection des briques, elle repose sur le *liasien* ou Lias moyen dont les bancs servent à fabriquer du ciment dit ciment de Pouilly (2). — Elle est pauvre en phosphate et carbonate de chaux, ce sont les mêmes engrais à employer que dans les autres couches.

(1) Elles représentent la couche de ciment de Vassy.

(2) C'est la même couche qui forme le ciment de Venarcy, Marigny, etc.

CARTE AGRONOMIQUE DE COLLONGES-LES-SEMUR

INTERPRÉTATION

Nous avons expliqué quelles étaient les couches qui constituaient la terre arable, dans les parties élevées on trouve l'*eaubue* blanche avec sous-sol jaunâtre provenant du Morvan, puis une couche d'argile où sont empâtés des nodules de phosphates de chaux et enfin une couche noire recouvrant le banc de pierre qui contient la gryphée arquée du lias inférieur — les couches qui apparaissent ensuite sont : l'argile de la lumachelle, les grès de l'étage rhétien et les sables du granit, le tout recouvert par une épaisseur parfois très faible de cette terre désignée sous le nom d'*eaubue*. Nous avons, par suite, été amené à indiquer la nature du sous-sol, en même temps que celle du sol, car ces terres se confondent en certains points. Quand l'argile des lumachelles se trouve seule, sans sable ou aucun alluvion, elle forme un sol stérile ou d'une culture très difficile.

Dans toutes ces terres peu riches en chaux, les scories doivent être employées de préférence, les fumiers pailleux dans les terres argileuses et les fumiers consommés dans les terres noires. — Le chlorure de potassium produit de bons résultats. La chaux employée seule ne semble pas donner des récoltes plus fécondes, mais je l'ai vu répandre sur

une terre ayant porté un bois défriché ; pendant plusieurs années on y a vu de très beaux blés. — Les nitrates employés au printemps améliorent les blés.

En 1893, j'ai répandu sur 27 ares de terre ensemencées en blé de mars environ 60 kilos de scories et 50 kilos de chlorure de potassium ; l'année ayant été très sèche, je récoltai 15 doubles-décalitres de blé, mais l'année suivante, sans y rien ajouter, je semai dans la même terre du blé en octobre, j'obtins 63 doubles de blé et 1225 kilos de paille. — L'engrais s'était conservé intact et n'avait produit son effet que la seconde année. Les terres de la localité n'avaient donné que 40 à 50 doubles par 34 ares. — J'ai voulu simplement, en communiquant cette note à la Société, donner un aperçu du travail que je me propose de publier : *De l'emploi rationnel des engrais basé sur la connaissance des cartes agronomiques communales.*

J. COQUILLION,
Lauréat de l'Institut *(Académie des Sciences).*

RECTIFICATIONS A COURTÉPÉE

DOCUMENT

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

L'ABBAYE DE SAINT-SEINE

PUBLIÉ

PAR G. FOURIER

UNE LETTRE

DE L'ABBÉ DE LUZINES A COURTÉPÉE

Le document, que nous avons l'honneur de présenter à la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire est une lettre de l'abbé de Luzines, 47e abbé de Saint-Seine ; la suscription a disparu, mais elle est sans nul doute adressée à Courtépée pour lui signaler quelques erreurs, relatives à l'abbaye de Saint-Seine, existant dans les tomes II et III de sa *Description du duché de Bourgogne.*

Si l'on examine le titre de cet ouvrage, on remarque que les deux premiers tomes ont été publiés par Courtépée et Béguillet, et le troisième, paru en 1778, par Courtépée seul, ainsi qu'il en prévient le public dans l'avertissement placé en tête. Il est donc facile d'en conclure que la lettre en question, datée du 22 mars 1779, et par conséquent ayant été écrite par l'abbé de Luzines après la publication de ce 3e volume, ne peut avoir d'autre destinataire que Courtépée, puis-

qu'alors il restait seul à la tête de son importante publication.

Voici cette lettre :

Paris, le 22 mars 1779.

Permettez-moi, Monsieur, de m'adresser à vous pour quelques éclaircissemens dont j'ai besoin, relativement à l'abbaye de Saint-Seine.

1° Tom. II de votre description de Bourgogne, pag. 364 et 365, vous dites que Gautier de Bourgogne, évêque de Langres, céda en 1168 à l'abbé de Saint-Seine la dîme de Curtil. Cet acte de Gautier de Bourgogne m'est entièrement inconnu. Voudriez-vous avoir la bonté de me dire comment il est venu à votre connoissance, et, s'il est possible, m'en procurer une copie ? Au surplus nous avons des chartres qui prouvent que dès 1129 l'abbaye de Saint-Seine jouissoit de l'église de Curtil.

2° Même tome, pag. 574, vous dites que Paillot rapporte, p. 368, une sentence des auditeurs des causes d'appeaux en faveur des habitans de Francheville contre l'abbé de Saint-Seine en 1385, je n'ai point le livre de Paillot, et je vous serois infiniment obligé, si vous vouliez avoir la complaisance de m'envoyer copie tout au long de la sentence qu'il rapporte, et de tout l'endroit de son livre qui y est relatif, avec l'indication du titre du livre, de l'édition et des pages où il parle de la sentence qui fait l'objet de cet article.

3° Tome III, pag. 107, vous dites que Philippe le Bon fit don, en 1454, à la chapelle de N.-D. du Chemin de 122 écus pour de l'huile, et d'une lampe d'or pesant un marc, pour ardoir nuit et jour devant la Vierge ; et qu'Antoine de Vienne, abbé de Saint-Seine reconnoit l'avoir reçu de MM. de la Chambre des Comptes, par acte de 1519. Je ne connois ni cette donation du duc Philippe, ni cette recon-

noissance de l'abbé Antoine de Vienne. Vous me feriez le plus grand plaisir, si vous pouviez me procurer copie de l'une et de l'autre.

4° Même tome et même page, vous dites que Hugues V, par son testament, légua à cette chapelle, en 1314, cent sondées de terre dijonoises sur ses rentes d'Argilli. Cette donation m'est aussi inconnue que la précédente, et je vous serois très obligé, si vous pouviez m'en procurer une copie.

5° Je désirerois savoir *comment s'appellent aujourd'hui*, et *où sont situés*, les endroits que je trouve désignés dans différentes chartres sous les noms ci-après :

Belent (vraisemblablement auprès de Saint-Seine. Seroit-ce *Beligny-le-Sec?*)
Belum (Seroit-ce *Belan* au N.-E. de Châtillon-sur-Seine ?)
Berain (vraisemblablement auprès de Saint-Martin du Mont).
Bissiniacum (vraisemblablement auprès de Salmaise).
Blanciacum, in pago senonico.
Blaziniacum (seroit-ce *Blessey,* au S.-O. de Chanceau ?)
Busum (seroit-ce *Boux*, au N.-O. de Salmaise.)
Cuffin (vraisemblablement près de la Margelle et de Fraisnoi).
Hacleium (vraisemblablement dans le diocèse d'Autun).
Jornay (seroit-ce *jgornay* au S.-O. d'Arnay-le-Duc ?)
Jonicellum, ou *Jovicellum* (vraisemblablement auprès de Salmaise, seroit-ce *Jailly ?*)
Juniacum (seroit-ce *Junie* au N.-O. de Pellerey ?)
Loclos (auprès de l'endroit appelé ci-dessus *jornay*).
Lusen (auprès de la Roche-du-Vanneau ; seroit-ce *Lugny ?*)
Molata (seroit-ce *la Motte,* paroisse de Turcey ?)

Munellum (vraisemblablement auprès de Saint-Seine, seroit-ce *La Margelle ?*)

Nova-villa (vraisemblablement auprès de Sestre et auprès de Saint-Seine).

Ponciniacum, ou *Porciniacum* (vraisemblablement auprès de Salmaise).

Pusois (seroit-ce *Poiseul* au N.-O. de Léry?)

Sanctus Ægydius de Magnâ valle, ou Magno vallo (vraisemblablement en Champagne).

Cellula Sancti ægidii, in Brenensi territorio (vraisemblablement en Champagne et peut-être le même que le précédent).

Solitia, ou *Solotia* (vraisemblablement près de Salmaise).

Venteria (paroisse de Saint-Seine).

Villa-Carboni (vraisemblablement dans le Beaunois, seroit-ce *Corboin* ou *Corpeau ?*)

Villa-gingonia, ou *villa-gigonia* (vraisemblablement dans le Chalonois, seroit-ce *Saint-Gengoux ?*)

La plupart de ces endroits sont nommés dans la bulle de 1178, par laquelle Alexandre III confirme à l'abbaye de Saint-Seine les possessions dont elle jouissoit alors. Cette bulle, à ce qu'il paroît, Monsieur, vous est très connue. Si dans les recherches que vous avez déjà faites, et dans celles que vous ferez par la suite, surtout quand vous en viendrez aux bailliages de la Montagne et de Semur-en-Auxois, vous pouvez découvrir *la situation* et les *noms actuels* de ces différens endroits, vous me ferez grand plaisir de me les faire connoître. L'ordre dans lequel ces endroits sont nommés dans la Bulle d'Alexandre III, et dans une Bulle semblable d'Innocent IV, en 1245, vous aidera peut-être à en déterminer la situation.

6° En général, si dans vos recherches vous avez découvert, ou découvrez par la suite quelque chose qui concerne

l'abbaye de Saint-Seine, vous m'obligerez beaucoup en m'en donnant communication.

De mon côté je prendrai la liberté de vous faire remarquer quelques petites erreurs qui vous sont échappées, et qui ne sont peut-être que des fautes d'impression.

1° Tome II, pag. 150. La chartre de Pierre de Bèze, maire de Dijon, est incontestablement de l'an 1201, et non pas 1206.

2° Ibid., pag. 275. L'union du prieuré de Saint-Hélier au séminaire de Dijon est de l'an 1686, et non pas 1689.

3° Ibid., pag. 420, et 460. L'abbaye de Saint-Seine possédoit les dixmes de Lantenai et de Pâques avant l'an 1160, et cela est prouvé par la chartre même de 1160 que vous citez.

4° Tome III, pag. 19. L'abbaye possédoit les dixmes de Bouze avant 1178, et même avant l'an 1134. Cela est prouvé par une chartre d'Etienne I, évêque d'Autun.

5° Ibid., pag. 106. Vous dites : *Le pape Alexandre III lui* (à l'abbaye de Saint-Seine) *en* (de l'église de Serrigny) *confirme la jouissance en 1134.* Il y a ici erreur, et vraisemblablement vous avez voulu mettre : *Etienne, évêque d'Autun, lui en confirme la jouissance en 1134, et le pape Alexandre III en 1178;* ce qui est très exact.

6° Ibid., même pag. La concession du revenu de ce prieuré au duc de Bourgogne, et à Alix, sa femme, est de 1233, et non pas 1231.

7° Ibid., pag. 107. L'union de ce prieuré à l'abbaye de Saint-Seine est de l'an 1356, et non pas 1351.

8° Ibid., même page. Le partage de la manse abbatiale de Saint-Seine fut fait en 1697 et non pas 1695.

9° Ibid., même page. Le don du duc Philippe à la chapelle de N.-D. du Chemin est de 1000 livres et non pas 100 livres, indépendamment des 100 livres de rente.

10° Pag. 335, tom. II. L'ancien prieuré de Breteniere dé-

pendoit de Saint-Bénigne et non pas de Saint-Seine. V. Pérard à l'endroit même que vous citez.

Voilà, Monsieur, les petites erreurs que j'ai remarquées dans votre utile ouvrage, elles ne sont vraisemblablement, comme je l'ai déjà dit, que des fautes d'impression.

Je vous prie de pardonner la liberté que je prends, et d'être persuadé des sentimens très sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé de Luzines.

Original : Bibliothèque G. Fourier, à Dijon.

Si l'on rapproche le contenu de cette lettre avec les volumes précités, on constate les erreurs ou fautes d'impression signalées; d'autre part les errata placés aux tomes suivants n'en faisant pas mention, on pourrait supposer que la dite lettre n'est pas parvenue à destination ; mais comme elle porte les traces des plis et du cachet, il paraît plus probable que Courtépée n'a pu en faire usage peut-être faute de temps pour répondre à toutes les demandes qu'elle contient.

Quoi qu'il en soit, la 2e édition de l'ouvrage de Courtépée étant conforme à la première, c'est-à-dire reproduisant ces mêmes erreurs ou fautes d'impression, la publication de cette lettre peut être de quelque utilité à ceux qui s'occupent de monographies communales.

Il reste une lacune à combler : c'est la réponse

au questionnaire du paragraphe 5, par lequel l'abbé de Luzines désire savoir comment s'appellent et où sont situés les endroits qu'il cite et qu'il trouve désignés dans d'anciennes chartes. Si quelques-uns de ces lieux sont aujourd'hui parfaitement connus (1), il peut y avoir encore incertitude pour les autres à cause de la différence d'orthographe entre le nom latin qu'il donne et celui de la localité à laquelle il l'attribue, tel qu'on le lit dans divers auteurs.

Il y a donc lieu de serrer de très près la question d'identification des lieux cités.

Cette lettre montre un homme érudit, mais très soucieux aussi de reconstituer tous les titres de la terre de Saint-Seine. Il ne s'agit pas ici d'un amour désintéressé de l'histoire ; en 1779 nous sommes en pleine recrudescence du pouvoir seigneurial et partout on reconstitue les chartriers et les terriers, souvent avec aggravation ; les nombreux procès en instance devant les Parlements au moment de la Révolution en font foi.

Claude-François de Luzines, nommé abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Seine en 1770, avait été précepteur du duc de Bourbon. Il fut deux fois élu du clergé à la chambre de Messieurs les Elus généraux des Etats de Bour-

(1) Ainsi Belent est bien Bligny-le-Sec ; Blaciniacum, Blessey; Jovicellum, Jailly ; Molata, la Motte, ferme démolie de Turcey ; Nova-Villa, Neuvelle, hameau disparu de Francheville, etc.

la première fois pour la triennalité de
·774, et la seconde pour celle de 1781-1783.
Révolution, il émigra et mourut en Au-
, à une date qui nous est inconnue.

M. Rossignol, dans son ouvrage : *Des Libertés
a Bourgogne d'après les jetons de ses Etats*,
un, 1851, lui donne le titre de marquis (voir
e 296) ; nous pensons qu'il y a ici erreur. Il
vrai que l'abbé de Luzines surmontait son
personnel d'une couronne de comte avec la
tre et la crosse, mais cela ne lui donnait nulle-
nt le titre de comte. Il ne paraît même pas
il existât un titre dans la famille de Luzines,
qui a fourni un fermier général à la fin de l'an-
cien régime.

UNE MISSION

AUPRÈS DE

L'EMPEREUR NAPOLÉON

EN 1811

PENDANT LA CAMPAGNE DE PORTUGAL



La campagne de 1809 venait de finir. Après les sanglantes et indécises journées d'Essling, le coup de foudre de Wagram avait rétabli la fortune de Napoléon. La paix de Vienne terminait glorieusement la campagne, et la fille des Habsbourg, oublieuse du sort de Marie-Antoinette, venait s'asseoir sur le trône de France. La puissance de l'Empereur, à cet instant précis, semblait atteindre son apogée... L'occasion était propice pour reporter vers le Midi nos forces militaires, et en finir avec cette guerre d'Espagne qui, depuis trois ans déjà, dévorait nos trésors et nos soldats.

La journée de Talavera, bien que demeurée indécise, avait amené autour de Madrid la réunion des troupes françaises. Fidèle à son système de temporisation et de prudence, Wellington avait regagné la frontière du Portugal ; il s'occupait d'organiser la défense de ce pays, laissant agir pour lui le temps et les dissensions de nos généraux. C'est de ce côté qu'il fallait frapper le grand coup ; une fois les Anglais chassés de la Péninsule, la résistance des Espagnols, privés de tout appui extérieur, ne pourrait demeurer indéfiniment invincible. Au glorieux combattant d'Essling était réservée, dans la pensée de Napoléon, la tâche de mener cette entreprise à bonne fin. Masséna accepte, non sans hésitation ; fatigué, vieilli avant l'âge, — il n'avait que 52 ans, — il souhaitait se reposer. Maint lieutenant de l'Empereur était, comme lui, saturé de gloire ; ces vaillants hommes supportaient avec peine la dure parole du maître : « Je vous ferai mourir dans les camps !... »

Dans les derniers jours de mai 1810, Masséna arrive à Salamanque, et prend possession de son commandement. Sous

ses ordres allaient servir d'illustres lieutenants : Junot, le favori de l'empeur, bouillant, emporté, plein d'esprit naturel, mais d'une exaltation dangereuse qui devait plus tard le conduire à la folie ; Reynier, ancien officier de l'armée du Rhin, froid, exact, instruit, lent dans ses conceptions, ayant plutôt les qualités d'un chef d'état-major que celles d'un général en chef ; Ney, le plus illustre des trois, superbe à cheval, à la tête de ses troupes, manœuvrier consommé, mais victime d'une imagination parfois déréglée ; par la nature de son caractère, il semblait qu'il ne dût jamais commander en chef, et qu'une haute direction lui fût nécessaire, pour qu'il pût déployer toutes ses belles qualités. Et cependant lui, plus que tout autre, jalousait Masséna, et déplorait que le commandement suprême fût dévolu à un autre qu'à lui-même.

A la tête de la cavalerie, le bouillant Montbrun, superbe homme de guerre, au visage martial, à la taille élevée, au costume quelque peu théâtral, qui rappelait celui du roi de Naples. Puis un chef d'état-major aimable et doux, d'une probité rigoureuse, d'une absolue délicatesse, le général Fririon, et, pour diriger l'artillerie, un homme rare, le général Eblé, constant dans ses affections, de connaissances étendues, d'un dévouement inaltérable ; on pouvait voir en lui, comme jadis en Vauban, *un Romain que notre siècle eût dérobé aux plus heureux temps de la République.*

Tels étaient les lieutenants que la volonté du maître avait groupés autour du héros d'Essling. La composition des corps d'armée était diverse, et pouvait faire prévoir plus d'un mécompte : le 6e corps, habitué à Ney, était excellent, formé de vieux soldats ; le 2e, servant sous Reynier, comprenait également de vieilles troupes, mais il avait enduré avec Soult les épreuves de la seconde campagne de Portugal, et il en avait rapporté de fâcheux souvenirs ; le 8e corps, celui de Junot, était composé en majeure partie d'étrangers et de

conscrits, les uns mal disposés, les autres peu propres à supporter les fatigues d'une longue campagne. La cavalerie présentait un certain nombre de formations provisoires; les dragons venaient de recevoir d'Allemagne leurs troisièmes et quatrièmes escadrons; il avait fallu procéder,en présence de l'ennemi, à un travail de réorganisation toujours périlleux. L'effectif total dépassait à peine 60.000 hommes, que les combats, les sièges et la fatigue des marches allaient promptement réduire.

En face de cette armée, Wellington commandait à 80.000 hommes, dont 30,000 Anglais, excellents soldats, et 50.000 Portugais, ces derniers de valeur moindre, mais très capables de tenir dans une position défensive.

La campagne s'ouvre au commencement de juin 1810. Junot, en 1807, avait envahi le Portugal en suivant le cours du Tage, et n'avait atteint Lisbonne, au prix d'atroces fatigues, qu'à la tête de quelques centaines de soldats déguenillés. Soult, en 1809, n'avait pu dépasser Oporto, et s'était estimé heureux de rentrer en Espagne en sacrifiant son artillerie. Cette fois, après avoir enlevé les deux places de Ciudad-Rodrigo et d'Almeïda, on voulait aborder le Portugal par la Beïra, descendre dans la plaine de Coïmbre, refouler l'armée anglaise jusque sous les murs de Lisbonne et la jeter à la mer.

Ciudad-Rodrigo capitule le 9 juillet, après une valeureuse résistance. Le 27 août tombe Almeïda. La frontière est franchie. Le 27 septembre, on livre aux Anglais le sanglant et inutile combat de Busaco, qui sert à masquer la retraite de l'armée ennemie. Les Anglais se retirent en bon ordre, ravageant systématiquement le pays, faisant le vide autour de nous; notre armée se trouve en présence d'un plan préconçu qui se dévoile clairement le 10 octobre,lorsque, arrivée sur la ligne Alhandra-Sobral, notre avant-garde voit les dernières troupes anglaises disparaitre derrière des retranche-

ments d'aspect imposant : on était en face des lignes de Torrès-Védras.

Ce fut pour notre armée une surprise aussi pénible qu'imprévue. Le secret de Wellington avait été bien gardé : quelques indices à peine s'en étaient révélés dans notre marche depuis Coïmbre ; le général Loison, qui avait occupé la région en 1807, et en connaissait toutes les difficultés stratégiques, en parla le premier à Masséna ; mais on avait peine à croire qu'une ligne de défense continue, de dix lieues environ de développement, ne présentât pas quelque point faible, et la bonne humeur, la confiance reprenaient vite le dessus. — De fait, la ligne fortifiée par Wellington constituait un obstacle presque invincible : tout d'abord un formidable rempart de rochers, appuyé d'un côté à la mer, de l'autre à un fleuve immense, le Tage, et barrant absolument le promontoire ; sur ce rempart s'appuyait la première série d'objets défensifs ; en arrière, deux autres lignes successives également fortifiées, où tous les accidents de terrain se trouvaient utilisés ; 70.000 hommes de troupes occupant ces positions ; comme réduit, une grande capitale avec ses arsenaux, ses ateliers, ses magasins ; une population entière, blessée dans son orgueil national, mettant ses bras et ses trésors au service de l'étranger qui la défendait ; et, au dernier plan, la mer ouverte, une escadre nombreuse, libre de ses mouvements, apparaissant comme dernière ressource, si les Français parvenaient à surmonter tant d'obstacles.

Réduit à 45,000 hommes, Masséna ne pouvait triompher avec ses seules forces ; il lui faut attendre des renforts, et vivre dans l'espérance d'une diversion que Soult, maître de l'Andalousie, doit tenter sur l'autre rive du Tage. Par un prodige de persévérance dû à l'indomptable énergie de son chef, l'armée va se maintenir pendant cinq mois sur ces plateaux dénudés et arides, manquant de tout, sans communication avec la France, puisant sa subsistance dans la maraude,

maugréant contre ses généraux, mais se retrouvant tout entière, le jour où ceux-ci font appel à son dévouement. — Au mois de décembre, un premier émissaire est expédié, le général Foy, qui doit porter à Paris les demandes de Masséna, et répondre de vive voix aux questions de l'Empereur. En janvier arrivent des nouvelles de France avec quelques renforts : c'est le général Gardanne et son détachement ; c'est Drouet d'Erlon avec une des divisions du 9e corps ; c'est enfin Foy, de retour avec les instructions de l'Empereur. Hélas ! ces instructions ne sont guère applicables : Napoléon, comme un despote asiatique, impose sa volonté sans tenir compte des difficultés de toute nature ; il grossit nos effectifs bien diminués par la guerre, la misère et la maraude ; il rabaisse la force de l'armée ennemie : pour lui, les Anglais seuls peuvent compter, le reste n'est que ramassis...

Un mois encore, Masséna s'obstine devant Torrès-Védras ; mais le dénuement de l'armée est à son comble, la retraite s'impose. Elle s'opère en bon ordre et par échelons, marquée par le beau combat de Ney à Rédinha, par l'échauffourée de Foz d'Aronce, par l'insubordination des principaux lieutenants. Ney refuse d'obéir, et se voit retirer son commandement ; l'armée rentre en Vieille-Castille, sous la protection d'Almeïda et de Ciudad-Rodrigo. Un officier de confiance est dépêché en France, pour exposer au Souverain les événements de la retraite : c'est l'adjudant-commandant Pelet, premier aide-de-camp du Prince, admis depuis longues années dans le secret de sa pensée et dans son amitié.

Né à Toulouse en 1777, Pelet est en 1801 sous-lieutenant au corps des ingénieurs géographes. Il sert pendant plusieurs années en Italie ; dès 1805, Masséna l'attache à sa personne. En 1809, il fait la campagne d'Autriche, opère la reconnaissance de l'île Lobau, et mérite de l'empereur le surnom flatteur de *l'officier aux découvertes*. A la veille de Wagram, il enlève sous le feu de l'ennemi les petites îles du Danube,

et prépare ainsi le passage de nos troupes dans le Marchfeld. Il suit Masséna en Portugal et déploie à l'état-major du Prince toutes les ressources de son esprit sagace et observateur.

Mission délicate et difficile entre toutes, que celle qui lui était confiée : il s'agissait d'apaiser l'Empereur, profondément irrité de l'insuccès de Masséna ; de lui présenter la situation sous son jour véritable, et d'obtenir de lui des renforts pour cette armée si malheureuse et si méritante tout à la fois. Avec son esprit fin et délié, profondément respectueux du Souverain, mais avant tout dévoué à son chef, Pelet était mieux que tout autre préparé à cette tâche. La lettre par laquelle Masséna l'accrédite auprès du Major-général Berthier est datée du bivouac de Celorico, 22 mars 1811 : « Le duc d'Elchingen a mis le comble à ses désobéissances ; il a reçu l'ordre de rentrer en Espagne, et d'y attendre la volonté de Sa Majesté. Mon premier aide-de-camp, qui aura l'honneur de vous remettre la présente, entrera avec vous dans les plus grands détails ; il rendra compte à Votre Altesse des mouvements rétrogrades et de la position de l'armée ;..... il connaît bien le pays que nous avons parcouru en Portugal, et donnera à Votre Altesse tous les renseignements qu'elle pourra désirer. »

Nous laissons la parole au commandant Pelet, qui retrace, dans ses Mémoires inédits, les péripéties de sa mission.

Les trois voyages que j'ai faits au travers du Nord de l'Espagne ne sont ni plus ni moins intéressants que ceux de tant d'autres, qui en ont fait soigneusement part au public. Je ne me permettrai pas d'en grossir ce volume. Je dirai seulement que, voyageant toujours avec de faibles

escortes de cavalerie, et souvent en avant des détachements d'infanterie, afin d'arriver plus vite, j'ai beaucoup entendu parler de *brigands*, souvent même d'attaques faites autour de moi, et j'ai eu le singulier bonheur de ne pas les rencontrer une seule fois. Je ne saurais même donner un autre nom à ces bandes armées qui n'attaquaient jamais que huit ou dix contre un, que la moindre résistance faisait fuir, et qui ne combattaient que pour le pillage, massacrant impitoyablement tout ce qui tombait entre leurs mains. D'autres pourront les appeler des héros : ce sont pour moi des *brigands* que je ne confonds pas avec les guerriers espagnols armés en petit nombre pour la défense de leur patrie.

Mais si ce qui m'est arrivé en mon particulier n'intéresse que moi ou les miens, je ne saurais m'empêcher de consigner ici tout ce qui se rapporte à l'armée dont je faisais partie, et à la campagne dont je m'occupe..... Alméida avait ses fortifications réparées et en assez bon état, une artillerie considérable et des munitions suffisantes, mais elle manquait totalement de vivres; il ne lui en restait que pour dix jours. Le 9ᵉ corps avait tout mangé, tout épuisé, et n'a rien remplacé ; le général Brenier se donnait cependant beaucoup de soins, et était d'une rigueur extrême pour les distributions. L'intérieur de la place est tout à fait abîmé; toutes les maisons

abattues ou ébranlées, la plupart sans toiture; pas le moindre abri pour hommes ou provisions. Il y a encore des habitants et ces malheureux vivent au milieu des ruines! Le général m'apprend les nouvelles dont nous étions si avides : la prise de Badajoz, la formation de l'armée du nord de l'Espagne, etc. Ce fut probablement l'état de cette place, tout à fait dénuée de vivres, qui suspendit la marche du prince sur le Tage (1), et le détermina à s'arrêter quelque temps sur la Coa, pour couvrir son approvisionnement et ne pas l'abandonner à l'ennemi.

Ciudad-Rodrigo se trouvait au contraire dans un très bon état pour ses fortifications, son artillerie, ses munitions, et les vivres dont elle était approvisionnée pour trois à quatre mois. Cette place se ressentait du voisinage de Salamanque, et de ses rapports plus directs avec ce gouvernement. Je vis chez le général Reynaud les généraux Drouet et Conroux qui arrivaient dans les environs (23 mars au soir) avec leurs troupes.

Je vis à Salamanque le colonel Loverdo, ancien aide de camp du Prince (Masséna), nommé depuis longtemps sous-chef d'état-major de l'armée, et qui allait rejoindre. Il se plaignait du défaut de bonne volonté des gouverneurs de pro-

(1) Masséna en effet, ramené sur la frontière d'Espagne, projetait de descendre sur le Tage, et de reprendre la marche sur Lisbonne en suivant le cours du fleuve.

vinces envers l'armée de Portugal ; il m'annonça que le 9ᵉ corps (Drouet d'Erlon) faisait enfin partie de l'armée.

J'arrivai vers minuit à Valladolid, où le duc d'Istrie montra le plus grand dévouement pour le prince. Il voulait aller de sa personne au-devant de lui pour le voir. Il me proposa de changer la cavalerie de son armée, qui est dans un état excellent, contre celle de Portugal. Il me parla beaucoup de cette armée du Nord qui se formait, d'Alméida qu'il était question depuis longtemps de faire sauter. Le général Bonnet était tranquille dans les Asturies.

... Enfin il me donna un excellent souper et un appartement charmant pour quelques moments, douceurs que j'avais entièrement perdues de vue. Le maréchal me donna pour escorte de nouveaux gendarmes, anciens soldats auxquels le gouvernement fournissait des chevaux, et qui étaient de vrais démons pour cette guerre.

J'arrive à la même heure à Burgos, chez le général Dorsenne. Il était paré comme un autel, au milieu d'un bal qu'il donnait pour la naissance du roi de Rome, dont il recevait la nouvelle. Je le priai de sortir du bal. Il me donna les renseignements les plus satisfaisants sur l'état de tranquillité de la province. Je n'avais garde d'entrer dans son brillant salon ; j'aurais effrayé tout le bal par le délabrement de ma mine et de mon équipement :

mon habit que je n'avais quitté de huit mois, couvert de toutes les taches du bivouac; mon chapeau démonté, mon sabre en pièces... Du reste ma personne n'était d'aucune manière en meilleur état : j'étais réduit à me reposer et à goûter la paresse en courant la poste à franc étrier, avec de mauvais chevaux, au milieu des escortes de brigands. Ma tête était pleine d'Anglais, de colonnes, de retraites, de chagrins, de contradictions; je ne songeais qu'à la reposer, et à écarter toutes les idées du passé et de l'avenir, de Paris même où je devais trouver un si rude joûteur. J'attendais, pour m'en occuper, d'être tranquille dans une voiture, et je végétais tant que je pouvais, cherchant seulement à gagner du terrain.

Depuis Valladolid, je fus presque escorté par l'infanterie de la jeune garde. Ces hommes faisaient leur course avec une rapidité singulière, et souvent, de cette manière, ils parcouraient dans la journée douze et quatorze lieues; il est vrai qu'ils étaient parfaitement nourris. Je vis là, pour la première fois, le 7ᵉ de voltigeurs, un des plus braves régiments de la jeune garde, que j'ai eu l'honneur de commander depuis aux batailles de Dresde, de Leipzig et de Brienne, où ce fameux régiment a toujours fait des merveilles.

Enfin j'arrive à Irun (29 mars), à la pointe du jour, et de là je m'élance vers cette chère France.

Auparavant mes yeux et mon cœur volaient au-devant d'elle avec le plus vif et le plus tendre empressement. Ravissement délicieux en touchant cette terre natale, vierge de tant d'horreurs auxquelles j'échappe ! Plus de brigands, plus de craintes, plus d'escortes ! je croyais ne voir partout que des frères ; je respirais pour la première fois ; il me semblait que je renaissais à la vie, au milieu de ces beaux champs, de ces jolies maisons, de ces haies et de ces arbres fleuris ! Terre féconde en fruits, en conquérants, salut ! Je m'installai dans une calèche, et me voilà feuilletant mon journal, pour me préparer à subir mon interrogatoire. Alors j'étais tout à mon travail, et le poursuivais sans relâche.

Entre Poitiers et Tours, je trouve mon camarade Casabianca, qui venait de Paris et partait pour l'armée. Il paraît très embarrassé et même fâché de me voir. Enfin il me dit que Napoléon était furieux, qu'il jetait feu et flammes contre le Prince, qu'il disait que nous étions déshonorés, que nous devions attaquer l'ennemi et nous faire tuer ; qu'il ne pouvait pardonner la retraite au delà du Mondégo ; qu'il lui portait l'ordre d'attaquer partout où l'armée serait ; que le Prince était perdu, et l'Empereur d'une colère terrible contre moi. Enfin il ajouta doucement qu'on l'avait fait colonel. — J'étais dans une position charmante en écoutant tout cela, la fin y mit le

comble. Je lui dis à mon tour ce qui s'est passé : il prétend que cela ne fera rien, et me conseille de ne pas chercher à pénétrer aux Tuileries ; que j'y serai, ou non reçu ou fort mal traité ; qu'il est désespéré de me voir arriver dans ce moment ; que tous mes amis de Paris et ceux du Prince pensent la même chose sur cet article ; que l'humeur de l'Empereur contre moi vient aussi d'anciennes préventions qui lui ont été suggérées depuis longtemps..... Nous nous quittons assez froidement et je suis mon chemin.

En arrivant à Paris, tous les amis du Prince et les miens me confirment ce que m'a dit Casabianca ; ils étaient dans les larmes, et désolés de ce qui se disait à la Cour et à Paris, de la colère de l'Empereur qui a déclaré ne pas vouloir entendre parler de moi. On semble me demander si j'oserai me présenter ; on se plaint de ce que je n'aie pas été envoyé plus tôt..... Mon parti est pris : je ne crains rien, et m'élève au-dessus de tout. Je tiens ma force de ma conscience, de mes souvenirs, et du droit de ma cause. J'ai toute ma campagne dans la tête, les objections bien prévues, les réponses préparées, tous les cas bien détaillés ; je suis sûr de réussir si je vois l'Empereur.

Une ou deux heures après mon arrivée à Paris, je me présente chez le prince de Neufchâtel, qui me demande en gros des nouvelles de l'armée et

du Prince, lit rapidement les dépêches et la copie des lettres, et, ayant à peine effleuré l'affaire, il me mène au château dans sa voiture. Il me regarde beaucoup, fait la grimace en entendant mon nom, et, un instant après, m'engage à aller réparer le désordre de ma toilette. J'étais sale, noir, maigre, laid et fait comme un voleur. Je lui dis que j'arrivais de devant Lisbonne, et que j'avais cru plus pressé de me présenter chez lui que d'aller m'adoniser. En quelques moments, je fus de retour au Château ; j'attendis dans la salle des pages pendant trois mortelles heures. Le prince de Neufchâtel, qui sort enfin, me dit de son air disgracieux, que *je ne peux voir l'empereur*, et puis *ai-je tant besoin de le voir?* Sur ma réponse affirmative, il me donne rendez-vous pour le lendemain au petit lever. Mais, avant de me quitter, il me dit : « Je n'ai pas parlé à l'Empereur des discussions du Prince avec le Maréchal (Ney) ; il n'en sait rien ; aussi il ne faut pas lui en parler, si vous le voyez. Le Prince a bien fait de le renvoyer, *mais l'Empereur l'ignore.* » Je répondis encore *oui*, sans en rien croire.

Je vis ce jour-là quelqu'un de fort important, le général Foy (1) ; il m'engagea beaucoup à ne pas insister pour aller au Château, me disant que

(1) Dépêché une seconde fois par Masséna, pour expliquer la retraite sur le Mondégo.

je n'y serais pas admis; surtout qu'il fallait bien me donner de garde de parler contre le Maréchal; que j'ai été desservi auprès de l'Empereur, qui a dit : « Ce jeune officier topographe, qui ne rêve que de redoutes..... » Casabianca m'avait rapporté les mêmes paroles. Je racontai alors l'histoire de l'île Lobau, lorsque j'insistais auprès de Napoléon sur les ouvrages de l'ennemi que j'avais bien reconnus, afin de pénétrer quelles étaient ses intentions. Du reste on me promit assistance et protection, ce dont je fus fort heureux de pouvoir me passer; mais, de tous les côtés, j'entendais répéter en chœur : « N'insistez pas pour aller au Château ! »

Je ne fus pas plus heureux le lendemain; tout ce que j'obtins, ce fut un air un peu moins grognon de la part du prince de Neufchâtel, et même quelques espèces de prévenances pour m'éliminer, avec quelques questions sur ce que je voulais et prétendais dire. Je courus un peu le monde, sans me vanter de ma position; mais les confidents et amis répétaient : « Vous ne le verrez pas ! »

Enfin je voulus en avoir le cœur net, et tout faire pour répondre à la confiance que m'avait accordée le Prince. Je m'armai de patience et de résignation, et j'allai assiéger pendant une journée la porte du cabinet impérial, afin de m'assurer si on voulait ou non me recevoir. J'attendis

le prince de Neufchâtel, qui se montra excédé de me voir, et m'accabla de ces mauvaises façons dont il était tout pétri. Je lui dis fermement que *j'ai ordre de voir l'Empereur*, et que *je le verrai*. Il me demande si Masséna prétend donner des ordres à Paris : « Non ; mais à l'armée et à moi, des ordres que j'exécuterai, au Château, à la parade ou ailleurs : » Il me répondit en me tournant le dos avec sa grimace d'habitude, pour entrer dans le salon du lever. J'attendis son retour dans la salle des pages ; en sortant, il me dit que l'Empereur sait que je suis là, qu'il me fera appeler, et me laisse dans cet espoir. J'étais décidé à dévorer dans cette salle l'ennui de toute la journée, afin d'ôter toute sorte de prétexte, et de me bien prouver à moi-même que j'avais accompli tous mes devoirs ; car, pour mon compte, je n'y serais pas revenu une troisième fois.

Je ne fus pas le seul à attendre. D'abord le prince de Schwarzenberg, qui finit par travailler deux heures avec Napoléon, pour la guerre de Russie dont on s'occupait déjà ; le roi Joachim, qui arrivait de Naples avec son habit vert à la chevalière, ses cheveux frisés, et le seul crachat de France, comme un général de division français, et qui attendit fort longtemps ; les petits grands-ducs de Berg (1), pour lesquels un énorme suisse

(1) Fils de Louis, roi de Hollande, dont l'un fut plus tard Napoléon III.

ouvrait deux immenses battants; tous les assistants bordèrent la haie; les courtisans les entourèrent, et l'un d'eux, en montrant le bon peuple dans le jardin, donnait à ces bambins de précoces leçons de despotisme. Joachim succéda à Schwarzenberg, puis le déjeuner. — Je rafraîchis la mémoire aux courtisans, qui accompagnaient leurs protestations d'un sourire malin. L'un d'eux me promit positivement pour l'issue du déjeuner. Malheureusement ces petits grands-ducs entrèrent alors, et une fable qu'ils récitèrent m'empêcha pour le moment de remplir l'objet de mon voyage de Portugal. Jusqu'alors la salle avait été peuplée de seigneurs de la nouvelle cour, et de ceux de l'ancienne qui s'étaient faufilés parmi eux; on ne voyait que chambellans, écuyers, préfets du Palais, etc. A dire vrai je badaudais, un peu, en examinant tous ces personnages avec leurs livrées de couleurs si diverses bizarrement bariolées, et leurs divers métiers encore plus bizarres; j'en voyais des rouges, des amaranthes, des bleu de ciel, magnifiquement brodés et chamarrés de cordons; puis des dégradations successives de nuances et de broderies, des gens qui marchaient fort gravement avec une clé pendue au derrière; d'autres avec de grandes cannes de tambour-major ou des serviettes de batiste dans les mains; des noirs avec des chaînes d'or au cou.....

Ce cortège si brillant, et qui, pour ne pas être aussi ridicule, a besoin d'être soutenu par l'éclat de la toute-puissance, m'amusait d'autant plus qu'il se trouvait nouveau pour moi. Mais bientôt il disparut, et je me trouvai réduit à courir de long en large dans cette vaste salle, à regarder les trophées d'armes qui la décoraient ; puis Monsieur le suisse qui s'endormait, Messieurs les huissiers qui s'entretenaient gravement du mérite de leurs fonctions, enfin Messieurs les pages qui jouaient et se lutinaient. Les heures se traînaient avec une lenteur assommante ; il pleuvait un ennui mortel. Je n'avais plus même le goût à regarder ce superbe jardin des Tuileries.

Le général Bertrand passe pour aller travailler ; je me recommande à lui. Deux heures après, il repasse, et me dit que je peux m'absenter pour quelque temps, que l'empereur est au conseil des ministres. Je vais courir quelques instants, la rage dans le cœur ; mais je reviens à mon poste, car je voulais lutter d'obstination. Les chambellans venaient me consoler de temps en temps ; je répondais un peu brutalement : « Ce n'est pas « pour mon compte que je suis ici ! » Le général Bertrand repasse et me dit qu'il n'a pu m'annoncer ; je vois là l'intention de me lasser, et je ne veux pas l'être. Les vastes apprêts du dîner commençaient, et rompirent un peu le fil de mes ennuis. C'était l'heure des amaranthes, car ceux-ci

étaient pour la bouche. Je m'amusai à contempler l'immense attirail qu'on avait inventé pour le dîner d'un seul homme qui demandait souvent, au milieu de son travail : « Ai-je dîné? »... Huit heures et demie sonnèrent ; avec elles finissait la tâche que j'avais imposée à ma vivacité et à mon impatience bien contraintes. J'avais vu le tour du cadran auprès de cette porte qui me sembla ne plus devoir s'ouvrir pour moi ; je m'en allai avec le dessein formel de ne plus revenir, et après avoir laissé mon adresse au chambellan de service. A peine étais-je rentré chez moi, que je reçus une lettre de celui-ci, pour me dire que l'empereur avait demandé après moi dès que j'étais sorti, et que je serais reçu le lendemain après le petit lever.

Je n'eus garde de manquer à l'heure assignée, et quelle fut ma surprise de trouver ce jour-là les Tuileries pleines de gens en vestes et culottes vertes, chapeaux ronds relevés, bottés, galonnés d'or et d'argent ; la cour allait à la chasse, et jamais je ne l'ai vue si sérieusement occupée. Je regardais tout cela avec l'étonnement d'un soldat qui lui était totalement étranger. Quand j'approchai du sanctuaire, on m'annonça que l'Empereur allait partir pour la chasse, que probablement je ne serais pas reçu, ou seulement en passant. J'étais fier de ma lettre d'annonce, et j'insistai. Alors on me fit placer près de la porte pour me lancer à

mon tour, car il paraît que le métier de tout ce monde était d'attendre toujours pour qu'un seul homme n'attendît jamais. Le général Lauriston entra ; il venait prendre congé pour son départ ; l'ambassade de Russie lui était confiée. Jamais peut-être mission plus importante et des intérêts aussi grands n'avaient été remis entre les mains d'un homme ! Comme il sortait je fus poussé dans le salon.

Le chambellan annonce le premier aide-de-camp du prince d'Essling. L'empereur en habit de chasse s'avance vers moi, d'un air irrité, et me dit : « Est-ce vous qui êtes premier aide-de-camp, ou Casabianca que je viens de faire colonel ? — C'est moi qui l'étais et qui dois l'être. — Vous avez fait de belles choses en Portugal, Messieurs, » me dit-il ; et il se répand en plaintes et en reproches sur la conduite du prince. Puis il s'écriait d'un air moitié furieux, moitié attendri : « Vous avez perdu tout ce qu'on peut perdre à la guerre : vous avez perdu l'honneur des armes ! Il vaudrait mieux que vous eussiez perdu l'armée ! Comment ! 60,000 Français se retirant devant 30,000 Anglais ! Mes troupes de terre feront donc comme ma marine ? Pauvre nation ! Pauvre nation ! » Et on voyait comme des larmes au travers de ses yeux. Il s'écriait ensuite : « Vous avez compromis l'honneur de la première infanterie du monde ! » Et puis il revenait sur ses 60,000 Français et ses 30,000 Anglais.

Pendant un très gros quart d'heure il me répéta à diverses reprises ces diverses plaintes, et surtout la différencc des deux armées (1). Je répondais à chaque fois qu'il savait mieux que personne quelle était la force des deux armées opposées, et combien la nôtre était loin d'avoir fourni 60,000 hommes. J'insistais là-dessus, mais il ne voulait entendre à rien, et il n'y avait pas moyen de raisonner avec un homme prévenu et en colère. Suivirent des reproches d'ignorance et d'incapacité ; puis tout à coup, s'élançant vers moi, il me pénètre de regards étincelants qui semblaient plonger au dedans de moi-même, et il s'écrie : « Faut-il que je vous le dise, Monsieur, le Prince est fort mal entouré ! Eh ! Monsieur, quelque force de caractère que l'on ait, à la guerre, dans les moments difficiles, il est bon d'avoir quelqu'un qui vous aide, qui vous soutienne ! Moi-même, je veux que, dans ces occasions critiques, un des

(1) L'empereur ne pouvait pas se tromper aussi grandement sur les rapports des deux armées ; mais je pense que, dans les états de situation qu'on lui présentait, l'armée de Portugal se trouvait portée comme à son entrée en campagne, et qu'on y joignait le 9e corps dont une division était en Espagne, la division Séras, les garnisons de Ciudad-Rodrigo et Alméida, peut-être la division Bonnet, et tout ce qui se trouvait de troupes dans les gouvernements du Prince, tandis que l'armée était réduite à 28 ou 30.000 hommes sous les armes, et qu'elle avait en face et autour d'elle 30.000 Anglais, non compris les renforts, 30.000 hommes de troupes de ligne portugaises, 20.000 miliciens enrégimentés, deux divisions espagnoles, et la levée en masse des paysans armés.

hommes auxquels je donne ma confiance me parle, m'aide à supporter ce lourd fardeau. Mais le Prince est trop mal entouré pour cela ! »

J'avais été jusque-là indécis, embarrassé, déconcerté par le début ; mais cette attaque directe me rendit toutes mes forces, et je répondis vivement : « Permettez-moi de prendre pour moi seul un tel reproche ; il n'y a que moi qui approche le Prince et qui l'entoure. Il n'y a que moi qui ai travaillé avec lui, et qui possède toute sa confiance militaire. Je l'ai acquise par six ans de bonne conduite, et il ne pouvait pas m'en donner une plus forte preuve, que de m'envoyer vers Votre Majesté en de telles circonstances. Je viens porter à votre connaissance tous les détails de cette campagne, et les motifs secrets comme le développement des causes connues, qui ont motivé ses résolutions. Jusque-là, vous ne pouvez juger ni le Prince, ni moi, ni la campagne de Portugal. » L'Empereur fut à son tour surpris et arrêté ; la conversation se trouva fixée. Il s'engagea une discussion assez vive sur les événements de la guerre, et dès lors je fus à peu près à mon aise avec le dominateur de l'Europe.

Il commença par faire des reproches pour la retraite du Mondégo tournée vers l'Alva, et dit en avoir prévu l'issue dès qu'on la lui avait annoncée ; il appelle une faute impardonnable, de ne pas s'être assuré auparavant du passage du Mon-

dégo. Il me presse pour cela. Que dire, lorsque c'était mon avis, et que, dans le projet de mouvement que je présentai au Prince, je lui en avais proposé l'occupation par le 9e corps dès le commencement de la manœuvre? Je mis en avant le refus d'obéissance du général Drouet, lorsque le Prince lui avait demandé un régiment, ajoutant que l'intention du Prince avait été d'employer ce corps à cette opération, et qu'il en avait été empêché par ce refus. Le 9e corps n'était pas sous les ordres du Prince, et la dépêche qui l'y mettait n'avait pas pu passer. — C'est égal; il fallait le faire obéir. — Le général avait le droit de refuser, et il l'a fait. — Pourquoi ne pas se servir des autres troupes? — Leur nombre était trop peu considérable, le terrain à garder trop étendu, l'armée ennemie trop forte et trop rapprochée, le mouvement trop difficile pour pouvoir faire un détachement. D'ailleurs le Mondégo avait été pendant l'automne reconnu très facilement guéable; il l'est presque toujours; il a fallu les pluies continuelles qui sont tombées pendant la retraite, pour le rendre impraticable comme il l'était. — Il fallait le prévoir. — Oui, mais que faire pour y remédier, lorsqu'une partie de l'artillerie était si mal attelée, et même avec des bœufs? On n'avait pas un cheval à mettre au moindre équipage de pont! — Etait-il impossible de passer le Mondégo? — Oui, absolument im-

possible, et je déduis les obstacles et les dangers. — « Pourquoi avoir tourné vers l'Alva? » — Je détaille les motifs. — « Pourquoi avoir dirigé les grands corps de l'armée par la route de Pombal ? — Dans l'intention de les porter sur les rives du Mondégo ou au delà. » — Il attaque le système de retraite; je le défends comme mon ouvrage jusqu'au Mondégo. Il revient là-dessus, ne l'attaque plus que sur l'Alva, et fait des questions sur les divers combats de la retraite. On m'avait annoncé que je ne serais interrogé que sur cela, que je ne devais pas parler d'autre chose, et surtout du Maréchal (Ney). Je réponds par les détails que je connaissais bien, et dont le rapport que nous avions envoyé n'était que le résumé. Je touche en passant quelques mots, sur la conduite du Maréchal; cela glisse, et l'Empereur n'y réplique pas. Il demande beaucoup de détails sur ces combats : où étaient le Prince, le Maréchal, les troupes ? où me trouvais-je moi-même ? J'indique les détails avec précision.

Après avoir beaucoup raisonné et parlé sur le passage du Tage : « Pourquoi ne l'a-t-on pas passé ? — Parce qu'on a dit au Prince que c'était alors, ou paraissait être contre vos intentions, vos projets, vos désirs, vos intérêts. — Qui a dit cela ? — On l'a dit et on l'a écrit; le rapport est dans le portefeuille du Prince. » — Discuté ce projet : était-il ou non possible ? — Oui. — Il n'en parais-

sait pas bien persuadé. Nous parlons de l'opération sur Santarem ; il me dit que c'était le projet de Reynier. « Non, sire, c'était mon idée favorite, et je suis le premier et le seul qui l'ait conçue.» Je développe cette idée précieuse pour moi ; il finit par dire : « Je ne connais pas le terrain, et ne puis faire de jugement là-dessus. » Il parle des lignes anglaises : jamais il n'a pensé que nous dussions les attaquer, et convient que, quand une armée n'a pas de quoi manger, ni guère de quoi se battre, elle doit s'en aller.

« Mais pourquoi avoir marché sur Lisbonne, après avoir été si bien battus à Busaco ?... » Je savais qu'il avait dit à Casabianca que c'était une folie, mais que le général avait été battu à Busaco et non l'armée, distinction qui se rapporte à ses réponses au discours d'ouverture du Parlement anglais. Je me récrie à ces mots : « Nous n'avons pas été battus à Busaco ; ni le général ni l'armée ne l'ont été, » et j'en déduis sommairement les preuves. « Qu'appelez-vous donc être battus ? — D'abord, je n'appelle pas être battus, avoir eu une attaque repoussée, lorsqu'elle a été si mal combinée et nullement appuyée ; lorsque enfin tout a été fait et préparé pour être repoussés. J'appelle être battus, lorsqu'une armée cède du terrain, qu'une partie est poussée et dispersée, qu'elle perd du canon et des prisonniers, qu'elle est obligée de renoncer à ses projets ou lorsque enfin l'en-

nemi exécute les siens. » Il se récrie sur cela, je me récrie à mon tour, et soutiens mon assertion.

La conversation changeait peu à peu de tournure; un ton de bienveillance succède à l'autorité, et il me dit alors en frappant sur ma joie : « Ne parlez pas, ne parlez pas de cette manière. » J'ajoute des développements sur l'attaque de Busaco; je cite la conduite des chefs de corps, la proposition de se retirer en Espagne. Nous nous engageons sur le maréchal Ney; je donne sur sa conduite quelques détails, ne pouvant les donner tous à fond. Je parle de la lettre écrite au général Reynier, de ses propos sur l'attaque, etc. L'Empereur semblait dire qu'il fallait s'élever au-dessus de ces petites choses. J'explique comment on peut le faire, jusqu'à un certain point. Je parle de l'opinion de l'armée pour l'attaque (à Busaco), comme pour la marche de Lisbonne. — « Qu'est-ce que cette opinion? Le bavardage des soldats et des caporaux, les sottises et les propos de quelques mauvaises têtes, de quelques imbéciles, de quelques raisonneurs ! » Il s'attachait à ridiculiser l'opinion. Je réponds : « Elle est toujours le résultat et le thermomètre de la situation du soldat; le général doit chercher à la diriger, en profiter quand il le peut, et quelquefois la suivre. » Alors sans doute il s'écria : « Bah! la guerre est un jeu de passions plutôt que de calculs ! »

Revenant ensuite sur le maréchal Ney, l'Empe-

reur ajoute : « Le Prince a bien fait. Je ne connais qu'un homme dans une armée, c'est celui qui la commande ; et, quand on lui désobéit, il n'a qu'à faire prendre le récalcitrant, et en disposer. » Il demande encore pourquoi nous avons marché sur Lisbonne : — « Parce que c'était le but des opérations, qu'il avait été désigné, sinon ordonné, et que, si on n'avait pas marché en avant, il aurait été le premier à s'en plaindre ; parce que l'opinion de l'armée indiquait cette opération. Du reste, on ignorait la situation exacte des forces de l'ennemi, l'existence et la possibilité de ses lignes ; on espérait que les Anglais seraient obligés de se rembarquer après une bataille qu'on ne craignait pas et qu'on désirait. » Alors j'entre dans les plus grands détails sur les lignes anglaises, et sur le système de défense de l'ennemi ; sur l'ignorance dans laquelle nous tous, et moi surtout chargé de tout ce travail, nous nous trouvions sur la topographie et les défenses du Portugal, malgré tant de gens qui devaient le connaître ; sur les renseignements que j'avais dû prendre, que j'avais pris en effet et toujours inutilement. J'insistai et revins souvent sur cette erreur capitale, qui avait occasionné tant d'autres erreurs dans l'établissement du plan de campagne et dans la direction des opérations. J'avouai avec fermeté cette faute, si toutefois c'en était une de ma part, lorsque j'avais travaillé même avec la plus vive ar-

deur à recueillir de tous côtés des renseignements. L'Empereur fut assez sage et assez grand pour ne pas m'en faire de reproches. Il prétendit n'avoir pas donné l'ordre formel de marcher sur Lisbonne : je répliquai que, si l'ordre n'était pas donné littéralement, on le trouvait du moins indiqué dans toutes les dépêches du major-général sur l'envahissement du Portugal.

Nous détaillons les diverses époques de la campagne, les désobéissances du Maréchal, le refus du général Drouet, mais légèrement encore pour y revenir. J'ajoute cependant : « Les preuves écrites de tout ce que j'avance sont dans le portefeuille du Prince, et Votre Majesté les verra quand elle voudra. » En parlant du Maréchal, je reprends pour dire tout le bien que lui et son corps d'armée méritent hors du cercle de la subordination, et puis : « Je souhaiterais à Votre Majesté des corps d'armée et autant de maréchaux comme ceux-là, et avec eux vous seriez maître de l'Europe ; mais vous seul pouvez vous en faire obéir. — Eh ! mon cher, reprit-il, ils ne m'obéissent pas à moi-même ! Ney ne s'en allait-il pas tout seul à Kœnigsberg, et ne fallut-il pas que je courusse après lui, lui disant : « Monsieur le maréchal, cela passe la plaisanterie ! » et je le ramenai. Il s'en revenait avec la même précipitation. Je courus encore après lui, et lui dis : « Monsieur le maréchal, vous allez vous faire tuer avec votre

corps d'armée sur cette baraque ! » — Mais vous seul pouvez faire et dire cela, vous qui tenez le rang, le sort de ces hommes dans votre main ! — Pourquoi le Prince ne prenait-il pas le commandement des divisions lui-même, et ne leur donnait-il pas ses ordres ? — Je réponds qu'il ne le pouvait sans ôter tout à fait le commandement aux chefs de corps d'armée. Je raconte alors ce qui s'est passé au combat de Miranda ; j'entendis là des choses qui me firent frémir. Nous sommes tous hommes ; je passe l'orgueil, les jalousies, les rivalités ; mais je ne pardonne pas d'oublier sur le champ de bataille qu'on est français ; et où nous mèneraient ces insubordinations à la guerre ? —Ces vérités vivement présentées et appuyées fortement frappèrent beaucoup l'Empereur.

Il reprend sur la nécessité de savoir se faire obéir, sur l'influence d'un fort caractère et de grands talents ; et il ajoute en frappant sur sa poitrine : « Moi, je suis Empereur ! Comment le suis-je devenu ? C'est en m'élevant au-dessus de tous mes compétiteurs, en les forçant par mon seul ascendant à se soumettre à moi. J'allai bien jeune commander l'armée d'Italie ; j'y trouvai des *matadors*, un Masséna, un Bernadotte, un Augereau : je les mis à mes pieds par la seule force de mon influence ! » — Ce mouvement et ces moments furent très beaux. Il continue toujours à se plaindre du Prince ; il répète quelquefois ses exclamations

des 60,000 hommes, et puis me regardait avec un air attendri, des yeux toujours pénétrants, mais qui n'avaient plus rien que de gracieux, et il me traitait alors avec une grande douceur, et même avec distinction. Il me disait : « Je croyais Masséna beaucoup plus fort et plus formé. Quand je suis revenu d'Egypte, il venait de faire sa campagne de Suisse ; il y avait mis beaucoup d'habileté, de prudence, et même de réserve. Il est toujours le même, tel que je l'ai vu en Italie ; il ne peut pas faire la guerre des grandes manœuvres. Ce mouvement sur Leyria est bien, il était à sa portée ; l'autre lui a échappé (la non-occupation de Coimbre) : je suis bien sûr que vous n'êtes pas de cet avis.... » Je répète ce que j'avais dit précédemment et comme j'avais l'air de chercher à excuser le Prince, il répond : « Masséna n'a pas besoin d'excuses auprès de moi ; je l'aime, c'est une ancienne amitié. Si je ne consultais que l'intérêt du moment, je le rappellerais ; mais je veux conserver le plus beau nom militaire de mon empire ; je veux le conserver intact. Il peut être encore utile à l'Etat et à ma famille, quoiqu'il soit maintenant à cet âge où on ne fait plus la guerre que dans les grandes occasions, et lorsque tout le monde prend les armes pour la défense de la patrie. C'est sans doute sa dernière campagne ; je veux lui donner les moyens de prendre sa revanche sur l'ennemi, et de retirer sa gloire tout entière. »

Je reviens là-dessus, et je soutiens que Masséna peut rendre encore de grands services, qu'il conserve toute sa vigueur. « Voulez-vous que je vous dise, interrompt-il, ce qu'est Masséna ? Un grand caractère, une fermeté invincible, beaucoup de fraîcheur et de clarté dans les idées au milieu des dangers; le génie de la guerre au milieu du feu. Je sais toute la différence qu'il y a entre Ney et lui ; mais je n'aurais pas donné à Ney une armée de 40.000 hommes : c'est un général d'avant-garde. Je ne vois pas dans votre armée un plan bien fixe, bien établi, d'où tout découle et suive. On m'écrit, et on fait tout le contraire de ce qui m'est annoncé. Si vous voyiez, mon cher, — continue-t-il en me frappant sur l'épaule, — ce duc de Dalmatie : c'est un fameux général pour établir un plan, le suivre, faire la guerre méthodiquement ! Je sais bien qu'il n'a pas cette vigueur de tête, cette force d'âme du Prince, ni peut-être ce même attachement à ma personne ; mais c'est un bon homme de guerre. Voyez ce qu'il vient de faire ! .... » Au lieu d'admirer, je blâme et j'attaque ; je fais voir les suites de ce défaut de coopération entre les deux armées (1), les avantages qu'on devait en attendre, les dangers qui peuvent en résulter. « Comment pouvez-vous blâmer des choses aussi

(1) Alors que Soult, après la prise de Badajoz, devait faire un détachement pour se présenter devant Lisbonne, sur la rive gauche du Tage.

belles ? ce siège de Badajoz et des autres places, cette bataille de Gebora, tant d'Espagnols défaits ! »
— Alors j'invoque la coopération indiquée par les lettres des 4 et 22 décembre ; je soutiens que, si elle lui a été ordonnée, il a eu le plus grand tort de ne pas l'exécuter ; que, si on ne nous l'avait pas annoncée, nous nous en serions passés ; qu'elle n'a fait qu'entraver nos opérations ; et je me plains qu'on nous ait fait servir à assurer les succès du 5e corps (1), au lieu des secours que nous devions en attendre ; enfin qu'on ait échangé une place contre tout un royaume. L'Empereur s'arrête un instant, et reprend : « Lorsque les Espagnols sont allés vers Lisbonne, je me suis plaint au maréchal Soult, et je lui ai écrit qu'il me répondait de ce qui pourrait vous arriver, puisqu'il avait laissé marcher les troupes qu'il devait contenir. Et si maintenant les Anglais marchaient contre lui, je me plaindrais de l'armée du Portugal qui leur a laissé la liberté de manœuvrer. » Je l'assure que nous les avons tous à notre suite, et qu'à peine Beresford et quelques troupes portugaises auront pu en être détachées.

Au milieu de tout cela, Napoléon montrait de l'intérêt pour le Prince, demandait des nouvelles de sa santé, de sa situation morale, de ses forces, s'il avait l'intention de rester à l'armée, ce qui

(1) Mortier, qui faisait le siège de Badajoz.

semblait les intéresser beaucoup. Je parlai de l'incertitude où s'était trouvé le Prince, par le vague des ordres qui lui avaient été donnés, par le silence total de Napoléon ; de la nécessité qu'il lui écrivît quelques mots lui-même. Alors il répondit en fixant les yeux sur moi : « Je suis prêt à faire pour Masséna tout ce qu'il demande et tout ce qu'il peut désirer, il sera content. » Je crus voir dans ces paroles un gage assuré de mon avancement. Je repris la conversation sur l'interruption des plans de campagne, et, avançant qu'ils devaient changer nécessairement suivant les circonstances, j'appuyai sur l'embarras où devait se trouver un général qui ne recevait de son Gouvernement rien de précis, ni ordres, ni instructions, pas le moindre éclaircissement sur les opérations ordonnées, soit à lui, soit à ses voisins. Je sentais un peu cependant le fondement de ses reproches, et j'aurais voulu y remédier par la suite. — Ainsi je demandai qu'on donnât des ordres généraux, ou la simple direction principale du but de chaque campagne, et qu'on exigeât, à des époques fixes, assez rapprochées, les détails des opérations rapportés au système de guerre indiqué. Je voulais nous forcer un peu la main à nous-mêmes.

Napoléon me répondit alors ces paroles mémorables : « Je suis trop bon et trop ancien soldat, pour vouloir diriger la guerre moi-même à 500 lieues. J'envoie des ordres et des instructions à

mes ambassadeurs ; mais je choisis mes généraux, et je leur donne ma confiance. » Dans la conversation il lançait de ces idées sublimes, fortement conçues et vigoureusement exprimées, des maximes, des traits caractéristiques. Cette fois, ou une autre encore, qu'il s'appelle soldat, il m'échappe de lui dire : « Oh ! bien le premier soldat du monde. » Ce fut le seul élan qui partit malgré moi dans ces deux audiences, car je n'ai jamais été flatteur de mon naturel, et encore moins de mon métier. Je ramenai plusieurs fois, et toujours à notre décharge, la conversation sur le maréchal Ney. A la fin, je détaillai assez longuement les principaux traits, surtout ceux de Condeixa et de Fuente Cuberta. Napoléon en fut frappé... Dès le commencement, il me demanda très souvent, et avec le plus grand intérêt, si nous n'avions pas laissé quelques pièces de canon à Santarem ou sur tout autre point, même de celles que nous avions trouvées dans le pays. Je nie le fait selon la vérité. Il dit que les journaux anglais en ont parlé, mais non pas officiellement. Son plus grand grief était la prise des malades et des blessés de Coimbre ; il y revenait souvent, et toujours avec quelque humeur. Je répondais par l'impossibilité de faire autrement en marchant sur Lisbonne : l'espérance, conservée même alors, d'entrer vite dans cette capitale, la nécessité d'y marcher rapidement, les compensations qu'on devait y trouver, et même

l'assurance que nos hommes seraient respectés en raison des mesures prises pour la défense des hôpitaux, pour les ôtages de Coimbre ; enfin je réduisis à leur nombre exact celui des hommes qui avaient été pris. Malgré tout cela, je ne parvins pas à le ramener sur ce point, et il ne pouvait nous pardonner la perte de nos blessés. Un autre grief était de ne pas avoir attaqué l'ennemi avant de partir de Santarem : il fallait le jeter dans ses lignes avant de s'en aller. J'ai combattu faiblement cette idée, qui ne méritait pas de l'être sérieusement, et qui ne pouvait venir que d'un homme en colère ; cependant je m'étendis un peu sur l'inutilité et les dangers d'une telle attaque, sur l'embarras de nos blessés, qu'il fallait abandonner alors tout à fait ; sur la consommation des munitions déjà si rares, sur l'état de l'armée, qui ne permettait pas de hasarder un choc violent, surtout pour la cavalerie. Je laisse cette objection sans suite aucune.

Il en était une plus forte : « Pourquoi n'avez-vous pas attaqué, lorsque vous êtes arrivés sur la Ceyra ou l'Alva, et que vous aviez vos derrières assurés et couverts ? » Les raisons précédentes étaient à peu près les mêmes, à l'abandon près de nos blessés, que cependant nous n'aurions pu emporter que bien difficilement. Du reste, le terrain, dans ces deux positions, était tout à fait en faveur de la défensive, et contraire à l'offen-

sive. Mais à quoi bon attaquer, quand il fallait se retirer, venir chercher des vivres, des effets ? On n'aurait pu garder un seul jour les positions gagnées sur l'ennemi ; si enfin on était battu, il pouvait en résulter les plus grands maux pour l'armée, et de grandes difficultés pour retirer de ces défilés l'artillerie, les blessés et même l'armée. L'important était alors de la conserver et de la remettre. J'ajoutai : « Si le Prince n'avait consulté que sa gloire et ses intérêts, il aurait livré bataille à l'ennemi ; mais il est trop bon Français pour le faire, et trop attaché à vos intérêts et à votre Majesté. » Il prétend que les Anglais étaient au moment de nous attaquer à Santarem au mois de novembre, et qu'ils n'en avaient été empêchés que par les difficultés de notre position, et parce qu'un général arrivant d'Angleterre avait prétendu qu'elle était inattaquable. Quelle grosse erreur de sa part ! et je développe cette idée au sujet d'une attaque sur notre droite.

L'Empereur cause avec moi des projets des Anglais. Je les discute tous, la marche sur Salamanque, celle de l'autre côté du Tage, l'attaque de nos places ; et je finis par prétendre qu'à moins que nous ne nous mettions en prise, ils se tiendront sur l'Alva, avec des avant-gardes sur la Coa, jusqu'à ce que notre mouvement sur le flanc soit démasqué. Nous nous entretenons aussi des projets du Prince, et je les développe établis sur

l'Estramadure comme on l'a vu plus haut. — Après avoir longuement raisonné sur le Portugal et sur tous ces objets, Napoléon me dit d'en faire un mémoire, que je lui remettrai le jour d'après, ou le surlendemain lundi après son lever. Il avait épuisé sa tabatière depuis longtemps, et la portait sans cesse à son nez. Je craignais que mon audience n'en fût abrégée, ainsi que par cette chasse qui attendait et dont on m'avait fait tant de peur. Mais je restai encore fort longtemps.

Je fus constamment seul avec lui. Nous nous promenions de long en large ; quelquefois je le laissais aller seul, et le suivais des yeux. Souvent, quand je lui faisais quelque objection ou observation, il m'interrogeait en disant : « Avec des *mais*, des *si* et des *car*, on n'en finirait plus. » Dès le commencement, il me dit avec force et fermeté, qu'il voulait savoir la vérité ; je lui répondis aussi fermement : « Je la dis ordinairement à tous les hommes, mais je vous parlerai comme à Dieu même, et vous verrez comme lui jusqu'au fond de mon cœur, vous de qui dépend le sort de tant de millions d'hommes. » En effet, je parlai dans mon âme et conscience pour tout, et, pour ce qui concernait le Prince, autant que mes devoirs, mon honneur, et la confiance qu'il m'avait accordée le permettaient ou l'exigeaient. Il me reparla encore de la vérité, lorsqu'il me demanda des détails sur les généraux. Il ne fut question que

de ceux qui étaient à l'armée ; je répondis en homme d'honneur, avec la réserve convenable, et en faisant abstraction de toute idée personnelle. — Reynier? plein de mérite et de connaissances, d'un caractère difficile et inquiet, turbulent pendant le repos, timide ou plutôt circonspect, quand il fallait agir ; écrivant sans cesse, entêté et opiniâtre dans ses idées, travaillant beaucoup, mais sacrifiant trop aux détails. L'empereur en faisait beaucoup de cas. — Eblé? homme d'un grand mérite, qui a créé de rien un équipage de pont si considérable, qui a rendu et peut rendre de grands services à l'armée ; qui conserve toute l'activité d'un jeune homme, et qui, par l'amitié du Prince, par la force de son caractère et par son extrême dévouement, peut ouvrir ou appuyer un avis salutaire, et par là être fort utile. — Il faut donc l'y laisser? — Certainement. — Lazouski? — Malade, morose, demande à se retirer. — Ce n'est pas un officier du génie, dit l'empereur, mais le prince l'a voulu. Il serait parfaitement remplacé par le colonel Valazé. » Suivit son éloge ; l'empereur revint sur lui, comme sur quelqu'un dont on se souvient bien. Nous parlâmes du général Fririon avec tous les éloges si bien dus à son zèle, à son dévouement, et à l'amitié que le Prince avait pour lui. Il me demanda quel était le meilleur général parmi plusieurs qu'il me nomma ; j'hésitai beaucoup et je désignai le général Maucune,

sans beaucoup le connaître. « Il a été blessé à Busaco, à la tête de sa brigade. — Oh ! dit-il, Maucune est le brave des braves ; il a été fait général de division dans la journée. »

Nous traitâmes alors la grande question de l'organisation qu'il faudrait donner à l'armée qui ne pouvait absolument rester telle qu'elle était. J'insistais fort sur les inconvénients des corps d'armée, de ces états-majors séparés, de ces généraux en chef qui, pour ce titre, se croyaient indépendants et ayant le droit de tout entraver ; qui propageaient jusque chez le soldat ces désirs d'isolement si contraires à l'esprit général d'une armée. Je leur préférerais des divisions séparées, et encore mieux réunies deux à deux, et formant deux ailes et un centre sous un général de division, qui n'aurait que le titre de lieutenant général ; je craignais qu'elles ne fussent autrement trop éparpillées, et que le service de l'Etat-major, monté comme était le nôtre, ne se fît moins bien.

Nous avons étendu, développé, discuté ces idées, et j'ai demandé six divisions, mais deux à deux ou séparées, en ajoutant que cela me paraissait être dans les desseins et le système du Prince. Puis nous avons parlé de la formation et du commandement de ces divisions : Junot, Reynier, Loison, Heudelet, Solignac, Foy et Clausel, pour lequel je demandais une belle et bonne division d'avant-garde : excellent officier général, s'occu-

pant beaucoup de son métier, et peu de faire sa cour; digne de toutes manières d'un tel commandement. Nous revenons sur la conservation des corps d'armée, et ce point reste indécis.

J'ai fait un tableau long et touchant de tout ce que l'armée a souffert, de ce qu'elle a fait, de ce qu'elle a mérité, de l'état dans lequel elle se trouve, privée de récompenses et de toute espèce d'encouragement depuis trois ans. J'insiste sur la nécessité de lui accorder des grades, des croix, surtout dans les régiments; sur le découragement de voir tout accordé aux armées d'Allemagne, et de recevoir du dehors tous les remplacements. Je presse, je prie, je peins la situation de cette armée, belle, bonne, capable de tout et de recommencer, quand l'Empereur voudra et lui fera fournir du pain; nullement intimidée par les forces supérieures de l'ennemi, quoi qu'on ait voulu en dire et en penser. Je cite ces propos des soldats, à Sobral et à Santarem : « avec des légumes, ils ne nous chasseraient pas d'ici de vingt ans! » et tant d'autres. Il était nécessaire d'insister, car cette brave armée avait été aussi calomniée (1). Je détaille les services et les souffrances

(1) Le lendemain et les jours suivants, le gouvernement accorda beaucoup d'avancements et de croix à l'armée, et j'ose croire avoir eu beaucoup de part à cette distribution de grâces. Bien des gens qui ne m'aimaient pas sans me connaître, et peut-être sur le seul ennui d'entendre trop souvent parler de moi, m'auront eu quelques

de chaque arme, et, autant que je le peux, de chaque individu, les secours indispensables et utiles, les besoins d'effets ou de solde; surtout je m'attache à montrer sa supériorité relative sur l'armée anglaise, bien constatée à toutes les époques de la campagne.

Je revins peu à peu sur les premiers reproches. J'avançai, je soutins, je prouvai enfin que nous n'avions rien perdu de l'honneur des armes, puisque nous n'avions été forcés de nous retirer, après six mois d'un séjour inconcevable, que par la plus cruelle famine : que l'ennemi ne nous avait jamais forcés à faire un pas; qu'au contraire il avait toujours été repoussé, qu'enfin il ne tenait de nous ni prisonniers, ni canons. Nous faisions des rapprochements entre les deux armées et les deux généraux ; nous n'étions pas toujours d'accord sur ces divers articles : mais il finissait toujours ainsi : « Enfin mon armée est conservée, il pouvait arriver plus de mal! » Quand nous avons parlé de Busaco, il disait : « Ce sont aussi les résultats qui décident si une bataille est gagnée ou perdue. Après les affaires d'Essling, si je n'avais pas conservé l'île de Lobau, et que je n'eusse pas réattaqué à Wagram, j'aurais eu beau dire à l'Europe ; elle aurait pensé que j'avais été

obligations dans ce moment, sans s'en douter; et, si ce travail n'avait pas été pressé, il est possible que dix jours plus tard, il n'y aurait rien eu d'accordé.

complètement battu, et, si cela eût été ainsi, je me voyais forcé de reculer jusqu'à l'Inn. »

Je me permis de sonder le terrain, pour savoir la vérité des bruits qui couraient alors dans Paris, et je lui dis de quel avantage sa présence serait, même pour peu de temps, dans ce pays ; de quelle nécessité surtout, pour mettre de l'union et de l'ensemble dans les opérations ; qu'en Portugal, l'annonce de son arrivée et de la concentration de quelques corps pouvait suffire pour faire évacuer ce royaume par les Anglais. Il m'interrompit vivement en me disant : « Le Nord, le Nord, mon ami ! » Je revenais tant que je pouvais sur les détails historiques de notre campagne ; je décrivais les mouvements et les opérations. Je les dessinais souvent sur une table qui se trouvait là, afin d'établir solidement les faits, et de combattre tout ce qu'on avait pu avancer contre nos opérations, car à la cour il y a bien des poids et des mesures !

Au commencement, Napoléon était sombre, sévère, l'air irrité; il s'emportait, mais faiblement; son œil était fixe, froid, courroucé quelquefois et toujours pénétrant. Vers le milieu, il se calmait sensiblement de plus en plus. Vers la fin, il devenait doux, prenait un ton amical, et par moments un sourire gracieux, avec quelque chose d'attendri dans le regard. Toutes les fois que j'avançais et que je prouvais quelque chose de favorable à l'hon-

neur de la campagne, sa figure s'épanouissait singulièrement. Cette audience avait duré près de trois heures. Il la termina en s'arrêtant, me regardant d'un air doux et me disant : « N'oubliez pas ces mémoires, vous me les apporterez après-demain. » Alors je le priai de se rappeler que six demandes d'avancement avaient été faites pour moi pendant la campagne, souvent pour des actions particulières, il sourit en me disant : « C'est bon », comme pour une chose accordée.

Je courus avertir la famille du Prince du succès de mon audience. J'en fis part à quelques-uns de mes amis ; on s'en réjouit, et il y avait de quoi, car j'étais un homme noyé, si je n'avais tenu tête à l'orage. Je rentrai ensuite au plus vite, m'occuper de ce mémoire ; il était tout entier dans ma tête ; mais il fallait compulser, vérifier, s'assurer de divers détails, et puis faire copier. Je n'avais pas beaucoup de temps pour cela ; le prince de Neufchâtel m'en fit perdre une partie, en m'appelant chez lui le lendemain.

Si je n'avais connu les hommes et surtout ceux de la Cour, j'aurais pris alors de fameuses leçons : autant le prince m'avait accablé de mauvaises façons, de grogneries, de discourtoiseries, de rebuffades, autant il m'excéda de prévenances, de cajoleries, de gracieusetés dans son arrière-cabinet, et tout cela, parce que j'avais vu son *maître*, qui lui avait dit qu'il était content de moi. Il me fai-

sait l'honneur de me sourire autant qu'il était en lui, de me prendre par les boutons; il m'aurait presque embrassé. Il était au fait de tout ce que j'avais dit à l'Empereur; je ne pus m'empêcher d'en paraître surpris, et même de le dire. Alors il m'assura que *Napoléon et lui, c'était la même chose*.

La conversation s'entame sur l'organisation de l'armée. Je répète et développe l'opinion que j'ai déjà émise, sans entrer cependant dans autant de détails, surtout dans aucun de ceux qui étaient purement personnels. Je demande les divisions séparées, la dissolution des corps d'armée; j'insiste beaucoup sur les inconvénients qui résultent de cette composition. La réserve que je me suis imposée ne peut s'étendre jusqu'aux commandants des corps d'armée, et je suis obligé de parler de leurs tracasseries et désobéissances, surtout de celles du Maréchal. Alors le prince change de langage et me dit : « On ne peut pas faire pour cela le procès à un maréchal de France. L'Empereur est censé ne pas savoir ce qui s'est passé; mais le Prince a bien fait, l'Empereur l'approuve fort, et le Maréchal recevra de graves reproches. » Il s'informe soigneusement de la santé et des dispositions du prince d'Essling, de ses projets, de son désir de rester à l'armée qui les occupait beaucoup; il se montre, malgré tout ce que j'ai entendu dire, fort bien disposé en sa faveur. « C'est dans

les moments les plus difficiles qu'il se montre le plus grand, disait-il; s'il a été un peu repoussé, ou plutôt s'il n'a pas fait tout ce qu'il voulait, il aura le temps et les moyens de prendre sa revanche. C'est son élément que les batailles, la guerre et le commandement. »

Nous parlâmes de la coopération ordonnée au 5e corps (Mortier). Il fut un peu embarrassé, comme si les ordres n'étaient pas bien clairs, ou précis, ou contrariés par d'autres. Il en est de même pour ceux relatifs au 9e corps (Drouet d'Erlon), qui n'avaient pu arriver ni s'exécuter. Nous reparlâmes beaucoup de l'organisation de l'armée, de ses besoins, pertes, remplacements, enfin des objets d'état-major ou d'administration; et peu ou pas du tout même, des projets de mouvement de l'armée. Je lui demandai beaucoup de choses pour la topographie de l'armée : il me les promit.

Après deux heures d'audience, le prince me renvoie en me disant : « N'oubliez pas le mémoire que vous devez faire pour l'Empereur, et qu'il attend demain matin. » Il me fit descendre par un escalier dérobé. — Au milieu de l'audience, on annonça quelqu'un; il me semble que c'était le maréchal Marmont. Comme en parlant je m'animais assez souvent, et que j'élevais la voix, le prince me faisait parler plus doucement, et me le rappelait à chaque instant. La conversation fut toute, de la part du prince, d'une amé-

nité qui me paraissait bien singulière. Avait-on déjà conçu le projet d'envoyer le maréchal Marmont à l'armée de Portugal pour commander le 6e corps?

Le mémoire fut assez vite fait; mais mon maudit copiste me retarda beaucoup, me rendit une copie que je dus charger de corrections, et me fit manquer le lever. Quand je me rendis au Château, j'avais déjà été demandé; plusieurs ministres étaient entrés. Cette fois, messieurs les chambellans me firent passer dans leur salon; j'étais devenu un tout autre homme. Le déjeuner est servi; les petits grands-ducs arrivent: la fable est récitée, car c'était l'affaire de tous les matins. Pendant le déjeuner, M. Isabey arrive, avec le portrait du roi de Rome en béguin, couché dans un casque comme dans un berceau, enveloppé de drapeaux en guise de langes. Sur ceux-ci étaient écrits des noms de victoires : Napoléon les fit effacer, parce que le tableau était destiné au grand-père, l'empereur François. Il avait d'ailleurs toujours quelques changements à faire aux objets d'art, jusqu'aux chefs-d'œuvre de nos tragiques, ceux même de Paësiello. Après le peintre, M. Fontaine, architecte, fut appelé; il avait été précédé par un énorme rouleau de plans d'édifices et de parcs. Tout cela fut bien vite expédié, et je ne puis me rappeler après qui je fus introduit.

L'Empereur me reçut avec un air prévenant;

il portait son habit ordinaire, vert, avec gilet, culotte et bas blancs. Il me dit d'abord : « Je veux vous montrer le rapport sur votre campagne, que je ferai mettre demain dans le Moniteur; vous m'en direz votre avis, Il n'est pas encore terminé; la rédaction n'est pas finie, mais je l'arrangerai. » Il passe dans un cabinet voisin, et ressort avec un cahier de plusieurs feuilles. Il lit alors cet article, qui fut inséré dans les journaux: c'était écrit à mi-marge, un peu plus long que ce qui a été imprimé, et avec quelques raisonnements de plus ; du reste, le même fond. En effet, pendant que l'Empereur lisait, je suivais par dessus son épaule, et je voyais qu'il y faisait des changements de rédaction, des additions, des suppressions ou transpositions. De temps à autre il me disait : « Eh bien ! comment trouvez-vous que la chose est saisie et présentée? » Je la trouvais fort bien pour nous et en elle-même, et je le disais. Je fis quelques observations de dates, de noms de lieux; sur quelques faits, sur la suppression du combat de Miranda, où je rappelai que Marbot avait été blessé ; et, pour la forme, sur son idée d'attaque sur les bords de l'Alva. A cela il disait : « Je finirai de l'arranger sur la carte. »

Nous en vînmes à reparler de quelques événements de notre campagne, de la retraite que j'explique et développe d'une manière satisfaisante.

— Encore des questions sur les canons ou bagages laissés. J'atteste que rien n'est resté en arrière. Quand il a parlé d'attaquer les Anglais avant de quitter Santarem, il disait : « Il ne fallait pas avoir l'air de cacher votre retraite, et faire comme Macdonald, qui a dit à Reding : « Demain je m'en vais. » (Je pense du moins que c'est la citation qu'il m'a faite.) Je réponds que l'indiscrétion bien connue de nos chefs de corps avait produit le même effet, et que, chaque fois, les Anglais ont été si bien instruits de notre mouvement, qu'ils nous ont souhaité bon voyage.

Nous revenons à l'organisation de l'armée, et nous agitons longuement les divers projets. Maintenant il est pour le système des corps d'armée ; et, après avoir discuté la séparation des divisions, avoir nommé chacun des généraux qui devaient les commander, l'empereur, comme d'une idée qui lui vint dans le moment, me dit : « Et si j'y envoyais le maréchal Marmont ? — Je n'ai pas l'honneur de connaître Monsieur le Maréchal ; mais il y aura toujours même conflit d'autorité et mêmes inconvénients qu'avec le maréchal Ney. — Non, mon cher, dit-il, Masséna et Marmont sont de la famille : ils étaient de l'armée d'Italie, tandis que Ney sort d'une armée étrangère (1). Ces messieurs y faisaient ce qu'ils appe-

(1) L'armée du Rhin.

laient la grande guerre, éparpillés sur leurs grandes lignes, et ils se croyaient au-dessus de nous. Masséna commandait mes grandes divisions, tandis que l'autre était mon aide de camp ; il y a de part et d'autre une longue habitude d'autorité et de subordination, tandis que Ney a fait les grandes guerres du Nord, il y a commandé des armées, et s'y est fait un grand nom. — Oui, repris-je. Votre Majesté lui a fait une grande renommée. — La différence, reprit-il, est énorme et totale; Marmont n'a jamais commandé d'armée en chef ; il est plein du désir de bien faire, et d'attachement pour moi ; le Prince l'aura parfaitement sous la main. » J'insiste sur le renouvellement des anciens inconvénients d'où nous sortons ; l'Empereur tranche toute difficulté, en ajoutant : « Il faut bien que j'aie là un homme à moi en cas d'accident. »

Alors il me dit : « Eh bien, votre mémoire ? » Je me mets à le lire, toujours tantôt nous promenant, tantôt nous arrêtant. Au premier paragraphe, vive discussion sur l'état de l'armée, qu'il ne croit pas aussi bon que je l'annonce, et très forte sur les bataillons de conscrits, contre lesquels je parle. — Il ne fallait pas faire battre ces bataillons. — Le 8ᵉ corps en était composé à moitié, et le 9ᵉ entièrement. — Il ne fallait pas engager ces escadrons provisoires. — Et qui donc ? Ils ont d'ailleurs parfaitement fait avec le général Sainte-

Croix. — Il doute de ce que j'ai dit de notre cavalerie contre celle des Anglais. — J'affirme de nouveau. Toujours des impatiences, quand je parlais des ressources et du bon état de l'armée anglaise, comparativement à la nôtre. — Sur le 2e paragraphe, nous raisonnons de la position. Au 4e, discussion sur le caractère de lord Wellington, et sur le système des Anglais, qu'il prétend être devenu offensif et quelque peu audacieux. Ces articles le fâchaient, et il ne faisait plus guère bon discuter avec lui. Je soutiens cependant mon opinion. Il s'emporte un peu, quand je dis que les Portugais ne voudront pas sortir de leur pays, pour aller secourir les Espagnols : il y en a devant Cadix. — Je l'avais vraiment oublié ; mais il y a de la différence entre un régiment et toute l'armée. Je venais d'ailleurs de voir des preuves de l'exaspération de ces deux peuples l'un contre l'autre. Il se remet, quand je dis qu'il faut prouver qu'une armée anglaise ne peut tenir campagne devant une armée française. Discuté ensuite très longuement les divers projets que l'ennemi pouvait avoir contre nous, et les dispositions que nous devions leur opposer.

Comme, dans ces discussions, nous ne pouvions guère nous entendre, sans avoir une carte sous les yeux, l'Empereur me fit passer dans son cabinet topographique, où se trouvait, sur une grande table,

une carte d'Espagne dessinée, de six à sept pieds de côté. Les positions des diverses armées y étaient marquées, selon l'usage, avec des épingles émaillées de diverses couleurs. Cette carte, à une assez grande échelle, était bien dessinée ; il y avait beaucoup de routes et de noms, et elle m'a paru exacte sur tous les points où je l'ai examinée. Il y avait aussi, épars sur un coin de table, d'excellents morceaux de carte ou de topographie du Portugal. Je vis étalée une carte de Russie qui me sembla être celle de..... mais, en réfléchissant que la frontière de cet empire était au milieu de la feuille, je pense que ce devait être quelque carte de l'ancienne Pologne. Des positions de troupes étaient également marquées sur cette carte. Dans un coin du cabinet était un charmant modèle en bronze doré de la colonne d'Austerlitz; puis, d'un autre côté, des volumes in-folio des campagnes d'Egypte, etc. — Nous causâmes beaucoup, la carte devant les yeux, sur les mouvements que l'armée devait effectuer dans le moment, et sur les positions qu'elle allait prendre vers Coria et Alcantara. Nous déterminâmes les bases des défenses, les lignes d'opération ou de communication, les points stables à occuper, etc., enfin tout ce qui constitue un établissement dans le pays, et des relations avec les gouvernements voisins.

L'Andalousie paraissait occuper beaucoup Napoléon, et revenait souvent dans la conversation. Ce

qu'il craignait le plus était un mouvement de l'ennemi sur ce point; « et alors, que ferions-nous ? » me disait-il toujours. Je répondais qu'en s'établissant à Alcantara, on était aussitôt qu'eux en Andalousie par Badajoz ou Mérida, s'ils y portaient toutes leurs forces; mais qu'ils ne pouvaient découvrir entièrement Lisbonne; que le mieux serait alors de marcher droit sur cette capitale; que, s'ils se partageaient, il faudrait attaquer et écraser chaque partie d'armée, l'une après l'autre. Quant au mouvement sur Salamanque, il fut bien reconnu qu'il ne signifiait rien, et que l'ennemi se garderait bien de l'exécuter en tel état de choses. Je ne sais à propos de quoi Napoléon appela le colonel d'Albe, qui était sur les derrières; il lui fit quelques questions sur le pays; l'autre lui répond comme l'ayant parcouru avec l'empereur, et par des indications et des particularités locales. Il lui demande si on a pris des renseignements sur l'impraticabilité du Sever comme pour resserrer la défense du pays entre le Tage et la Guadiana; l'autre répond ce qu'il a appris, et puis s'en va. — L'empereur changeait tous les noms : il disait *Bajadoz*, *Tezer*, pour Badajoz, Zezère.

Il fut question d'Almeida. Fallait-il conserver ou détruire cette place ? Je prétendais qu'il fallait choisir entre cette place et Ciudad-Rodrigo, qui est une bicoque, et qui ne garde rien sur une rivière guéable de tous côtés, mais que la question

devait être bien approfondie. Elle avait déjà été proposée dans la correspondance du Prince. Si l'on conservait Almeida, il fallait que cette place fût liée avec la Coa.

Nous repassons dans le salon, toujours seuls. Enfin il dit : « Il faut attendre : nous ne pouvons rien décider ici, puisque les événements sont plus que passés, quand nous en apprenons la première nouvelle. Il faut attendre et voir. Je ne peux pas faire la guerre à cinq cents lieues, ni prévoir de si loin ce que feront les armées ennemies. » En parlant de la tactique ancienne dans mon mémoire, il réplique : « Elle est toujours la même, elle n'a pas changé. » Alors j'étais à mon tour de mauvaise humeur, sans quoi je lui aurais bien dit que je connaissais tous les changements qu'il y avait apportés, et qui en avaient fait pour ainsi dire une science nouvelle. Il m'avait demandé depuis combien de temps j'étais avec le Prince, et je travaillais avec lui ; je répondis depuis six ans que j'avais toujours servi auprès de lui comme ingénieur plutôt que comme aide-de-camp, que j'avais fait le travail militaire en partie depuis la dernière campagne de l'île de Lobau, et en totalité depuis notre entrée en Espagne ; que le Prince me regardant comme son élève et comme un jeune officier, cela me donnait la facilité de tout dire, d'insister même, et de débattre, s'il le fallait, des idées que le Prince regardait comme découlant originaire-

ment de lui, ou du moins dictées par le plus pur dévouement dont il a eu beaucoup de preuves.

Cette conversation, qui fut remplie par des détails de pays, des calculs de mouvements ou de dispositions, dura aussi près de trois heures. Comme elle était moins précise que la précédente, les détails en sont moins restés dans ma mémoire. Quand nous eûmes fini, il me dit de remettre mon rapport au prince de Neufchâtel ; et puis deux fois : « Adieu, colonel », avec un coup de tête gracieux et son regard expressif qui m'annonçait mon avancement.

Je reçus ma nomination le surlendemain, et j'arborai ces deux épaulettes qui me causèrent une si vive joie. J'ai eu tous mes grades à la pointe de l'épée, et il me fallut de plus gagner celui-ci en luttant contre un rude jouteur. L'Empereur n'a jamais oublié ces audiences ; il me l'a prouvé à plusieurs reprises et me les a souvent rappelées. J'ai été fort surpris de voir plusieurs grands personnages qui en étaient instruits, surtout le roi Jérôme qui m'en parla en Pologne.

L'article que l'Empereur m'avait lu parut en effet le lendemain dans le Moniteur. Les amis du Prince, qui étaient l'avant-veille dans la consternation, allaient maintenant éplucher cet article, blâmaient le ton et quelques expressions, se plaignaient de cette division des opérations à faire. Pour moi, j'y voyais la conservation du

commandement, notre revanche à prendre, et il eût été encore plus défavorable, que je m'en serais trouvé content. Je fis un rapport au Prince de tout ce qui s'était passé, et je l'envoyai par un aide-de-camp qui partit cette même soirée pour l'armée.

Le lendemain, le prince de Neufchâtel me dit qu'il venait de recevoir des nouvelles de Portugal en date du 25, et qu'il n'y avait rien de nouveau. Il parlait à un officier qu'il me dit ensuite en avoir été porteur, que je ne vis pas parce qu'il avait le dos tourné, et que j'ai pensé devoir être M. Esménard, que le Maréchal envoya à Paris à cette époque,

Le 11 au soir, je reçus du prince de Neufchâtel une traduction des journaux anglais du 3 au 8, ce qui prouve que la correspondance avec l'Angleterre n'était pas fort en retard. Elle contenait les rapports de lord Wellington sur notre retraite; le Prince me demandait d'y ajouter des observations conformément à la vérité. Ce rapport est vrai, loyal, honorable pour celui qui l'a envoyé; seulement il exagère un peu notre perte en hommes et les avantages qu'il a obtenus. Il y a quelques déclamations contre nos pillages, les incendies des villes et les horreurs de la guerre, dans lesquels les Anglais pouvaient bien entrer du moins pour les trois quarts. Je regrette beaucoup de n'avoir pas gardé copie de ce rapport, qui était fort

bien fait, et où se trouvaient des détails précieux. Je relève une erreur dont je suis bien certain, puisque j'étais sur les lieux, au sujet d'une colonne marchant sur notre gauche à Condeixa, et qui avait déterminé l'évacuation de cette position. Le rapport était à mi-marge ; j'écrivis mes observations en regard.

Je porte ces papiers aux Tuileries. C'était le jour du vendredi saint : il y avait office, Ténèbres au Château. J'y vis une foule de princes de la Confédération, les ambassadeurs extraordinaires de toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, le grand-duc de Wurzbourg, le prince Kourakin avec tous ses diamants et son petit manchon. L'Empereur était dans la galerie du Louvre, où on venait de placer sa belle statue en pied de Canova ; j'allai lui remettre là mon rapport. — Le lendemain, encore nouvelle demande du prince de Neufchâtel, sur quelques points de notre retraite relatifs à Condeixa et au Mondégo, à laquelle je fis une réponse que je ne retrouve plus.

Le départ du maréchal Marmont pour l'armée fut bientôt connu dans Paris. M. de Monthion était déjà parti depuis quelques jours pour Bayonne ; c'était d'abord une démonstration diplomatique, qui avait fait croire à Paris que le prince de Neufchâtel allait le suivre en Espagne, tandis que celui-ci avait tous ses équipages à Strasbourg. Quelques jours plus tard, le général Monthion

reçut l'ordre d'acheter des chevaux. Dans ces jours arriva à la Cour la nouvelle de la surprise de Figuières; l'empereur avait l'air assez peu gai; peut-être connaissait-il aussi l'évacuation de Guarda et la retraite sur la Coa. Je ne le revis plus avant mon départ, et je reçus le 15 (avril) au soir l'ordre de m'y préparer. Pendant ce peu de séjour à Paris, je ne vis que mes amis, et je m'occupai si peu à faire des visites inutiles que je ne vis aucun des grands personnages, et pas même le grand maréchal du Palais.

Le prince de Neufchâtel, en me remettant mon ordre de départ et quelques dépêches insignifiantes, me parla à peu près ainsi : « Dites au prince d'Essling que l'Empereur, ainsi qu'il vous l'a répété souvent lui-même, ne peut pas donner des instructions à une si grande distance, encore moins des ordres, pas même indiquer dans ce moment les opérations à entreprendre. Le Prince doit se borner maintenant à occuper les positions convenues sur la rive droite du Tage, y reposer et établir son armée, tenir l'ennemi en échec et devant lui autant que possible, sans cependant rien engager et sans se compromettre; l'empêcher de faire un grand détachement sur un de ses flancs, surtout vers l'Andalousie, et absolument de ne rien tenter contre les places. Dites-lui qu'il lui arrive de l'argent, qu'il aura des remplacements en effets, quelques secours, mais en

petite quantité ; qu'il n'ajoute aucune foi à tous les bruits semés par les papiers anglais; que, quoi qu'il arrive, l'empereur fait marcher des forces et des secours sur tous les points ; que les affaires du Nord s'arrangent, et qu'il soit comme nous parfaitement tranquille : il paraît certain qu'il n'y aura rien de ce côté. » Il ajoute des paroles flatteuses et de satisfaction sur sa conduite, sa fermeté, son caractère, etc. Il paraît qu'il n'y avait rien de décidé encore à son égard, et que les nouvelles des mouvements sur Salamanque, qui durent arriver trois ou quatre jours plus tard à Paris, déterminèrent seules son rappel.

Le maréchal Ney va nous apprendre lui-même ce qui se passa à l'armée, après mon départ, entre le Prince et lui, car j'en tiens le détail de lui-même. Je ne l'avais pas revu depuis le Portugal, lorsque le lendemain de sa brillante affaire de Valoutina (19 août 1812), je fus chargé de lui porter des ordres. Je le trouvai à la tête de son avant-garde, allongé sur un petit tertre, seul suivant son usage. Le Maréchal me reçut fort bien ; alors je sautai à bas de mon cheval, et me voilà étendu auprès de lui. Nous causâmes du Portugal, et il me raconta de cette manière ce qui s'était passé le 23 mars au matin (après son refus formel d'obéir à l'ordre de marcher sur le Tage) : « J'avais donné des ordres en conséquence de ma lettre au Prince, afin qu'à la pointe du jour, le

mouvement de retraite commençât dans tout le corps d'armée et aux avant-postes. L'ordre n'ayant pas été révoqué à temps, ceux-ci faisaient leur mouvement, et étaient suivis par l'ennemi, lorsqu'ils eurent l'ordre de s'arrêter, ce qui occasionna un engagement à la suite duquel l'ennemi tira quelques coups de canon. Je me préparais à partir pour me rendre en Espagne (1), lorsque ce bruit de feu me fit monter à cheval. Je courais aux avant-postes ; je fus assez surpris de rencontrer le Prince déjà arrivé de Celorico ; comme je m'approchais pour lui expliquer ce qui se passait : « Cela ne vous regarde plus, Monsieur le Maréchal, me dit-il. — Comment, vous voulez véritablement sévir contre un de vos camarades ? — Oui, puisque vous l'avez voulu, me répondit d'un air fier cet obstiné. — Donnez-moi des ordres. — Vous en avez, et, s'ils ne vous suffisent plus, allez en attendre d'autres à Ciudad-Rodrigo. » — La conversation s'engagea entre nous et se prolongea assez longtemps. Il se plaignit de ce que j'avais pu dire à l'Empereur qu'il avait voulu faire enlever le prince d'Essling : « Je n'ai pas dit cela, mais que vous aviez tout fait pour que la chose fût possible. » Ensuite, que j'avais nui à ses officiers. Je lui donnai ma parole d'honneur

(1) Masséna, à la suite du refus de Ney d'obéir à ses ordres, lui avait enjoint de quitter l'armée et de se rendre en Espagne, pour y attendre les ordres de l'Empereur.

du contraire, et j'ajoutai : « Vous avez pu me connaître trop loyal pour employer de tels moyens, et trop fier pour croire en avoir besoin. J'étais colonel, et tout était déjà arrangé, lorsque vos rapports sont arrivés à Paris. » Nous nous quittâmes fort bons amis, et depuis ce temps-là, dans tous les pays (en Russie notamment), il m'a donné des preuves de sa bienveillance envers moi.

. . . .

. . . .

J'étais dans la sécurité la plus parfaite, lorsqu'en arrivant à Bayonne, j'appris le combat de Sabugal, l'établissement du quartier général à Salamanque, le blocus d'Almeida, enfin tout le contraire de ce que j'avais annoncé à l'Empereur, et démontré devoir être fait. Il en avait été instruit aussitôt par une estafette, qui dut partir de Bayonne vers le 16. Accablé de douleur, je me hâtai de presser mon voyage qui avait été un peu retardé. Je vis, en passant à Vittoria, le général Caffarelli qui, avec 5 à 6000 hommes, conscrits réfractaires, était obligé de garder une grande étendue de terrain. Le général Reille était comme bloqué dans Pampelune ; le général Bonnet, assez tranquille dans les Asturies. En général, le nord de l'Espagne était dans un état assez satisfaisant. Quand je traversai la Puebla d'Argouzon, le maréchal Ney était à l'auberge, et je me gardai d'aller déranger Son Excellence.

A Burgos, je rencontrai le général Defrance, qui me confirma les nouvelles de l'armée, m'apprit qu'on n'était pas sans inquiétude, et que le maréchal Bessières allait amener au Prince un renfort d'infanterie et de cavalerie, enfin qu'on allait livrer bataille aux Anglais. Dans un moment de confiance gasconne, je dis au général : « Veuillez annoncer à Paris que tout ira bien. » Le général Dorsenne me donna 50 gendarmes de la garde pour m'escorter ; j'aurais voulu rencontrer en pareille compagnie 5000 insurgés. Je trouvai les généraux français à Valladolid fort affairés : le roi Joseph allait arriver, et ils ne savaient comment le recevoir. On croyait qu'il désertait le trône. Le maréchal duc d'Istrie était parti la veille pour Salamanque, et n'avait pas même pris la peine de passer par Olmedo pour voir le roi Joseph. — Cependant l'état-major monta à cheval. Je trouvai le roi entre le Douro et Valdestillas, voyageant avec toute sa garde commandée par mon brave ami Jamin, mort à la tête des Grenadiers à cheval (à Waterloo). Joseph me dit d'annoncer au Prince que son voyage à Paris serait très court, et qu'il se chargerait volontiers de ses commissions. Toute la suite, dont j'avais connu la plupart peu de temps auparavant dans les rangs subalternes de notre milice, était chamarrée de plaques et de cordons tout neufs : c'était une véritable révolution de friperie. Un de mes

gendarmes d'escorte disait à son camarade, quand nous eûmes quitté le cortège : « Ma foi, j'aimerais mieux être berger chez moi, avec un troupeau de 100 beaux moutons, que roi d'Espagne, à ne pouvoir mettre le nez dehors sans m'entourer de soldats. »

Avant d'arriver à Salamanque, je traversai les cantonnements de la cavalerie de la Garde ; elle faisait deux lieues par jour, et séjournait. Je trouvai à Salamanque mon bon ami Cavailher, échappé pendant mon absence à la plus cruelle maladie, et en pleine convalescence ; Monsieur le duc d'Istrie y était arrivé ; je me présentai chez lui, et, pendant que nous déjeûnions en tête à tête, il me dit qu'il allait se mettre en marche, et rejoindre le Prince à Ciudad-Rodrigo le surlendemain, avec sa cavalerie et six pièces de canon avec une vingtaine d'attelages pour manœuvrer nos pièces ; qu'il avait reçu l'ordre d'envoyer 10000 hommes d'infanterie au maréchal Soult en Andalousie, et de dégarnir pour cela les frontières de la Navarre ; qu'il n'avait pu envoyer au roi Joseph à Olmedo 4000 hommes qui devaient y attendre celui-ci. Je lui demandai quelques secours momentanés en infanterie pour l'armée, ne fût-ce que pour en montrer quelque peu aux nôtres et à l'ennemi. Il me répond que cela est absolument impossible ; qu'il a réuni tout ce dont il peut disposer sans affaiblir trop son gouvernement ;

que le Prince peut compter entièrement sur lui, et qu'il le retrouvera toujours tel qu'à Roveredo, etc. ; que cependant il vaut mieux abandonner une place que de risquer le sort de l'armée. Au reste il craint que la bataille ne soit déjà livrée, parce que le Prince n'a annoncé que pour huit jours de vivres, qui doivent être consommés. — Je l'engage toujours vivement à se porter en avant, du moins pour soutenir en cas d'accident. Il veut qu'avant de partir je voie sa cavalerie qui arrive à Salamanque, et qui est vraiment superbe. Le général Thiébault était aussi à Salamanque, mais dans un triste état de maladie.

Ainsi tout annonçait une bataille. Quel mot pour un guerrier, qui en connaît toute l'étendue et les résultats! La bataille est le sublime de la guerre, la pierre de touche des grands généraux, le chef-d'œuvre de l'art militaire! . . . . .

. . . .

Enfin j'arrive à l'armée. Je retrouve le Prince, qui m'embrasse bien fort, et me comble d'amitiés. Nous passâmes de longues heures à parler de l'Empereur, de Paris et de l'armée. Le Prince ne fut pas toujours satisfait, quelque soin que je prisse d'adoucir ce qui pouvait lui déplaire. Il me parut tout à fait décidé à quitter l'armée; j'en doutais un peu cependant, car il y a loin entre laisser le commandement et dire qu'on veut le laisser. Ses dégoûts avaient été augmentés par les derniers

événements ; il me parla d'une lettre très longue et très ferme, en réponse à une dans laquelle le major-général lui faisait quelques reproches sur cette campagne, et où il annonçait positivement ses intentions. On y avait inséré un résumé de tous les rapports qui faisaient à peu près l'apologie de nos opérations. Je l'engageai d'abord à bien s'examiner, et puis, s'il voulait vraiment quitter l'armée, à terminer son commandement par un coup d'éclat digne de lui ; qu'il fallait alors écraser l'ennemi, sauver les places, mettre l'armée en sûreté, et puis s'en aller. Je persistai dans cette opinion, hautement alors et plus tard, et je dis : « Heureusement, Prince, je me trouve dans cette position où je me désirais tant, de pouvoir prouver que mes conseils sont désintéressés : je viens d'être fait colonel, qu'ai-je à gagner aujourd'hui à une bataille ? »

Mon arrivée fut un triomphe pour mes amis et pour beaucoup de braves gens de l'armée. On m'avait cru perdu ; les rapports de Paris l'annonçaient formellement. On disait : « Il est tout à fait noyé, c'est vraiment dommage, c'était un brave homme, et qui n'était pas sans quelque mérite. » Après quoi, on tombait à bras raccourci sur ma personne. On croyait si bien que j'étais perdu, qu'on prétendit que le Prince en avait reçu l'assurance ; et, quand M. Salignac, arrivant à l'armée, annonça mon avancement, personne

ne voulut y croire. Il le fallut bien cependant, quand ils me virent ; et ces deux épaulettes produisirent un excellent effet sur tout le monde, comme un éclatant témoignage de satisfaction pour la conduite des affaires auxquelles j'avais pris tant de part. Je rapportai à chacun ce que l'Empereur m'avait dit ou pu dire de favorable sur son compte. Je vantai à tous l'intérêt qu'il prenait à cette armée, les récompenses qu'il venait d'accorder, celles qu'il paraissait devoir prodiguer à de plus grands succès. Je flattai les désirs, les sentiments, les passions ; je prouvai que rien ne restait sans récompense, pas même une conduite simple, sans reproche et sans intrigue. Je crois enfin que je réussis à ranimer un peu l'esprit de l'armée. De la part d'un petit nombre de personnes, mais de tous ceux que j'aimais et estimais, je reçus des témoignages d'intérêt qui me flattèrent infiniment. Tous me témoignèrent combien il leur tardait de me voir arriver, et le général Eblé me fit l'honneur de me dire : « Je grillais de vous savoir ici. » Bien des fois le Prince manifesta le même empressement, et tout autant de regrets de ne pas m'avoir auprès de lui. Enfin on était si accoutumé à voir les grands airs de tous ceux qui arrivaient de Paris, qu'on fut fort surpris que j'en eusse rapporté toute ma simplicité ordinaire.

Le rôle diplomatique de Pelet était terminé ; de retour à l'armée le 26 avril, après une absence de cinq semaines, il reprend ses fonctions auprès de Masséna, et fait l'ordre de la bataille qui va se livrer aux Anglais. On se bat les 3 et 5 mai à Fuentès d'Onoro ; malgré la valeur de nos soldats et les charges héroïques des cavaliers de Montbrun, l'action est indécise ; une partie de l'infanterie est restée inactive, et la cavalerie de la Garde a refusé de charger sans l'ordre de son chef; or le maréchal Bessières est demeuré introuvable. Ainsi à Fuentès d'Onoro, l'institution du commandant en chef de la Garde paralyse l'action de nos troupes ; quatre ans plus tard, à Waterloo, l'absence de ce chef suprême mettra la cavalerie de la Garde aux mains de Ney dans ses charges désespérées, et privera l'empereur de sa dernière réserve.

Le défaut de munitions ne permet point à Masséna de renouveler le combat ; Marmont d'ailleurs est arrivé, qui va prendre le commandement. La disgrâce du héros d'Essling est définitive ; Pelet ne l'abandonne pas, et rentre avec lui en France, malgré les ordres de l'empereur. — Napoléon se connaissait en hommes, il sut gré au colonel de sa fidélité. En 1812, Pelet sert à l'état-major de la Grande Armée ; il enlève l'épée à la main les faubourgs de Smolensk, et reçoit, à Moscou, le 12 octobre, le commandement du 48e de ligne. Il fait partie de cette division Ricard, du corps du maréchal Davout, prêtée à Ney pour la retraite, qui se fait écraser au combat de Krasnoé, *la bataille des héros*, disait le général anglais Wilson : sur un effectif de 650 hommes, le 48e en perd 550 ; Pelet a le bras cassé. Malgré ses souffrances, l'ingénieur géographe se retrouve : il indique au maréchal Ney un point où il peut franchir le Dniéper, et rejoindre, contre toute espérance, le gros de l'armée.

Le 12 avril 1813, Pelet reçoit le grade de général. Il commande à Leipzig une brigade des voltigeurs de la Garde. Il fait la campagne de France avec les chasseurs de la Vieille Garde. A Waterloo, il défend héroïquement Planchenoit contre les Prussiens de Bülow, et sauve l'aigle des chasseurs menacée par les dragons anglais.

Pendant les loisirs de la Restauration, Pelet ne demeure pas inactif. Il quitte l'épée pour la plume ; en 1826, il publie son ouvrage capital, les *Mémoires sur la campagne de 1809*, que Jomini recommande comme « expliquant de la façon la plus exacte le système général des guerres de Napoléon ». Puis paraîtront successivement le *Tableau de la campagne de 1813*, les Mémoires militaires relatifs à la guerre de la Succession d'Espagne sous Louis XIV, et de nombreux articles tactiques, soit dans le *Spectateur militaire*, soit dans l'*Encyclopédie moderne*. Pelet était un travailleur infatigable ; il avait réuni d'immenses matériaux politiques et militaires, dont nous avons pu sauver une partie ; il y avait là les éléments d'une œuvre colossale, que seul Pelet pouvait mener à bonne fin...

Promu lieutenant général en 1830, Pelet est appelé par le maréchal Soult à la direction générale du Dépôt de la Guerre; il réorganise le service de la topographie et des travaux historiques, prépare la publication de la Correspondance militaire de Napoléon, et dirige la confection de la Carte de France de l'Etat-major, œuvre grandiose à laquelle son nom restera plus particulièrement attaché. Il prend part en 1832 à la campagne de Belgique. Député dès 1831, il est Pair de France en 1837. Le gouvernement le charge, en 1849, d'une mission confidentielle auprès de Charles-Albert, alors en guerre avec l'Autriche : Pelet devait porter au roi de Piémont des conseils de prudence; il ne tint pas à lui que le désastre de Novare fût conjuré. — Appelé au Sénat dès les premiers jours de 1852, le vieux guerrier est encore con-

sulté par Napoléon III, au moment de la guerre de Crimée. Il meurt, en 1858, à l'âge de 82 ans, avec le regret de n'avoir point reçu ce bâton de maréchal, sa suprême ambition, que lui méritaient, semble-t-il, les éclatants services rendus au pays.

Baron A. D'AVOUT,

Ancien magistrat.

ETYMOLOGIES AMÉRICAINES

PAR

PAUL GAFFAREL

Nous n'avons pas la prétention de dresser la liste de tous les mots français d'origine américaine : nous cherchons seulement à établir, d'après des documents oubliés ou peu connus, la date de l'introduction dans le langage courant de quelques mots français très usuels, que nous avons empruntés aux dialectes américains ; nous ne voulons que présenter, si ces deux mots peuvent être associés, un modeste essai de chronologie philologique.

Aucune hésitation pour les noms d'animaux et de plantes spéciaux à l'Amérique. Il est par trop évident que les dénominations indigènes n'ont fait leur apparition dans le langage courant que lorsque les animaux et les plantes américains ont été connus en France, soit par l'intermédiaire des Espagnols et des Portugais, soit directement, grâce aux navigateurs et aux négociants qui, les premiers, les apportèrent en Europe ou les décrivirent à nos ancêtres. Humboldt, dans son *Voyage aux régions équinoxiales,* remarque avec raison que Jules César et Tacite auraient conservé beaucoup de mots celtiques ou germains, « si les productions des pays septentrionaux visités par les

Romains avaient différé autant des productions de l'Italie et de l'Espagne que de celles de l'Amérique équinoxiale ». C'est sans doute pour cette raison que les découvreurs ou conquérants de l'Amérique, frappés par les étrangetés, ou, pour employer un mot du XVI[e] siècle, par les singularités qu'ils observaient dans la faune et la flore du nouveau monde, ont conservé les noms indigènes des animaux et des plantes, dont ils constataient pour la première fois l'existence. Ces noms, sauf de légères altérations, ont passé dans le langage courant, et c'est ainsi que, dès la première moitié du XVI[e] siècle, on peut signaler l'apparition, ou, si l'on préfère, la naturalisation d'un certain nombre de mots empruntés aux dialectes américains. Il nous suffira d'en indiquer ici quelques-uns.

L'*Ara* ou perroquet est une abréviation d'*araraca* qui, chez les Guaranis de l'Orénoque, est le nom de cet oiseau à longue queue et à beau plumage. L'ara fut signalé par les premiers découvreurs. Amerigo Vespucci (1) en parle : « Parmi les nouveautés qui étonnent le plus, je dois citer la multitude de perroquets de couleurs variées et diverses. » Tous les navigateurs contemporains ont été frappés de leur nombre et de leur infinie variété. Le premier auteur français qui les ait

(1) Vespucci, *Première lettre à Soderini.*

décrits est Léry (1) : « le premier, que les sauvages appellent arat, ayant les plumes des ailes et celles de la queue, qu'il a longues de pied et demi, moitié aussi rouges que fine escarlate, et l'autre moitié de couleur céleste aussi estincelante que le plus fin escarlatin qui se puisse veoir, et au surplus tout le reste du corps azuré. » Ces perroquets étaient fort estimés. On recherchait surtout ceux dont les plumes offraient la coloration la plus variée, ou qui reproduisaient le plus fidèlement la voix humaine.

Les *Toucans* étaient également fort recherchés. Thevet est le premier (2) écrivain français qui ait décrit cet animal en lui donnant son nom indigène. « Sur la coste de la marine la plus fréquente marchandise est le plumage d'un oyseau qu'ils appellent en leur langue toucan... cet oyseau est de la grandeur d'un pigeon. Les sauvages en prennent la peau, à l'endroit qui est jaune, et l'accommodent à faire garnitures d'espées à leur mode, et quelques robes, chapeaux et autres choses. J'ay rapporté un chapeau faict de ce plumage, fort beau et riche, lequel a esté présenté au roy comme chose singulière. » Le toucan est encore aujourd'hui fort estimé par les sauvages

(1) Léry, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, éd. Gaffarel, I, 173.

(2) Thevet, *Singularitez de la France antarctique*, édit. Gaffarel, § XLVIII, p. 240.

brésiliens. Ils en font des coiffures, où ils mêlent ses plumes à celles de l'ara. Ces coiffures ont, paraît-il (1), une valeur symbolique.

Il est un autre animal, également fort connu au Brésil, et dont la dénomination a échappé à Littré : le *Sagouin*, ce charmant petit singe dont la grâce et la gentillesse plaisaient tant à nos ancêtres. Ceux de nos matelots qui, les premiers, s'aventurèrent au nouveau monde, avaient rapporté quelques-uns de ces jolis animaux, mais ils supportaient difficilement la traversée et ne s'acclimataient en France qu'avec peine. « Et de faict s'il estoit aussi aisé à repasser la mer qu'est la guenon, il seroit beaucoup plus estimé, mais outre qu'il est si délicat qu'il ne peut supporter le branslement d'un navire sur mer, encore est-il si glorieux que, pour peu de fascherie qu'on luy face, il se laisse mourir de despit. » On en voyait pourtant quelques-uns, car c'est à un de ces animaux que Clément Marot (2) faisait allusion, quand il mettait ces paroles dans la bouche de son valet Fripelipes.

Or des bestes que j'ay susdictes,
Sagon, tu n'es des plus petites ;
Combien que Sagon soit un mot
Et le nom d'un petit marmot,
Zon dessus l'œil, zon sur le groin,
Zon sur le dos du sagoin.

(1) Castelnau, *Voyage dans l'Amérique méridionale*, I, 467. — Ferdinand Denis, *De arte plumaria*.

(2) Clément Marot, édit. Jannet, t. I, p. 242, cp. II, 196.

Cette pièce de Marot est de l'an 1537. Elle prouve par conséquent que, dès cette époque, les sagouins brésiliens étaient appréciés et connus en France avec leur appellation indigène.

Nous avons déjà remarqué plus haut, avec Léry, le mot *Guenon*. Signalons encore le mot *Ouistiti*, qui a été donné à d'autres singes américains par onomatopée. En effet « quelquefois (1) ils font entendre un cri plus fort que leurs gémissements ordinaires, et rappelant beaucoup le nom d'ouistiti qu'on leur donne pour cette raison. Ils le répètent plusieurs fois de suite, lorsqu'ils sont à la recherche de leur nourriture ».

L'Iguane fut pour la première fois décrit par Americ Vespuce (2). « Nous remarquâmes un animal que l'on rôtissait. Il n'avait pas d'ailes et ressemblait à un serpent. Il nous apparut comme un animal farouche et sauvage qui nous surprit par sa laideur... Lorsque nous avançâmes plus loin dans les cabanes, nous découvrîmes plusieurs de ces serpents : ils étaient en vie, et avaient les pieds liés et une corde autour du cou qui les empêchait d'ouvrir la gueule. Ces animaux sont gros comme des chevreaux et ont une brasse et demie de longueur. Leurs pieds sont longs et gros, armés de fortes griffes. Leur peau est de couleur variée, leur cou et leur tête ressemblent à celle d'un vrai

(1) Brehm, *Mammifères*, p. 125.

(2) Amerigo Vespucci, *Lettre à Soderini*.

serpent. » C'est Pierre Martyr qui les révéla à l'Europe sous leur nom indigène (1).

La *Sarigue* était signalée dès 1500. Vincent Yanez Pinçon, dans son voyage aux côtes de Guyane, avait trouvé et il ramena une femelle de sarigue avec ses petits, dans la poche destinée à leur servir de berceau. Le fait fut signalé par Grynœus dans son *Mondo nuovo*. Oviedo (2) décrit avec soin cet animal extraordinaire dans son *Histoire naturelle des Indes*, et dès lors il figure dans toutes les descriptions de régions américaines et sous son nom indigène.

Il en est de même du *Tapir* (3), mais il est désigné de différentes façons, tantôt maipouri ou mempouri, tantôt tapir été, anta ou danta. La première description exacte en fut donnée par Marcgrew, dans son *Historia Naturalis Brasiliæ*, qui parut en 1648.

L'Agouti (4) a été pour la première fois décrit par Thevet : « Là se trouve aussi un autre petit animal, nommé agoutin, grand comme un lièvre mescreu, le poil comme un sanglier, droit et élevé, la teste comme celle d'un gros rat, les oreilles et la bouche d'un lièvre. Ils vivent de fruits, aussi

(1) Pierre Martyr, *Décades*, I, 5, p. 50, traduction Gaffarel.
(2) Oviedo, *Histoire naturelle des Indes*.
(3) Thevet, *Singularités*, etc., § XVIX. — Léry, § X.
(4) Thevet, *Singularités*, etc., § XXXIII, p. 162. — Cf. Rochefort, *Histoire morale des Antilles*, p. 123.

en nourrissent les sauvages pour leur plaisir, joinct que la chair en est très bonne à manger.»

Le *Tamanoir* vient de l'américain tamandua. En 1527, Jean Tafin (1), un des lieutenants de Quesada dans la découverte et conquête du pays de Bogota, racontait le combat d'un tamanoir et d'un cheval. Le *Jaguar* est le jaguara(2) Brésilien, appelé encore janouara. Le *Tatou* (3) était ainsi nommé par les Indiens Guaranis : c'était le nom général ; mais chaque espèce était distinguée par une épithète en général bien appropriée. Le *Caïman* (4) était appelé par les Caraïbes cuayonman, le *Lamantin* (5) *ou Manati*, le *Pécari*, le *Puma* sont encore d'origine américaine, ainsi que le *Lama*, dont le premier rapporté vivant en Europe le fut par Perin en Hollande, l'année 1558, et que le *Chinchilla*, dont les Péruviens, au temps

(1) Père Simon, *Noticias historiales de Tierra Firme*, § 24.

(2) Buffon, *Quadrupédes*, III, 289 : « Les premiers qui en ont donné une description exacte sont Pison et Marcgrave. Ils l'ont appelé jaguara au lieu de janou-ara, qui était son nom en langue brésilienne. »

(3) Roulin, *Souvenir d'un naturaliste*.

(4) Raymond Breton, *Dictionnaire Caraïbe*. — Acosta, *Hist. nat. de Indias*, III, 17. « De los lagartos caymanas qua llaman ». — Nieremberg, *Hist. naturelle*, XII, 5 « Indi aquelzoallin, alii caymanem vocant. »

(5) Gomarà et Martyr racontent l'histoire d'un de ces lamantins, qui vécut 26 ans dans un des lacs d'Haïti. Il arrivait quand on l'appelait maïa. Il rampait à terre jusqu'à la maison où on le nourrissait, et retournait au lac accompagné de jeunes garçons dont il aimait à entendre la voix.

des Incas, tissaient les poils pour en fabriquer des étoffes précieuses, et qui ne fut connu en Europe qu'en 1590, bien qu'Acosta en fasse mention. Nous n'aurions garde d'oublier *l'Aï* ou paresseux, décrit par Thevet (1) mais nous remarquerons que *l'Alligator* n'est que la traduction corrompue de l'espagnol al lagarto, le lézard. On pourrait continuer l'énumération (2), mais elle deviendrait promptement fastidieuse, et d'ailleurs l'origine américaine de tous ces noms d'animaux n'est même pas discutable.

Après les animaux les plantes. Le nombre des espèces américaines introduites en Europe est assez considérable. Candolle (3) a essayé d'en dresser la liste. Il en compte 47, dont 6 cultivées pour la partie souterraine, 8 pour les tiges et les feuilles, 23 pour les fruits, 5 pour les graines nutritives et 4 de divers emplois. Nous ne parlerons ici que des plus connues, de celles dont les noms sont devenus d'un usage commun.

La *Patate* ou *Batate*, encore appelée camote par B. Cobo (4), et uetich par Thevet, dont les racines renflées en tubercules ressemblent aux pom-

(1) Thevet, *Cosmographie universelle.*

(2) Qu'il nous suffise de citer les mots Sapajou, Magót, Coati, Orignal, Caribou, Bassaris.

(3) Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 358-9.

(4) B. Cobo, *Historia del nuevo mondo*, I, p. 355. — Thevet, *Cosmographie universelle*, II, 921. — *Singularités*, p. 300.

mes de terre, a été signalée par les premiers écrivains de la conquête. D'après Humboldt (1) Christophe Colomb, au retour de son premier voyage, aurait offert à la reine Isabelle divers produits américains, entre autres des patates. Oviedo, qui écrivait en 1526, avait vu la patate cultivée à Saint-Domingue, et l'avait introduite lui-même à Avila. Sloane (2) et Hughes (3) décrivent la patate comme une plante très cultivée dont on rencontre plusieurs variétés aux Antilles. Clusius (4) raconte qu'il en avait mangé dans le midi de l'Espagne, où on prétendait l'avoir reçue du nouveau monde. C'est d'ailleurs lui qui en introduisit la culture dans les Pays-Bas. La patate avait été apportée du Pérou en 1586 par Drake, qui en donna à Gérard, habile botaniste de Londres. Ce dernier en partagea les produits avec Clusius, qui les cultiva en Hollande, et en envoya en Italie. Il les avait nommés Papas Peruvianorum. Bien qu'on ait essayé d'établir que la patate était d'origine asiatique, nous reconnaîtrons que tous les peuples de l'ancien monde en ignoraient le nom et l'usage avant le XVI[e] siècle.

(1) HUMBOLDT, *Histoire de la Nouvelle Espagne*, t. II, p. 470.

(2) SLOANE, *Catalogus plantarum quæ in insula Jamaica sponte proveniunt, vel vulgo coluntur*, I, 150.

(3) HUGHES, *Natural history of Barbadoes* (1750), p. 228.

(4) CLUSIUS, *Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia* (1567).

Les *Topinambours* passent pour être originaires du Brésil. On les aurait trouvés chez les Indiens Tupinambas; d'où viendrait le nom du légume. Thevet a le premier (1) décrit et nommé le topinambour, mais il le confond avec la patate. Remarquons néanmoins que la présence de ce tubercule est également signalée au Canada. Champlain, en 1603, voyait entre les mains des indigènes «des racines qu'ils cultivent, lesquelles ont le goût d'artichaux.» Lescarbot (2) parle de ces racines qui multiplient beaucoup et qu'il avait rapportées en France, où on commençait à les vendre sous le nom de Topinambaux. «Il y a encore certaine sorte de racines, très excellentes à manger, ayant un goût retirant aux cardes, mais plus agréable, lesquelles plantées multiplient en telle façon que c'est merveille.» Qu'il soit d'origine Brésilienne ou Canadienne, le topinambour est donc américain.

Aucune hésitation pour l'*Ananas*. Les Espagnols (3) avaient d'abord imaginé de nommer ce fruit savoureux pinas, à cause de l'analogie de forme avec le cône du pin pignon, mais le nom brésilien nana, d'où les Portugais ont tiré ananas,

(1) Thevet, *Cosmographie universelle*, II, 921. — *Singularités*, p. 300. — Cf. Léry, ouv. cité, II, 25.

(2) Lescarbot, *Histoire de la nouvelle France*, liv. VI, § 24, p. 813.

(3) Oviedo, Acosta, *Hist. nat. de Indias*, p. 166.

a prévalu. On a trouvé l'ananas à peu près partout en Amérique, surtout aux Antilles et dans l'Amérique Centrale. Lery (1) est le premier Français qui l'ait décrit : « La plante qui produit le fruit nommé par les sauvages ananas est de figure semblable aux glaïeuls... Quand ces ananas sont venus à maturité, estans de couleur jaune azurée, ils ont une telle odeur de framboise que non seulement en allant par les bois et autres lieux où ils croissent, on les sent de fort loin, mais aussi quant au goust fondans en la bouche, et estans naturellement si doux qu'il n'y a confiture de ce pays qui les surpasse. » Thevet (2) en donne une description conforme à celle de Léry et ajoute : « On n'en scauroit apporter par deça, s'il n'est confit, à cause que ce fruit estant meur ne se conserve guere longtemps. »

Le *Cacao* était inconnu en Europe avant la découverte de l'Amérique. Il fut signalé pour la première fois au Mexique. Les indigènes en faisaient un usage fréquent sous des formes variées (3), dont aucune ne correspondait exactement à notre chocolat. Ils se servaient encore des graines du cacao comme de monnaie courante (4). Cette cou-

(1) Léry, ouv. cité, édit. Gaffarel, t. II, p. 22.

(2) Thevet, *Cosmographie universelle*, p. 936 (avec planche).

(3) Sahagun, *Histoire des choses de la Nouvelle Espagne*, § VIII, 13.

(4) Martyr, *De orbe novo*, Decad. V, 5.

tume s'est si bien perpétuée qu'en 1850 (1), dans le Yucatan, le cacao remplaçait encore la monnaie de billon. Les Européens apprécièrent tout de suite son utilité et la délicieuse boisson fabriquée avec les fèves du précieux arbuste fut adoptée et répandue sous son nom indigène, *le Chocolat* (2). On a prétendu que chocolat venait soit de choco, synonyme de cacao, et de atl eau, eau de cacao, soit de choca, gémir, pleurer, et atl eau, eau qui gémit, à cause du murmure que fait le moulinet en tournant la poudre de cacao dans l'eau ; mais nous n'avons pas à discuter ici des étymologies américaines ; le seul point sur lequel nous avons à appeler l'attention est le suivant : à savoir que le chocolat a été connu en Europe, en même temps

(1) Jourdanet, note de la traduction Sahagun, p. 866.

(2) Voir la curieuse recette indiquée par Sahagun, ouv. cité, X, 26, édit. Jourdanet, p. 633 : « Celui qui vend de la boisson de cacao moud d'abord celui-ci de telle façon que, dans une première opération, il brise seulement les amandes ; dans une seconde il les moud un peu mieux ; dans une troisième et dernière il les pulvérise tout à fait, en les mêlant avec des grains de maïs cuits et bien lavés. Cela fait on les met dans un vase avec de l'eau. Si l'eau est en petite quantité, on n'y peut produire aucune écume. Pour que cette boisson soit bien faite, il faut d'abord la tamiser. On la fait ensuite couler de haut pour qu'elle produise de l'écume en tombant. Celui qui est adroit à la bien faire la vend bonne et de bel aspect. Elle est douce, écumeuse, vermeille, sans mélange et sans beaucoup de marc de cacao. Parfois on y ajoute des aromates, même du miel d'abeille et un peu d'eau de roses. » Cf. Colmenero de Ledesma, traduction R. Moreau, *Traité du chocolat*. Voir Oexmelin, *Histoire des flibustiers*, I, 7.

que le cacao, dès les premières années du XVI[e] siècle, et que les deux noms sont évidemment d'origine américaine.

La *Tomate*, le tomatl mexicain, n'a pas de nom dans les langues de l'ancien monde. Les premiers naturalistes (1) qui l'ont signalée la nommaient pomi del Peru ou mala Peruviana, ce qui laisserait supposer qu'on avait reçu la plante du Pérou ; mais, bien que le premier (2) ouvrage qui ait été composé sur la flore mexicaine n'en fasse pas mention, Humboldt (3) remarque non sans raison qu'on regardait la culture des tomates comme très ancienne au Mexique. Sahagun (4) cite, à diverses reprises, les tomates, et il en distingue plusieurs variétés, le coztomatl, le tepetomatl, le miltomatl, le xaltomatl.

Nous serons moins affirmatif pour le mot *Haricot*. Nous n'enregistrons qu'à titre de bizarrerie la singulière étymologie proposée par Ménage (5). D'après lui, haricot viendrait de faba, qui serait devenu successivement fabarius, fabaricus, fabaricotus et haricotus par le changement ordinaire de l'F en H. Ce n'est là qu'une puérilité qu'il est

(1) Bauhin, *Historia universalis plantarum nova*, t. III, p. 631.
(2) Hernandez, *Nova plantarum, animalium et mineralium mexicanorum historia* (1648-1651).
(3) Humboldt, *Nouvelle Espagne*, t. III, p. 133.
(4) Sahagun, ouv. cité. Trad. Jourdanet, XII, 7, p. 745, 757, 744, 753.
(5) Ménage, *Origines de la langue française*, t. II, p. 267.

inutile de discuter. L'étymologie indiquée par Génin (1) ne paraît pas plus vraisemblable. Il pense que haricot vient du latin aliquot, d'où nos pères avaient déjà tiré le substantif féminin haligote, pièce, petit morceau, et le verbe haligoter, en changeant selon leur usage la consonne dure Q contre la correspondante G. Quant au changement de l'L en R, il est certain que la substitution des liquides est un fait continuel et permanent dans le langage populaire. Haligote ou haricote signifierait donc petit morceau et c'est dans ce sens qu'on l'emploie dans le célèbre haricot de mouton, c'est-à-dire ragoût dans lequel le mouton est coupé menu. « Or, ajoute Génin, l'aspect d'un plat de haricots rappelant à la vue un plat de ces petits morceaux de mouton mis en ragoût, quelqu'un s'est avisé de transporter au légume le plat de viande. Ces ironies ne sont pas inconnues dans le langage gastronomique où une croûte de pain frottée d'ail s'appelle chapon. » Certes l'explication est ingénieuse, mais nous ne pouvons l'adopter, pas plus que nous ne ferons dériver haricot du grec ἄραχος, qui s'applique à diverses espèces de vesces. Nous croyons en effet que le haricot est ainsi nommé du mexicain ayacotli (2), nom

(1) Génin, *Récréations philologiques*, I, 46.

(2) On nous fait remarquer que l'étymologie ayacotli a déjà été signalée par la *Romania*, IX, 575. Nous n'avons pas voulu prendre

indigène de ce légume et il n'a été connu en Europe et désigné sous son nom qu'à partir du XVIe siècle.

En effet ni l'auteur du *Mesnagier* de Paris, composé en 1393, ni Taillevent, le célèbre maître-queux de Charles V, ni même Olivier de Serres (1), contemporain de Henri IV, ne parlent encore des haricots : ils disent toujours fèves, ou fèves des champs. Les mots faba ou faseolus sont seuls indiqués. Dans la liste des légumes que Charlemagne ordonne de planter dans ses villas est cité, mais sans autre explication, le fasiolum. Albert le Grand (2) décrit, sous le nom de faseolus, une légumineuse qui paraît correspondre à une fève de très petite espèce, et nullement au haricot. Les auteurs du XVe siècle sont également muets à cet égard. On ne trouve mentionné le haricot ni dans l'*Opus ruralium commodorum* de Crescenzio, ni dans le *De viribus herbarum* de Macer Floridus, ni même dans le *Compendium de plantis omnibus* de Mattioli. A partir du XVIe siècle au contraire, les auteurs publient des figures et des descriptions du phaseolus vulgaris qui correspondent exactement à notre haricot (3). C'est que le haricot

connaissance de cet article, voulant garder toute la responsabilité de notre hypothèse.

(1) Olivier de Serres, *Théâtre rustique* (Edit. de 1629), p. 97.

(2) Albert le Grand, *De vegetalibus*, p. 515.

(3) Tournefort, *Institutiones rei herbariæ*, p. 415. — *Eléments de botanique*, I, 328.

avait été introduit en Europe soit par les corsaires et flibustiers du Mexique et de la Floride, soit par les Espagnols qui avaient apprécié ce légume américain. Aussi bien il n'y a plus à se dissimuler que le haricot est une plante américaine. Non seulement il n'est signalé nulle part en Europe avant les découvertes du XVIe siècle, ni dans les habitations lacustres, ni dans les tombeaux égyptiens, ni dans les fouilles de Troie (1), mais encore, aussi loin qu'on peut remonter dans les annales américaines, il est indiqué et connu. On a même la preuve matérielle de son existence sur le nouveau continent bien avant l'arrivée des Européens, puisque, dans la nécropole d'Ancon (2), près de Lima, on a retrouvé près de cinquante espèces de légumes ou de graines, déposées dans ces tombes plusieurs siècles avant la conquête espagnole, et le haricot, l'ayacotli, y est représenté.

Nous croyons donc pouvoir affirmer jusqu'à plus ample informé que le haricot n'a été connu en Europe qu'à partir du XVIe siècle, et tout de suite sous son nom indigène (3).

Il en est de même pour le *Maïs*, plante américaine qui a conservé sa dénomination indigène.

(1) Wittmack, *Sitzungsbericht des Bot. vereins* (19 déc. 1879). — Candolle, ouv. cité, p. 272.

(2) Reiss et Steubel, *Das Todtenfeld von Ancon in Peru*, 1880. — 1887.

(3) Rochebrunne, *Atlas de la société linnéenne de Bordeaux*, janvier 1880.

La présence du maïs a été partout (1) signalée en Amérique, du Chili à la Pensylvanie. On a retrouvé des épis de maïs dans la nécropole d'Ancon (2) et dans les mound-builders des Etats-Unis. Dans les cérémonies religieuses l'emploi du maïs était exigé, et rien ne démontre mieux la généralité et l'antiquité d'une culture dans un pays que son adaptation aux usages religieux. La déesse Mexicaine Ciutatl recevait les prémices du maïs. A Cuzco les vierges du soleil préparaient, lors d'une fête solennelle et avec un rite tout particulier, des pains de maïs. Darwin (3) prétend avoir découvert des grains de maïs mêlés à des fragments de coquilles sur des plages Péruviennes aujourd'hui à 85 pieds au-dessus de la mer, ce qui dénoterait une antiquité prodigieuse. Les premiers conquérants trouvèrent partout établie la culture du maïs. « Les insulaires, lisons-nous dans Pierre Martyr (4), fabriquent aussi et sans grand peine du pain avec une sorte de millet, analogue à celui qui existe en grande quantité chez les Milanais et chez les Andalous. Ce millet a un peu plus d'une palme de longueur, se termine en pointe et a presque l'épaisseur de la partie su-

(1) Humboldt, *Nouvelle Espagne*, t. II, p. 408.
(2) Reiss et Steubel, ouv. cité.
(3) Darwin, *Variations of animals and plants under domestication*, I, 320.
(4) Pierre Martyr, *De orbe novo*, décad. I, p. 11.

périeure du bras. Les grains, très régulièrement espacés par la nature, ressemblent pour la forme et la grosseur aux pois. Quand ils poussent ils sont blancs. Mais ils deviennent très noirs. Pilés, ils sont plus blancs que neige. On appelle maïs ce genre de froment. » D'après Fernando (1) Colomb, « ces gens ont encore pour aliment du maïs qu'ils recueillent en grande abondance. Ce maïs est un grain qui naît comme le millet autour d'une tige centrale et forme un panicule. Non seulement ils en mangent, mais encore ils en font une espèce de boisson comme la bière qu'on boit en Angleterre. » Dès l'année 1500 on avait reçu à Séville du maïs pour le cultiver (2). Oviédo, dont le livre fut imprimé pour la première fois à Tolède, en 1525, racontait qu'il avait vu du maïs cultivé en Andalousie, et même à Madrid près de Sainte-Marie d'Atocha. Bernabé Cobo (3) n'hésite pas à ranger le maïs parmi les plantes américaines, dont il décrit les propriétés. Thévet le décrit également dans sa *Cosmographie universelle*. D'après Hernandez (4) le maïs serait originaire d'Haïti. Qu'est-il besoin de multiplier les citations (5)? L'unanimité des contemporains ne suf-

(1) Fernando Colomb, *Vie de l'amiral*, § XCXVI.
(2) Fée, *Souvenirs de la guerre d'Espagne*, p. 128.
(3) B. Cobo, *Historia del nuevo mundo*, t. I, p. 340-345. Edit. X. de la Espada.
(4) Hernandez, *Historia plantarum*, VI, 44.
(5) Voir encore Rochefort, *Histoire des Antilles*, p. 447 : « Ils

fit-elle pas à démontrer que maïs est la dénomination américaine d'une plante américaine?

On a pourtant prétendu que le maïs était une plante d'origine orientale, et connue en Europe longtemps avant la découverte du nouveau monde. On alléguait en effet une prétendue charte d'Incisa (1), où il était dit qu'au mois d'août 1204 deux officiers au service de Boniface de Montferrat, quand ils revinrent de Constantinople après la quatrième croisade, apportèrent un morceau de la vraie croix et une bourse pleine de graines de couleur blanc doré. Ces grains se nommaient meliga. Voici du reste le passage en question : « Ils firent un autre cadeau à leur patrie d'une bourse dont la capacité était de la huitième partie d'un stade. Elle était pleine de semences ou plutôt de graines de couleur dorée, en partie blanches, qu'on n'avait pas encore vues dans nos pays. Ils prétendaient les avoir apportées d'une province d'Asie qu'on nomme Natolie. Ils avaient exécuté des courses dans cette province avec leur cavalerie, du temps où ils assiégeaient la grande ville de Constantinople. Ces graines se nommaient meliga. Avec la suite des temps elles furent pour Incisa une source de grands produits et de reve-

ont du gros mil, appelé maïs ». — Lescarbot, *Nouvelle France*, VI, § XIV, p. 719. « Ils ont du blé mahis et des fèves ».

(1) Molinari, *Storia d'Incisa* (1810), t. I, p. 195-199.

nus (1). » Ces graines de meliga ne seraient autre chose que le maïs, appelé encore aujourd'hui blé de Turquie.

Il est vrai que le maïs se nomme, dans bien des endroits, blé de Turquie, mais il change de nom avec les pays. En Lorraine on l'appelle blé de Rome, en Toscane blé de Sicile, en Sicile blé de l'Inde, en Provence blé de Barbarie. Ces diverses dénominations ne prouvent pas plus l'origine orientale du maïs que le mot turkey, que l'on donne en Angleterre au dindon, ne démontre que le dindon est de provenance turque. Tout le monde sait en effet que le dindon est un oiseau américain, qui ne s'est acclimaté en Europe qu'à la fin du XVIe siècle. Quant à la charte d'Incisa, elle a été fort discutée, et le comte Riant (2) croyait pouvoir affirmer que ce document était faux. D'ailleurs, même en admettant son authenticité, quelle relation existe-t-il entre meliga et maïs? Meliga, que l'on trouve dans beaucoup

(1) « Et donaverunt eorum patriæ bursam unam capacitatis octavæ partis stadii unius de hac mensura plenam de semine, seu granis de colore aureo et partim albo, non amplius antea visis in regionibus nostris, quæ dixerunt detulisse ab una provincia Asiæ, Natolia dicta, per quam cum equitibus suis invasiones executi erant tempore circonvalationis magnæ illius civitatis Constantinopolis, et vocari meliga, quæ tractu temporis magnum reditum et subsidium patriæ comparat. »

(2) *Revue des questions historiques*, 1877. La charte d'Incisa.

d'autres (1) documents que la charte d'Incisa, paraît en outre correspondre au sorgho et nullement au maïs. Le maïs n'a réellement été connu et cultivé en Europe qu'au XVIe siècle, et la dénomination de cette utile graine est une dénomination exclusivement américaine.

Un autre produit américain, le *Tabac*, a été également bien accueilli, dès qu'il a été signalé. Lors de la découverte, on prisait et on chiquait dans toute l'Amérique méridionale (2). On fumait aussi depuis longtemps dans l'Amérique septentrionale, car on a trouvé des pipes dans les tombeaux Aztèques et sous les mound-builders. Elles y sont même en grand nombre et figurent en général des animaux. On sait pour le tabac qu'il a été non pas précisément décrit mais indiqué par Colomb, lors de son premier voyage en 1492. Nous lisons en effet dans son *Journal de bord*, à la date du 15 octobre (3), que, sur la côte de Fernandina (Cuba), on arrêta un insulaire dans sa pirogue. On y trouva du pain, une gourde avec de l'eau, et aussi « plusieurs herbes sèches

(1) *Comptes d'Uberto de Moreta*, conservés aux archives de Turin, et remontant à l'année 1298.

(2) NADAILLAC, *Amérique préhistorique*. — PUTNAM, *Authenticity of the Elephant Pipes and inscribed Tablets* (1885).

(3) NAVARRETTE, *Collection de voyages*, t. I, p. 202. « Hallaron por el camino mugeres y hombres con un tizon en la humo, yerbas para tomar sus sahumerios que acostumbraban. »

et odoriférantes fort estimées dans son pays. » Quelques jours plus tard, le 6 novembre, les Espagnols rencontraient des hommes et des femmes portant à la bouche des herbes sèches pour en aspirer le parfum et des charbons allumés. Cette herbe n'est autre que le tabac. Las Casas écrit (1) dans son *Histoire des Indes* que ces herbes étaient sèches et renfermées dans une autre feuille qui avait la forme de petits mousquets d'enfants. Cette sorte de bâton était allumé par un bout. On le suçait ou on l'absorbait par l'autre. Il n'y avait pas un mois que les Espagnols étaient en Amérique et le tabac était déjà connu. Ce cadeau du nouveau monde à l'ancien allait être rapidement apprécié (2), et, dès le premier jour, désigné sous son nom courant.

On a prétendu que tabac venait de l'île Tabago où on cultivait de préférence cette plante, mais il nous semble que les termes de la proposition doivent être renversés, et que l'île doit son nom à la plante, et non la plante à l'île. On a encore allégué que le mot tabacco n'indiquait pas la plante

(1) Las Casas, *Historia de las Indias*, § XLVI. « Son unas yerbas secas metidos en una cierta hoja seca, tambien a manera de mosquete, hecho de papel de los que hacen los muchachos, y incendido por una parte de el, por la otra chupan o sorben o reciben con el resuello para adentro aquel humo. »

(2) Tiedemann, *Gesischte des Tabacks*, 1854. — L. de Rosny, *Le tabac et ses accessoires parmi les indigènes de l'Amérique* (*Revue américaine*, 1865, p. 351).

mais le tuyau (1) à travers lequel on fumait, mais les premiers découvreurs sont unanimes à désigner sous le nom de tabacco la plante tant aimée. Acosta (2), Oviedo, Bernabé Cobo, Bernal Diaz parlent tous du tabacco. Ce nom fut tout de suite introduit en Europe et accepté par les fumeurs, dont le nombre fut immédiatement considérable. En France pourtant on ne l'accueillit pas sans protestation. Non seulement Jean Nicot de Villemain, ambassadeur de France en Portugal, qui passe pour avoir introduit le tabac dans notre pays, lui imposa son nom, mais encore le cordelier Jean Thevet (3), qui considérait pour lui comme un titre d'honneur d'avoir fait connaître cette précieuse solanée, protesta contre les prétentions de Jean Nicot, et demanda qu'on voulût bien nommer le tabac herbe angoumoisine. « Je me puis vanter avoir esté le premier en France, qui a apporté la graine de ceste plante, et pareillement semée, et nommé ladicte plante l'herbe angoumoisine. Depuis un quidam, qui ne feit jamais le voyage, quelque dix ans après que je fus de retour de ce païs, luy donna son nom. » Ni l'herbe à Nicot, ni l'herbe

(1) Bernal Diaz, *Histoire du Mexique*. Traduction de Hérédia, t. II, p. 413.

(2) Acosta, ouv. cité, IV, 183. — Oviedo, *Historia general y natural*, I, 6, XI, p. 131. — Bernabé Cobo, *Historia del nuevo mundo*, t. I, p. 402-405. — Bernal Diaz, ouv. cité, t. II, p. 163.

(3) Thevet, *Cosmographie universelle*, t. II, p. 926. Cf. Léry, ouv. cité, II, 23, qui nomme le tabac petun.

augoumoisine ne furent acceptées par le grand public, et le tabac fut toujours connu et apprécié sous son nom indigène (1).

Le *Manioc*, ou du moins l'arbre dont on extrait la farine de manioc est originaire d'Amérique (2). La culture en est commune dans les régions équatoriales ou tropicales de l'Amérique. Amerigo Vespucci (3) en parlait dès l'année 1497 : « Les natifs (du Paria) ne connaissent pas notre blé et nos grains farineux. Ils tirent leur subsistance principale d'une racine qu'ils réduisent en farine, et qu'ils appellent les uns nicha, d'autres chambi, d'autres igname. » Martyr (4) le cite sous son nom indigène, et, dès lors, tous les auteurs le connaissent et le décrivent sous le nom de manioc ou manihot.

Au manioc il faut rattacher le mot *Cassave*, ou farine extraite du manioc, et le mot *Tapioca* ou fécule du manioc, qui ont été introduits et connus en même temps.

(1) Nous ne citons qu'avec toutes réserves le coco, le coyolli des Mexicains. On ne sait trop en effet quelle est l'origine du coco, asiatique ou américaine.

(2) Humboldt, *Nouvelle Espagne*, III, 43. — Moreau de Jonnès, *Histoire de l'académie des sciences*, 1824. — A. de Saint-Hilaire, cité par Guillemin, *Archives de botanique*, I, 329.

(3) Amerigo Vespucci, *Lettres à René de Lorraine*.

(4) Martyr. Thevet, *Singularités*, etc., p. 301. — Rochefort, *Hist. morale des Antilles*, p. 88. « Les habitants des isles se servent, au lieu de blé, de la racine d'un arbrisseau, qui se nomme

Le *Copahu* a déjà été signalé par Léry (1), « entre lesquels arbres un qu'ils nomment copau, lequel outre que l'arbre sur le pied ressemble aucunement au noyer, sans porter noix toutesfois, encore les ais, estant mis en besongne en meubles de bois ont la mesme venue. » *L'Acajou* (2) l'est également par lui : « il y a au surplus, en ce pays-là, un arbre qui croist haut élevé, comme les cormiers par deçà, et porte un fruit nommé acaiou par les sauvages, lequel est de la grosseur et figure d'un œuf de poule. »

Le *Genepi* (3) ou genipat est décrit tout au long par Thevet, et signalé comme donnant « une couleur quasi indicible, entre nacre et azurée, n'estant jamais en son vray naturel, jusqu'à ce qu'elle aye demeuré l'espace de deux jours sur le corps et qu'elle soit aucunement seichée. »

Le *Rocou* (4), l'urucu des Brésiliens, était déjà connu aux premiers jours de la conquête. Les habitants des Antilles, du Darien, du Brésil s'en servaient pour se teindre en rouge. Les Mexi-

manyoc, de laquelle on fait un pain assez délicat, que l'on appelle cassave ».

(1) Léry, ouv. cité, § XIII, t. II, p. 15.

(2) Id., id., p. 18. Le nom d'acajou est cité par Piso et Marcgraf, *Historia rerum naturalium Brasiliæ* (1648), p. 57. — Rochefort, *Hist. morale des Antilles*, p. 54, 67.

(3) Thevet, *Singularités de la France antarctique*, § XXXII, éd. Gaffarel, p. 156.

(4) Sloane, *Jamaica*, II, 53.

cains l'utilisaient pour diverses peintures.

La *Goyave* vient du Haïtien guiava. D'après Acosta (1), « il y a à Saint-Domingue et es autres isles des montagnes toutes pleines de goyaves, et disent qu'il n'y avoit point de telles sortes d'arbres avant que les Espagnols y arrivassent, mais qu'on les y a apportées de on ne sait où ». En effet les noms vulgaires de la goyave ont varié : xalxocotl au Mexique, aracaïba au Brésil, guajavos au Pérou, mais cette diversité de noms ne fait que confirmer l'hypothèse d'une origine américaine.

La *Coca* (2), qui pousse spontanément au Pérou; le *Maté* (3) dont les Brésiliens et les habitants du Paraguay font usage de temps immémorial ; le *Quinquina* (4) dont les vertus curatives n'ont été appréciées qu'au XVIIe siècle, sont encore d'origine américaine, ainsi que *l'Avocatier*, corruption du mexicain ahuaca ou aguacate ; le *Caoutchouc* qui fut pour la première fois mentionné par La Condamine en 1736 et (5) apporté en Europe seulement à

(1) Acosta, *Hist. nat. des Indes*. Traduction française, p. 175.

(2) Gosse, *Monographie de l'Erythroxylon Coca* (*Mémoires de l'académie de Bruxelles*, vol. XII, 1861).

(3) A. de Saint-Hilaire, *Le Maté* (*Mémoires du museum*, t. IX, p. 351. — *Annales des sciences naturelles*, 3e série, t. XIV, p. 52).

(4) En quichua quinaquina. Dans cette langue, quand le nom d'une plante est redoublé, cela signifie qu'elle a des vertus thérapeutiques. Earl Church, *Rapport officiel au gouvernement des États-Unis* (*Tour du monde*, n° 1316).

(5) La Condamine. *Voyage dans l'Amérique méridionale*.

la fin du siècle dernier ; le *Papayer*, le *Corossol*, le *Maguey* (1), etc. ; mais nous n'avons pas la prétention d'énumérer ici toutes les plantes américaines. Il est encore un certain nombre de mots usuels dont l'origine est américaine. Nous n'en citerons que quelques-uns pour ne pas surcharger outre mesure un article déjà trop long.

Voici d'abord le Dieu mexicain des tonnerres et des nuages, Aurakan, ou Ulakan, qui sert de parrain à *l'Ouragan*. On le représente d'ordinaire comme un guerrier dans l'attitude du combat, tenant une lance à la main gauche et à la main droite un couteau avec lequel il coupe les nuages d'où on voit tomber l'eau. Au-dessus de sa tête un serpent qui se tord imite l'éclair qui sillonne les nues. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais eu d'ouragan en Europe avant les découvertes du XVIe siècle, mais tout le monde sait que la tempête en Amérique est particulièrement effrayante et que, lorsqu'elle se déchaîne, on peut à peine résister à sa violence. Les premiers découvreurs avaient parlé avec effroi de ces bouleversements atmosphériques. Pierre Martyr est le premier (2) qui les ait décrits, en leur donnant le nom sous lequel les désignaient les indigènes, « une pluie

(1) HUMBOLDT, *Nouvelle Espagne*, III, 154.

(2) PIERRE MARTYR, *De orbe novo*, III, 8, p. 255. « Alluvies inaudita, typhonibus horrendis comitata, quam ipsi vocarunt furacanum ».

effrayante, accompagnée d'horribles tourbillons, et qu'ils appellent furacan. » Le mot fut adopté. Rochefort (1) consacre tout un chapitre de son livre sur les Antilles, le vingt-troisième, « aux tonnerres, tremblemens de terre et tempestes qui arrivent souvent en ces isles » : « Ceste tempeste, écrit-il, que les insulaires appellent ouragan, est si estrange qu'elle brise et déracine les arbres, dépouille de toute verdure ceus qu'elle n'enlève point, désole les forests entières, détache les rochers des hauts des montagnes et les précipite dans les vallées, renverse les cabanes... Cest ouragan ne fait pas seulement ses ravages sur la terre, mais il esmeut encore une telle tempeste sur la mer qu'elle semble se mesler et se confondre avec l'air et les cieux ». Description analogue du père Dutertre (2) : « Les ouragans sont de très horribles et très violentes tempestes qu'on pourrait nommer de vrayes images de l'incendie final et de la destruction générale du monde. »

On est moins d'accord sur l'étymologie du mot *Hamac*. Littré prétend que hamac vient de l'allemand hangen, être suspendu et matte qui veut dire natte, et il ajoute, d'après l'Encyclopédie moderne: « Ce mot vient de ce que les Caraï-

(1) Rochefort, *Histoire naturelle des isles Antilles* (1658), p. 243.

(2) Dutertre, *Histoire générals des Antilles habitées par les Français* (1667), p. 71.

bes donnent le nom de hamack à l'arbre dont ils emploient l'écorce pour tresser cette espèce de filet dans lequel ils se couchent et se balancent après l'avoir suspendu, mais cela est trop incertain pour contrebalancer l'étymologie germanique. » Nous croyons au contraire que l'origine américaine de ce mot n'est pas douteuse. Pierre Martyr est le premier (1) auteur qui les ait décrits et désignés sous leur nom indigène. « Tous ceux, dit-il, qui sont accablés par de graves infirmités se font porter suspendus à des hamacs, c'est-à-dire à des couvertures de coton. » Léry (2) décrit les hamacs, mais leur donne un autre nom, des inis. « Je m'advisay de faire un lit d'un linceul lié par les deux bouts et pendu en l'air, à la façon des sauvages américains avec lesquels j'ay demeuré dix mois, ce qui fut incontinent imité et pratiqué de tous nos soldats, tellement que tous les corps de garde en estoyent pleins. » Voici comment en parle Rochefort, qui leur restitue le nom de hamacs ; « Pour tous meubles nos sauvages n'ont que des lits branslants, qu'ils appellent amacs, qui sont de grandes couvertures de cotton, fort industrieusement tissues, qu'ils fron-

(1) Pierre Martyr, ouv. cité. « Feruntur et inde pensiles in amachis, id est, gossampinis lodicibus, gravibus confecti ægritudinibus. »

(2) Léry, *Histoire mémorable de la ville de Sancerre*, § VII. — Id., *Voyage au Brésil*, § XVIII, éd. Gaffarel, t. II, p. 97.

cent par les bouts pour joindre ensemble les deux coins de la largeur. Puis ils attachent ces amacs par ces deux bouts froncez aux principaux piliers de leur édifice. » Certes ni Martyr, ni Rochefort (1) n'auraient conservé cette dénomination indigène, si le mot de hamac avait été déjà connu. Il nous semble donc, n'en déplaise à Littré, que c'est aux dialectes américains et nullement aux idiomes germaniques qu'il faut reporter l'origine de ce mot.

Nous ne partagerons pas non plus l'opinion du savant lexicographe, quand il fait venir le mot *Savane* de l'espagnol sabana, drap de lit. Littré rapproche de sabana le grec σαβανον, qui veut dire toile, le bas latin sabanum qui signifie serviette et il cite même un texte de l'an 781 avec le mot sabana : mais quel rapport a jamais existé entre une serviette ou un drap de lit et la savane américaine, c'est-à-dire la plaine immense déroulant à perte de vue ses humides prairies ? Savane est à proprement parler un mot indigène, qui fut pour la première fois signalé par Martyr (2). « Ce pays (le Darien) présente des plaines fertiles. Les indigènes les nomment zavana. » Le mot de savane

(1) Rochefort, *Histoire morale des isles Antilles*, p. 435. — Cf. un autre passage, p. 452 : « Ils s'adonnent à plusieurs menus ouvrages, comme à faire des licts de coton fort bien tissus, et qu'ils nomment amacs ».

(2) Pierre Martyr, *De orbe novo*, III, 3, 203. « Planitiem habet uberem : hanc Zavanam vocant incolæ. »

se retrouve en effet dans tout le continent, et toujours avec le sens de plaine bien arrosée et couverte d'herbes (1). C'est le nom, dans les Antilles, la Guyane et ailleurs, des prairies et de toutes les plaines qui produisent de l'herbe pour la nourriture des bestiaux. « Tous ces sauvages (2), quoique de cinq ou six nations différentes, sont connus dans les relations françaises sous le nom de Savanois, parce que le pays qu'ils habitent est bas, marécageux, mal boisé, et qu'au Canada on appelle savanes ces terrains mouillés qui ne sont bons à rien. »

Les *Cabas* sont une importation Caraïbe. Moreau de Jonnès le dit (3) expressément : « la population féminine de Paris, qui ne peut se passer maintenant d'un panier au bras, par contenance ou par mode, ne se doute pas que c'est une invention Caraïbe, puisque le nom de cabas, donné aux premiers essais tout à fait indignes de leurs modèles, rappelait en quelque chose le nom que leur donnaient les indigènes des Antilles. » C'est donc à tort que Littré fait dériver cabas du bas latin cabacus, ou cabacius, ou de la racine celtique cab avec désinence latine accus. Ménage lui donne pour

(1) Pelleprat, *Introduction à l'étude de la langue des Galibis* (1655).

(2) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 181.

(3) Moreau de Jonnès, *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*, t. II, p. 290.

origine le grec κάβος, mesure de blé : nous pensons que ce mot nous a été apporté par les Espagnols, cabazo, capazo, qui l'avaient emprunté aux Américains. Il figure déjà dans Rabelais (1) : « à vous pour débattre soient empleins cabats, procès et débats. »

Le mot *Cabane* est encore un mot américain. Il ne vient pas, comme le prétend Littré, du provençal cabana, du catalan cabanya, de l'espagnol cabana, du bas latin capanna cité par Isidore de Séville, ou du gallique cab. C'est un mot américain adopté par les Espagnols, et introduit par eux en Europe. Ce qui le prouve c'est qu'on ne le rencontre jamais dans les auteurs antérieurs au XVIe siècle. Rabelais (2) nous paraît l'avoir mis le premier en circulation dans le langage courant. « Frère Jean, retournant de la cabane, aperçut que Pantagruel estoit réveillé. » Rochefort (3), en 1658, cite encore le mot comme de provenance étrangère : « Ceux qui n'ont point de lict de coton se servent d'un autre lict, que l'on appelle cabane : ce sont plusieurs bâtons tissus de long et de travers, sur lesquels on met quantité de feuilles de balisier ou de bananier. »

Aucune hésitation pour le mot *Cannibale* et son

(1) Rabelais, édit. Jannet, IV, 54.
(2) Rabelais, *Pantagruel*, p. 282.
(3) Rochefort, ouv. cité, p. 435.

dérivé *Cannibalisme.* Les insulaires des Antilles (1) désignaient en effet sous le nom de Canniba les plus féroces d'entre eux, spécialement ceux qui se livraient aux pratiques de l'anthropophagie. « C'est pour cela que les naturels d'Hispaniola s'enfuirent si précipitamment à notre arrivée. Ils me l'ont avoué plus tard : ils nous avaient pris pour des Cannibales. Tel est le nom qu'ils donnent à ces barbares. » Depuis Rabelais (2), qui consacre un des chapitres de son Pantagruel « aux caphars, chatemittes, cannibales, et autres monstres difformes et contrefaits en dépit de nature », jusqu'à Montaigne (3) qui décrivit tout au long les mœurs des Cannibales, le mot a pour ainsi dire conquis son droit de cité.

Le *Tapage* n'est pas comme l'ouragan un Dieu américain, mais c'est un fleuve bruyant, au cours impétueux, qui roule sur des rochers ses flots écumants et promène avec bruit la masse de ses eaux entre des berges escarpées ; c'est le rio Tapajos, grand affluent de la rive droite de l'Amazone, qui, bondissant de cataractes en cataractes, — on en compte seize plus ou moins espacées sur une distance de cent kilomètres — se change ensuite en un courant si paisible qu'on le nomme le Rio Morto, puis se transforme de nouveau et se précipite dans

(1) Pierre Martyr, *De orbe novo,* I, 1.
(2) Rabelais, *Pantagruel,* IV, 32.
(3) Montaigne, *Essais,* liv. I, § XXX.

la basse vallée de l'Amazone par une série de quatre cataractes, aussi périlleuses, aussi infranchissables que celles de son origine (1). Les premiers explorateurs furent tellement stupéfaits par le bruit assourdissant de ces cataractes qu'ils donnèrent par analogie le nom du cours d'eau à tout bruit incessant et désagréable par sa continuité. Le mot formait onomatopée. Il fut tout de suite adopté non seulement par les Espagnols mais aussi par les peuples en relations avec eux. Certains lexicographes, entre autres Littré, ont prétendu que tapage venait de taper : mais quel rapport y-a-t-il entre l'action de frapper et celle de faire du bruit? D'ailleurs nous ne trouvons dans aucun auteur antérieur au XVIe siècle le mot tapage, et il figure au contraire, à partir de cette époque, dans les relations de voyage et bientôt dans le langage courant.

Voici d'autres mots dont l'origine américaine n'est pas contestable. Les *Caciques* étaient les chefs de tribu à Haïti. C'est Pierre Martyr (2) qui le premier a mentionné leur titre : « après avoir conclu un traité de bonne amitié avec ce cacique, tel est le nom qu'ils donnent à leur roi, les Espagnols retournèrent auprès de l'amiral pour lui rappeler ce qu'ils avaient appris. » Les caciques

(1) J.-B. Rodrigues, *Relatorio sobre o rio Tapajos* (1815).
(2) Pierre Martyr, *De orbe novo*, I, 2. Trad. Gaffarel, p. 23.

furent tout de suite acceptés (1) et cette dénomination passa dans le langage courant.

Il en fut de même pour les bateaux américains, les *Canots* et les *Pirogues*. Colomb et les premiers historiens de la découverte s'étaient fort occupés de ces procédés rudimentaires de navigation. Ils reviennent à plusieurs reprises sur leur fabrication, et insistent sur les étrangetés de la manœuvre. « Ils se servaient (2) de leurs barques qu'ils nomment canos. Ces canos sont fabriqués avec un seul tronc d'arbre, qu'ils creusent avec des pierres pointues. » Les auteurs sont unanimes sur ce point. Canoa, canot, tel est le nom des barques indigènes : aussi lisons-nous avec surprise dans Littré que canot vient de l'allemand Kahn, ou du danois Kane, ou du suédois Kana : mais c'est là une rencontre de hasard, car on ne trouve le mot canot dans aucune des langues du moyen âge, et comment expliquer, sinon en admettant l'origine américaine, soit l'espagnol canoa, soit l'anglais canoe, soit le français canot ?

Pirogue est encore un mot américain : c'est le mot par lequel les auteurs désignent les bateaux creusés dans un tronc d'arbre. D'après Rochefort (3), « Ils ne sont pas moins soigneux de tra-

(1) Cf. GOMARA, *História de las Indias*. « Guaccanagori, roi, ou, comme ils le disent, cacique de cette terre. »

(2) PIERRE MARTYR, ouv. cité, p. 9.

(3) ROCHEFORT, *Histoire morale des Antilles*, XVII, p. 452.

vailler à leurs piraugues, ou vaisseaux de mer ». D'après du Tertre (1), « nos barbares font deux sortes de bastimens à leur mode pour naviguer sur la mer, qui sont bien différens de nos bateaux et chaloupes. Les plus grands sont ceux que nous appelons pirogues, et en sauvage canoïa, et les plus petits ceux que nous appelons canots et eux cacliala. »

Il serait facile de multiplier les citations, de mentionner l'*Ajoupa*, mot caraïbe, d'après Rochefort (2), qui désigne un appentis couvert : ce fut d'abord le sobriquet sous lequel les insulaires des Antilles désignèrent les capucins, « comme s'ils disaient que c'est un hammac où il y a de quoy se mettre à couvert à cause de son grand capuce ». On pourrait encore mentionner le *Boucan* (3) et *les Boucaniers* (4), noms par lesquels les insulaires des Antilles et les Brésiliens désignaient la viande fumée et ceux qui la fumaient ; mais, nous ne cherchons pas à dresser la liste de tous les mots français d'origine américaine (5) : nous

(1) Du Tertre, *Les Antilles*, p. 397.

(2) Rochefort, *Histoire morale des Antilles*, p. 397. Cf. Dutertre, ouv. cité, p. 399. Voir Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie* : « Je te ferai, avec les feuilles d'un palmiste, un ajoupa pour te mettre à l'abri. »

(3) Léry, *Histoire d'un voyage au Brésil*, § IX.

(4) Oexmelin, *Histoire des flibustiers*, I, 12.

(5) Qu'on nous permette de citer encore *Guano*, *Mocassin*, *Carbet*, *Scalp*, *Scalper*.

voudrions plutôt, et par un procédé contraire, indiquer quelques autres noms, en général des dénominations géographiques, que l'on croirait au premier abord d'origine américaine, et qui pourtant sont de provenance européenne.

Le plus connu de ces mots est le nom même du nouveau continent, *Amérique*. On a récemment soutenu (1) une thèse fort originale, mais qui a été vivement discutée, en vertu de laquelle la sierra Amérique, qui forme la ligne de partage des eaux entre le lac de Nicaragua et la rivière Blewfields, et est remarquable par ses gisements aurifères, aurait été signalée par les premiers découvreurs comme une région indéterminée, mais riche en or. De port en port, de marché en marché, ce nom se répandit dans toute l'Europe, et c'est ainsi que le nouveau continent reçut une dénomination indigène. On a également prétendu que le mot Amarca était le nom sacré des Péruviens, qu'on retrouve dans une foule de localités de l'Amérique du Sud. Certes cette hypo-

(1) Marcou, *De l'origine du nom d'Amérique* (Société de géographie de Paris, 1875). — Id., *Nouvelles recherches sur le nom d'Amérique* (Id., 1888). — Wiesener, *Americ Vespuce et Christophe Colomb* (Revue des questions historiques, 1866). — Meaume, *Recherches critiques et biographiques sur Americ Vespuce et ses voyages*, Nancy, 1886. — Lambert de Saint-Bris, *The origin of the Name of America from the national history of the Peruvians*, 1883. — Id., *The empire of Amaraca*, 1888. — Gaffarel, *Les Contemporains de Colomb*, 1892, p. 390-411.

thèse est ingénieuse, d'abord parce qu'elle n'enlève rien à la gloire de Colomb, et aussi parce que ce nom paraît bien choisi, qu'il s'étend du centre aux extrémités du continent, sans autre signification que celle d'un pays riche en or, mais ce n'est qu'une hypothèse. C'est dans la petite ville lorraine de Saint-Dié, et tout à fait par hasard, que fut baptisé le nouveau continent. Quelques savants, prêtres ou professeurs, avaient résolu de traduire la fameuse plaquette d'Amerigo Vespucci publiée pour la première fois en 1504, et de l'annexer à une édition (1) qu'ils préparaient des œuvres de Ptolémée. L'un d'eux, Jean Basin de Sandocourt, fut le premier qui parla de la quatrième partie du monde, qu'il est bien permis d'appeler Ameriga, c'est-à-dire terre d'Americ, puisque Americ l'a trouvée », et un peu plus (2) loin : « Je ne vois pas pourquoi quelqu'un s'opposerait à ce que d'Amerigo, l'auteur de la découverte, homme d'un génie sagace, on appelât cette quatrième partie du monde terre d'Amerigo ou Amérique, puisque aussi bien l'Europe et l'Asie ont été redevables de leurs noms à des femmes. »

(1) *Cosmographiæ introductio*, 1507, f. 3. Quarta orbis pars quam quia Americus invenit Amerigen, quasi Americi terram, sive Americam nuncupare licet.

(2) Id., f. 15. Quam non video cur quis jure vetet ab Americo cui inventore, sagacis ingenii viro, Amerigen quasi Americi terram, sive Americam dicendam : cum et Europe et Asia a mulieribus sua sortita sint nomina.

Ces littérateurs inconnus furent les véritables parrains du nouveau monde. Si nous suivons à travers l'Europe la fortune de ce nouveau mot, nous verrons qu'elle fut rapide. Cartographes, géographes, voyageurs ou historiens; tout le monde accepta cette dénomination. Un puissant courant d'opinion se forma en quelque sorte de lui-même. Ce fut bientôt un fait accompli, et l'Amérique porta pour toujours le nom de celui qui ne l'avait pas découverte.

Il est de même pour le *Brésil*. Brésil (1) est un mot d'origine européenne. Bien avant la découverte de l'Amérique, les cartes du moyen âge dessinaient une île de Bracie, ou de Berzil, ou de Brazil au milieu de l'Atlantique. La carte catalane de 1375 en mentionne même deux, la carte des frères Pizzigani de 1365 en compte jusqu'à trois. Le Portulan de Mecià de Viladestes (1413), les cartes d'Andrea Bianco (1430) et de Fra Mauro (1437) la dessinent à l'ouest de l'Irlande. On trouve le même nom et la même position dans la *Ptolemée* de 1513 et de 1519, dans l'atlas de la bibliothèque de l'Université de Montpellier, dans le Portulan de Malartic (1535), dans l'*Isolario* de Porcacchi (1572). Les atlas d'Ortelius et de Mercator portent encore ce nom. Le souvenir de

(1) Gaffarel, — *Les Précurseurs de Colomb*, p. 224-227. — Id., *Brésil français au* XVI*e siècle*, p. 28.

cette île errante s'est même conservé jusqu'à nos jours dans le Brazil Rock, rocher ou plutôt fond rocheux, indiqué sur les cartes modernes de l'Atlantique, à quelques degrés à l'ouest de l'Irlande.

L'identité de ce nom avec celui d'une des plus vastes contrées de l'Amérique peut paraître singulière ; mais ce nom fut appliqué à des terres inconnues avant d'être fixé définitivement. Par un curieux hasard un bois rouge, propre à la teinture des laines et des cotons, désigna d'abord le pays d'où on le tirait, Malabar et Sumatra, puis ce nom fut appliqué à une île de l'Océan, où on crut le retrouver, et enfin à la contrée américaine qui l'a conservé. D'après Pierre Martyr (1), Colomb, dans son second voyage, aurait trouvé à Haïti des forêts de ce bois que les Espagnols nomment brasile. Dans son troisième voyage (2) il chargea sur la côte de Paria trois mille livres de brésil supérieur à celui d'Haïti. A mesure que les découvertes s'étendirent au sud du cap Saint-Augustin, le commerce de bois rouge devint de plus en plus actif. Ainsi Vespucci, dans son quatrième voyage, en prenait un chargement entier à la

(1) Pierre Martyr, *De orbe novo*, I, 4, p. 11. Sylvas immensas quæ arbores nullas nutriebant alias præterquam coccineas, quarum lignum mercatores Itali verzinum, Hispani brazilum appellant.

(2) Id., p. 21.

baie de Tous les Saints (1). Malgré l'interdiction formelle des Espagnols d'importer du bois de teinture ne provenant pas de leurs possessions (2), les côtes de l'Amérique méridionale continuèrent à être exploitées surtout à cause de leurs bois de teinture : aussi, bien qu'Alvarez Cabral ait donné à cette partie du continent la dénomination officielle de Terre de San Cruz, l'usage prévalut-il de la désigner sous le nom de sa principale production, « changement inspiré par le démon, écrit avec une naïve terreur l'historien Barros (3), car le vil bois qui teint le drap en rouge ne vaut pas le sang versé pour notre salut ». Dès l'année 1503 notre compatriote Gonneville (4), dans la relation de son voyage, emploie souvent le mot Brésil. Cartographes et voyageurs s'en servent constamment, et c'est ainsi que ce mot d'origine étrangère servit à désigner une région américaine.

Le mot *Antille* (5) n'est pas non plus un mot américain, car dès le XV[e] siècle l'Antilia figure sur toutes les cartes. On la retrouve sur le Por-

(1) In eo portu bresilico puppes nostras onostas efficiendo quinque perstitimus mensibus.

(2) Navarrette, *Doc. Dipl.*, t. II, p. 339. Ordenanzas hechas el 15 de junio 1516.

(3) Barros, *Asia*, I, 5, 53.

(4) Gonneville, *Relation de voyage*, édition d'Avezac. « Dempuis le Brésil connu, etc. »

(5) Gaffarel, *Les Précurseurs de Colomb*, p. 215, 221.

tulan Anconitain de 1473 conservé à la bibliothèque grand ducale de Weimar, et sur celui du Génois Beccaria conservé à la bibliothèque de Parme. La carte du Vénitien Andréa Bianco (1439), celle du Génois Bartholomeo Pareto (1455), celle de Fra Andrea Mauro (1457), celle d'Andrea Benincasa (1476) mentionnent pareillement l'Antilia. Sur la carte, malheureusement perdue, que le Florentin Toscanelli envoyait à Ch. Colomb vers 1480, était dessinée l'Antilia. De même sur le globe de Martin Behaim. Donc, à partir du XIVe siècle, tous les marins ont cru à l'existence de l'Antilia.

D'où vient ce nom ? Les uns ont trouvé un certain rapport entre Antilia (1) et Atlantide. Les autres (2), versés dans la connaissance des langues orientales, ont prétendu qu'Antilia était la traduction de l'arabe Tennyn, c'est-à-dire l'île des Serpents. On a encore affirmé que Antilia venait de ante insula, île antérieure, et, dans ce cas, Antilia ne serait qu'une réminiscence de cette île mystérieuse de l'Océan qu'Aristote (3) nommait 'Αντιπόρθμος et Ptolémée 'Απρόσιτος. Quelle que soit l'étymologie de cette dénomination, elle existait avant la découverte de Colomb : donc elle n'est pas d'origine américaine.

(1) D'Avezac, *Iles de l'Afrique*, p. 28.
(2) Buache, *Mémoire sur l'île Antilia.*
(3) Aristote, *De mundo*, III.

Nous serons moins affirmatif pour le mot *Pérou*. Il est certain que le quichua Piren (1) signifie couronne d'or, de fleurs, ou bien cordon et bande d'étoffe dont les indigènes se ceignaient le front : en aymara piura équivaut à grenier à maïs et à quina. Le mot peleu veut dire rivière et s'applique à la rivière (2) située entre Panama et Guayaquil où débarquèrent les Espagnols. Enfin dans le Darien méridional (3), au sud du Rio Tuyra, se trouvait la province de Biru, qui fut pour la première fois reconnue par Andagoya. Le nom de Pérou pourrait donc bien être d'origine américaine : mais les premiers historiens de la conquête ont tous raconté que, lorsque les Espagnols débarquèrent au sud de Panama, ils prirent un Indien, et lui demandèrent le nom de la région. Celui-ci répondit en leur donnant le nom du chef de sa tribu, Piru ou Pelu. Est-ce donc caprice des Espagnols, ou simple malentendu ? Il est difficile de résoudre le problème. On ne peut que constater un fait, c'est que, dès la première moitié du XVIe siècle, l'empire des Incas est connu en Europe sous le nom de Pérou.

Il en est de même pour le *Canada*. Était-ce le

(1) Mariano et Mateo Paz Soldan, *Géographie du Pérou* (1864), trad. Monqueron.

(2) Fragment du père Blas Valera, conservé par Garcilaso de la Vega (1590).

(3) Raimondi, *Description del Peru*, 1874-1880.

mot iroquois kanada qui signifie les cabanes? Était-ce une plaisanterie soldatesque : aca nada : Ici il n'y a rien? Toujours est-il que la région parcourue par le Saint-Laurent, celle que nos pères désignaient officiellement sous le nom de Nouvelle France, fut tout de suite connue sous le nom de Canada, et qu'il est à peu près impossible de déterminer historiquement l'origine de ce nom.

Aussi bien rien en général de moins certain que l'origine des dénominations géographiques : quand il s'agit d'un pays tel que le *Honduras*, ainsi nommé de l'espagnol honduras, bas-fond, à cause des nombreux récifs de la côte orientale, le doute n'est pas permis : Il ne l'est pas non plus pour le *Nicaragua*, qui tire son nom du cacique Nicaragua, établi lors de la conquête espagnole dans la contrée où se trouve la ville de Rivas, appelée aussi Nicaragua : mais ne vogue-t-on pas en pleine fantaisie quand on fait dériver *Guatemala* (1) du Mexicain Quauhtemali, bois pourri, ou du tzendal U-hata-zmal-ha, montagne vomissant de l'eau, ou même du phénicien gua (2) milieu, tema pays inculte, lah humide ou laha superbe, et *Haïti* (3), de l'hébreu Hay, île et Hiti

(1) Juarros, *Compendio de la historia de Guatemala*, 1808.
(2) Onfroy de Thoron, *Phéniciens en Amérique*, p. 3.
(3) Id., p. 85.

peuple Hétheen? Ne vaut-il pas mieux en pareil cas avouer son ignorance, et prendre les noms tels qu'ils nous sont parvenus? Mais nous aurions mauvaise grâce à ne pas prêcher d'exemple : aussi prions-nous ceux de nos lecteurs, qui auront eu la patience de nous suivre jusqu'au bout, de vouloir bien excuser cette incursion dans un domaine qui n'est pas le nôtre.

Paul GAFFAREL.

DIJON ET LA BOURGOGNE

DE 1667 A 1671

D'APRÈS LA

CORRESPONDANCE DE L'INTENDANT BOUCHU

PAR

NOËL GARNIER

Proviseur du Lycée de Gap.



Dans la riche collection des manuscrits du fonds Bouhier, que possède la bibliothèque de Troyes, se trouvent une quantité de pièces originales, de documents précieux que les érudits dijonnais peuvent à bon droit regretter, car ils intéressent directement la province de Bourgogne, et parfois même combleraient certaines lacunes de nos archives. Le président Bouhier, curieux comme on l'était au XVIII[e] siècle, avait assemblé beaucoup de manuscrits originaux ou de copies, intéressant l'histoire ou la littérature. Son gendre, M. de Bourbonne (1), avait continué son œuvre. Toutes ces richesses vinrent s'accumuler à l'abbaye de Clairvaux, avant de former l'un des plus riches dépôts de la bibliothèque publique de Troyes. On raconte que les Dijonnais témoignèrent une véritable douleur, quand ils virent les chariots qui emportaient cette précieuse collection traverser les rues de leur ville et qu'une émeute fut à craindre. Que ces temps sont éloignés ! La destruction des monuments historiques de Dijon, la dispersion des collections qui y ont

(1) Le catalogue de la bibliothèque de Bouhier existe à la bibliothèque de Troyes sous le n° 280 mss. Il a été dressé par M. de Bourbonne, et compte 16331 numéros.

été formées, passent inaperçues ou n'émeuvent plus que quelques érudits qu'on traiterait volontiers de réactionnaires, à cause de leur culte pour le passé de leur province ou de leur ville natale.

Parmi ces manuscrits, nous avons retrouvé, inscrits au n° 339, trois volumes qui renferment les minutes de la correspondance de l'intendant Bouchu, du mois d'avril 1667 au mois de décembre 1671. Ces lettres sont presque toutes de la main d'un secrétaire ; plusieurs ont été corrigées et modifiées par Bouchu lui-même ; trois ou quatre ont été entièrement écrites par lui. Elles sont toutes très intéressantes. C'est d'ailleurs l'époque où Louis XIV, en vertu du droitplus que douteux de dévolution, revendiquait, au nom de sa femme Marie-Thérèse, infante d'Espagne, plusieurs provinces de la monarchie espagnole, et allait faire la conquête de la Franche-Comté. Dès le début de la correspondance, nous sommes témoins des préoccupations soulevées par de vagues bruits de guerre ; puis nous assistons aux préparatifs de la guerre, auxquels Bouchu se livre avec ardeur. Après cela, nous entrons dans tout le détail de l'administration d'une province au XVIIIe siècle ; nous y voyons l'intendant mêlé à tout ; il s'occupe des manufactures et des haras dont Colbert essaie de doter la France ; il surveille les agissements des protestants et se préoccupe d'un synode qu'il

leur est permis de tenir à Is-sur-Tille. La question du commerce des blés y est traitée à son tour. Bouchu fait aussi étudier les eaux minérales de la province ; il a à réprimer des troubles à Beaune ; il lutte contre l'opposition obstinée du parlement, quand on veut créer l'Hôpital général de Dijon ; il donne à Condé des avis sur la création de l'avenue du Parc et lui envoie des nouvelles des travaux. Il ne s'oublie pas lui-même, pas plus que sa famille ; pour l'un de ses frères, il demande l'abbaye de Saint-Martin d'Autun ; pour un autre qu'il veut faire élire abbé de Cîteaux, il recourt inutilement à toutes les puissances du jour ; pour lui-même il réclame le titre de conseiller d'Etat.

Dans cette rapide énumération, nous passons sans doute sur bien des détails, mais nous les retrouverons dans une étude plus complète de cette correspondance.

I. — La guerre de Franche-Comté

C'est par des bruits de guerre que commence le mois d'avril 1667. Nous apprenons qu'une fonderie de canons a été établie à Boussoles et à Drambon par un sieur Chirat. Ce sont des essais qui ne sont pas parfaits du premier coup : quelques pièces sont trop courtes, d'autres crèvent à l'épreuve ; le chevalier d'Infreville se plaint de

leur forme qui est lourde et disgracieuse ; mais peu à peu la fabrication devient plus active, la réussite est plus complète. Cependant le fondeur n'y fait pas ses affaires, car le 30 août sa terre de Drambon est en saisie ; mais Bouchu saura bien y maintenir Chirat pour empêcher la ruine de la fabrication qui s'est chaque jour perfectionnée. Les essais ont donc réussi et le roi lui-même donne ordre de presser la fonte des canons et de redoubler de zèle (19 septembre). Chirat meurt tout à coup. Bouchu est un instant préoccupé, car tout est en si bonne voie ! Le frère de Chirat heureusement reprend pour son compte la fabrication commencée, et, le 17 novembre, Bouchu annonce à Colbert que 120 pièces ont été coulées et 112 forées ; on n'en manque plus une seule, mais la forme est encore à corriger. Malgré ces succès, cette affaire ne devait pas être bonne pour celui qui l'avait entreprise, car une nouvelle lettre du mois de juin 1668 nous apprend que les terres de Drambon et Boussoles ont été définitivement mises en décret, c'est-à-dire saisies et vendues, et il n'est plus question dorénavant de tentatives sérieuses pour établir en Bourgogne une fonderie de canons.

Tandis qu'on activait ainsi la fabrication des canons, la guerre se préparait. La Comté était en alarmes et Bouchu écrivait à Colbert à la date du 8 mai 1667 :

La terreur est fort grande dans le comté de Bourgogne, sur ce que M. de Castel Rodrigo (1) leur a mandé qu'il y aurait de la guerre et tous les paysans ont retiré tout ce qu'ils avoient dans les villes. Ceux de la frontière de ceste province en veulent faire de même, et, comme ils se sont addressés à moy pour me le demander, je vous supplie très humblement de me faire savoir ce que j'auray à leur dire.

Ces bruits de guerre inquiètent Bouchu à juste titre, car les villes de la province ne sont pas en état de supporter un siège ; les murailles en sont ruinées ; il n'y a pas de munitions de guerre ; les habitants ne sont pas armés, et on ne fait garde qu'à Auxonne.

Quelques jours après, le 16 mars, Bouchu envoie à Louvois les lettres du sieur de Flamerans. Il est dit que les habitants de la Franche-Comté voudraient un arrangement. Ils reconnaissent qu'ils ne peuvent éviter d'être bientôt sous la domination du roi, mais ils voudraient que ce fût par un accord. La guerre en effet doit les ruiner, et, en cas de guerre, ils ne prendront conseil que de leur désespoir.

De telles menaces ne devaient guère effrayer Louvois. Déjà il avait essayé de frapper les esprits par le fameux *Dialogue sur les droicts de la reyne très chrestienne :* 20 exemplaires en avaient été adressés à Bouchu, qui en envoya 18

(1) Gouverneur de la Flandre.

dans la Comté, puis en fit imprimer 300 qu'il y fit distribuer encore, en sorte qu'il « n'y aura personne ny grand, ny petit, ny communauté, ny particulier qui ne soit pleinement instruit des droicts de la reyne et de la justice de ses demandes ».

Bouchu revient ensuite sur les préoccupations des habitants, sur le mauvais état des places. La milice de la Comté est prête, celle du duché ne l'est pas. Or une poignée de quelques centaines d'hommes pourrait facilement enlever de nuit Verdun-sur-Doubs et Saint-Jean-de-Losne.

Cependant déjà des soldats d'Auxonne volent et pillent et entrent dans la Comté. Bouchu ordonne au commandant du château d'Auxonne de prendre des mesures immédiates pour éviter de semblables excès.

Il est probable que le Parlement de Dôle lui adressa une plainte à ce sujet, car Bouchu lui écrit le 25 mai 1667 :

Comme je ne crois pas qu'il y ait de rupture entre les deux couronnes, aussy ne s'est-il point fait d'acte d'hostilité et j'auray le même soing de l'empescher à l'advenir et de punir très sincèrement ceux qui le voudroient entreprendre, sur les plaintes qui me seront faictes, tant que les choses demeureront à l'estat où elles sont ; j'espère que le Roy trouvera autant de dispositions dans les esprits de ses subjets pour luy rendre l'obéissance qu'ils luy doivent et ne se pas opposer à la justice des droicts de la Reyne, et à leur bonheur que Sa Majesté a de bonté pour les en faire jouir, les maintenir

dans tous leurs privilèges et conserver l'union et la tranquillité qui est establie despuis quelques années ; si je puis quelque chose pour celle de ces deux provinces et pour ce service, je vous supplie très humblement de croire que je m'y employeray de tout mon cœur, autant que mon debvoir me le pourra permettre.

On voit, par cette lettre, qu'on en était encore à la période des négociations avec l'Espagne, mais déjà on se mettait en garde. On renforçait l'armée. Peu auparavant des poursuites avaient été ordonnées contre les usurpateurs de titres ; un arrêt du 10 mai défendit de poursuivre ceux qui servaient dans l'armée ; c'était les inviter à prendre du service. Aussi Bouchu pense-t-il que cet arrêt doit « bien grossir les trouppes du roy » et il promet que dans sa province il fera bien un régiment d'usurpateurs. Il prévient en même temps les maires et échevins des différentes villes de Bourgogne de veiller à ce qu'aucune entreprise ne soit faite sur la Comté, aucun acte d'hostilité contre les Comtois ; on doit publier aussitôt l'ordonnance du prince de Condé qui prescrit ces défenses. On doit aussi partout faire guet et garde. A Dijon, les portes seront fermées dès 8 heures et demie, et on informera l'intendant de tous ceux qui entrent dans la ville et des maisons où ils logent. Cependant il défend au maire de Beaune de faire guet et garde, car le péril n'est pas si pressant.

La Comté s'émeut aussi ; on y a levé un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie. Des nouvelles plus graves se répandent, et Bouchu se hâte de les transmettre à Condé, à Colbert, à Louvois. Castel Rodrigo aurait mandé à ceux du comté de Bourgogne que Louis XIV a dessein de faire prendre dans leur pays les quartiers d'hiver de ses troupes ; mais que l'empereur leur offre un secours de 15,000 à 20,000 hommes, qui ne leur serait point à charge et serait payé par de l'argent qu'on ferait venir de Milan. Les Comtois, dans une assemblée, auraient refusé du secours, mais Juan de Vatteville serait allé de leur part offrir aux Suisses de faire un canton de la Comté, s'ils voulaient leur servir de médiateurs et assurer la neutralité. Les Suisses auraient accepté.

Le bruit de cette intervention des Suisses semble s'affermir et le 2 août, Bouchu écrit de nouveau à Colbert qu'on prétend qu'une ligue a été conclue entre les Suisses et les Comtois. Les Suisses prieraient le roi de ne pas attaquer les Comtois, « au refus duquel ils retireroient ceux de leur nation du service de Sa Majesté et fourniroient aux Comtois jusques à 20,000 hommes pour la deffence de leurs places, moyennant 400,000 livres que les Comtois leur doivent donner, à moins qu'il ne plaise au roy de leur accorder la neutralité à leur intercession ».

C'était une nouvelle grave sans doute. Toutefois les succès de nos armées en Flandre auraient donné à réfléchir aux Suisses, s'ils avaient eu quelque velléité de s'interposer. Aussi Bouchu pouvait-il écrire dès le 20 août que tous ces bruits étaient faux.

Beaucoup de Français s'étaient établis en Franche-Comté; il y avait en effet, alors comme aujourd'hui, plus même qu'aujourd'hui, un échange perpétuel d'habitants entre les deux provinces. Les Français établis en Franche-Comté étaient généralement cultivateurs et fermiers. Les rappeler en France, c'était troubler la Franche-Comté et lui causer des pertes sérieuses. Un arrêt du conseil somma bientôt tous les Français établis en Franche-Comté depuis 20 ans de rentrer en France. Bouchu se hâta d'expédier l'arrêt aux villes frontières et de le faire afficher sur des poteaux. Un mois après, plusieurs Français rentraient en France avec leurs denrées. C'était pour eux une cause de pertes sérieuses que les commis des fermiers de la traite foraine allaient encore accroître. Ceux-ci prétendaient en effet frapper de droits les marchandises ainsi introduites en France. Ces malheureux réclament auprès de Bouchu qui, après avoir consulté le Conseil, défend aux fermiers des traites de rien exiger des Français qui regagnent leur pays.

D'autres réclamations venaient des Français

restés encore en Franche-Comté. Les obliger à partir immédiatement, c'était les ruiner ; car s'ils pouvaient emmener leur bétail, il leur était impossible d'emmener leurs denrées, leurs fourrages, ou bien il fallait les céder à vil prix dans un pays qui se sentait menacé de la guerre et d'une invasion. Plus de 800 demandes sont arrivées à Bouchu. Il voudrait bien faire des concessions. Ainsi il propose de laisser en Comté jusqu'à Pâques ceux qui ont des fourrages à faire consommer ; de permettre à ceux qui ont des fermes d'achever leurs baux à condition que sous trois mois ils auront retenu une habitation en France. Cette question du retour des Français est en effet de grande importance. Presque tous étaient fermiers des gentilshommes comtois; les rappeler, c'est mettre ces gentilshommes dans l'embarras et les obliger par suite « à prendre un bon parti », c'est-à-dire à se déclarer pour le roi. De plus Bouchu demande que l'arrêt soit complété. Il faut obliger tous les Français de Franche-Comté de rentrer avec leurs enfants sous menace d'emprisonnement pour ceux qui n'étant pas revenus seront trouvés dans les foires ou marchés du royaume.

En même temps, pour compenser les pertes qu'ils subiront nécessairement, un arrêt décide qu'ils seront dispensés pendant quatre ans de la taille et du logement des gens de guerre.

Tout était prêt pour la guerre. Sur le bruit que Chamilly vient prendre le commandement des places frontières avec 4000 hommes, les Comtois sont en alarmes. Ils font une revue de leur milice ; le Parlement de Dôle ordonne de visiter les places et châteaux pour y mettre garnison. La milice comtoise est de 7000 hommes, mais elle est composée de paysans, et la moitié n'est pas propre à la guerre ; aussi est-il peu à craindre qu'une attaque nous vienne de ce côté. Cependant il faut toujours redouter une surprise pour les villes frontières qui sont en mauvais état (5 octobre).

Des troupes de passage sont bientôt annoncées ; Bouchu prévient les communautés qu'elles devront fournir des vivres. Le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, est attendu dans sa province ; il doit visiter les places et les mettre en état de défense. Il quitte Dijon le 14 décembre et, dans un voyage de treize à quatorze jours, il visite successivement Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Verdun et Chalon.

Louvois demande en même temps de faire engager dans les compagnies du roi le plus d'hommes possible ; mais il paraît qu'à ce moment le métier militaire ne plaisait guère aux Bourguignons, car on ne trouve pas un volontaire.

La guerre est imminente. Un avis ordonne la confiscation de tous les biens des sujets d'Espagne, sauf de ceux du Comté. Un autre arrêt or-

donne la confiscation du comté de Charolais, propriété du roi d'Espagne.

Les lettres de Bouchu que nous transcrivons en entier vont nous donner des détails intéressants sur les préliminaires de la campagne. La première est adressée au prince de Condé :

Dimanche 5 février 1668.

Hier, Monseigneur, incontinent après le départ de Votre Altesse Sérénissime, M. de Roquelaure me fit l'honneur de venir céans, d'où je dépesché deux courriers chargés de ses ordres, l'un à Bar-sur-Seine et l'autre du côté de Langres, pour faire avancer toutes les trouppes, le plus diligemment qu'il seroit possible, et sauf leur promesse de faire aucun séjour. Le régiment de Louvigny arriva hyer en ceste ville d'où il est parti ; il n'y a que 18 compagnies au lieu de 24 ; les chevaux-légers de Monsieur y arrivèrent aussy sans officiers que le mareschal de logis et soixante à quatre ou cinq maittres. Ils en partent aussy. La compagnie des gens d'armes de Monsieur arrivera icy à ce soir avec le régiment du commissaire général. Je feray partir sans manquer les gens d'armes, et quoique le régiment du commissaire général soit des troupes qui doivent attendre le Roy, je le feray partir d'ici demain pour aller à Auxonne, affin que si V. A. S. en avoit besoing, elle en pust disposer, et remplacer les trouppes qui luy manqueront ; synon j'ay cru qu'il n'y avoit pas grand inconvénient de luy oster ce séjour à Dijon qu'il reprendra auprès d'Auxonne. J'ay faict fournir à M. de Saint-Hilaire non seulement tous les chevaux dont V. A. S. m'avoit chargé, mais mesme pour remplacer les cent que Esmonin luy devoit fournir et qui devoient partir le IVe de ce mois. En sorte que toute l'artillerie peut marcher partout ou V. A. S. l'or-

donnera. Néanmoins quand Esmonin aura joint ledit sieur de Saint-Hilaire, il me fera plaisir de me renvoyer mes charettes pour servir au convoy. Je vais faire le petit avec 35.000 rations qui est plus qu'il ne faut pour les quatre jours que V. A. S a ordonné, toutes les troupes qui les devoient prendre n'estans pas passées. Nous avons vu M. Jaquier et moy ce que V. A. S. a escrit à M. de Roquelaure, et je la supplie très humblement, Monseigneur, de me faire l'honneur d'estre persuadée que, quand il m'en devroit couster la vie, je veilleray jour et nuit pour faire en sorte qu'il ne manque rien de tout qu'elle ma fait l'honneur de me commettre. Je luy envoie la lettre de celuy que j'ai envoyé du costé de Langres pour faire advancer les trouppes... J'ai une joye singulière de ce que Pesme est occupé par ceux qu'elle y a envoyé et que le pont de Rochefort ne s'est point rompu... Il arriva hier icy 42 Suysses avec un aumosnier, qui est une recrue pour le régiment des gardes du Roy. Je leur ay fait fournir estape en ceste ville. L'aumosnier me dit qu'estoit party de Dole vendredy troisième du présent à dix heures et ils estoient dans une grande consternation.

J'ai parlé à M. Misset pour establir une poste à Genlis et à Auxonne; il m'a dit qu'il y iroit dès aujourd'huy pour cela, mais qu'il faudroit pour le moins dix chevaux à chaque poste, lesquels cousteroient mille francs, à cinquante francs par cheval, et que cependant il en establiroit trois à Genlis, qu'il donneroit ordre que la route de Chalon fust bien fournie...

Il termine en disant qu'il a fait par toutes les communautés une réquisition de chariots et de charrettes et qu'il a levé 600 paysans qu'il va envoyer à Auxonne auprès de M. de Saint-Hilaire.

Le même jour, il parle à Colbert de ses gran-

des occupations, dues à la fois à la tenue des Etats et aux affaires de la Franche-Comté. Il n'est jamais couché avant quatre heures.

Mgr le Prince, dit-il, n'ayant concerté toute ceste affaire qu'avec moy, et comme il falloit garder le dernier secret et oster jusques aux moindres apparences qu'on eust aucung desseing, quoy que nous ne soyons esloignés que de huit lieues de Dole et autant de Grey, et qu'il y ait un très grand commerce de ceste ville avec celle-là, on ne pouvoit agir que la nuit, après que tout le monde estoit retiré ; néantmoings, quoy que Mgr le Prince n'ay pas voulu faire paroistre son nom qu'eust fait descouvrir le desseing, que nous n'eussions pas un cheval pour l'artillerie, pas un seul pour la munition, pas un seul pour les ecuries, point de munitions de guerre, pas un grain de bled, aucun canon, qu'il ayt passé icy 8.000 hommes en trois jours, que j'en attende plus de 10.000 dans trois autres avec le Roy, toutes les choses sont sy bien disposées qu'il ne manque ny munitions de guerre, ny de bouche; toute l'artillerie est partye. Je viens d'envoyer un convoi et dans trois jours j'en feray partir un autre, et toutes les choses se disposent au plus heureux succès qu'on peut espérer dans une saison aussy fascheuse que celle-cy et dans un pays presque tousiours inondé. Mgr le Prince partit hyer (1). Il me vient de mander qu'il s'est rendu maistre sans résistance du pont de Rochefort sur le Doux à une lieue de Dole. Ce passage luy estoit extresmement nécessaire pour investir Bezançon de deux costés de la mesme rivière, où il me mande qu'il sera mardy. Ses gens ont pris le chasteau de Pesme, qui estoit de conséquence pour savoir des nouvelles de Gray et oster les communications de ceste ville à Dole, et l'estonnement est si grand entre les villes qu'estans desgarnies

(1) 4 février.

comme elles sont d'hommes, n'y n'ayant pas plus de 300 en chacune de celles de Dole, Gray, Bezançon et Salins sans cavallerie, je n'ose vous dire tout ce que je croy qu'on en doit espérer par de sy beaux commencemens. M. de Luxembourg est allé investir Salins et M. d'Espingle y doit mener des convoys de Chalon, à quoy j'ay pourvu. Il me laisse une lettre en partant que je vous envoye. M. Gadanié et M. de Pradelle partirent hyer d'icy avec Mgr le Prince, et M. de Roquelaure est party ce matin pour aller recevoir les troupes à Auxonne, qui y doivent attendre le Roy qu'on dit y devoir arriver mercredy. S A. le Prince m'ayant chargé d'estre à son arrivée pour avoir l'honneur de rendre compte à S M. de tout ce qui s'est passé jusques icy, je partiray mardy pour y aller et je ne manqueray pas, Monsieur, de me donner l'honneur de vous escrire par tous les courriers tout ce qui s'y passera.

On sait avec quelle rapidité fut faite la conquête de la Franche-Comté. Bouchu ne resta absent que huit jours et il écrivit de Pontailler-sur-Saône à Colbert pour lui donner des détails sur les événements ; malheureusement cette lettre ne se trouve pas dans les minutes que nous étudions. De retour à Dijon, il écrivit de nouveau à Colbert le 25 février.

Je me donnay l'honneur de vous écrire de Pontallier que le Roy estoit entré à Gray et que tout le comté de Bourgogne jusqu'à la moindre bicoque estoit sous la domination de S M. Nous en sçavons à présent toutes les particularitez qui sont surprenantes et qu'on ne peut apprendre qu'avec estonnement qu'une grande province remplie de quantité de villes très fortes et très considérables, de beaucoup de chasteaux

qui ont soutenu des sièges, il n'y a pas trente ans, ayt esté conquise en quelques jours au millieu de l'hyver et dans le temps le plus fascheux qu'on puisse imaginer. Je retournay mardy en ceste ville pour donner ordre à la fourniture des estappes dans les lieux où les trouppes doivent passer suivant les routes dont le controlle m'a esté envoyé, et cependant je travaille incessamment à mettre tous les comptes de la dépense qui a esté faicte tant pour les vivres que pour une partie de l'artillerie en estat.

Il ajoute qu'il a dû réquisitionner 500 chevaux pour l'artillerie, que chacun de ces chevaux a un compte à part, qu'il a eu grand peine à empêcher les désertions des paysans conducteurs de ces chevaux, « qu'il a veillé à toute la fourniture, vivres, convois, canons, poudres, mesches, grenades, bombes, sacs à terre, etc. » Aussi le roi lui en a-t-il témoigné son contentement ; il a même donné à l'une de ses sœurs l'abbaye de Fontaine-guérard. Il est vrai que c'était un mince cadeau, car l'abbesse n'était pas morte, et par suite la sœur de Bouchu ne put entrer en possession de son abbaye. Il annonce à la fin de sa lettre que Louvois est arrivé à Dijon le dimanche au soir et qu'il en est parti le lundi.

La guerre était terminée plus heureusement encore qu'on n'avait osé l'espérer, mais la triple alliance allait arrêter les succès de Louis XIV. Il était difficile en effet, même en acceptant le droit de dévolution, de l'appliquer à la Franche-Comté.

Le roi dut se contenter de la Flandre, mais il voulut encore affaiblir la Franche-Comté avant de la rendre, afin de l'avoir pour ainsi dire à sa merci. 2500 pionniers furent assemblés pour démolir les fortifications de Dôle et de Gray : on songea même à réparer les fortifications d'Auxonne avec les matériaux tirés des murailles de Gray ; mais on trouva difficilement 20 ou 22 rouliers pour les charrier ; en outre deux bateaux ne purent amener que trois toises cubes de pierres à la fois ; la toise revenait ainsi à 30 livres 10 sols, et il fallut y renoncer.

Avant d'évacuer la Franche-Comté, on donna de nouveau l'ordre aux Français établis dans cette province de la quitter sous peine de la confiscation de leurs corps et de leurs biens.

La Franche-Comté était perdue, mais pour peu de temps. Six ans après, une nouvelle campagne, conduite presque aussi rapidement, devait la donner pour toujours à la France.

Pendant toute l'année, la Franche-Comté craignit une reprise des hostilités ; l'Espagne, disait-on, y envoyait de l'infanterie et de la cavalerie et ne songeait qu'à la vengeance. Ces bruits inquiétaient les échevins de Dijon qui demandaient à faire garde. Les Comtois n'étaient pas moins émus ; le bruit avait couru que le roi venait en Bourgogne. Le prince d'Arenberg, gouverneur de la Comté, s'effrayait de ce voyage ;

il ordonnait des abattis d'arbres pour barrer les routes d'accès ; des mousquetaires s'établissaient au château de Chevigny près Auxonne ; on travaillait à des forts dans les bois ; les habitants de la Comté retiraient en Suisse tout ce qu'ils avaient de précieux. Au milieu de cet émoi, Auxonne naturellement faisait bonne garde. Bientôt les bruits prennent corps : 1000 chevaux et 500 hommes de pied lorrains sont arrivés dans la Comté. Ils prétendent qu'en cas de rupture une armée de 10.000 hommes, sans compter les milices, envahira la Bourgogne pour faire diversion : mais, ajoute Bouchu, le peuple accablé est au désespoir. A ce moment même, un passage de troupes a lieu à Dijon (3 mars 1669). L'émoi est à son comble en Franche-Comté : la milice qui avait été licenciée est remise sur pied ; les bois et les châteaux de la frontière sont occupés ; les religieux préparent des fascines. Quant au peuple, il regrette de n'être pas au roi.

Puis l'alarme s'apaise, mais on sait que la guerre n'est que remise. Aussi Bouchu songe-t-il à la défense des places frontières, surtout d'Auxonne qui est comme la porte de la Bourgogne sur la Saône. Il finit par obtenir que des travaux importants y seront faits. Un ingénieur, le sieur de la Hasle, vient visiter la place avec deux architectes de Dijon qui ne sont pas nommés ; leurs observations et leurs plans sont envoyés au

chevalier de Clairville qui décide que les réparations sont pressantes. Des adjudications ont lieu en effet ; mais ce ne sont là que de simples réparations qui devaient précéder la réfaction complète de la place par Vauban.

II. — Gens de guerre

Souvent Bouchu reçoit ou adresse des plaintes au sujet des violences commises par les gens de guerre. On sait que les ordonnances de Louvois n'avaient pas encore produit tout leur effet.

Ainsi en 1667, au moment des préparatifs pour la campagne de Franche-Comté, il apprend que les soldats d'Auxonne volent et pillent, et il donne des ordres pour faire cesser immédiatement un tel abus.

Après la guerre, il reçoit 1800 plaintes concernant les dégâts causés par les troupes de passage.

En 1668, il transmet à Louvois un procès-verbal du vierg et des échevins d'Autun au sujet des désordres commis par le capitaine de Polastron et sa compagnie ; il y ajoute une requête d'un pauvre laboureur contre un officier du régiment de M. le Dauphin, qui lui a emmené son cheval.

Une autre scène racontée par Bouchu montre à quelles violences se livraient parfois les officiers eux-mêmes. Un capitaine au régiment Lyonnais,

le sieur Vernastel, et son lieutenant Reynedou avaient un billet d'étape à Dijon pour 60 soldats et deux sergents. Ils voulaient une étape pour 90 hommes, et déjà à Nuits ils s'étaient fait payer pour ne pas loger, ce qui était formellement interdit. Le maire de Dijon (1) refusa de leur donner des billets de logement pour 90 hommes, vu l'ordre du roi. Le capitaine s'emporta alors avec force blasphèmes ; son lieutenant ne craignit même pas de prendre le maire au collet et de le secouer plusieurs fois. Les bourgeois étaient indignés et voulaient prendre les armes, si le maire n'eût été assez sage pour les contenir. Vernastel, mandé chez l'intendant, se montre tout aussi violent.

Que devint cette affaire ? quelle fut la punition de ces deux officiers ? La correspondance finit là, et nous n'avons pu savoir le dénouement.

Un acte de violence d'un toute autre genre avait été commis en 1669 à Marmagne. Il s'agit cette fois d'un enrôlement. Trois habitants de ce village, dépendant du bailliage d'Autun, Jean Reverdy l'aîné, Jean Reverdy le jeune et Bolot, avaient été à leur insu portés sur les listes d'enrôlement de deux sergents de la compagnie du sieur Charmoy, capitaine au régiment de Bourgogne. Ces soldats auraient été incités à cet acte

(1) C'était Jean Cattin, conseiller au Parlement de Dijon.

par un certain Balard, avec qui les enrôlés malgré eux avaient un procès pendant au Parlement de Dijon. Les trois paysans ne s'étaient naturellement pas présentés à l'appel et le malheureux Reverdy l'aîné était, pour ce fait, retenu depuis trois mois aux prisons d'Autun. Bouchu, ayant reçu l'ordre d'informer au sujet de cette affaire, chargea Corbelot, lieutenant-criminel au bailliage d'Autun, de faire une enquête. Quatorze témoins furent entendus, et tous déposèrent que Jean Reverdy l'aîné n'était pas même entré au cabaret où se faisaient les enrôlements, et que les deux autres, Jean Reverdy le jeune et Bolot y étaient entrés, mais ne s'étaient pas enrôlés et que si tous les trois avaient été compris dans les listes d'enrôlements, c'était bien par la connivence de Balard avec les deux sergents recruteurs.

En vérité, Monsieur, continue Bouchu, il ne se peut pas une plus grande meschanceté que celle-là, mais principalement à l'esgard de Jean Reverdy, détenu prisonnier, lequel n'entra pas mesme dans le lieu où on dict qu'il s'est enrollé, et s'il dépend d'un sergent d'enroller qui bon luy semble et qu'il en soit creu sur ce qu'il dict, il s'ensuivra d'estranges désordres. Ce procédé en a tant mis dans le village de Marmagne que la pluspart des habitans n'osent aller à Autun, parce qu'on leur dict qu'on les a enrollés et qu'on les y arrestera. Sur ladicte information j'ay ordonné que ledict Reverdy soit eslargy des prisons où il est détenu, à la charge de se représenter, et j'ay decretté adjournement personnel contre ledit Balard et les deux sergens, et je parachèveray ensuite ce pro-

cès ainsy que S. M. me l'ordonne, dont je me donneray l'honneur de vous rendre compte. Cependant, Monsieur, vous voules bien que je prenne la liberté de vous dire qu'il est extresmement nécessaire pour le repos des subjects du Roy et pour empescher les vexations et les concussions de ceux qui font ces enroollemens, de ne s'en rapporter à leurs simples tesmoignages, mais de prescrire des formalités par lesquelles on puisse aller au-devant de leurs supplications et de leurs malices (1).

Pendant que cette enquête se faisait à Marmagne, une autre enquête avait lieu, par les ordres de Louvois, au régiment de Bourgogne, et deux soldats Philibert Charlemagne, dit la Jeunesse et François Bourdillon, dit la Franchise, soldats des compagnies des capitaines de Sainte-Paul et de Jallion, confirmaient pleinement les plaintes de Reverdy contre Balard. En conséquence, Bouchu demanda à Louvois, le 26 août 1669, un pouvoir pour prononcer en dernier ressort sur cette affaire.

III. — Industries, haras, etc., en Bourgogne

En même temps qu'il préparait la guerre de Franche-Comté, Bouchu s'efforçait d'appliquer dans son intendance les mesures prises par Colbert pour exciter l'activité industrielle et relever la prospérité de la France.

(1) Cette lettre est adressée à Louvois.

Colbert avait doté sa terre de Seignelay de diverses manufactures de tissage et s'intéressait naturellement à cette entreprise. Bouchu lui en donne les meilleures nouvelles, le 6 novembre 1667.

Je retourne de Seignelay où j'ai visité avec bien du plaisir les manufactures de serges, de draps et de tricot qui ne peuvent pas estre en meilleur estat qu'elles sont. J'y ay veu cinquante filles qui travaillent au bas d'estame et l'on m'a dict que le matin elles vont à l'escole et qu'il y en avoit beaucoup qui y estoient. J'ay veu aussy vingt mestiers dressés pour la manufacture de serges et de drap, et j'avois mené avec moy un homme qui en a quelque connoissance, qui trouve ces ouvrages parfaitement beaux. C'est une chose merveilleuse, Monsieur, comme tout le monde travaille avec assiduité et application et c'est un miracle qu'il n'y a que vous qui ayez sceu faire, d'empescher que les Bourguignons ne soient point fainéans ; les petits enfants y travaillent, mesme jusques à ceux qui à peine sçavent marcher.

D'après cette lettre, on voit que la réussite des manufactures de Seignelay était complète, trop complète même, car on peut déplorer d'y voir travailler de si jeunes enfants. Mais songeons que nous ne sommes guère qu'aux premiers débuts de notre industrie nationale, et que par suite les réels abus qui viendront plus tard n'avaient pas encore commencé. Remarquons aussi que Colbert faisait marcher de front le travail et l'instruction, et que les ouvriers allaient par groupes à l'école et se relayaient aux métiers.

Ce succès devait pousser à tenter plus, et en effet, au mois de décembre, nous apprenons que la Bourgogne doit être dotée de 200 métiers nouveaux : 40 à Seignelay, et autant à Auxonne, à Autun, à Beaune et à Semur-en-Auxois.

Mais il était à désirer que la province fît quelques sacrifices pour développer l'industrie et augmenter sa propre prospérité. Le prince de Condé demanda en effet aux Etats de Bourgogne et obtint 30 000 livres par triennalité pour l'établissement et les progrès des manufactures. De plus les parents qui enverraient leurs enfants travailler aux manufactures devaient être déchargés de la taille.

Colbert d'ailleurs vient lui-même se rendre compte de ce qui se passe à Seignelay. Il y fait un voyage en septembre 1667 ; il y revient en octobre 1668. Bouchu le rejoint dans ce second voyage et reste douze jours près de lui.

Plus tard, le 6 novembre 1668, Bouchu, qui a visité Auxonne, rend compte du développement rapide de l'industrie dans cette ville : 205 personnes sont occupées à 40 métiers de serge façon de Londres ; 300 ouvriers travaillent à la manufacture de tricot, et beaucoup d'autres à celle du point de France. En tout, il y a plus de700 ouvriers.

Nouvelle visite en octobre 1669. Tout va bien à Seignelay. A Auxerre, les forges et le tricot

sont en très bon état : 800 personnes travaillent dans les forges et 400 au tricot. Toutefois le nombre des ouvrières de la manufacture de tricot aurait diminué, parce qu'on travaille dans les maisons. Il y en aurait 250 environ dans ce cas. Bouchu trouve que c'est un abus ; il en a parlé au maire et aux échevins et on va le faire cesser. Les ouvrières se plaignent que la paie est trop faible. 1600 personnes gagnent leur vie dans ces diverses manufactures.

En mai 1671, le duc d'Enghien (1), se rendant à Dijon pour la tenue des Etats, s'arrêta à Auxerre où l'attendait Bouchu pour lui faire visiter les manufactures du point de France, de tricot et de serge façon de Londres. Le prince voulut voir tout en détail et laissa aux ouvriers des marques de sa libéralité. De plus il obtint de nouveau des Etats que 10.000 livres seraient consacrées pendant trois ans à encourager l'industrie dans la province.

C'étaient de beaux résultats, sans doute, mais ils ne suffisaient pas encore à Colbert. En 1671, il envoya en Bourgogne un certain Bellinzany pour visiter les lieux propres à l'établissement de nouvelles manufactures. Celui-ci conclut qu'on

(1) Le duc d'Enghien avait été nommé gouverneur de la Bourgogne en 1670 sur la demande de son père le Grand Condé. Le 27 juillet 1670, Bouchu écrit à Condé pour lui témoigner sa joie de cette nomination.

peut établir 100 métiers de serge façon de Londres à Seignelay, 60 à Auxerre et 40 à Autun. Il pense que ces métiers peuvent être battants dans deux mois. Le sieur de Camuzet offre d'établir une manufacture de tricot à Chalon ; enfin il est convenu avec les échevins de Cravant que les habitants de cette localité sèmeront du lin au mois de mars suivant.

En même temps le sieur de la Vie, procureur du roi à Nuits, envoyait un mémoire pour proposer de cultiver à Nuits des mûriers blancs et d'y élever des vers-à-soie. Il s'appuyait sur un livre d'agriculture où il était attesté que le mûrier vient partout où croît le bon vin. Les échevins de Nuits n'étaient pas convaincus, mais Bouchu proposait de trancher le différend, en faisant des essais de plantation. Il demandait pour cela les ordres de Colbert, et conseillait aussi aux habitants de planter des mûriers blancs, afin d'en voir le résultat.

En attendant la réussite du ver-à-soie à Nuits, Colbert favorisait les ouvriers des manufactures ; il les affranchissait de la taille et du logement des gens de guerre.

Le 2 octobre 1671, le roi approuvait les statuts des drapiers drapant de Châtillon-sur-Seine.

Un certain Déodati établissait une manufacture de chanvres à Divonne.

Bellinzany voulait établir un tissage de toile

fine à Cravant, des fabriques de tricot à Avallon, à Chalon, à Autun, une manufacture de draps à Chalon. On commençait à élever des vers-à-soie avec succès dans la province.

Il n'est pas question de Dijon dans tout ceci, ou plutôt, s'il en est question, c'est pour dire que les fabriques de draps, qui étaient florissantes au XV siècle, sont en train de disparaître. En effet, Bouchu ayant assemblé en 1670 les drapiers et les teinturiers de Dijon pour leur faire élire les maîtres jurés, il se présente seulement 6 drapiers et 4 teinturiers. Bouchu ajoute : il ne se fait en ce pays que des serges. Il est vrai que cette phrase est barrée.

Colbert veut aussi doter la province d'une bonne race de chevaux en y établissant des haras ; en 1668, il n'y avait qu'un haras à Cîteaux.

En 1670, 13 étalons sont envoyés dans la Bresse et le Bugey. « Ce pays, dit Bouchu, est très propre pour nourrir des chevaux, et ce que je peux vous dire, monsieur, c'est que le roi Charles VIII gagna cette fameuse bataille de Fornoue et passa sur le ventre à tous les princes d'Italie ligués ensemble, sur un cheval de Bresse et mesme qui estoit borgne ; l'histoire remarque ces deux particularités. »

Le roi veut que les étalons soient confiés à de bons bourgeois et non à des seigneurs.

Le commerce des blés devait aussi attirer l'at-

tention de Bouchu. Colbert avait permis l'exportation des blés de la province en 1669. La récolte y avait été très abondante et les blés pourrissaient sur place, car à Lyon on les empêchait de passer non d'une façon ouverte, mais par mille moyens détournés. Ainsi on intimide les marchands, on suscite quelques *canailles* qui leur font appréhender une sédition, on leur demande de l'argent pour le passage, on les fait séjourner sous prétexte de mesurer leurs blés ; ces pauvres marchands, ayant avec eux de 20 à 30 hommes pour mener leur convoi, se trouvent chargés de frais, perdent les occasions de se débarrasser de leurs blés avec bénéfice. Aussi renoncent-ils à ce commerce et préfèrent-ils laisser les blés pourrir dans les greniers.

La même plainte est renouvelée l'année suivante. Bouchu obtient alors la permission de laisser transporter les blés hors du royaume pendant six mois. Puis il en fait envoyer en Provence et en Languedoc où il en manque, mais après s'être assuré qu'on les laisserait passer à Lyon.

La permission d'exporter les blés expirée le 31 mai 1671 est prorogée jusqu'au 31 décembre de la même année.

Désireux de mettre en valeur toutes les richesses de la Bourgogne, Bouchu s'occupe des eaux minérales de la province, toujours sur la demande de Colbert. Il écrit en janvier 1670 à Gallet, mé-

decin et à Poyiez, notaire à Nuits, pour leur demander six bouteilles de l'eau de Ciseriaz à Premeau. Il envoie à Colbert ces six bouteilles, ainsi que six bouteilles d'eau d'Espogny, près Seignelay, pour les faire analyser. Il ajoute qu'il a demandé également de l'eau de Bourbon-Lancy, de Seizerias, près Bourg-en-Bresse, et d'Alise-Sainte-Reine, près Flavigny.

Peu après il donne à Colbert des détails sur les eaux d'Alise-Sainte-Reine.

Les eaux de Sainte-Reyne sont plus cogneuës à Paris qu'ici, où les uns croient qu'elles passent par quelques mines de fer ou de vitriol, et la plus grande partie attribue la guérison qu'on y reçoit au mérite de la sainte qui y est honorée, ceste fontaine estant dans la chapelle où tout le monde boit indifféremment et dans le même vaisseau, sans qu'aucun en ay jamais pris de mal, et néantmoings on n'y voit que toutes sortes de sales et honteuses maladies. Voilà ce qui m'a esté dict plusieurs fois et confirmé par tous les gens du lieu (1). Je vous avoue que je n'en ay point voulu boire que dans un verre.

Un peu plus tard, il parle des qualités et de l'emploi des eaux de Sainte-Reine. Elles sont apéritives et rafraîchissantes, « meslées de soufre et de nitre, et elles passent par quelques veines de mercure dont elles retiennent la qualité ». Il

(1) Une ligne barrée à cet endroit a dû donner à réfléchir à Bouchu, puisqu'il l'a supprimée. Il y avait : *mais comme ce n'est pas un article de foy.*

indique ensuite comment on doit procéder pour une cure : il faut se purger au commencement, au milieu et à la fin de la cure ; commencer par boire de quatre à six verres par jour pendant six jours, puis augmenter de deux à trois verres pendant le même nombre de jours, et enfin diminuer de la même façon pendant les six derniers jours. Mais il oublie de nous dire quelles sortes de maladies doivent être traitées de la sorte.

En même temps, il a fait commencer des travaux à la fontaine de Sézerias, afin que la source soit couverte, et il ajoute : ce sera une des meilleures du royaume ; mais il ne parle pas des qualités de ses eaux.

IV. — Questions religieuses

On sait quelle importance avaient au XVII[e] siècle toutes les questions religieuses, alors que les guerres religieuses n'étaient par encore finies, et que la révocation de l'édit de Nantes allait au contraire de nouveau les provoquer. Aussi Bouchu eut-il beaucoup à s'occuper de ces sortes de questions. Il se montre en général assez libéral à l'égard des protestants ; ainsi il tolère leurs synodes ; cependant il ne s'en vantera pas moins, dans une lettre au roi, d'avoir sans bruit ruiné vingt-deux temples. Il eut aussi à s'occuper d'une

question de possession ou de sorcellerie à Auxonne. Toutefois, si Bouchu montra une certaine tolérance religieuse, nous ne devons pas oublier que la correspondance se termine en 1671, et qu'à cette date la persécution contre les protestants était plutôt latente et dissimulée ; ce n'est que plus tard que la funeste révocation de l'édit de Nantes provoquera la grande crise religieuse du règne.

Le 10 août 1669, Bouchu écrit à M. de la Vrillière pour lui rendre compte d'un synode tenu par les protestants à Is-sur-Tille. Il a dû convoquer le curé, les officiers, les échevins et le prieur des capucins d'Is-sur-Tille pour les engager à beaucoup de retenue. Grâce à ces précautions l'assemblée des protestants se fait dans le plus grand calme ; mais Bouchu constate que les réformés ne sont pas aimés dans la province et qu'il faut prendre des mesures spéciales, quand ils se remuent.

Dans une autre lettre, il dit que les partisans de la religion *prétendue réformée* ont tenu un synode à Bussy. Il s'est efforcé de maintenir le bon ordre et la paix entre catholiques et protestants. Le procureur avait voulu faire cesser cette réunion, mais Bouchu donne contre-ordre, et tout se passe bien (22 juin 1671).

Une autre lettre écrite à la Vrillère, le 12 août 1670, montre l'intervention active de l'Etat dans les questions de conversion. Bouchu a été informé

par M. Gonthier, grand-vicaire de l'évêque de Langres, qu'un certain Lambert, marchand à Langres, « qui fait profession de la religion prétendue réformée, a une fille aagée seulement de neuf ans qu'il traitte fort mal et la menasse de la faire conduire à Genève dont elle s'est plaint plusieurs fois à luy, parce qu'elle se cache de son père pour se faire instruire dans la religion catholique. J'estime, Monsieur, que ce serait une grande charité de tirer cette fille d'entre les mains de son père pour la mettre dans une maison religieuse et d'obliger son père de payer sa pension suivant sa condition, sans quoy la forte inclination qu'elle a de se faire catholique pourrait bien se changer par les mauvais traittemens de son père. » Bouchu demande des ordres pour agir. Nous ne savons la réponse qui fut faite.

Peu après, il écrit aux maires et syndics de la province et il leur ordonne d'arrêter le général des révoltés du Vivarais, « un nommé Roure, de grande taille, fort rousseau, marqueté de petites rousseurs au visage et aux mains jusqu'aux ongles ; il a pris perruque et met tantôt une blonde, tantôt une noire mal ajustée et courte ; il est aagé de 28 à 30 ans et parle mal le françois. »

Le 8 décembre de la même année, il fait savoir au maire d'Is-sur-Tille qu'il est absolument interdit aux ministres protestants étrangers de remplir aucune fonction en Bourgogne.

A la même date, il écrit à M. de Châteauneuf pour lui transmettre une enquête qu'il a faite au sujet d'une plainte d'une protestante d'Arnay-le-Duc, Magdelaine Bernard. Cette dame, s'appuyant sur un décret qui ne permettait pas de changer de religion «avant 14 ans pour les mâles et 12 ans pour les femelles », dit que le maire d'Arnay a enlevé trois petites filles de moins de 11 ans et les a mises dans un couvent d'Ursulines pour les faire élever dans la religion catholique, quoique leur père Pierre Geoffroy « ayt tousiours vécu et soit décédé dans la religion prétendue réformée ». Ces faits sont inexacts. Pierre Geoffroy est mort laissant huit enfants de son mariage avec Anne Delor qui en est demeurée tutrice et en a eu l'éducation. Obligée d'aller à Troyes pour son commerce, Anne Delor a laissé ses enfants à sa mère Magdelaine Bernard. Celle-ci, alléguant faussement que sa fille était morte, s'est fait déférer la tutelle de ses petits-enfants. Anne Delor a protesté et s'est pourvue au sieur Rodot, maire d'Arnay, qui a retiré à Magdelaine Bernard trois de ses petites-filles, Magdelaine, Marie et Esther, et les a mises au couvent de leur gré et de celui d'Anne Delor qui était devenue catholique et qui d'ailleurs les a depuis reprises auprès d'elle. L'aînée Anne s'est aussi faite catholique; les quatre autres ont été envoyées chez des parents protestants de Magdelaine Bernard et leur mère Anne Delor les réclame avec insistance.

Quelques jours après, c'est encore une question d'enlèvement. Un certain Pierre Rousselot, chirurgien à Couchey, se fait catholique. Peu après, il est obligé de faire un voyage, et, à son retour, il ne trouve plus ni sa femme ni ses enfants. Il fait aussitôt une plainte accusant les deux ministres protestants de Couchey, Marc Michely et Melchisédec Perrot, de les lui avoir enlevés par des artifices illicites. Il résulte de l'enquête que Rousselot est un bon catholique, que sa femme et ses enfants sont à Genève où Rousselot les a retrouvés. La femme de Rousselot ainsi que ses enfants écrivent à Bouchu, sans doute pour lui dire qu'ils sont à Genève de leur plein gré ; il est bien probable en effet que les deux ministres accusés avaient conseillé leur fuite et leur avaient trouvé un asile à Genève, car Bouchu conclut qu'il serait bon de faire savoir à ceux de Genève de les rendre, parce qu'il n'est pas permis à une femme et à des enfants de quitter leur mari ou leur père. Rien ne nous indique comment se terminèrent ces différends. Nous savons seulement que Rousselot et les filles de Geoffroy furent appelés à Arnay pour recevoir les ordres du roi sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Il est regrettable que Bouchu n'ait pas jugé à propos d'être plus explicite.

A ces faits nous ajoutons une lettre qui donne des détails intéressants et même une conclusion à une affaire de sorcellerie ou de prétendue pos-

session qui fit grand bruit à Auxonne au XVIIe siècle. La lettre du 16 décembre 1669 est écrite à Châteauneuf. Nous la citons textuellement :

J'ay receu avecq la lettre que vous m'aves faict l'honneur de m'écrire le 6e de ce mois, le placet qui a esté présenté au Roy par Pierre Moroge, vitrier à Auxonne et Magdelaine Myot, sa femme, qui ne contient qu'une pure supposition. L'affaire de la prétendue possession de plusieurs religieuses ursulines d'Auxonne et de quelques filles de la mesme ville a faict assez de bruit pour obliger le Roy, après plusieurs procédures faictes au Parlement de Dijon, qui ne tendoient à rien, de me donner une commission pour en prendre cognoissance et une particulière à M. l'abbé de Chamillard et à M. l'abbé Le Blond à présent curé de Sainct-Luct et Sainct-Gisle, docteurs de Sorbonne, et à M. Bachot, médecin de sa faculté de Paris pour faire exhorciser ces prétendues possédées en ma présence et dudit sieur Bachot. Nous y demeurasmes un mois, après que ces messieurs eurent pris les pouvoirs nécessaires de Mgr l'archevesque de Besançon, et il y avoit encor huit prestres séculiers pour servir d'exhorcistes, et, ayant découvert, après un examen très exact, qu'il n'y avoit point de possession ny d'obsession, j'en dressay mon procès-verbal qui est signé de tous ces docteurs exhorcistes, au bas duquel nous donnasmes nostre advis, et ce procès-verbal fut envoyé au Roy. Je receus ensuite des ordres de Sa Majesté pour informer, ce que je fis, et ma procédure a eu tant de succès que ceste affaire s'est esvanouye, sans qu'il y ayt eu aucune charge contre les prestres d'Auxonne, ayant entendu plus de soixante tesmoins. Et à l'esgard de la fille de ce Moroge qui a présenté ce placet, le Parlement de Dijon, l'ayant faict déterrer et visiter, ce qui fut trouvé fort inhumain et inouï, sans qu'on y remarqua aucun signe qu'elle eust esté ny grosse, ny empoisonnée. Et si ce placet estoit receu ce seroit renouveler

toutes ces affaires qui ont duré icy plus desixans et qui sont assoupies depuis 1663 que j'eus ordre du Roy d'en prendre cognoissance. Si vous voules prendre la peine de demander ledit sieur abbé de Chamillard, ledit sieur Leblond et ledit sieur Bachot, ils vous asseureront qu'ils n'ont rien recogneu qui pust notter la conduitte des prestres d'Auxonne ny la rendre criminelle ou suspecte, et la suitte l'a justiffié, tous ces bruits s'estans esvanouys, et on ne pourroit renouveller ceste affaire sans bien du scandale et de l'embarras.

Châteauneuf dut accepter, et il eut raison, les raisons de Bouchu, et l'affaire de la possession des religieuses d'Auxonne ne fut pas soulevée à nouveau.

V. — Rapports de Bouchu avec les Etats, le Parlement, les Communautés, etc...

Etats de Bourgogne. — Deux fois, de 1667 à 1671, furent tenus les Etats de Bourgogne, en 1668 au moment de la guerre de dévolution, et en 1671. Les Etats de 1668 n'offrent rien d'intéressant, si ce n'est le vote d'une triennalité de 30.000 livres en faveur de l'établissement des manufactures dans la province. Mais la tenue des Etats de 1671 nous donne une idée assez exacte de ce qui se passait d'habitude entre les Etats et la Cour pour le vote des impôts. La cour en général demandait plus qu'elle ne voulait obtenir ; les Etats offraient un peu moins qu'ils ne pouvaient

donner, et l'on finissait par s'entendre. Le gouverneur de la Bourgogne venait d'habitude lui-même assister aux Etats. En 1671, le duc d'Enghien, depuis peu nommé gouverneur, fit son entrée à Dijon le vendredi 8 mai, et, le lendemain, eut lieu l'ouverture des Etats. Après les discours d'usage, les députés durent s'occuper de la question de l'impôt. Ils offrirent successivement 800,000 livres, puis 900,000 et enfin, le 13 mai, 950,000 livres pour le don gratuitextraordinaire et 50,000 pour le don gratuit ordinaire.

... Je vous assure, continue Bouchu, dans son rapport à Colbert, qu'on ne peut pas vous exprimer avec quelle lumière et quelle addresse Mgr le Duc conduit touttes les affaires. Il en a une aussy parfaite connoissance que s'il n'avoit jamais ouy parler d'autres choses, et outre la soumission entière que tous les ordres de ceste province et les particuliers ont pour ce qu'il désire, il a en touttes choses tant d'intelligence et de savoir-faire que jamais les résolutions des députés n'ont esté si promptes que cette assemblée, ayant terminé si adroittement tous les petitz différens qui sont arrivés qu'à peine s'est-on aperçu de ce qui a faict dans les assemblées précédentes des difficultés très considérables. Il n'y a point d'affaire pour grande et pour embarrassée qu'elle puisse estre qu'il ne soit capable de terminer très heureusement.

Après avoir ainsi fait sa cour en louant si bien le prince, Bouchu essaie d'obtenir pour la Bourgogne, de la générosité du roi, la remise d'une partie de la somme votée. Le pays est extrême-

ment pauvre ; le blé vaut 22 à 25 sols la mesure de 45 livres et le vin deux sols la pinte.

Les Etats ont aussi accordé 10.000 écus pour employer à rendre navigable la rivière d'Arroux, et ont renouvelé la triennalité de 30,000 livres en faveur des manufactures. Bouchu ajoute : « Le duc y a pris peine, recevant les députés dès 6 heures du matin à minuit pour les rendre traitables. »

Devant une aussi grande facilité des Etats, le roi ne pouvait se montrer insensible ; aussi remet-il à la province 150,000 livres sur les 950,000 votées. Le duc assembla les députés pour leur annoncer cette bonne nouvelle ; ce fut une allégresse générale, et à Dijon tout le jour se passa en réjouissances.

Après le vote du don gratuit, il était d'usage de voter aussi une sorte de don de joyeux avènement au nouveau gouverneur. Les députés lui accordèrent 10.000 écus, 15.000 livres à la duchesse, 10.000 livres au duc de Bourbon et 15.000 livres pour la maison du duc d'Enghien. Mais à cause de la misère générale, celui-ci refusa tout et se gagna ainsi tous les cœurs. L'entrée solennelle du duc dans sa bonne ville de Dijon n'avait coûté que 4.200 livres, tandis que celle d'Epernon avait coûté autrefois plus de 12.000 écus. C'est que le duc avait refusé toute espèce de cadeau pour lui et pour sa maison, ce qui ne l'empêcha pas de

faire de grandes libéralités aux officiers de l'hôtel de ville.

Cette générosité était restée longtemps populaire à Dijon, et on peut regretter qu'une municipalité mal inspirée ait effacé de nos rues le nom de Condé. Ce nom est un de ceux qui honorent l'histoire de la France, et Dijon ne peut oublier que, grâce à l'administration de Condé, elle a été embellie, et conserve encore une promenade due à leur munificence.

Le Parlement. — Il est rarement question du parlement dans la correspondance de Bouchu. Les parlements n'aimaient pas les intendants dont à plusieurs reprises ils ont demandé la suppression. Bouchu ne paraît guère aimer non plus les parlementaires. Cette haine réciproque s'explique par les prétentions rivales des intendants et des parlementaires qui à chaque instant entraient en conflit. Une lettre de Bouchu à Colbert suffira pour montrer cette rivalité constante.

11 juillet 1669.

Vous trouveres ci-joint le procès-verbal que j'ay dressé avecq mon advis sur l'establissement d'un hospital général en ceste ville, lequel estant de dernière nécessité ne se fera pourtant jamais, si vous n'y donnés vostre protection particulière, par les oppositions du parlement qui contrarie en toute rencontre le bien qu'on voudroit faire. Ils sont tellement entestés de leur souveraineté qui croyent qu'il n'y a

qu'eux seuls qui en puissent faire les actes, et que les ordres qui viennent du conseil sont des usurpations, quoy que j'aye faict ce que j'ay pu pour les destromper et que par vostre secours et vostre protection, j'y ay laissé d'assés bonnes marques et restably pleinement l'authorité du Roy contre tous ceux qui ne la connoissent pas. Je vous assure, Monsieur, que je n'ay pu encor leur oster le désir de leur première grandeur et ils ne manquent pas de dire fort souvent qu'ils attendent de meilleurs temps. Ils auroient bien de la peine à s'expliquer étant subjects et officiers du Roy, et ce sera à vous, Monsieur, qui aves tant de passion pour son service et pour le maintien de la grandeur de son estat d'examiner si vous souffrires qu'ils ne se soient pas trouvés dans l'assemblée de l'hostel de ville parceque Sa Majesté m'avoit fait l'honneur de me commettre pour y recevoir les opinions de tous les ordres et corps, et d'en dresser mon procès-verbal. S'ils ont si peu de respect et de defférence pour ses ordres, qu'est-ce qu'ils feront si ces meilleurs temps qu'ils attendent arrivent ? Néantmoinz M. Baillet, présidant en ce parlement, vous doibt parler de ceste assemblée qui a esté convoquée par devant moy, comme d'un grand tort qui leur a esté faict, et ils eussent voulu, disent-ils, que j'eusse esté au parlement ou M. le premier président eust pris les opinions en ma présence, quoy qu'ils connussent l'arrest du conseil pour faire faire ladite assemblée par devant moy. Vous voyez, Monsieur, où vont leurs prétentions et leurs impertinences. A quoy vous pourvoires par vostre prudence ordinaire. Je ne scay si ledit sieur Baillet ne vous parlera point de certaines plaintes que les habitans de Cresseyqui luy appartient n'ont faictes contre luy, qui sont de conséquence et presque de mesme nature que celles qui ont esté faictes contre ledit sieur Premier président. Je vous assure, Monsieur, que les provinces seroient dans une estrange désolation, si nous n'y estions pas, et on ne scauroit dire combien, par la protection que vous nous

y donnes, nous empeschons de maux et faisons de bien.

P. S. — Ils firent une assemblée vendredy au parlement sur ce sujet, composé d'un président et d'un conseiller, d'un président de la chambre des comptes et de quatre maistres des comptes, et du maire et de deux eschevins. Les ecclésiastiques et les thrésoriers de France ne s'y estans pas trouvés, croyant couvrir par là la faute qu'ils avoient faicte de ne pas se rendre à l'hostel de ville. Diroit-on pas que cette assemblée composée de huict personnes dans une ville aussy grande que celle-cy, se soit faicte par dérision ? Aussy n'y fut-il rien résolu et le maire leur ayant remonstré qu'il n'y avoit rien à leur dire que ce qui avoit esté dict en l'assemblée générale qui se tint par devant moy. Il faudroit bien de pareilles assemblés pour produire le moindre bon effect.

Communautés, questions de tailles, etc. — Bouchu a des rapports continuels avec les communautés. Parfois il leur donne des conseils sur les élections qui vont avoir lieu. Le 19 juin 1668, il déclare aux Beaunois qu'ils ne peuvent faire meilleur chôix pour maire que du sieur Bérardier.

Vers la même époque, deux arrêts du conseil réduisent le nombre des échevins de Dijon à six au lieu de vingt-six ; c'est-à-dire que Dijon perdait ses libertés municipales. Bouchu trouve que c'est justice. Pourquoi? sans doute parce que c'était la volonté royale. Les Dijonnais eux n'étaient pas du tout de cet avis ; il y eut des murmures, un commencement d'émeute. Parmi les meneurs, Bouchu nomma un certain Siredey. D'ailleurs il eut bientôt assoupi ces troubles en faisant quel-

ques arrestations; deux vignerons entre autres furent emprisonnés, et le calme se rétablit.

Le 16 mai suivant, les boulangers et les pâtissiers de Beaune, qui avaient pour patron saint Honoré, s'assemblèrent en armes au nombre d'une soixantaine, et, sous la conduite d'un capitaine et d'un lieutenant, la pique à la main, une enseigne en tête, ils firent plusieurs décharges de mousqueterie. Quelque mauvais plaisant présenta la chose à Dijon comme une émeute. Bouchu se hâta de demander des détails au maire de Beaune, qui répondit qu'il n'y avait eu que la célébration d'une fête de corporation et qu'elle s'était faite avec l'autorisation des magistrats.

Bouchu avait pu s'émouvoir. Des troubles éclataient chaque année à Beaune au moment des élections ; des partis s'étaient formés et étaient en querelle depuis sept ans. En 1671, il avait même fallu suspendre trois échevins. Bouchu intervint habilement ; l'entente finit par se faire et l'avocat Tixier ainsi que les échevins furent élus « tout d'une voix ».

Dans une très longue lettre écrite à Colbert, le 6 novembre 1670, Bouchu nous donne des détails nombreux sur ses rapports avec les communes. Il s'agissait d'un différend entre le curé de Bellenot et ses paroissiens. La lettre de Bouchu va nous donner des renseignements précis sur certaines affaires communales au XVII[e] siècle.

J'ay receu la lettre que vous m'aves faict l'honneur de m'écrire du XXVIe d'octobre, par laquelle vous me mandes que vous aves donné un arrest du conseil pour renvoyer au parlement de Dijon le différend d'entre le curé de Bellenot et les habitans du mesme lieu au sujet de la dixme qu'il prétend sur les laines, pois, navettes et autres menus grains dont j'avois revocqué la provision par un jugement du XVIIe novembre 1668, quoy qu'elle luy eust esté adjugée par arrest de ce mesme parlement du XVe may 1662. Je croy que si le curé de Bellenot qui prend plaisir de tourmenter les pauvres habitans et se sert du credit qu'il a en ce parlement, vous avoit exposé que ceste affaire nous avoit esté renvoyée par arrest du conseil du IIe avril 1667, de l'article duquel je vous envoye l'extraict, vous auries eu la bonté de ne pas renvoyer ceste affaire audit parlement, et je vous supplie très humblement, Monsieur, d'empescher que cet arrest ne soit expédié, estant de la dernière conséquence qu'on ne donne aucune atteinte à ceux qui ont estés rendus pour la vériffication des debtes. S'il ne s'agissoit à présent que de vous faire cognoistre la justice du jugement que j'ay rendu, il me seroit très facile, et sy vous désirés d'en estre instruit, je vous envoyeray les motifz que je ne doubte pas que vous n'approuvies; mais, Monsieur, comme cette affaire est d'une plus grande conséquence et aura de très grandes suittes, je suis obligé de vous dire quel a esté mon procédé par le passé, affin de recevoir vos ordres de ce que j'auray à faire à l'avenir.

Quand j'ay commencé la vériffication des debtes des communautes de Bourgogne, j'ai pris connoissance généralement de toutes les affaires où elles avoient intérest, et non seulement de leurs debtes actives et passives, où il n'y avoit point de contestation, mais de tous leurs droictz et prétentions comme aussy de tous ceux que les particuliers pouvoient avoir contre elles, pour quelque cause que ce soit, n'ayant pas creu que je puisse régler leurs debtes, si tous leurs pro-

cès et différens, tant en demandant que deffendant n'estoient terminés et que c'estoit en vain qu'on verifflieroit ce qui est de liquide et qu'on chercheroit les moyens de les en acquitter si on laissoit des différens et des prétentions à exercer contre elles, qui causeroient non seulement leur ruine par les frais des poursuittes, mais elles produiroient une quantité de debtes aussy grandes que celles que vous auries esteintes, ayant remarqué qu'un des plus grands desordres avoit esté celuy qui a esté causé par les frais de justice et les procédures, les voyages des magistrats et les espices du parlement, ausquels elles avoient tousjours succombées, soit qu'elles eussent esté mal déffendues, soit que les particuliers en toutes rencontres eussent trouvé toute la faveur et la grâce possible contre elles ; sur ces raisons, j'ay pris connoissance généralement de toutes les causes dont elles pouvoient avoir interest soit que ce fust en mattière contentieuse ou non, et je vous peux assurer que j'ay terminé plus de trois mil procès avec tant de succez et de bonheur qu'il n'y a pas eu huit appellations interjettées de tous mes jugemens, dont les parties sont demeurées satisfaictes, entre autres est celuy de ce curé de Bellenot par la faveur qu'il prétend audit parlement et suscité par quelques officiers de cette compagnie pour faire ceste poursuitte et j'ay mis les choses en tel estat et en si grand ordre, que vous seres peut-estre surpris, si je vous dis ce qui est très véritable pourtant, que 2400 communautés qui sont en Bourgogne et Bresse, il n'y a peut-estre pas à présent cent procès de reste ; c'est Monsieur, le plus grand bien que j'ay essayé à faire en cette province, tous ces procès ayant esté jugés sans fraix et sans longueurs et avec un contentement si universel de toutes les partiesque personne n'a décliné ma juridiction ; mesme les présidens et conseillers du parlement de Dijon y ont procédé volontairement, entre lesquels j'ay rendu plusieurs jugemens contradictoires dont ils ne se sont point plaint et qu'ils exécutent paisible-

ment. Il est si important, Monsieur, de ne rien changer en cet ordre qui est estably au moins pendant le temps que durera le payement des debtes desdites communautez que si vous le faites, vous verres aussy renversé tout ce qui a tant cousté à faire pour leur soulagement, car tous ceux qui auront quelque prétention contre elles ne manqueront pas de les poursuivre, mesme de renouveller touttes celles qui sont assoupies, et comme cela ne se peut faire sans qu'elles se deffendent et que les magistrats eux-mesmes faumanteront ces poursuittes, ils ne se peut pas qu'ils n'accablent de nouvelles debtes touttes les communautez tant pour le principal que pour les frais, les grandes espices que l'on prend au parlement, les salaires des procureurs et des advocatz, les droits desgreffiers, contraintes et exécutions et les voyages sans nombre des magistrats et des députés. Au payement desquelles sommes, elles ne peuvent pourvoir que par emprunt ou par imposition; si c'est par emprunt, vous voyes, Monsieur, que c'est le premier désordre qui vous a tant cousté à abolir; si c'est par imposition et que vous permetties au parlement et aux bailliages d'en ordonner à leurs volontés, vous juges mieux que moy quelles en peuvent estre les suittes fascheuses et qu'il est impossible qu'elles ne tombent dans la dernière désolation. Neantmoings tous ces inconvénients cessent par la proccédure que je tiens, car je termine les procès du jour au lendemain sans aucune chicane, ny formalité, sans fraix et presque tousjours sans que les parties soient présentes, sinon quand je va par la province, où je les juge sur les lieux à mon passage. Je vous peux dire, Monsieur, que çà esté le salut de touttes les communautés et que si vous connoisses la différence qu'il y a entre les communautés des provinces voisines dont je m'informe quelquesfois et ce qu'elles souffrent du contraire avec le repos dont jouissent celles de mon département, vous jugeries qu'on ne peut pas faire un plus grand bien aux sub-

jects du Roy que de terminer promptement et sans despens tous leurs procès et je n'ay pas creu qu'il y eust un si grand inconvénient que le parlement de Dijon en fait mine pour un plus grand bien, ny qu'ils deussent compter parmy leur revenu et parmy leurs biens tant de maux que faict cette malheureuse chicane en cette province, qui les a rendu si fervanz et inhabiles à toutte sorte d'arz et de proffessions qu'ils ne songent qu'à amasser un peu d'argent pour se faire juges ou ministres de justice à la ruine et accablement de tous les autres qui n'y peuvent parvenir ; vous voyez, Monsieur, que je n'ay d'intérest en cela que celluy des pauvres et du soulagement des subjez du Roy et qu'il ne m'en reste qu'une peine extraordinaire et une fatigue continuelle, mais je croy aussy que je ne peux rien faire de mieux et qu'il est absolument nécessaire que je continue au moins pendant le temps du payement des debtes, autrement il en naistra de nouvelles presque en aussy grand nombre que celles qui ont esté vériffiées et à l'acquittement desquelles il sera impossible de pourvoir ; néantmoinz comme je n'ay rien qui me soit plus cher ny plus à cœur que de suivre vos ordres, je ne feray rien davantage en cette affaire et laisseray toutes choses indécises jusques a ce que je les aye receu ; mais soufres encor, s'il vous plaist que je vous représente que je ne continue comme j'ay commencé. J'ay bien peur que tout le travail qui a esté faict jusques icy, qui vous a tant cousté et qui a donné le repos à toutes les communautés de cette province ne soit renversé en très peu de temps.

Nous avons tenu à citer cette longue lettre. Cette méthode de procéder dut attirer à Bouchu bien des bénédictions et des haines. Le parlement dut se sentir touché dans ses privilèges et dans ses intérêts. De là les difficultés qu'il soulève,

de là la requête du curé de Bellenot. Nous ne savons ce qui en résulta ; mais Colbert n'approuva pas l'ingérence de Bouchu ; aussi les procès recommencèrent de plus belle entre les communautés et leurs seigneurs ou leurs curés.

VI. — Création de l'avenue du parc ; les embellissements de Dijon

Au moment où Bouchu était intendant en Bourgogne, Dijon n'était pas la jolie cité coquette que nous avons connue, il y a une quarantaine d'années, entourée d'une couronne de verdure que lui faisaient les ormeaux de ses promenades et de ses remparts. Elle était sale, mal pavée. Bouchu en fait un triste tableau :

« Vous ne croires peut-estre pas qu'il n'y a point de pavés dans touttes les rues et que les pièces qui restent sont plus incommodes que s'il n'y en avoit point du tout, et qu'il n'y a point de village où il y ait tant de boue et de fumier, et que plus de six mois de l'année, on ne peut passer d'un costé d'une rue à l'autre, qu'il n'y a aux environs aucune promenade et pas un arbre pour se mettre à couvert. »

Le portrait n'est pas flatté. Le maire et les échevins désiraient y remédier. Aussi demandent-ils à prendre 40.000 francs en cinq ans sur leurs octrois pour les employer à cette réparation si urgente « sans laquelle il est impossible de demeurer en

cette ville que vous auries horreur et indignation de voir en l'estat où elle est, quoy que ce soit une des principales et des plus grandes du royaume et très bien bastie. » Bouchu appuie la demande du maire et promet de veiller à ce que les deniers soient bien employés.

Cette lettre est du 5 juin 1671. Dès cette époque avait été commencé l'un des travaux qui allaient donner à Dijon une parure qu'elle a conservée : la belle avenue qui réunit la ville au Parc de la Colombière allait être créée.

Dans une lettre à Condé, du 14 juillet 1671, Bouchu annonce que les travaux sont commencés :

J'escris à M. de Langeron et je le supplie de faire prendre les dimensions des allées du Cours de la Reyne en longueur et en largeur, et quand V. A. S. retournera icy, elle sera surprise de ce qu'elle y verra, et la Colombière sera le plus beau lieu du monde.

Le 5 août, il donne des détails plus précis :

J'ay faict prendre les dimensions du cours qui sera l'une des plus belles choses qui se puisse voir ; il aura 800 toises de long, l'allée du millieu 10 toises, les deux petites chascune 5 toises et les fossés deux toises et demie (1). Je donneray lundy une ordonnance pour faire publier ces ouvrages dont je feray l'adjudication, à mon retour de Bresse, à la fin

(1) Ces fossés, qui ont disparu depuis quelques années, ont été remplacés par des plates-bandes gazonnées.

du mois de septembre et j'apporteray tous mes soins qu'il soit achevé cette année. J'en envoie le plan à V. A. S. et j'ose la supplier très humblement de me faire l'honneur de me mander si elle n'y trouve rien à redire, et si elle avoit la bonté de mander M. le Nostre et d'en prendre son advis, toute la ville de Dijon lui en seroit bien obligée, car nous n'avons icy personne sur qui nous puissions nous rapporter de ces sortes d'entreprises.

Bientôt le marquis de Langeron envoie le plan du Cours-la-Reine. Bouchu pousse un cri de triomphe : le Cours-la-Reine a 680 toises, et le Cours du Parc en aura 800 « et tout sera beaucoup plus beau et à peine y pourra on remarquer nostre pauvreté, à quoy je tascheray de suppléer par mes soins et mon application ».

De retour de Bresse, en septembre, Bouchu écrit qu'il va faire l'adjudication du Cours (1). Il veut que cette avenue soit assez belle pour servir de chemin à un lieu qui appartient au duc « et où les dames iront à plaisir pour le rendre plus agréable à Votre Altesse Sérénissime. Il n'y en a pas une qui ne souhaittast que les Estats de Bourgongne

(1) Le marché fait avec Dimanche Primard et communiqué par M. Vallée, est du 8 octobre 1671 ; il s'agit non seulement de faire les plantations, mais de tracer l'avenue. Aucun autre nom de dessinateur n'est fourni par les comptes si minutieux pour les moindres payements. Il faut donc admettre que Primard ne fit qu'appliquer sur le terrain, ce qui n'était pas difficile, le plan du Cours-la-Reine. — *Note de M. H. Chabeuf.*

se tinse (*sic*) tous les ans, aussy bien que tous ceux de la province qui ont une vénération et une tendresse pour V. A. S. que je ne scaurois exprimer. »

Le 7 septembre, l'adjudication des fossés est faite à un écu la toise cube de 7 pieds et demi ; ils auront 18 pieds de large et 8 de profondeur.

« Ils doivent estre faicts à Paques et j'ay fait prix avec Primard, jardinier de la Colombière, pour le plant des tilloz et pour les entretenir du mort le vif pendant quatre ans, qui doivent estre plantés à Noël, et donné mon ordonnance pour faire assigner tous les propriétaires des fonds destinés à ces ouvrages pour venir recevoir leur remboursement qui monte à 5.800 livres. En sorte qu'au moys de may prochain, la ville de Dijon aura, par la faveur de V. A. S., la plus belle avenue de France et un cours de 800 toises de long et de 200 pieds de large y compris les fossés... Les dames apporteront tous leurs soucis pour faire croistre les arbres, affin que V. A. S. les trouve d'une belle grandeur à son premier voyage ; elle pourra lire sur leur escorce toutes les aventures amoureuses et elle les verra chargés de devises et de lacz d'amour. »

Il y a, dans cette lettre comme dans la précédente, des allusions galantes que nous ne comprenons pas bien. Bouchu y revient d'ailleurs dans une dernière lettre, mais sans préciser suffisamment :

Les arbres du cours seront plantés à Noël. Si V. A. S. a la curiosité d'apprendre à son premier voyage l'histoire amoureuse de cette ville, elle la trouvera escrite sur les escorces,

le B y sera gravé dans les endroits les plus remarquables et les lieux dominants, et comme sans elle il n'y a rien de bon, ny de beau, sans elle aussy il n'y auroit point de passions d'amours ny de désirs. Aussy toutes les autres lettres de l'alphabet qui luy sont obligées de tous les biens qu'elles possèdent n'ont point de peine à se soumettre et à reconnoistre qu'elles luy doivent plus leur foy et hommage que leurs respects. »

Nous regrettons de ne pas connaître assez l'histoire de Dijon au XVIIe siècle pour savoir quelle est cette mystérieuse beauté dont le nom commençait par un B et qui avait su plaire au duc d'Enghien.

VII. — L'élection de l'abbé de Citeaux

Bouchu n'était pas un fonctionnaire désintéressé. Il s'acquittait sans doute de ses fonctions avec zèle et intelligence, mais il savait ne pas se laisser oublier et il ne craignait pas de demander des faveurs pour lui-même ou pour les membres de sa famille. Il était aussi bon courtisan et il savait habilement adresser des éloges aux hauts personnages avec qui il correspondait. C'est ainsi qu'il écrivait, le 27 juillet 1667, au prince de Condé : « Pour moy, Monseigneur, je n'ay pu apprendre *sans trouble* tous les hazards et les périls fréquens où la valeur de Mgr le duc l'expose. » Nous avons déjà cité une lettre où rendant compte à

Colbert de ce qu'il a visité à Seignelay, il ajoute : « C'est un miracle qu'il n'y a que vous qu'ayez sceu faire. »

Une autre fois, écrivant à Colbert malade (27 septembre 1669), il lui dit : « Je prends la liberté de vous dire qu'ayant autant d'affaires et d'aussy grande conséquence à vostre disposition, vous pourries bien faire choix de quelque personne d'une probité et fidélité connue, capable et aymant le travail et attachée à votre personne sur qui vous vous puissiez reposer. » On se demande si cette personne capable et dévouée, ce ne serait pas lui-même.

Le 13 juin 1671, il demande à Colbert une charge de conseiller d'Etat qui se trouve vacante. Il rappelle ses services : il y a 18 ans qu'il est maître des requêtes, 16 ans qu'il est intendant de justice ; il a réglé des affaires difficiles. « J'ay fait, dit-il, ruiner vingt-deux temples sans violence, sans bruit et sans force, et cette exécution a esté approuvée de S. M. qui m'a fait l'honneur de me le dire par une lettre de sa main. » Il rappelle les services qu'il a rendus dans l'affaire de Franche-Comté, sans qu'il en ait obtenu aucune récompense. Sa sœur a bien alors reçu une abbaye, mais la titulaire n'étant pas morte, elle n'a pas pu entrer en possession. Enfin il rappelle aussi qu'il n'a pas eu plus de succès dans l'affaire de Cîteaux.

Cette affaire de Cîteaux lui a causé bien des soucis et bien des déceptions. L'abbé de Cîteaux (1) en 1670 était un oncle de Bouchu qui aurait bien voulu que sa succession fût dévolue à l'un de ses frères. Or le 31 janvier 1670, l'abbé de Cîteaux était mourant. Bouchu écrivit à plusieurs hauts personnages pour les prier d'appuyer la candidature de son frère « qui est de l'ordre et le plus capable des religieux ». Ce frère était alors abbé de la Ferté (2), et pouvait être considéré par suite comme un des principaux membres de l'ordre de Cîteaux, dont dépendait La Ferté.

Le 3 février, l'abbé de Cîteaux était mort. Bouchu fait agir aussitôt dans l'abbaye en faveur de la candidature de son frère. Il fait aussi savoir au prieur de Cîteaux qu'il ne doit rien faire sans l'ordre du roi.

Il agit en outre auprès du chancelier, afin qu'il maintienne le privilège de Cîteaux de n'avoir pour abbé qu'un cistercien. Richelieu (3) en avait décidé autrement, mais jamais le pape n'avait

(1) Claude Vaussin, frère utérin du premier président Bouchu, père de l'intendant. Claude Vaussin mourut à Dijon, au Petit-Cîteaux, le 1er février 1670, date donnée par son épitaphe. — *Note de M. H. Chabeuf.*

(2) François-Pierre Bouchu, abbé de la Ferté.

(3) Richelieu n'avait pas à proprement parler décidé qu'on pouvait élire un autre qu'un cistercien, seulement il s'était fait élire lui-même en remplacement de Pierre Nivelle, en 1635. Mais le pape ne voulut jamais lui accorder ses bulles et l'Ordre ne le reconnut pas pour abbé général. — *Note de M. H. Chabeuf.*

voulu approuver sa décision, et les abbayes cisterciennes de l'étranger avaient menacé de se séparer de l'abbaye-mère. Le chancelier maintint en effet ce privilège. C'était une chance de plus pour le frère de Bouchu, car l'élection se trouvait ainsi circonscrite.

Bouchu demande en même temps au roi d'envoyer un commissaire à Cîteaux, et de lui faire recommander l'élection de son frère. Mais les choses ne devaient pas se passer si facilement. Dès le 2 mars en effet, Bouchu écrit à Châteauneuf que les religieux profès arrivent et que l'ordre commence à se troubler. Il demande au prince de Condé d'écrire à Cîteaux qu'il prend son frère sous sa protection. Les moines de Cîteaux n'avaient pas l'air de vouloir se laisser ainsi imposer un abbé. Ils décidèrent d'envoyer trois religieux au roi pour lui demander le maintien de leurs privilèges. Le choix de ces trois religieux paraît une menace pour Bouchu qui écrit aussitôt à La Vrillère et à Tellier pour les mettre en garde contre eux :

L'un des trois, Joachin La Pierre, était taré de toutes sortes de vices, adonné aux femmes et au libertinage et avec tant de scandalle qu'un chirurgien de cette ville fut contraint de se pourvoir aux requestes du palais de ce parlement pour le faire condamner à luy payer ses salaires et médicamens pour une maladie sale de laquelle il l'avait traitté pendant trois mois ; au surplus filz d'un hoste de cette ville qui a faict

banqueroute, appréhende extraordinairement que son frère ne soit esleu, scachant bien qu'il ne souffrira pas cette vie scandaleuse qui fait honte à cette maison et à cet ordre, ayant attiré quelques religieux d'aussy mauvaise vie que luy et de mesme farine et qui à cause de mesmes crimes ont la mesme appréhension que son frère ne soit esleu, pourroit imposer quelques calomnies et outrepasser le pouvoir qui leur est donné dans leur procuration, je vous supplie très humblement, Monsieur, de la luy faire représenter et de n'adjouster aucune foy à ses impostures.

Le roi nomma Bernard de Rezé comme commissaire pour le représenter à l'élection de Citeaux, et comme ce commissaire ne pouvait arriver à Cîteaux que le 18 mars, Bouchu prévint par lettre de cachet les religieux de ne rien faire jusqu'à cette date.

Sur ces entrefaites, Bouchu apprend que le prince de Condé appuie l'élection de Dom Lopin. Il lui écrit pour s'en étonner, lui rappeler les services de son oncle, et lui déclare que pourtant son frère est tout prêt à s'incliner, s'il le désire, et à retirer sa candidature.

D. Lopin fut élu, le 29 mars, mais mourut presque aussitôt, le 6 mai. Bouchu envoie une supplique au roi, lui rappelle les vertus et la régularité de son frère, et lui demande son appui pour lui.

Il écrit la même chose à de Lyonne, Colbert, Chateauneuf, Le Tellier, Louvois, au Prince, au Duc, à Villeroy, à Turenne, à Roquelaure, à Montauzier, au duc de Lauzun, au duc de Saulx.

Peu après, un archer, chargé de porter une lettre au prieur de Cîteaux, est insulté par un religieux nommé D. Cherveau qui de plus parle du roi d'une façon méprisante. Bouchu déclare qu'il est temps de rétablir l'ordre dans cette abbaye, car les religieux mènent une vie licencieuse et à cause de cela craignent la régularité de son frère. Les suppliques succèdent aux suppliques, mais, malgré tout, le 28 juin, Bouchu écrit à Colbert que son frère n'a pas été élu ; le nouvel abbé général est Jean X Petit.

Il dut en résulter un peu de brouille avec le prince de Condé, car il fallut l'entremise de l'évêque d'Autun pour écarter les préventions du prince qui promit d'oublier le passé.

Par ces citations diverses et si variées, on voit que la correspondance de Bouchu a bien son intérêt; elle nous permet de pénétrer dans la vie d'une province dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, et surtout elle nous permet à nous Bourguignons, Dijonnais, de connaître quelques-unes des préoccupations qui agitaient notre province et notre ville de 1667 à 1671.

LE GÉNÉRAL LEGRAND

ET LA

DÉFENSE DE BERG-OP-ZOOM

1813-1814

C'est en 1759, sous le règne de Louis XV, que naquit, à Lusigny en Bourgogne, le 30 janvier, Antoine-Vincent-Jude-Louis Legrand, le futur général défenseur de Berg-op-Zoom.

Louis Legrand était fils d'Emmanuel Legrand, capitaine aux grenadiers de France, et de Pierrette Delagoutte du Vivier. Son parrain fut M. de Saint-Pern, lieutenant général des armées du roi, commandant les grenadiers de France, et Mme Antoinette de Boulogne, marquise de Foudras, fut sa marraine.

La famille Legrand était noble et portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné d'un lion d'argent en pointe*. Cette famille appartenait même, par ses alliances, à la première noblesse de la province. Les signatures qui se lisent à la suite du contrat de mariage de Louis Legrand, alors lieutenant, en sont une preuve ; parmi ces noms figurent ceux du chevalier de *Broissia*, du marquis de Foudras, de MM. de Bollogne-Foudras, de Ganay, de Clermont-Montoison, de Ganay, de Listenois, Quarré de Labarre, de Fontenay, de Champeaux, de Brancion, Mollerat, Moussière, de Prâlon et quantité d'autres.

Le grand-père et le père de Legrand avaient

servi le roi, tous deux comme capitaines, et furent tous deux chevaliers de Saint-Louis ; il n'est pas étonnant que le jeune Legrand ait suivi les traces de son père et de son aïeul.

Louis Legrand prit du service, comme sous-lieutenant au régiment d'Artois-Cavalerie, en 1777, à l'âge de dix-huit ans; mais, ou parce que l'avancement n'était point assez rapide, ou parce qu'il jugeait que l'arme de la cavalerie ne convenait pas à son caractère studieux, il entrait, en 1782, à l'école royale du génie de Mézières.

Il fut nommé lieutenant le 19 octobre 1788, et capitaine le 1er avril 1791. L'année suivante le gouvernement l'envoyait à Besançon pour mettre cette place en état de défense.

En 1795, il fut appelé à l'armée du Rhin. Pendant cette campagne et auparavant pendant celle de l'an II, il fut chargé d'opérer des reconnaissances sur les frontières de Suisse, au mont Terrible, à Huningue, et travailla en chef au camp retranché de Belfort.

Il passa à l'armée du Rhin-et-Moselle au mois de brumaire an III, et fut détaché devant Mayence et Manheim jusqu'au mois de nivôse de la même année. On le nomma historiographe militaire par arrêté du 3 ventôse ; puis il fut chargé de la démolition des places de Coblentz et de Rhinfeld et fut promu chef de bataillon, sous-directeur du génie, le 1er germinal de la même année.

Il suivit l'état-major du général Moreau pendant les deux campagnes des ans IV et V, en qualité d'historiographe, depuis le passage du Rhin à Kehl, jusqu'au retour par Huningue et Neubrisach, lors de la retraite.

Envoyé en Italie, le 1er brumaire an VIII, il commandait le génie, lors de l'entrée des Français à Turin, le 3 messidor.

Echangé à la paix de Lunéville, il rentra le 8 ventôse an IX, remplit les fonctions de président de la commission pour le dessèchement des marais de la Douve (1), et servit comme directeur en l'an X et en l'an XI, à Cherboug.

De Cherbourg il passa à Bayonne, et fut compris comme légionnaire dans la promotion du 25 prairial an XII.

Commandant en chef le génie de la 2e armée de réserve de la grande-armée, le 18 vendémaire an XIV, il fut chargé de la construction des fortifications de Cassel.

Après s'être acquitté de cette tâche, le chef de bataillon Legrand fit partie de l'état-major de la grande armée et assista à la bataille d'Iéna ; il obtint alors le grade de major et fut chargé de fortifier Praga-sous-Varsovie.

Chef de l'état-major du génie au 3e corps de la grande-armée, resté en Pologne après la paix de

(1) Dép. de la Manche.

Tilsitt, il fut promu colonel le 19 février 1808.

Il s'occupa ensuite de fortifier les places de Siérock, Modlin et Thorn.

C'est alors qu'il obtint le titre de chevalier de l'Empire. Les lettres de noblesse à lui accordées par l'empereur sont signées de la main du Souverain et de celle de Cambacérès, l'archi-chancelier; la formule royale : « car tel est notre bon plaisir », les termine.

La politique de Napoléon était de tout renouveler ; il voulait que toute noblesse datât de lui, et, dans l'attribution des armoiries qu'il concédait, il ne tenait aucun compte de celles déjà possédées par le titulaire.

Le chevalier Legrand est autorisé à porter : d'azur à l'épée haute en pal chargée d'un compas ouvert d'or et accompagné en chef de deux étoiles d'argent, bordure de gueules du tiers de l'écu, chargée du signe des chevaliers, posé au second point en chef ; pour livrée les couleurs de l'écu.

Tout un ensemble médiocrement héraldique, et à coup sûr nullement démocratique ; mais les principes égalitaires de la révolution étaient déjà loin.

A ces distinctions Napoléon ajouta la croix d'officier de la Légion d'honneur, que le colonel Legrand reçut le 25 mars 1809.

En cette année 1809 le colonel Legrand fit la

campagne d'Autriche avec la grande armée. Là, il présida à la construction de tous les ponts et de tous les travaux faits par le 3e corps. Il dirigea également les travaux du Tabor, puis ceux de la citadelle de Brünn; il fut blessé d'un coup de sabre au bras gauche à Gross-Hoffen, près de Wagram, le 5 juillet, avant-veille de la bataille.

A cette bataille de Wagram, le colonel Legrand fut fait prisonnier, mais échangé le 6 août suivant. Il ne revint en France qu'après la paix de Vienne signée le 14 octobre 1809.

Il fit partie de l'armée du Nord pendant les années 1813 et 1814. Dans cette campagne se place le fait d'armes qui fit passer le nom du général Legrand à la postérité, la défense de Berg-op-Zoom, dont je vais bientôt parler. Conservé en activité après la première restauration, comme directeur des fortifications à Valenciennes, Legrand obtint la croix de Saint-Louis, le 9 juillet 1814, et resta enfermé dans cette ville pendant le blocus de 1815.

Mis à la retraite au mois d'août de la même année, il se retira à Pau, et obtint du roi Louis XVIII le titre honorifique de maréchal de camp, le 6 mars 1822. Il avait été fait commandeur de la Légion d'Honneur en 1821.

Avant de parler du siège et de la défense de Berg-op-Zoom, il me reste à signaler deux choses, une distinction et un bienfait reçus par le géné-

ral Legrand. Le maréchal Davout lui écrivait le 8 mars 1808.

C'est avec plaisir, mon cher Major, que je vous envoie la décoration de chevalier de l'Ordre de Saint-Henry, que S. M. le roi de Saxe vous confère avec l'agrément de notre empereur, comme un témoignage de sa satisfaction pour la bonne conduite de notre corps d'armée dans ses états, et les services rendus à la cause commune.

Cette distinction est d'autant plus flatteuse, qu'outre qu'elle vient d'un souverain respectable qui est le bon allié du nôtre elle est aussi une preuve de la satisfaction de notre empereur pour toute l'armée et de sa bienveillance pour vous.

Vous recevrez incessamment de M. le comte de Bose le brevet d'usage.

Cette décoration étant donnée avec l'approbation de notre empereur, vous pourrez la porter de suite. J'écris d'ailleurs au Grand Chancelier de la Légion d'honneur, pour faire remplir toutes les formalités d'usage.

Il m'est fort agréable d'être l'interprète du sentiment de satisfaction que témoignent en cette occasion le roi de Saxe et notre souverain.

Recevez, mon cher major, l'assurance de ma parfaite estime.

Le Maréchal

DAVOUT.

Cette lettre est très honorable pour le général Legrand. Elle prouve qu'il savait faire respecter par ses soldats le pays conquis. Tout entière écrite de la main du maréchal, on y sent l'estime, la bienveillance et presque l'affection; le maréchal

pressentait-il que sa famille devait s'allier à celle du général Legrand (1)?

A remarquer aussi cette façon dont le maréchal Davout parle de l'empereur. Notre empereur, dit-il à plusieurs reprises, avec cette expression possessive, où il y a le culte filial, le fanatisme, pour ainsi dire. Napoléon n'avait point encore commis les fautes qui devaient faire pâlir son étoile!

Le bienfait que reçut de l'Empereur le général Legrand et dont je veux encore parler est la dotation qui lui fut accordée en 1809, et qui était une conséquence de son titre de chevalier.

Cette dotation consistait en biens fonciers situés dans le royaume de Westphalie, entre autres le moulin de Ravensberg qui rapportait environ 800 francs; puis des rentes foncières pour environ 1200 francs; au total 2000 francs; cette dotation fut signée par Napoléon à Berlin.

Nous avons vu quel était le soldat. J'ai peut-être trop longuement énuméré ses états de services; mais ils montrent que le général Legrand était bien préparé pour accomplir le beau fait d'armes qui fit passer son nom, par l'histoire, à la postérité.

(1) Mariage d'une des filles du général, Sarah Legrand, avec le chef d'escadrons Henri d'Avout, cousin-germain du maréchal, le 12 juin 1820.

J'emprunte le récit de la défense de Berg-op-Zoom, en partie, au *Journal de l'Armée*, périodique militaire qui paraissait vers 1830.

« Les souvenirs encore récents du siège de la citadelle d'Anvers nous déterminent à rappeler ici un fait d'armes qui montre tout ce que peut la valeur française dans la défense des places.

« Les drapeaux pris à Berg-op-Zoom, sur l'élite des gardes anglaises, furent silencieusement envoyés aux Invalides. Ces précieux trophées auront sans doute subi le sort de tant d'autres conquis sur les ennemis de la patrie, et le beau fait d'armes qui les avait mis en notre pouvoir, peut-être serait passé inaperçu sans la relation du brave colonel du génie Legrand. »

Ainsi s'exprime ce journal militaire, qui en 1833 réparait l'injustice commise envers le général Legrand, et faisait sortir de l'oubli cette belle action.

Le général Legrand fit une relation de cette défense de Berg-op-Zoom ; il y parla de tous les dévouements et de tous les courages, n'oubliant que lui, qui fut le plus dévoué et le plus courageux.

Berg-op-Zoom est fameuse dans l'histoire par les nombreux sièges qu'elle eut à soutenir.

En 1581, les Espagnols surprennent Berg-op-Zoom, mais ils en sont chassés par les habitants réunis à la garnison.

En septembre 1588, le duc de Parme en fait le siège qu'il lève au bout d'un mois.

En 1597, l'archiduc don Juan d'Autriche, à la tête de 3.000 hommes d'infanterie et de dix cornettes de cavalerie, essaie de surprendre Berg-op-Zoom, et se retire après avoir perdu la moitié de ses troupes.

Le même prince se présente de nouveau devant la place, en 1602, et n'est pas plus heureux.

En 1605, il revient à la charge deux fois dans le même mois, mais il est encore repoussé.

En 1622, la cour de Madrid se décida à faire un siège en règle. Le marquis de Spinola arriva avec 60,000 hommes ; mais il ne put s'en rendre maître. Cette glorieuse résistance valut à Berg-op-Zoom le surnom de Pucelle.

Enfin en 1747, elle fut assiégée par le comte de Lovendal, après la bataille de Lanfeld, et cette fois fut prise.

Voltaire fit un pompeux récit de ce siège mémorable, dont l'issue consterna l'Angleterre (1).

Ce fut le 13 décembre 1813 que Berg-op-Zoom fut constituée en état de siège. La garnison était sous les ordres du général Bizanet ; le général Legrand n'était alors que colonel et directeur du génie.

Ce général Bizanet, sur qui devait rejaillir la

(1) Et le refrain de chanson : *c'ti-là qu'a pincé Berg-op-Zoom* popularisa le nom de Lowendal sur le pavé de Paris.

gloire de la défense de Berg-op-Zoom, se montra peu pendant tout le siège, ce qui obligea le colonel Legrand à commander en chef.

La garnison de Berg-op-Zoom se composait de quelques marins, de sept compagnies d'un faible effectif, et de canonniers. Au total 800 hommes à peine.

Le capitaine Hugot de Neuville était chef d'état-major.

Tout le pays était alors insurgé contre les Français, et se soulevait en faveur de la maison d'Orange.

Les habitants de Berg-op-Zoom, instruits de la faiblesse de la garnison, tentèrent de s'emparer d'une des portes de la ville, mais le capitaine Barcelle les repoussa.

Dans de semblables circonstances, la situation des Français devenait critique, bien que des troupes françaises fussent arrivées d'Anvers pour renforcer la garnison.

Ces renforts portèrent le nombre des défenseurs à 4000 hommes ; mais le froid et la maladie réduisirent en quelques jours la garnison à 2700 hommes seulement.

Les premières troupes qui vinrent mettre le siège devant Berg-op-Zoom formaient une armée cosmopolite composée d'habitants du pays, de cosaques, de prussiens et de toutes les épaves de la récente tempête.

Cette armée fut bientôt remplacée par une autre, composée exclusivement d'Anglais, bien disciplinée, bien aguerrie, formée par des régiments de la garde et commandée par le général Graham, qui avait établi son quartier général à Calmpthout, point central entre Anvers, Bréda et Berg-op-Zoom.

Le général Graham paraissait avoir perdu de vue cette dernière place et négligé son investissement. Il y laissait pénétrer des vivres en abondance, et surtout une grande quantité de paysans qui cherchaient un refuge.

Cependant, sous ces apparences de calme, il n'en agissait pas moins, et la nuit cachait ses opérations militaires et ses reconnaissances. Il n'attendait que l'occasion favorable pour exécuter ce qu'il avait conçu depuis longtemps.

Il y songeait depuis longtemps, dis-je, car, fêtant l'anniversaire de la naissance du prince d'Orange, le 8 mars, il avait promis à Son Altesse les clefs de la ville comme bouquet de fête. Au moment où la garnison s'y attendait le moins, l'ennemi fondit tout à coup sur la porte de Steenbergen, sur le quartier du port, la porte de Bréda et le bastion d'Orange, avec un grand succès. La seconde et la quatrième colonnes ennemies, qui s'étaient dirigées vers le port et le bastion d'Orange, ne rencontrèrent aucune résistance ; déjà elles avaient pénétré dans la place

et le général Coorke envoyait des renforts un peu partout.

Devenus maîtres des rues du midi qui aboutissent au quai, les Anglais enveloppaient les Français qui étaient demeurés sur la gauche du pont.

En possession de deux portes, celles d'Eau et d'Anvers, dont ils essayaient de baisser les ponts-levis, les Anglais menaçaient les deux autres à l'intérieur, et, sur seize bastions, il n'en restait plus que quatre aux Français.

Ceux-ci n'étaient point découragés, et opposaient une vive résistance. Tandis que leur artillerie fixe mitraillait à outrance les ouvrages avancés où les ennemis s'étaient retranchés, l'artillerie mobile foudroyait tout ce qui se trouvait dans les rues et sur les quais.

C'est alors que s'engagea un combat général des plus acharnés : dans les rues, sur les places, dans les retranchements, on se prenait corps à corps; ce fut une véritable boucherie.

Tout à coup, au milieu de cette mêlée sanglante, on entendit, sur la place d'Armes, ce cri plusieurs fois répété : — des cartouches! — Nos gardes d'artillerie chargés de distribuer les munitions avaient été enlevés par l'ennemi avec les clefs de leurs magasins.

Heureusement ce grave accident fut réparé. Sur l'ordre du colonel Legrand qui, avec un sang-

froid admirable dirigeait la résistance, le garde du génie Moreau rassemble les hommes dépourvus de cartouches, les arme de haches, de leviers et d'outils, et se met à leur tête pour enfoncer les portes des magasins. Ce secours inespéré ranima l'ardeur des soldats et le combat recommença, plus acharné et plus furieux.

La lune, jusqu'alors couverte de nuages, parut et le spectacle du champ de bataille sembla si peu rassurant au général anglais qu'il envoya le lieutenant-colonel Cliston, à la tête du premier régiment de la garde, pour renforcer la colonne d'attaque.

Ce mouvement s'exécuta si rapidement et avec une précision si remarquable, que le colonel Legrand ne put diriger sur les assaillants une pièce mobile ; elle tomba au pouvoir de l'ennemi qui s'en servit contre nous.

Refoulée au milieu de la rue d'Anvers notre colonne pliait ; dix pas de plus et les Anglais étaient maîtres de la ville ; mais le major de Neuville ne leur en laissa pas le temps.

Il s'empare de cinquante hommes, gagne la tête de la colonne française qui se groupe autour de lui, parvient à la ramener, et forme une phalange serrée dans la rue d'Anvers.

Réunis à cet endroit, les assaillants et les assiégés étaient si près les uns des autres qu'ils ne pouvaient faire usage de leurs armes. La pièce

d'artillerie fut reprise au bout de quelque temps.

Après avoir hésité le major de Neuville gagne du terrain, et une circonstance favorable vient lui assurer la victoire.

Le guide du général s'était enfui ; le général était mortellement blessé, le colonel Cliston et un grand nombre d'officiers étaient morts. A cette vue l'ennemi se débanda et sa déroute fut complète. Il laissait un grand nombre de morts et de prisonniers. Les Français en poursuivant les fuyards arrivèrent au bastion d'Orange; là, de nouvelles troupes les attendaient, et des maisons pleuvait une épaisse mitraille. Obligés de rétrograder, les Français revinrent à la porte d'Anvers, mais les Anglais étaient si harassés qu'ils n'eurent pas la force de les poursuivre. Les Français vainqueurs avaient repris possession des portes, et les Anglais qui étaient restés à l'intérieur de la place vinrent se rendre à discrétion.

Ces succès avaient rendu l'énergie et le courage aux plus timides, mais malheureusement nous n'avions pas été aussi heureux sur le port.

Le général Cooke s'était emparé des maisons voisines des quais, ce qui empêchait les Français de soutenir les leurs sur le port.

Le général anglais Skerret s'était rendu maître d'un moulin à vent dominant un des bastions. On se battait là, les Français commençaient à plier, lorsque le capitaine Codercq, à la tête de

nos marins, accourut à leur secours, et arrêta les Anglais. Mais ce brave capitaine est tué. Sa mort excite nos soldats, ils se précipitent sur l'ennemi qui ne pouvant soutenir la violence du choc est forcé de se refugier dans deux bastions.

Bloqués dans ces bastions, les Anglais s'y défendent avec une opiniâtreté et un héroïsme dont l'histoire offre peu d'exemples. Ils parviennent même à tourner contre nous nos pièces de 24.

Par cette habile disposition le général anglais obligea les Français à se retirer quelque peu ; mais cette action n'eut aucun résultat appréciable.

A cet instant on ne se battait plus que sur trois points : sur le rempart de gauche, depuis le bastion d'Orange, à la porte d'Anvers, et enfin au centre de la Fausse-Porte.

Il était alors trois heures du matin ; la clarté de la lune permettait de voir comme en plein jour ; cependant la victoire était toujours incertaine. Le colonel Legrand, par une heureuse inspiration, réunit les forces de la garnison, en forma trois colonnes et les lança contre l'ennemi afin d'en finir.

Le colonel Legrand s'était mis lui-même à la tête de la colonne de droite, qui mit en déroute tout se qui se trouvait devant elle, et opérant un mouvement enveloppant, fit prisonnier tout ce qui fuyait devant les autres colonnes.

Cependant une grande partie des assaillants

s'était réfugiée dans un des quartiers de la ville. On se disposait à y mettre le feu pour les en chasser, lorsque le colonel anglais Jones proposa de se rendre et de faire cesser un pareil carnage.

Une trêve de trois jours fut signée. Chacun des deux partis releva ses blessés ; les Anglais avaient perdu 4000 hommes, dont 2000 prisonniers. Les Français n'eurent que 300 blessés, 100 prisonniers et 160 morts ; ainsi après le combat il leur restait 2000 hommes.

C'était un beau succès ; les Anglais en étaient anéantis, les prisonniers répétaient que les fastes de l'histoire anglaise n'avaient jamais présenté de pareil désastre. La garnison sortit de Berg-op-Zoom, le 3 mai 1814, et fut licenciée à son arrivée à Dunkerque.

Le colonel Legrand écrivit une relation de ce siège en s'oubliant, comme je l'ai dit, et c'est à l'admiration de ses compagnons d'armes que nous devons de connaître sa belle conduite.

Ce fait d'armes est le dernier cri de gloire de notre malheureuse armée, le dernier chant de cette sublime épopée qui avait commencé en 1792, le dernier adieu des soldats à l'empereur.

Après avoir obtenu sa mise à la retraite, le colonel Legrand quitta Pau, où il avait tenu garnison en dernier lieu, et vint habiter en Bourgogne, à Vosne-Romanée. Il mourut le 27 avril 1849.

Membre de l'Académie de Dijon, il venait par-

fois assister aux séances de cette assemblée. Il descendait chez sa fille mariée au célèbre imprimeur Frantin, le frère de l'auteur des *Lettres sur Dijon*, cet ouvrage qui fit tant de bruit et qui devint si rare.

Maintenant ma tâche est finie ; aux historiens de Paris de faire revivre les grandes gloires; à eux, qui sont auprès du tombeau de l'empereur et des reliques de la grande-armée, de parler de Napoléon et de ses maréchaux ; à nous, historiens de province, de rappeler le nom des héros ignorés, des courages inconnus. Qui se souvient encore du général Legrand et de la défense de Berg-op-Zoom? à peine quelques familiers du passé, qui le connaissent et qui l'admirent. C'est pourquoi je veux envoyer au vieux soldat, qui repose dans un modeste cimetière de village, le tribut de notre admiration après avoir évoqué son glorieux souvenir.

Pierre HUGUENIN.

TABLE DES MATIÈRES

DIJON. — IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65.






SPES · IN · LABORE
DARANTIERE



DATE DUE			

